

ASSEMBLEE DE MARTINIQUE

PROCÈS-VERBAL

SEANCE DES 19 ET 20 DECEMBRE 2018

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
ORDRE DU JOUR	7
ONDICE DO JOON	2
DEDATO	,
DEBATS	t
INDEX	
23232	

ORDRE DU JOUR

L'an deux mille dix-huit et les 19 et 20 décembre à 10 heures, l'Assemblée de Martinique, régulièrement convoquée, s'est réunie en son hôtel – rue Gaston Defferre à Fort-de-France, sous la présidence de Monsieur Claude LISE - Président de l'Assemblée, afin de débattre de l'ordre du jour suivant :

- 1/ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DES 5 ET 6 JUIN 2018, DES 20 ET 21 JUIN 2018 ET DES 12 ET 13 JUILLET 2018
- 2/ ADHESION A LA PLATEFORME FRANCE NUM PLATEFORME NUMERIQUE D'ACCOMPA-GNEMENT À LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DES TPE/PME
- 3/ RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM)
- 4/ RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018 COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE
- 5/ DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 DU BUDGET 2018 DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE
- 6/ DÉCISION RELATIVE À LA FISCALITÉ DIRECTE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MAR-TINIQUE / MAINTIEN DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES POUR L'ANNÉE 2019
- 7/ BUDGET PRIMITIF DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE EXERCICE 2019
- 8/ ACTUALISATION DES TARIFS D'OCTROI DE MER
- 9/ MODIFICATION DES ANNEXES PORTANT SUR LA MISE EN OEUVRE DES RÉGIMES DE DÉTAXES DE LA DÉLIBÉRATION N°175341 DU 27 DÉCEMBRE 2017
- 10/ MISE EN PLACE D'UN CADRE D'EXONÉRATION POUR L'AVITAILLEMENT DES ACTIVITÉS ET AUTRES VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEURS UTILISÉS POUR UNE ACTIVITÉ DE NAUTIQUE COMMERCIALES RÉGULIÈRE
- 11/ EXTENSION DE LA LISTE DES BIENS IMPORTÉS EXONÉRÉS D'OCTROI DE MER DESTINÉS AUX ORGANISMES RELEVANT DES ACTIVITES DE SECOURS D'INCENDIE ET DE SAUVETAGE EN MER
- 12/ PROGRAMMATION DE 8 DOSSIERS DE DEMANDES D'AIDES EUROPÉENNES ET COFINAN-CEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEADER 2014 - 2020

- 13/ PROGRAMMATION DE 5 DOSSIERS DE DEMANDES D'AIDES EUROPÉENNES ET COFINAN-CEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER 2014 – 2020
- 14/ DEMANDE D'AIDE EUROPÉENNE FEAMP AMÉNAGEMENT DE SUPERSTRUCTURES APIT DU FRANÇOIS
- 15/ PROGRAMMATION D'UN DOSSIER FSE: PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL 2017-2020
- 16/ DEMANDE DE PARTENARIAT DU CHUM POUR LE FINANCEMENT DE LA PART UNIVERSITAIRE DE LA RÉMUNÉRATION DE CHEFS DE CLINIQUE DES UNIVERSITÉS -ASSISTANTS DES HOPITAUX
- 17/ PROJET D'ORDONNANCE RELATIF AU RELÈVEMENT DU SEUIL DE REVENTE À PERTE ET À L'ENCADREMENT DES PROMOTIONS POUR LES DENRÉES ET CERTAINS PRODUITS ALIMENTAIRES
- 18/ PROJET DE DÉCRET PORTANT ADAPTATION DU RÉGIME D'ENTRÉE ET DE SORTIE DE FLOTTE DES NAVIRES DE PÊCHE PROFESSIONNELLE
- 19/ PROJET DE DÉCRET RELATIF À L'ADAPTATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DE LA FLOTTE DE PÊCHE AUX COLLECTIVITÉS DE LA GUADELOUPE, DE LA MARTINIQUE, DE LA GUYANE, DE LA RÉUNION ET DE MAYOTTE
- 20/ PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX
- 21/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION FORMULÉE PAR LA MAISON DE LA SOLI-DARITÉ DE LA MARTINIQUE (MSM) POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2018
- 22/DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION ACSION SERVICES POUR LA CONTINUTÉ DE L'ACTION « RELAIS SOCIAUX DE PROXIMITE »
- 23/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION MADIN'JEUNES AMBITION POUR LA CAMPAGNE
- « LA CARAVANE DE LA NON-VIOLENCE » AU TITRE DE l'ANNEE 2018
- 24/ MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DE LA DÉLIBÉRATION N°16-367-1 DU 24 NOVEMBRE 2016 PORTANT RÉVALORISATION TARIFAIRE DES ENQUÊTES DE PRÉVENTIONS DES EXPULSIONS LOCATIVES
- 25/ DEMANDE DE SUBVENTION DU GROUPEMENT DE COOPÉRATION SOCIALE ET MÉDICO SOCIALE SERVICE INTÈGRE DE L'ACCUEIL ET DE L'ORIENTATION (G.C.S.M.S S.I.A.O) POUR

LE RENOUVELLEMENT DU PROJET ACCOMPAGNEMENT VERS / DANS LE LOGEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

26/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DE LOCATAIRES DE CANAL ALARIC POUR LA RÉALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS 2018

27/ RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINI-QIUE (RIFSEEP)

28/ CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA CTM A DIVERS ORGANISMES

29/ CRÉATION DE POSTES

30/ TAUX DE PROMOTION (RATIOS POUR L'AVANCEMENT DE GRADE)

31/ PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RENOUVELLEMENT DE PERMIS POIDS LOURDS POUR DIVERS AGENTS

32/ AUTORISATION D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES VILLES ET COLLECTIVITÉS POUR LES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET L'AUDIOVISUEL (A.V.I.C.C)

33/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION GÉOMARTINIQUE POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTIONS 2018

34/ PASSATION D'UNE CONVENTION TRANSACTIONNELLE DANS LE CADRE DU MARCHE N°11 EST 009, RELATIF À LA RÉHABILITATION DE L'EX-HOPITAL VICTOR FOUCHE EN VUE DE LA CRÉATION D'UN LYCÉE DE TRANSIT

35/ PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIÈRE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS CADRE

36/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN COMMUNAL ANSE DUFOUR (OIT) VILLE DES ANSES D'ARLETS

37/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR MISE AUX NORMES D'UN KIOSQUE À POISSONS (OIT) - VILLE DE CASE-PILOTE

38/ DEMANDE D'AVENANT POUR L'OPÉRATION "GLISSEMENT DE TERRAIN DE MORNE CALE-BASSE PHASE 3 ET MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 13-1111-1" - VILLE DE FORT-DE-FRANCE

39/ RÉAFFECTATION PART SUBVENTION TOITURE STADE GABRIEL SUVELOR À ÉTUDE POUR AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) - VILLE DE SAINT-PIERRE

40/ RÉAFFECTATION D'UNE SUBVENTION "ACQUISITION PARCELLE AC N°573 DE 4848 M² (CACHACOU) A "TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DIVERSES SUITE ALEAS NATURELS" - VILLE DE DUCOS

41/ RÉAFFECTATION PART SUBVENTION "AMÉNAGEMENT URBAIN DE SITES TOURISTIQUES : GESTION COMMUNALE DU STATIONNEMENT" À "TRAVAUX DU CIMETIÈRE (AIDE COMPLEMENTAIRE)" ACTC 2014 VILLE DES ANSES D'ARLETS

42/ RÉAFFECTATION D'UNE SUBVENTION ALLOUÉE AU TITRE DU CONTRAT DE PROGRÈS À DEUX AUTRES OPÉRATIONS : RÉNOVATION DE L'ÉGLISE POUR LA 2ÈME TRANCHE ET AMÉNAGEMENT DE LA BAIE DE FONDS D'OR -VILLE DU MARIGOT

43/ DEMANDE DE RÉAFFECTATION DE SUBVENTIONS ACTC (EXACRC) À LA RÉHABILITATION DU MARCHÉ COUVERT - VILLE DU LORRAIN

44/ DEMANDE DE RÉAFFECTATION DE SUBVENTIONS ACTC L'ETUDE D'AMÉNAGEMENT URBAIN SCHÉMA DIRECTEUR - VILLE DU LORRAIN

45/ RAPPORT D'INFORMATION - LEVÉE DE DÉCHÉANCE POUR DIVERSES OPÉRATIONS ACTC (EX ACRC) - VILLE DU LORRAIN

46/ RAPPORT D'INFORMATION - DEMANDE D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE TRI SE-LECTIF - VILLE DE FORT-DE-FRANCE

47/ DEMANDE DE FINANCEMENT DU PLAN DE RÉCAPITALISATION DE LA SAFER

48/ OCTROI DE SUBVENTIONS AIDES INDIVIDUELLES POUR LA RÉALISATION DE LA SAISON SPORTIVE (SUPERIEUR A 3 000€)

49/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION 16-244-1 DU 04 OCTOBRE 2016 PORTANT ACQUI-SITION DES PARCELLES OBJET DES EMPRISES REALISEES SUR LA PROPRIETE DE LA SCI DE MAHAULT DANS LE CADRE DE LA MISE HORS D'EAU ENTRE LES GIRATOIRES MAHAULT ET PETIT PRE

50/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR « L'ASSOCIATION PLUS BELLE BAIE AMP2B » POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « LES BOUCANS DE LA BAIE 2018 »

51/ AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS DE TRANSFERT DES CONTRATS DE PRETS RELATIFS ATTACHES AUX ACTIFS NECESSAIRES AU TCSP TRANSFERES PAR LE SYNDICAT MIXTE A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

52/ AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT A LA CONVENTION QUADRIPARTITE ET UNE CONVENTION QUADRIPARTITE MODIFIEE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DU CONTRAT PPP DU SMTCSP VERS MARTINIQUE TRANSPORT

53/ MOTION RELATIVE AU PROJET DE LOI SUR LA JUSTICE

PRESENCES

LE 19 DÉCEMBRE

> LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

ETAIENT PRESENTS: Monsieur Claude LISE – Président de l'Assemblée et Mesdames et Messieurs, Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Claude BELLUNE, Kora BERNABE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Michel BRANCHI, Clément CHARPENTIER-TITY, Georges CLEON, Gilbert COUTURIER, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Eugène LARCHER, Marie-Line LESDEMA, Nadia LIMIER, Fred LORDINOT, Raphaël MARTINE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Stéphanie NORCA, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Daniel ROBIN, Louise TELLE, Patricia TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL, David ZOBDA.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames et Messieurs, Joachim BOUQUETY, Francine CARIUS (procuration à Marius NARCISSOT), Marie-Thérèse CASIMIRIUS (procuration à Jean-Claude DUVERGER), Félix CATHERINE (procuration à Daniel ROBIN), Manuella CLEM-BERTHOLO (procuration à Lucien ADENET), Catherine CONCONNE (procuration à David ZOBDA), Jenny DULYS-PETIT, Johnny HAJJAR, Lucie LEBRAVE (procuration à Marie-Frantz TINOT), Denis LOUIS-REGIS (procuration à Louise TELLE), Charles-André MENCE, Jean-Philippe NILOR, Justin PAMPHILE, Lucien RANGON, Nadine RENARD (procuration à Charles JOSEPH-ANGELIQUE), Sandrine SAINT-AIME (procuration à Marie-France TOUL), Sandra VALENTIN, (procuration à Patricia TELLE).

> LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>ASSISTAIENT À LA SEANCE</u>: Monsieur Alfred MARIE-JEANNE – Président du Conseil exécutif et Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Marinette TORPILLE.

LE 20 DÉCEMBRE

> LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

ETAIENT PRESENTS: Monsieur Claude LISE – Président de l'Assemblée et Mesdames et Messieurs Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Michelle BONNAIRE, Michel BRANCHI, Clément CHARPENTIER-TITY, Georges CLEON, Gilbert COUTURIER, Christiane EMMANUEL, Marie-Line LESDEMA, Nadia LIMIER, Denis LOUIS-REGIS, Raphaël MARTINE, Yan MONPLAISIR, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Jean-Philippe NILOR, Stéphanie NORCA, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Lucien RANGON, Sandrine SAINT-AIME, Louise TELLE, Marie-France TOUL.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames et Messieurs, Claude BELLUNE, Kora BERNABE, Belfort BIROTA (procuration à Raphaël MARTINE), Joachim BOUQUETY, Francine CARIUS (procuration à Marius NARCISSOT), Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix CATHERINE, Manuella CLEM-BERTHOLO (procuration à Lucien ADENET), Catherine CONCONNE, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Johnny HAJJAR, Charles JOSEPH-ANGELIQUE (procuration à Nadia LIMIER), Eugène LARCHER (procuration à Clément CHARPENTIER-TITY), Lucie LEBRAVE, Fred LORDINOT, Charles-André MENCE, Michelle MONROSE, Justin PAM-PHILE, Nadine RENARD (procuration à Christiane BAURAS), Daniel ROBIN, Patricia TELLE, Marie-Frantz TINOT, Sandra VALENTIN, David ZOBDA.

> LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>ASSISTAIENT À LA SEANCE</u>: Monsieur Alfred MARIE-JEANNE – Président du Conseil exécutif et Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Sylvia SAÏTHSOOTHANE, Marinette TORPILLE.

DEBATS

DEBUT 10H45

M. le Président Claude LISE – Je vous demande de faire silence, de vous installer, il est 10h45. J'attire votre attention sur le fait qu'une fois de plus nous allons entamer nos travaux avec près d'une heure de retard donc Monsieur PRIAM.

M. PRIAM procède à l'appel.

M. PRIAM – Président vous avez le quorum requis.

M. le Président Claude LISE – Merci nous avons le quorum, je déclare la séance ouverte. Je vous demande de procéder à la désignation d'un ou d'une secrétaire de séance. Y a-t-il des volontaires? Collègue Christiane BAURAS, il n'y a pas d'opposition? Donc, notre collègue Christiane BAURAS est secrétaire de séance. Mes chers collègues, notre réunion a été convoqués sur 2 jours et 48 points figurent à l'ordre du jour. Je vous propose toutefois comme d'habitude de bien vouloir accepter l'introduction de certaines questions supplémentaires, en l'occurrence 4 questions supplémentaires ayant fait l'objet de rapport mis à votre disposition dans les délais requis. Il s'agit du rapport numéro 49 : Modification de la délibération du 4 décembre 2016 portant acquisition de parcelles. Il s'agit d'une opération dans le cadre de la mise hors d'eau entre les giratoires Mahault et Petit-pré. L'urgence de cette affaire s'explique par la nécessité de ne pas ralentir l'opération qui est déjà lancée. En fait, il s'agit simplement de modifier une délibération qui a été adoptée ici même. Le 2ème rapport est le numéro 50 : Demande de subvention formulée par l'association « Plus belle baie » pour l'organisation de la manifestation que vous connaissez tous, les boucans de la baie 2018. Cette opération, elle doit se dérouler comme vous le savez très prochainement et une aide est demandée à la CTM, elle doit être programmée pour que l'opération puisse se dérouler dans quelques jours. Le rapport numéro 51 : Autorisation de signature des avenants des transferts des contrats de prêts relatifs aux actifs nécessaires au TCSP transférés par le syndicat mixte à la Collectivité Territoriale de Martinique. Le 4^{ème} rapport qui est lié au précédent, c'est le rapport 52 : Autorisation de signer l'avenant, la convention quadripartite et une convention quadripartite modifiée dans le cadre du transfert du contrat PPP du SM TCSP vers Martinique Transport. Les deux dossiers 51 et 52, comme je l'ai dit sont liés puisqu'il s'agit de prendre des dispositions s'inscrivant dans le cadre des négociations dont le Président du Conseil Exécutif a fait état lors de notre dernière réunion plénière concernant le TCSP. L'urgence s'explique par le fait que des décisions doivent être prises rapidement afin de permettre au Président de conclure et de signer avant la fin de l'année, les conventions issues des négociations qui viennent d'aboutir alors je mets aux voix l'intégration de ces 4 rapports à notre ordre du jour. Y a-t-il des

oppositions ? S'il n'y en a pas, il en est ainsi décidé, ces questions supplémentaires seront donc exposées, les 2 premières par le conseiller Miguel LAVENTURE et les numéros 51 et 52 par notre collègue Conseiller Exécutif BOUTRIN.

Vote Abstentions? Contre? Pour?

Voté A l'unanimité

Mes chers collègues avant de passer à l'ordre du jour, je veux vous indiquer aussi que je suis saisi d'une motion concernant le mouvement des avocats, mouvement vous savez du Barreau de Martinique contre le projet de loi de réforme de l'institution judiciaire, un certain nombre de procédures judicaires selon les avocats du barreau de Martinique, il y a toute une série de réforme qui risque d'avoir un impact particulièrement négatif et préoccupant pour nous donc il s'agit de savoir si nous soutenons ce mouvement puisqu'il concerne l'ensemble de nos concitoyennes et de nos concitoyens et donc cette motion, elle vous sera présentée, elle est en train d'être finalisée dans sa forme, elle vous sera distribuée en cours de séance et la motion sera examinée en fin de séance. Y a-t-il des observations sur l'ordre du jour ? S'il n'y en a pas... Oui, collègue TOUL, un point d'ordre?

Mme Marie-Frantz TOUL – Pour compléter ton intervention pour dire aujourd'hui que nous avons les avocats qui sont dans une démarche de mobilisation, c'est une mobilisation qui ne concerne pas uniquement la Martinique mais bien le territoire national, qui concerne le territoire national c'est ce que je voulais et aujourd'hui il est vraiment important que les élus prennent conscience des difficultés et des problématiques que ce projet de loi va entrainer pour nos concitoyens. Nous avons aujourd'hui un gouvernement qui privilégie encore une fois les économies, qui veut une justice au rabais au détriment justement du côté humain que la justice doit avoir donc on peut considérer qu'avec ce projet de loi tel que présenté par le gouvernement, on ira plus vers une défense au rabais avec plus de pouvoir confié à la police et au parquet mais aussi nous allons aussi vers le numérique dans ce projet de loi où là, la population va se retrouver de plus en plus en difficulté parce qu'on sait bien que sur notre territoire beaucoup de personnes n'ont pas accès au numérique et il y aura systématiquement ce barrage du numérique qu'il faudra passer si l'on veut accéder à la justice donc je crois qu'il y a énormément de points importants sur lesquels nous devons être vigilants et nous allons donc effectivement comme tu le dis revenir sur cette motion en fin de séance.

M. le Président Claude LISE – Merci. S'il n'y a pas d'observations, je propose que nous passions donc à l'ordre du jour. Nous aurons à examiner en tout premier lieu bien sûr l'approbation de Procès-Verbaux et là nous avons pour rattraper le retard pris en matière d'approbation des procès-verbaux, nous avons 3 procès-verbaux. Procès-verbal des réunions des 5 et 6 juin 2018, le procès-verbal de la réunion des 20 et 21 juin 2018 et un procèsverbal concernant la réunion des 2 et 13 juillet 2018. Je vous proposerai d'intervenir sur ces 3 procès-verbaux. Ensuite nous aurons un dossier présenté par la Conseillère Exécutive Marinette TORPILLE, c'est le rapport numéro 2 puis un dossier présenté par le Conseiller Exécutif Francis CAROLE, il s'agit du rapport numéro 3. On me signale que c'est la collègue Conseillère Exécutive Marie-Hélène LEOTIN qui présentera la question que je viens d'évoquer, le rapport numéro 3 en lieu et place de notre collègue Francis CAROLE. Ensuite, nous aurons un dossier présenté par le Conseiller Exécutif Louis BOUTRIN, il s'agit du rapport numéro 4 puis une série de dossiers présentés par le collègue Conseiller Exécutif Miguel LAVENTURE, il s'agit des rapports 5 à 15 plus les 2 rapports supplémentaires que vous avez accepté de prendre en compte à savoir le 49 et le 50. Bien entendu parmi ces rapports, nous avons le rapport majeur de la séance d'aujourd'hui à savoir le projet de budget 2019. Ensuite nous avons des dossiers présentés par la Conseillère Exécutive Aurélie NELLA, il s'agit des rapports 16 à 20 puis les dossiers présentés par le Conseiller Francis CAROLE, les rapports 21 à 31. Ensuite les dossiers présentés par le Conseiller Exécutif Daniel MARIE-SAINTE, il s'agit des rapports 32 à 34, puis pour terminer, des dossiers présentés par le Conseiller Exécutif Louis BOUTRIN des rapports 35 à 48 plus les 2 rapports que vous avez accepté d'introduire en question supplémentaire à savoir le rapport 51 et le rapport 52. Voilà, y a-t-il des observations sur cet ordre du jour? S'il n'y en a pas, je n'en vois pas donc nous allons commencer par le 1^{er} point de l'ordre du jour qui concerne les 3 procès-verbaux qui vous ont été remis, à savoir ceux de la séance des 5 et 6 juin, de la séance des 20 et 21 juin et la séance des 12 et 13 juillet 2018. Y a-t-il des observations sur ces 3 procès-verbaux? Apparemment il n'y en a pas donc je propose que nous les adoptions.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DES SEANCES DES 5 et 6 juin 2018

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?

Voté A l'unanimité

APPROBATION DU PROCES VERBAL DES SEANCES DES 20 et 21 juin 2018

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?

Voté A l'unanimité

APPROBATION DU PROCES VERBAL DES SEANCES DES 12 et 13 juillet 2018.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?

Voté A l'unanimité

Je vous remercie, nous passons au 2. Il s'agit de l'adhésion à la plateforme numérique d'accompagnement à la transformation numérique des TPE-PME. C'est la collègue Marinette TORPILLE qui va nous présenter cette question.

2/ ADHESION A LA PLATEFORME FRANCE NUMERIQUE PLATEFORME NUMERIQUE D'ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DES TPE/PME

Mme Marinette TORPILLE - Merci Monsieur le Président, bonjour chers collègues. Ce présent rapport concerne la demande d'adhésion de la Collectivité Territoriale de Martinique à la plateforme France Numérique, plateforme numérique d'accompagnement à la transformation numérique des TPE-PME. Quelques éléments de contexte, le STDEII a comme axe de développement transversal donc à tous les secteurs d'activités la transformation numérique des entreprises. Cette démarche devrait faire monter en compétences les exploitations et les rendre plus performantes, plus compétitives, plus résistantes à la concurrence extérieure. Cette action est essentielle pour le renforcement de notre écosystème économique. La CTM, grâce à son service de développement de l'économie numérique a mis en place un programme visant à accompagner ces transformations à travers plusieurs initiatives. D'abord le Pass numérique du dispositif des aides votées en plénière de mai dernier est une subvention attribuée aux entreprises de moins de 30 salariés pour payer un diagnostic de l'entreprise avant qu'elle ne réalise sa transformation numérique. En 2019 sera créé un volet numérique au sein du réseau d'accompagnement des entreprises et dans ce volet nous aurons un accompagnement spécifique dédié à la transformation numérique et puis, toujours en 2019 mais dès janvier, le salon de l'entreprenariat Ose que je vais vous en dire deux mots juste la fin, organisé par Martinique Développement, accueillera dans un espace dédié des acteurs du numérique pour inciter notamment nos chefs d'entreprises à la transformation numérique. Au niveau national, à la suite des recommandations du Conseil National du Numérique, il a été conçu donc la plateforme France numérique qui est aujourd'hui développé sous le nom de France Num. Qu'en est-il exactement de cette plateforme ? Cette plateforme a été montée et pilotée par l'Etat en partenariat avec les régions de France, elle a été lancée le 15 octobre dernier, elle regroupe 25 partenaires comme Business France, BPI France, l'ARSEP, CCI France, BEI, l'AFE, l'ACDC, enfin bon, tous les partenaires habituels autour de l'Etat. Au niveau de chaque région tous les acteurs institutionnels proposant des prestations numériques pour les entreprises sont invités sur cette plateforme à s'inscrire comme activateur. Ces activateurs forment le réseau d'accompagnement du territoire et regroupent l'ensemble des aides disponibles localement qui viendront compléter les dispositifs nationaux proposés au départ par France Num. En quoi consiste cette plateforme pour l'entreprise ? Du côté de l'entreprise cette plateforme propose un guide selon son secteur d'activité pour l'aider à effectuer ses premiers pas numériques. Plusieurs supports sont en libre accès, des vidéos pour comprendre les bénéfices du numérique, comme maximiser l'utilisation de ses données ou comme faire de la vente en ligne ou encore développer sa clientèle ou améliorer le process interne de son exploitation, etc., etc... Dans ce guide vous avez aussi des outils autodiagnostics, vous avez de la mise en relation avec des spécialistes près de chez soi grâce à la géolocalisation des activateurs, vous avez aussi de la simulation de financement pour le projet numérique avec une liste exhaustive des aides disposées sur le territoire. En fait la plateforme France Num viendra compléter l'initiative déjà engagée par la Région et maintenant par la CTM, c'est-à-dire la transformation du territoire et pour ce qui concerne cette transformation du territoire c'est la réalisation de l'autoroute du haut débit qui avait été commencée et maintenant c'est du très haut débit que nous proposons avec la fibre. La participation de la CTM au programme national se concrétisera par l'adhésion gratuite de la collectivité à la plateforme France Num et par l'enregistrement des prestations proposées par la CTM dans ce domaine. En outre la CTM devra animer à l'échelle du territoire la plateforme et permettre aux différents partenaires de s'inscrire et de référencer leurs prestations. Lors de sa séance du 22 novembre 2018, le Conseil Exécutif a donné un avis favorable pour l'adhésion de la Collectivité de Martinique à la plateforme France Num et à la transmission du dossier à l'Assemblée. Donc, vous êtes invité chers collègues à vous prononcer sur l'adhésion de la Collectivité Territoriale de Martinique à la Plateforme France Num, plateforme numérique d'accompagnement à la transformation numérique des TPE et PME et vous prononcer sur le mandat à donner au Président du Conseil Exécutif pour prendre toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision, notamment signer les actes et les documents inhérents à cette adhésion. Je vous remercie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Développement Economique.

M. Yan MONLPLAISIR – Avis très favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission BTP.

M. Georges CLEON – Avis favorable

M. le Président Claude LISE – Commission Affaires Européennes et Coopération. Chers collègues, vous avez la parole, qui la demande ? Collègue ADENET.

<u>M. Lucien ADENET</u> – Une question Président. Vous savez, les exploitations agricoles ne sont pas considérées parfois comme des entreprises or ce sont des entreprises à part entière. Est-ce que ce projet concerne aussi les petites entreprises agricoles ? en fait les entreprises agricoles d'une manière générale mais surtout les petites ?

M. le Président Claude LISE – Pas d'autres questions ? Collègue Patricia TELLE.

Mme Patricia TELLE – Merci Monsieur le Président, bonjour à tous. Ma question est du même ordre que celle du collègue qui vient d'intervenir et donc, ça concerne plus particulièrement la pêche parce qu'en fait les marins pêcheurs sont des entrepreneurs, ils sont des chefs d'entreprises, chacun est à la tête d'une entreprise de pêche et donc je voulais savoir s'ils sont éligibles. Et puis, concernant le pass numérique qui a été voté en plénière du mois de mai dernier nous a dit notre collègue rapporteuse, elle n'aime pas on dirait, est-ce que ce pass numérique, concrètement il est déjà utilisé ? Quelles sont les

associations ou entreprises qui sont éligibles ? Quelles sont ces associations ou entreprises vers lesquelles la population martiniquaise, les entreprises pourraient aller pour bénéficier de ce pass numérique parce que bien évidemment, concernant la transformation numérique qui est aujourd'hui devenue nécessaire, bien évidemment nous ne pouvons qu'être d'accord sur l'aide apportée par la Collectivité Territoriale de Martinique à nos petites entreprises. Merci beaucoup.

M. le Président Claude LISE – Pas d'autres questions ?

Mme Marie-France TOUL - Président.

M. le Président Claude LISE – Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL – Ma question, je pense que c'est dans le même ordre d'esprit que les deux collègues qui viennent de s'exprimer mais je voudrais aussi savoir comment cette plateforme va s'organiser parce qu'on voit bien qu'il s'agit ici de Très Petites Entreprises et bien souvent, même lorsque nous avons accès à une plateforme, les gens ne savent pas systématiquement comment aller vers cette plateforme, il y aura-t-il à côté de cette plateforme un accompagnement avec un accompagnement physique qui puisse répondre aux différentes questions que les gens pourraient à avoir pour avoir accès à cette plateforme ?

M. le Président Claude LISE – La collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA - Merci Président et je me félicite d'avoir demandé aux administratifs s'occupant de ce dossier de venir nous expliquer à ma commission même si elle ne relevait pas de ma commission mais de venir nous expliquer justement ce dossier et nous avons été agréablement surpris parce que les explications venaient du fait que c'était une adhésion à cette plateforme qui venait en complément de ce qui existe déjà à la CTM et je disais qu'il était important maintenant, parce que nous avions voté cette transition numérique en plénière, et je disais à ces deux personnes que j'ai rencontré, les deux administratifs, Mme BERLIN et M. NOBOUR que ça aurait été intéressant maintenant de passer vraiment à la phase de communication et comme disait notre collègue TOUL c'est souvent cela, nous avons des dispositifs mais les chefs d'entreprises ont tellement la tête dans le guidon qu'ils n'ont pas vraiment le temps d'aller, et cette présence que nous aurons sur France Num, nous permettra, nous CTM, d'être visible si j'ai bien compris. Sinon, je renouvelle la demande, que quand nous nous saisissons, les commissions peuvent se saisir de n'importe quel dossier qui semble intéressant, enfin même si tous les dossiers sont intéressants mais qui ne relèvent pas de leurs compétences dira-t-on, mais ça permet aussi d'avoir des explications par des administratifs qui suivent le dossier du début jusqu'à la fin. Merci.

<u>Mme Marinette TORPILLE</u> – Je peux y aller ? Merci Président. A la 1^{ère} question, est-ce que cela concerne les entreprises agricoles ? Oui, alors autant que pour la pêche, ça concerne toutes les entreprises, tous les secteurs d'activités sont représentés puisque la plateforme

est faite au niveau national. Il faut que les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, qui sont juridiquement constitué en entreprise peuvent aller sur cette plateforme et elles trouveront surtout des éléments de réponses qui sont des éléments de réponses pour des entreprises. Quel que soit le secteur d'activité, quand vous avez le secteur d'activité qui est sélectionné... et à ce moment-là vous aurez les aides et les dispositions concernant votre secteur d'activité. Mais je répète ces aides et ces dispositions ne seront valables que si vous êtes constitué en entreprise puisque et donc c'est le cas que nous avons le plus souvent sur notamment les pêcheurs, un peu en agriculture mais en agriculture il y a quand même une structuration juridique que l'on retrouve, je dirais plus souvent en agriculture qu'au niveau de la pêche, c'est une question qui va se faire petit à petit mais du moment où vous êtes constitué en entreprise dans le secteur d'activité, vous allez trouver l'information qui concerne votre secteur d'activité, il n'y a pas de discrimination au départ sur les secteurs d'activité, tous les secteurs d'activités sont représentés. Donc pour la pêche et l'agriculture, j'ai répondu en même temps. Concernant le pass numérique, c'est une disposition qui est faite pour les entreprises de moins de 30 salariés donc pas les associations, nous sommes là sur des dispositions sur des entreprises donc sur les entreprises de moins de 30 salariés, ce pass numérique est aujourd'hui disponible dans le dispositif des aides du numérique selon les conditions de cette aide. C'est déjà disponible, il y a un dossier à déposer, comme tout dossier d'aide et de subvention, il sera instruit et il sera traité mais il faut être une entreprise fiscalement à jour de ses cotisations et socialement à jour donc de moins de 30 salariés, ce sont les conditions de toutes les subventions qui sont attribuées au niveau de la collectivité. Concernant le guide de cette plateforme pour les entreprises pour répondre à Marie-Frantz TOUL, il y a deux volets de réponses. Il y a d'abord effectivement une communication qui doit être faite pour que toutes les entreprises de Martinique puissent avoir cette information. Cette communication je dirais pas seulement chez nous puisque la plateforme est une plateforme nationale, cette communication a été demandée au Secrétaire d'Etat du numérique puisqu'au lancement la plateforme, au 15 octobre dernier était à ce lancement sur Paris et c'est la question qui a été demandée par toutes les régions c'est qu'il y ait une communication forte à faire localement sur les territoires donc sachant que l'Etat cherche à faire effectivement des économies, ils ont mis en place la plateforme mais pour l'instant ils n'ont pas prévu une communication nationale à ce niveau-là donc ce qui fait que c'est au niveau régional, donc à notre niveau sur notre territoire que nous devons prévoir cette communication pour que toutes nos entreprises puissent aller sur cette plateforme pour pouvoir déjà se renseigner sur tous les dispositifs qui sont possibles sur cette transformation numérique qu'elles peuvent engager. La communication, elle sera faite déjà par l'évènement que nous allons mettre en place par Martinique Développement, on en a parlé, OSE donc je vais vous en dire quelques mots juste après qu'on ait voté ce point. Le salon OSE que nous allons tenir en fin de mois de janvier, a un volet numérique et l'un des temps fort de ce salon c'est la transformation numérique. Là, nous allons vraiment concentrer notre communication sur la transformation numérique pour vraiment frapper un grand coup dans cette communication et en plus je l'espère, on a eu un retour du Secrétariat du Numérique donc on pourrait avoir normalement je l'ai demandé, il n'a pas encore été confirmé mais on pourrait avoir le Secrétaire d'Etat au numérique Mounir MAHJOUBI qui viendrait à l'ouverture de notre salon ce qui permettrait de donner vraiment un signe fort sur l'impact numérique que doivent avoir nos entreprises dans leur exploitation. Pour l'instant nous sommes en train de travailler sur son programme, s'il accepte ce serait pour nous un signe fort sur le numérique. La communication nous allons déjà la faire à ce niveau-là et sinon tous les jours dans tous les supports que nous avons, notamment au niveau du service numérique de la collectivité, il est prévu un programme et des actions plus ciblés pour que les entreprises puissent avoir connaissance de cette plateforme. Par ailleurs, concernant le guidage physique, je dirais à ma collègue que la plateforme c'est un guide où les étapes sont vraiment décrites pas à pas, on a affaire quand même à des chefs d'entreprises, je pense qu'en suivant le guidage qui est fait, ils peuvent accéder à l'information assez simplement; il n'y a pas besoin d'avoir une présence physique à côté pour expliquer comment on peut trouver les informations sur cette plateforme numérique donc c'est surtout la communication qu'il faut qu'on fasse pour que les entreprises sachent que cette plateforme numérique est en place et opérationnelle sur notre territoire. Voici ce que je peux dire, Président.

M. le Président Claude LISE – Je mets aux voix. Y a-t-il des collègues qui sont contre ? Non, tu ne parles pas après le rapporteur. Essaie de poser la question lors d'un autre dossier. Il n'y a pas de contre, abstentions donc adopté à l'unanimité.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité

Mme Marinette TORPILLE – Président, je voulais juste donner deux informations à nos collègues puisque sur le salon, leur rappeler que nous allons tenir le salon OSE 2019 le 30 et 31 janvier et 1^{er} février à Madiana. Ce salon c'est sa 2^{ème} édition, on attend plus de 6 000 visiteurs et il va accueillir 70 exposants et c'est plus d'une centaine d'ateliers de conférences qui sont prévus dans ce salon. Vraiment, je dis tous les chefs d'entreprises, les porteurs de projets devraient trouver plusieurs thèmes intéressants pour eux pendant ces 3 jours. Ce sera vraiment la fête de l'entreprise, la fête de l'entreprenariat, la fête d'oser entreprendre sur notre territoire donc ce salon de 3 jours, pas plus de jours, 3 jours avec des conférences et des ateliers super intéressants. Dernier point d'information Président que je voudrais faire, c'est que comme vous savez, je suis à donner des avis sur les dossiers d'attribution de subventions pour des projets de moins de 200 000 € donc pratiquement les dossiers qui sont de ma compétence sont traités en Conseil Exécutif donc je n'ai pas l'occasion de venir au niveau de l'Assemblée pour en parler, pour demander un avis puisque ça peut se faire au niveau du Conseil Exécutif mais comme nous sommes à la dernière plénière de l'année, je souhaite vous porter simplement l'information générale de ce qui a été traité, du nombre de dossier qui a été traité pendant l'année donc sur l'attribution des subventions au niveau du développement économique, comme ça au moins cette information c'est savoir qu'il y a les dossiers qui concernent les fonds européens mais il y a tous ces petits dossiers et cela fait

quand même un impact fort sur notre territoire. C'est au total un peu plus de 8 068 878 € de subventions attribuées cette année. Cela concerne 566 dossiers qui ont été traités et acceptés, ce qu'on peut dire, l'aide la plus demandée et la plus attribuée c'est l'aide à l'emploi donc vraiment au niveau de la collectivité nous sommes je dirais un gros contributeur avec l'aide à l'emploi. Nous soutenons véritablement l'emploi sur notre territoire avec un montant de 5 242 114 € donc vous voyez que sur les 8 millions, 5 millions vont à l'aide à l'emploi donc c'est de l'aide qui est donnée aux entreprises qui emploient quelqu'un qui revient du chômage, ça peut être des séniors, des gens autres que des séniors mais aussi la pépinière jeunes cadres c'est-à-dire de jeunes cadres qui sont formés, qui ont au moins un bac + 3 et qui cherchent à travailler pour la première fois dans une entreprise donc à certaines conditions nous aidons ce type d'emplois. Ensuite nous avons l'autre volet qui est aussi très utilisé, c'est tout ce qui est création, développement d'entreprise, nous avons 2 321 000 € de subventions attribuées; sinon les autres, pour les entreprises en difficultés, il y a un certain montant et d'autres volets. Tout cela pour dire que ces sommes sont données aux entreprises, c'est de la subvention, sont données à certaines conditions, chaque année je regardais par rapport aux années précédentes c'est à peu près le même montant, ce qui est attribué en 2018 sera effectivement versé en 2019 mais ce qui a été attribué en 2017 a été versé en 2018 et quand on regarde d'une année sur l'autre, nous en sommes à peu près dans les mêmes montants, c'est quand même plus de 8 millions qui sont versés dans l'économie de notre pays aux petites et très petites entreprises. Voici Président ce que je voulais apporter comme information à mes collègues.

M. le Président Claude LISE – Merci pour ces informations ; donc nous passons à la question numéro 3. Il s'agit du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de notre Collectivité Territoriale de Martinique.

Je passe donc la parole à notre collègue Conseillère Exécutive Marie-Hélène LEOTIN.

3/ RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Marie-Hélène LEOTIN – Merci Président. Bonjour. Il s'agit de la circulaire de décembre 2016 renforcée en 2017 qui comprend un plan d'actions gouvernementales en 4 axes et parmi ces axes il y a un axe qu'on appelle un service public exemplaire applicable aux collectivités territoriales. Dans cet axe il y a 3 mesures : la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes en matière de rémunération, de parcours professionnel et d'encadrement supérieur ; en 2 des innovations pour améliorer l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et en 3 des mesures spécifiques concernant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. C'est dans cette dynamique que s'inscrit la Collectivité Territoriale de Martinique à travers ses politiques de ressources humaines et action sociale. En un, nous présentons l'emploi et les caractéristiques des agents de la collectivité. A la CTM, 61 % des agents sont des femmes et les reste 39 % des hommes. Si on ajoute les assistants familiaux, on arrive à 72 % des effectifs de la CTM constitués par des femmes. C'est un peu normal et

logique puisqu'il s'agit principalement d'emplois du tertiaire, de filière administrative plus que technique, d'emplois en matière d'éducation de santé, de famille ou de petite enfance. En ce qui concerne les catégories, 65 % des agents de la catégorie A sont des femmes, de même pour la catégorie B, 65 % et la catégorie C, 59 % sont des femmes. En ce qui concerne les emplois d'encadrement, 50 % donc la moitié des emplois de directeurs, DGA, Directeur Général Adjoint, sont des femmes, 57 % pour les emplois de direction sont des femmes, 60 % pour les emplois de chefs de service ou chefs de mission. En ce qui concerne les filières, on va trouver les femmes principalement dans la filière médico-sociale et dans les filières administratives comme je disais au début. Répartition par âge, la moyenne d'âge des femmes est de 50,8 ans contre 51,3 ans pour les hommes. En ce qui concerne les agents en situation de handicap, 70 % des agents sont des femmes. La deuxième partie porte sur les recrutements externes et les changements de statuts et la mobilité de janvier à octobre 2018, 27 recrutements externes ont été effectués, 76 % sont des femmes. En ce qui concerne les apprentis, 60 apprentis recrutés en 2018, 48 % de ces apprentis sont des femmes. Autre remarque, les femmes sont largement majoritaires au niveau des réussites aux concours et aux examens professionnels. Pour la mobilité, sur 156 mobilités internes au cours des 10 derniers mois, 76 % sont des femmes. Disponibilité, là aussi 62 % des agents en disponibilité pour convenance personnelle ou en congé sans solde sont des femmes. La troisième partie porte sur la formation professionnelle, il y a eu 2 383 jours de formation et parmi les gens en formation, il y a eu 61 % de femmes. La quatrième partie porte sur la retraite, 66 agents sont partis en retraite en 2018 de janvier à octobre, sur ces 66 agents, 55 % sont des femmes. La cinquième grande partie concerne la rémunération, le salaire net mensuel moyen pour les femmes est de 2 488 € et pour les hommes 2 563 €. Il y a donc un écart de rémunération en faveur des hommes mais cela s'explique parce que les salaires servis, on vous dit dans la filière technique parce que les hommes sont plus nombreux, ces salaires sont supérieurs, c'est une question de régime indemnitaire plus favorable. En conclusion on peut dire que les femmes sont largement représentées à la CTM, elles sont très présentes dans les postes d'encadrement avec une proportion plus forte que celle des hommes. Cependant, il existe une disparité en matière de rémunération où il y a donc des écarts qui restent encore importants et les services ressources humaines font tout pour favoriser la mixité des métiers, l'égalité dans l'évolution des carrières, de rémunération, d'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle. J'ajoute 3 points qui ne sont pas dans le rapport, il existe des séquences de formation à l'égalité homme-femme, ça a été ajouté dans le plan de formation du personnel. Le 2ème point c'est qu'il y a une action à la sensibilisation égalité homme-femme en direction du grand public. Le dernier point, un référent égalité homme-femme a été nommé au niveau de la CTM, il s'agit de Gisèle DERIGENT. Je vous remercie.

M. le Président Claude LISE – Merci. Je vais interroger les différentes commissions qui ont eu à connaître de ce dossier. Pratiquement, je crois que toutes les commissions ont été interrogées alors je vais les appeler sans ordre hiérarchique, bien entendu. Commission Développement Durable Environnement.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE – Avis favorable Président. Merci.

M. le Président Claude LISE – BTP.

M. Georges CLEON – Nous avons pris acte du rapport, Président.

M. le Président Claude LISE – Finances.

M. Michel BRACHI – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Développement Economique et Tourisme.

Mme Diane MONTROSE – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Action Sociale Gérontologie Personnes en Situation de Handicap.

M. Raphaël MARTINE – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Affaires Européennes. Silence, pas de réponse. Développement Agricole.

M. Lucien ADENET – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Affaires Juridiques.

M. Marie-Frantz TOUL – La commission a pris acte Président, du rapport.

M. le Président Claude LISE – Commission Santé Action Prévention.

<u>Mme Louise TELLE</u> – La préoccupation d'égalité entre les femmes et les hommes à la CTM est toujours active et présente par conséquent la commission porte une appréciation tout à fait positive sur le rapport présenté.

M. le Président Claude LISE – Politique des Sports.

M. Marius NARCISSOT – La commission a pris acte de ce rapport et encourage l'Exécutif à poursuivre les travaux engagés dans ce sens et à faire surtout en sorte que ce document qui traduit la recherche d'égalité soit aussi un instrument d'équité pour que la motivation des collaborateurs soit de mise.

M. le Président Claude LISE – Commission Culture.

<u>Mme Christiane Emmanuel</u> – Avis favorable, Président.

M. le Président Claude LISE – Education Jeunesse Enseignement Supérieur.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – En l'absence momentané de son président, nous avons naturellement pris acte de ce rapport et nous avons noté le souci permanent de la collectivité d'aller dans un sens positif et favorable à l'équité et à l'égalité homme-femme. Merci.

M. le Président Claude LISE – Formation Professionnelle.

<u>Mme Josiane PINVILLE</u> – Au nom de la commission Formation Professionnelle, nous avons fait une commission conjointe donc avis favorable pour les 2.

M. le Président Claude LISE – Avec la commission Insertion, c'est bien ça ?

<u>Mme Josiane PINVILLE</u> – Bien. Commission Logement.

Mme Christiane BAURAS – Un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission Transport.

M. Lucien ADENET – Merci président. L'avis est favorable mais je dois faire quand même un petit commentaire puisque comme à la commission transport, les hommes sont majoritaires, 5 sur 7 donc on a discuté un peu de manière approfondie avec la Directrice des ressources humaines qui est venue en personne nous expliquer un peut le projet et nous avons surtout regardé la pyramide des âges de la CTM au niveau des femmes et on a constaté que c'était un sapin renversé, vous connaissez un sapin, la base est large donc un filao si vous voulez. Tandis que pour la pyramide des âges au niveau de la CTM nous avons un filao inversé et on a constaté que pour les femmes qui sont majoritaires entre 51 ans et 55 ans voire 60 ans, il y a une masse très importante, un très grand nombre de femmes et les commentaires que nous avons fait tout simplement tourne autour de ces propos et cela a une répercussion sur le poids de la masse salariale parce que ce sont des personnes quand même qui ont déjà une certaine expérience, c'est avec le service que nous avons fait... il y a aussi une usure, ça provoque une usure professionnelle puisque ce sont des personnes qui ont déjà un certain âge donc il faudrait être attentif à tout cela et puis on a aussi montré que dans cette analyse qui est faite, il y a la prise en compte des personnes handicapées qui est importante. Ce que nous disons tout simplement au final c'est qu'il faut être attentif à la mixité dans les filières, ce qui est dit dans le dossier mais aussi dans certains secteurs au niveau de la collectivité, il faut être attentif aussi, il faudrait anticiper au niveau de certains métiers ; donc voilà les réflexions qui ont été faites. Merci.

M. le Président Claude LISE – Je pense que tout le monde impressionné par le travail effectué par la commission Transport qui a même dégagé 2 nouveaux concepts, 2 nouveaux types de pyramides filao et sapin. Je pense que tout cela va avoir des conséquences sur les études démographiques.

<u>M. Lucien ADENET</u> – Président, c'est l'administratif qui nous a aidé à étudier ce dossier, qui nous a parlé de ces deux concepts.

M. le Président Claude LISE – Tu rends à César ce qui lui appartient, à Césarine plutôt mais je retiens que moins il y a de femmes dans une commission plus on s'occupe des affaires concernant les femmes. C'est une réflexion toute personnelle. Il nous reste une dernière commission, commission de la mer.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Pas une dernière parce que vous ne m'avez donné le temps de donner, vous avez continué donc après celle-là je ferai mon intervention. Merci.

M. le Président Claude LISE – Vas-y.

Mme Marie-Line LESDEMA – Merci Président. Effectivement nous avons eu le concours de la DGA des ressources humaines et nous avons donné un avis favorable et pour que nous devenions exemplaires par rapport au décret de juin 2015 et avec le départ de beaucoup de femmes, nous devons faire attention à ce que justement la tendance ne soit pas renversée mais garder toujours cette égalité homme-femme dans cette collectivité.

M. le Président Claude LISE – Commission de la Mer. Il n'y a personne pour la commission de la Mer ? Vous avez la parole. Qui la demande ? Collègue TINOT.

<u>Mme Marie-France TINOT</u> – Merci, bonjour à tous. Monsieur le Président, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, chers membres, chers collègues. Ce rapport qui est une obligation légale, d'ailleurs très bien rédigé, je salue les services des ressources humaines, nous permet également de mieux connaître la situation des employés hommes et femmes au sein de la collectivité. Madame la Conseillère Exécutive a dit que les services s'y attèlent pour apporter des solutions mais concrètement ma question c'est : A quoi pourrait-on s'y attendre ? Sur quel axe vous entendez travailler pour pouvoir améliorer ces inégalités ? Merci.

M. le Président Claude LISE – Autre question ? Collègue TOUL.

M. Marie-Frantz TOUL – Ce n'est pas une question mais une observation puisque dans ce rapport il est noté qu'on relève que dans les filières techniques il y a une timide présence des femmes et je pense que cela devrait nous amener à avoir une réflexion en termes de formation et d'apprentissage pour pouvoir inciter les jeunes filles justement à prendre ces filières.

M. le Président Claude LISE – Autre demande d'intervention ? Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Merci Président, bonjour à tout le monde. Ce n'est pas un rapport qui appelle tellement à des interventions, je crois que nous sommes tous d'accord et on félicite ceux qui continuent dans cette voie mais on félicite aussi tous ceux qui ont embauché avant puisque l'on voit très bien qu'il y a un rapport, mais c'est par rapport à la compréhension du rapport même. J'ai eu quelques difficultés à bien comprendre l'orientation du rapport, c'est un rapport entre l'égalité homme et femme et quand on lit plus bas, on dit que l'effectif de femmes semble être beaucoup plus important, et on lit

après que c'est dans cette dynamique que s'inscrit la Collectivité Territoriale de Martinique qui a travers sa politique d'actions sociales veut tendre vers l'exemplarité en matière d'égalité femmes-hommes, peut-être qu'il y a une petite explication à donner là et pour se faire la collectivité devra en interne répondre à des objectifs, une mise en œuvre progressive des dispositifs, l'égalité dans les faits. Je voulais juste ajouter que le fait qu'il y ait des femmes dans le social ce n'est pas une logique. Ce n'est pas plus une logique, cela pourrait être des hommes, la preuve on essaye qu'il n'y ait plus des sages-femmes mais des hommes qui interviennent, qu'il n'y ait plus des assistantes sociales mais des assistants de service éducatif et tout cela donc ce n'est pas non plus comme ça parce que c'est l'administration et tout cela, les femmes peuvent travailler comme on dit dans la technique et les hommes peuvent travailler aussi dans le social.

M. le Président Claude LISE – Merci. Autre demande d'intervention ? Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Je me souviens Président quand on était au Conseil Général quand on parlait des assistants familiaux, on disait pratiquement assistante familiale, c'était parce qu'il n'y avait que des femmes et j'ai appris tout récemment qu'il y a parmi les assistants familiaux il y aujourd'hui un homme donc je crois qu'effectivement il y a des métiers, tous les métiers peuvent être faits par les deux sexes.

M. le Président Claude LISE – Tu as raison, c'est la mixité. Il y avait déjà quelques-uns, il y avait déjà des hommes mais très, très peu nombreux. Parfait, qui demande la parole encore, sinon je donne la parole au rapporteur pour qu'elle nous donne ses conclusions avant le vote.

Mme Marie-Hélène LEOTIN – C'est vrai qu'il ne faut pas dire logique, j'ai eu tort de dire cela comme ça parce qu'il s'agit d'emplois de la petite enfance, ce n'est pas logique que ce soit forcément des femmes et nous savons que de plus en plus que les jeunes couples, les jeunes gens occupent ces emplois et également font le nécessaire au niveau des foyers donc effectivement il n'y a pas de logique là-dedans mais ce rapport c'est le reflet de notre société. En ce qui concerne les actions concrètes, je l'ai dit à la fin, nous avons mis des séquences de formation à l'égalité homme-femme dans le plan de formation du personnel pour l'année 2019 et nous avons nommé un référent égalité homme-femme donc c'est surtout à ce niveau-là qu'on va concrétiser un certain nombre de propositions. Merci.

M. le Président Claude LISE — Mes chers collègues, il n'y a pas de vote à proprement parlé mais nous devons prendre acte du fait que le rapport a été effectué et que nous en avons pris connaissance donc je pense que nous sommes tous d'accord, il n'y a pas d'oppositions donc je remercie la Conseillère Exécutive LEOTIN et j'appelle pour le rapport numéro 4 le collègue Louis BOUTRIN. Il va nous présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable 2018.

Vote
Abstentions?

4/ RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2018 – COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

M. Louis BOUTRIN – Bonjour chers collègues. Comme vous le savez conformément aux dispositions légales et notamment conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales, préalablement au débat sur le projet de budget, le Président du Conseil Exécutif présente un rapport sur la situation en matière de développement durable qui intéresse à la fois le fonctionnement de la CTM mais également les politiques qu'elle mène sur le territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixées par le décret du 17 juin 2011 qui précise cette rupture donc ce rapport que j'ai l'honneur de vous présenter en lieu et place du Président prend en compte les 5 finalités du développement durable qui sont mentionnés dans le Code de l'environnement. A savoir : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la cohésion sociale, l'épanouissement des hommes et des femmes, la transition vers une économie circulaire.

La présentation qui sera faite ce matin, elle sera faite en deux parties : une première partie qui est relative au bilan des politiques publiques menées par la CTM, les orientations, les programmes qui ont été mis en œuvre sur notre territoire et une deuxième partie qui est relative tant des actions conduites, de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la CTM. Il est impératif aujourd'hui de préciser le contexte. Alors le contexte c'est celui que vous connaissez puisque la CTM prend une part très active au développement durable de la Martinique grâce à ses politiques sectorielles. Cette volonté de faire du développement durable le fil conducteur de son action trouve sa traduction dans l'ensemble des plans et des schémas directeurs qui sous-tendent l'action de la CTM. Que ça soit écologiques, les aspects économiques, les aspects sociaux et culturels, tous ils doivent être pris en compte par l'ensemble de ces actions, c'est pourquoi la CTM a décidé d'élaborer et l'Assemblée de Martinique à voter le principe de l'élaboration d'un PADDMA, un Plan d'Aménagement et de Développement Durable pour la Martinique en lieu et place du Schéma d'Aménagement Régional, le SAR, afin d'organiser le territoire comme un instrument de développement soutenable à l'horizon de 2020 et 2030. Ce plan global est un instrument intégrateur, j'ai pour habitude de dire que c'est une espèce de matrice, qui vise à mettre en cohérence l'ensemble des schémas stratégiques, certains nous sont imposés par la loi, à l'instar du Schéma Territorial de Développement Economique de l'Innovation et de l'Internationalisation, le STDEII qui a été élaboré en 2017 et ce schéma qui est préconisé par la loi NOTRe constitue le volet économique du PADDMA. Ce cadre novateur devra assurer la transition vers un nouveau modèle de développement économique plus soutenable et plus solidaire. Je ne vais pas reprendre ce que vous avez déjà eu l'occasion d'apprécier, à savoir l'intérêt du STDEII en matière d'innovation environnementale, en matière d'innovation

économique, en matière d'innovation territoriale et d'innovation sociale. Ce STDEII a été décliné en programme d'actions stratégiques que nous avons eu l'occasion de vous présenter à plusieurs reprises. Il y a un aspect qui est important à souligner et qui fait débat dans la société française actuellement et qui a précipité les gilets jaunes sur les routes, c'est le problème de la fiscalité environnementale. Vous savez que la fiscalité va impacter la démarche du développement soutenable par l'écologie, l'économie et le social en mettant en exergue certaines variables durables et équitables qui en découlent. La CTM par sa stratégie fiscale, va accompagner cette démarche, bien sûr à travers cinq fiscalités que vous connaissez : l'octroi de mer pour les taux sur le carburant, la taxe spéciale sur la consommation de produits pétroliers mais également sur la taxe d'aménagement qui est infime, qui mériterait d'ailleurs d'être ajustée, la taxe sur les certificats d'immatriculation c'est-à-dire sur les cartes grises en fonction des émissions de dioxyde de carbone et sur la puissance des véhicules, enfin une dernière taxe qui nous permet de compléter le dispositif fiscal pour pouvoir enclencher nos actions en matière de développement soutenable c'est la taxe sur les propriétés bâties pour un meilleur contrôle de l'aménagement du territoire. Au niveau économique, en permettant des exonérations sur la taxe sur la consommation, la taxe spéciale sur la consommation des produits pétroliers et l'octroi de mer pour l'aviation commerciale et également pour les activités nautiques et commerciales, nous avons mis en place un certain nombre d'exonérations, le remboursement partiel à taxe spéciale sur le carburant, vous avez bien compris que nous sommes dans des enjeux de territoire mais quand on regarde l'actualité, toutes ces taxes avaient été augmentées ou il était prévu au 1er janvier 2019 de les augmenter et que le Gouvernement a dû faire machine arrière, ce qui fait que notre stratégie fiscale pour accompagner notre politique de développement soutenable a été très clairvoyante et on peut aujourd'hui se féliciter et nous avons même ajusté la délibération sur la taxe sur le tabac donc voilà chers collègues, j'ai fixé le contexte avec les différents enjeux, les différents outils qui nous permettent aujourd'hui de mettre en place les politiques, on va voir maintenant les politiques publiques qui ont été mises en place, pour certaines politiques publiques je vais insister parce que je pense qu'au niveau de la CTM nous avons mis le paquet comme on dit et les résultats sont probants, d'autres relèvent beaucoup plus des actions sociales qui font partie du champ de compétence du collègue Francis CAROLE, je serais un peu plus rapides sur ceux-là puisque nous sommes sur les 4 piliers du développement soutenable à la fois l'écologique, l'économique, le social et le culturel. Première finalité, on n'y échappe pas, c'est la lutte contre le réchauffement climatique. Alors, comme vous le savez le territoire martiniquais doit encore poursuivre ses efforts afin d'augmenter la part des énergies renouvelables au sein du mix énergétique, nous sommes partis de très loin, 7% c'est-à-dire les mauvais élèves de la classe de tout l'outremer et de toutes les régions, nous sommes en passe de rattraper notre retard en vue justement, à la fois de répondre aux impératifs de la loi sur la transition énergétique mais au-delà d'avoir un comportement plus respectueux à la fois de l'environnement, de l'humain et un comportement plus solidaire. Dans la présentation qui vous est faite, vous avez vu en ce qui concerne les enjeux de territoire, je vous rappelle les objectifs qui sont fixés par la loi, c'està-dire 50 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie en 2020 et c'est dans 2 ans et l'autonomie énergétique à l'horizon 2030. Quand j'ai eu à présenter le projet de PPE devant le Conseil National pour le valider, on a joué cartes sur table et on a annoncé que nous partons de trop loin pour pouvoir atteindre ces objectifs. Nous allons pouvoir nous rapprocher mais ce serait une utopie, une utopie de penser que nous allons rattraper un tel retard et être autonome énergétiquement en 2030.

En ce qui concerne la mobilité nous avons mis en place le Schéma Territorial des infrastructures Routières de Martinique à l'horizon de 2037, c'est un outil de programmation prospectif et dynamique pour la définition des politiques routières de la CTM, c'est un outil qui a été présenté par le collègue Daniel MARIE-SAINTE et qui a été validé par l'Assemblée de Martinique et en principe qui devrait être terminé d'ici fin 2019. Un autre schéma qui intervient dans la mobilité et les déplacements qui est un schéma que vous avez récemment adopté pour son élaboration et qui relève depuis la loi d'orientation sur le transfert depuis 82 qui est le Schéma Territorial de la Mobilité des Transports qui demeure un schéma stratégique de planification mais également d'orientation qui doit définir la mobilité et les transports à la fois des personnes mais également des marchandises, qui doit préciser les orientations en matière d'infrastructures aériennes, les infrastructures portuaires, maritimes et terrestres correspondantes. Nous avons pour cela, et vous le verrez tout à l'heure dans la présentation, mis l'accent sur une mobilité multimodale avec bien sûr ce que nous avions déjà, les transports urbains, les transports interurbains mais également des transports en site propre, l'évaluation de l'impact et de la mise en service du TCSP s'imposait avec des études d'extension qui ont été lancées pour le compte de Martinique Transport et la restructuration des carrefours dans le cadre du Schéma des Infrastructures Routières, notamment le point noir de la circulation qui est le carrefour de Mangot Vulcin. Aménagement également de giratoire au nord de la commune du Vauclin et toujours dans le domaine des sites propres nous avons lancé une étude de perception pour la population lors de la fête de la science en fête pour un projet de transport urbain par câble entre Fort-de-France et Schoelcher compte tenu de la topographie, compte tenu de l'absence de maitrise foncière puisque comme vous le savez le projet initial du TCSP devait passer par les places des Almadies et ensuite Pointe de la Vierge pour remonter derrière le Rond-point. En absence d'emprise foncière nous sommes obligés de reconsidérer cette extension vers Schoelcher, d'où l'idée d'opter pour un transport aérien par câble qui se développe de plus en plus en milieu urbain dans plusieurs grandes villes. Nous avons également renoué avec les dessertes maritimes puisque des études ont été lancées pour la création d'une ligne maritime rapide entre Fort-de-France et Saint-Pierre mais également entre Fort-de-France et les Anses-d'Arlet pour le sud caraïbe. L'extension est prévue entre Saint-Pierre et Grand-Rivière pour désenclaver la commune de Grand-Rivière qui est soumise à des aléas forts et surtout nous avons pu pour cette année 2018 faire une estimation des potentiels de transport maritime, qui a été réalisé en 2018 et au cours de cette estimation il nous est apparu que le choix qui a été fait en ce qui concerne la ligne Fort-de-France - Case- Pilote c'est un choix pertinent puisque les 3 parkings relais du bourg de Case-Pilote sont toujours remplis et nous avons atteint des niveaux de fréquentation pour la ligne 4 Fort-de-France – Case-Pilote identiques à ceux qui existent entre Fort-de-France et bourg des Trois-Ilets alors que vers les Trois-Ilets il y a une tradition de transport maritime qui est beaucoup plus ancienne, ce qui prouve bien la nécessité d'une complémentarité et que les martiniquais notamment ceux qui habitent la côte caraïbe et n'hésitent pas à laisser leur véhicule pour emprunter le desserte vers Fort-de-France.

Maintenant, je vais passer à une 2ème finalité donc je ne reviens pas sur les différents rapports que vous avez dans le rapport de présentation notamment sur la programmation que l'on a mis en place sous forme de partenariat pour la maitrise de l'énergie à travers le Plan Territorial de Maitrise de l'Energie où ceci dit on ne peut pas laisse sous silence le bilan énergétique parce que nous avons pris l'habitude d'aborder la question des politiques énergétiques à travers les énergies renouvelables. Certes, nous pouvons continuer à développer des énergies renouvelables mais à quoi cela sert-il si nous ne réduisons pas nos consommations énergétiques. Nous avons mis en place une politique très audacieuse et au niveau de la maitrise de l'énergie. Au cours de l'année 2016, nous avions déjà obtenu des résultats intéressants, 27 000 000 de kW économisés et fin 2017 nous avons encore déplacé le curseur, c'est 32 000 000 de kW d'électricité économisés, ce qui correspond à 5 jours sur une année. Cela peut paraître peu mais si on met ces mêmes chiffres sur un grand pays type la France vous allez voir que ce sont des millions d'euros qui ont été économisés. Réduire notre consommation énergétique parce qu'on ne peut pas succomber à cette espèce de fatalité, nous importons depuis des années 850 000 T de pétrole et la moitié de ces importations sert pour pouvoir nous fournir en énergie, le reste pour nos déplacements. En ce qui concerne la finalité pour la préservation de la biodiversité, nous avons une richesse considérable en matière de biodiversité, c'est vrai qu'on a pour habitude de dire que la France actuellement est un pays de biodiversité mais 83 % de cette biodiversité se situe en outremer. En Martinique nous prenons part à cette biodiversité sans oublier la biodiversité marine puisque grâce aux pays dits ultramarins, la France est actuellement la 2èmè puissance maritime, pas seulement des enjeux stratégiques, ce seront des enjeux économiques, la richesse et la biodiversité sous-marine avec les modules métalliques, avec toutes les ressources que l'on a au niveau du sous-sol. En ce qui concerne cette biodiversité, nous ne sommes pas dans la posture de contradiction, il faut certes préserver cette biodiversité et la mettre en valeur. C'est ainsi que dans le cadre de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, à la fois des aires volcaniques et forestières de la Montagne pelée et des Pilons du nord qui comprennent les pitons du Carbet, les pitons du Mont Conil, les pitons Marcel et le Morne Jacob. Nous avons pu obtenir la reconnaissance de la valeur universelle de ce bien sur 2 critères, certes le critère volcanisme et géologie mais un 2^{ème} critère qui est le critère 10, le critère de la biodiversité. Ceci étant, je profite de cette occasion pour vous dire que nous avons actuellement, la candidature martiniquaise a le soutien de la ministre de l'outremer qui mercredi dernier a rappelé au Président de la République que in fine c'est lui qui doit prendre la décision et que notre candidature était une bonne candidature, nous sommes soutenus par une centaine de personnalités de la société civile donc c'est une candidature qui et en compétition avec le phare de Cordouan qui se trouve dans l'estuaire de Gironde et la Maison carrée de Nîmes. Je vous invite à soutenir cette candidature, les autres régions le font parce qu'il y a des enjeux économiques importants à travers cela, le maire de Bordeaux Alain JUPPE en personne soutient et cela se

comprend parce que le phare de Cordouan, clin d'œil à l'histoire, qui a été construit et dont la construction a été terminée au 17ème siècle, a servi pour orienter les bateaux dans l'estuaire qui allaient à Bordeaux, vous avez bien compris à cette époque que c'était dans le cadre du marché triangulaire, ce qui a fait la fortune de Bordeaux. Le maire de Bordeaux soutient la candidature du phare de Cordouan comme le maire de Nîmes qui est la région et ils soutiennent la candidature de la Maison carrée de Nîmes donc il nous appartient de faire peuple autour de cette candidature au regard de l'attractivité du territoire mais également des retombées économiques. Ce projet qui concerne à la fois la biodiversité et le volcanisme va nous donner lisibilité internationale et nous permettra également de développer un plan d'actions autour de la Montagne Pelée, des pitons et des communes puisque c'est un projet de territoire pour les populations concernées. Voilà la parenthèse que je fais qui se trouve dans votre rapport. Nous avons des projets également de réserve naturelle au niveau de la baie de Génipa. Récemment en présence du nouveau maire du Lamentin et d'une délégation de Cuba et d'Haïti, les cubains ont restitué un travail considérable qu'ils ont pu faire d'inventaire spontané sur la réserve de Génipa notamment au niveau de la richesse en matière de biodiversité entière et également au niveau de la mangrove. C'était la plus grande mangrove de Martinique qui couvre plus de 1 000 hectares et qui constitue 65 % de toutes les mangroves que l'on trouve en Martinique donc vous avez décidé au niveau de l'Assemblée de Martinique de mettre cette baie de Génipa en réserve naturelle territoriale, la procédure est en cours puisqu'elle a été lancée et la consultation publique a été lancée de juillet au 26 novembre dernier afin de recueillir l'avis de la population sur cette mise en réserve naturelle territoriale de Génipa. Il y a également d'autres aspects qui sont importants notamment au niveau du transfert de domanialité du Canal de Beauregard qui est en cours avec également un outil en matière de biodiversité qui est indispensable dont on attendait l'ouverture et qui a été inauguré officiellement en décembre 2017 qui est le musée du Père Pinchon où il y a plus de 1 000 pièces, ouvrages et espèces animales, ce qui constitue un fond unique de toutes les Antilles françaises, nous avons également le sanctuaire Agora ainsi que certains projets que nous avons eu l'occasion de présenter en plénière. En ce qui concerne la gestion de l'eau, elle n'est pas là ma collègue, nous avons là encore des objectifs très ambitieux pour diminuer la pression sur la ressource, plus de 91 % de la ressource actuelle ce sont nos rivières qui alimentent la ressource notamment en eau potable, ce qui nous impose une politique d'aménagement et de gestion de l'eau à travers les préconisations du SDAJ. Nous avons également pour les besoins de l'agriculture mis en place un Schéma Directeur de l'Irrigation en Martinique et puis vous avez le périmètre irrigué du sud-est cher au Président LISE qui a servi pour le développement, certes de la banane mais également du maraîchage et de l'élevage dans le sud qui était à l'époque une région déserte. Il y a un réseau d'irrigation collectif sur le terrain de nouvelle cité à Rivière-Salée et puis la CTM est également propriétaire d'usines de production d'eau potable notamment au niveau de la Capote avec l'unité de production d'eau potable de la Capote, cette unité prend sa source sur la rivière Capote et elle permet de satisfaire les besoins en eau potable de plus d'un tiers de la population donc c'est une grosse usine, nous avons une responsabilité importante voire en terme de maintenance, en terme de qualité puisque nous devons faire en sorte que le niveau de potabilité de l'eau que nous desservons à nos

concitoyens soient effectivement un bon niveau. En ce qui concerne l'agriculture, cette année nous avons organisé au mois de juin le salon de l'agriculture avec une thématique, les agricultures durables de Martinique, diversité et perspective, il y a eu plus de 40 000 visiteurs sur les 190 stands qui étaient répartis en 7 pôles. Nous avons également cette année en matière de protection et de valorisation du foncier rural avec la SAFER un dossier qui passe au cours de cette plénière, pour la recapitalisation de la SAFER, ce qui veut dire que nous aidons cette institution de manière à ce que, à la fois pour les problématiques de désenclavement du foncier agricole mais également de préservation de ce foncier pour qu'il puisse jouer également son droit de péremption. La banque territoriale de terres, elle doit assurer la préservation du foncier agricole mais qui doit être également un outil d'approvisionnement de la production locale mais surtout un outil qui devrait permettre l'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs. Enfin, nous avons mis en place un niveau de réseau d'épidémio-surveillance qui concerne à la fois la filière végétale mais également la filière animale. Voilà pour les deux premières finalités. Je vais me faire couper la tête si je n'abordais pas la partie qui concerne l'économie bleue et la pêche. Nous avons eu cette semaine avec la collègue TELLE qui nous a accompagné ainsi que le collègue LARCHER ici présent et le collègue CLEON, des rencontres sur le terrain avec les marins-pêcheurs de manière à bien identifier les besoins parce que au-delà des grandes orientations, localement les problématiques qui se posent à Taupinière ne sont pas les mêmes qu'aux Anses d'Arlet, ni à Sainte-Luce, ni celle du Vauclin donc il y a des besoins, faire une évaluation et une estimation des besoins de manière à porter des éléments de réponse précis. Globalement, au-delà des problèmes d'infrastructures, il y a un problème de dysfonctionnement au niveau des machines à glace, dysfonctionnement également au niveau de certaines chambres froides, il y a un besoin d'équipements en matière d'étals de vente en matière de mise à l'eau et tout cela nécessite une programmation et dans le budget qui sera voté tout à l'heure, vous verrez qu'on a pris en compte toute cette partie relative au domaine de la pêche. Actuellement la CTM a un patrimoine portuaire avec cinq ports de pêche à Case-Pilote, à la pointe Faula au Vauclin, à l'anse bateau au François, à petite anse aux Anses d'Arlet et à Grand-Rivière, au bourg de Grand-Rivière. Nous avons également deux ports de pêche et de commerce et celui de Cosmi à Trinité et du bourg du Marin et nous avons un port dont la procédure de classement n'a pas encore abouti, elle est en cours et qui concerne le port de Taupinière. A côté de cela, dans notre patrimoine portuaire, nous avons 16 APIT, ce sont des Aménagements de Pêche d'Intérêt Territoriaux au Prêcheur, à Saint-Pierre, à Schoelcher, Lamentin, Ducos, Sainte-Luce au bourg, à Rivière-Pilote poirier, au Marin Duprey, à Sainte-Anne, nous en avons 2 bourgs et cap chevalier, au François, à Trinité, Sainte-Marie, Marigot, Basse-Pointe et Robert, sans compter les 25 appontements qui sont destinés prioritairement au transport maritime de personnes. Vous avez bien compris qu'à travers ce patrimoine nous avons une responsabilité énorme pour à la fois maintenir ce patrimoine, accompagner les professionnels dans leur quotidien. Toujours dans le domaine de la pêche, l'Assemblée de Martinique a adopté le Plan Territorial d'Organisation et des Equipements de Port de pêche, le PTOEP qui est en début d'année et qui va définir les grandes stratégies d'organisation interportuaire et qui va identifier les équipements à moderniser ou à rationaliser, donc c'est un outil qui est indispensable également dans notre politique de développement de la pêche. J'en profite pour faire une petite mise au point en ce qui concerne les dispositifs concentrationnaires de poissons, les DCP, nous avons une réunion avec l'IFREMER avec le Comité Régional des Pêches, avec également un certain nombre d'associations de marins-pêcheurs. L'idée qui a été retenue pour faire face à la disparition des anciens DCP c'est de mettre tout autour de la Martinique 16 DCP : 10 DCP lourds et 6 DCP légers suivant une cartographie proposée par le comité régional des pêches. Le coût, 220 000 €, le problème c'est que cet investissement nécessite des fonds européens à travers le FEAMP, Fonds Européens des Affaires Maritimes et de la Pêche, or pour pouvoir introduire une demande, la CTM ne peut pas le faire, seul le Comité Régional des Pêches ou une association de marins-pêcheurs peut en formuler la demande mais nous ne sommes pas éligibles au titre du FEAMP pour ce type d'investissement donc si aujourd'hui le dossier des DCP n'a pas encore abouti c'est parce que le comité régional des pêches reconnait aujourd'hui ses difficultés à pouvoir présenter ce dossier donc nous avons programmé une réunion avec le Comité Régional des Pêches et les affaires maritimes également, la Direction de la Mer, de manière à rapidement donner satisfaction aux marins-pêcheurs. Pour vous situer l'enjeu de ces DCP, 80 % de la production actuelle de poissons proviennent des DCP, alors en absence de DCP vous voyez bien les difficultés que traversent le secteur et nous avons clairement identifié ce besoin. ?

Je vais passer maintenant à la 3^{ème} finalité qui est celle de la cohésion sociale et solidaire, alors il y a un certain nombre d'actions que nous avons mené en matière de prévention notamment la prévention des risques majeurs à travers des actions de vulgarisation de la culture du risque, notamment du risque sismique et des actions de partenariat avec les différentes collectivités, des actions de coopération régionale qui ont contribué à une réflexion liée au risque sur le territoire puisque nous avons pratiquement tous les risques sur notre territoire en dehors du risque d'avalanche, réduction de la vulnérabilité de la collectivité elle-même avec la préparation de la gestion de crise puisque nous avons contribué à un certain nombre d'exercices y compris un exercice attentat, nous avons mis à jour un plan d'intervention des différents services de la CTM et surtout peaufiner les équipements de surveillance et d'application qui sont des outils et des bases de données géomatiques et de télégestion avec un partenariat scientifique et technologique de la collectivité. Ça, c'était pour la gestion des risques. Alors, le bilan que l'on fait au niveau de l'action sociale, le collègue CAROLE n'étant pas présent je vais vous présenter les quelques éléments qui nous semblent tout à fait probants dans notre bilan notamment les dispositifs Atout Inclusion qui ont permis de récompenser par le trophée de l'innovation catégorie emploi au niveau du congrès des régions de France, la Martinique a été récompensée. Atout Inclusion vise à redynamiser l'emploi pour 400 jeunes de 18 à 25 ans, construction de projets et contrats pour les allocataires du RSA et les jeunes majeurs de l'ACE afin de favoriser le retour à l'activité et réagir pour l'insertion professionnelle. Nous avons participé à la 1ère conférence de l'Observatoire de la protection de l'enfance en novembre 2018, plus de 152, vous voyez sur les photos le Président du Conseil Exécutif, le collègue CAROLE et RENARD, 152 enfants de l'ACE ont été récompensés pour leur réussite aux différents examens. Toujours en matière sociale, à travers un atelier chantier d'insertion nous avons contribué au financement du ramassage des algues sargasses avec une formation au métier de l'environnement, l'installation du Conseil Territorial de Citoyenneté et de l'Autonomie, enfin des actions en faveur des seniors par la semaine des personnes âgées et des conventions signées entre la CTM et les associations.

Quatrième finalité qui est l'épanouissement de tout, de tous. Dans cette rubrique, il y a un fort volet culture puisque nous avons mené des actions culturelles et des actions de développement de l'éducation et de la formation artistique, création de l'Ecole Martiniquaise de l'Enseignement des Arts pour favoriser l'accès aux enseignements et pratiques artistiques, former des jeunes avec une exigence de qualité sur le territoire. En matière d'éducation, il y a des projets d'actions éducatives qui ont été menées tout au long de l'année surtout des actions de coopération régionale notamment avec la participation au 3ème Conseil des Ministres de l'éducation de l'OECS sur la thématique « Equité et accès pour tous ». En matière d'enseignement supérieur et de recherches, la CTM a porté les aides aux étudiants et a accompagné financièrement des gens, il y a eu plus de 3 712 dossiers d'aides aux étudiants avec 169 dossiers de prêts reçus à côté des aides, 117 dossiers de bourses sanitaires et sociales examinés pour un montant de 473 000 €, un dispositif mobilité Canada qui a été présenté à la CTM, plus de 50 dossiers pour un coût de 175 000 €, 64 bourses pour les formations culturelles et artistiques, sans compter l'accompagnement financier du pôle universitaire de l'Université des Antilles, le pôle universitaire de Martinique mais également des établissements de formation sanitaire et sociale à travers l'IFMES, l'URASS et le CHUM. Enfin, en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, la CTM dans le bilan 2018 a contribué à l'achat de formations collectives à travers les conventions avec Pôle Emploi pour rationaliser ses achats, territorialisation des lots afin de limiter les déplacements des stagiaires et réduire les coûts de formation, intégration de modules développement durable dans le cahier des charges et surtout programmation de formations professionnelles notamment les formations professionnelles pour les adultes et les formations professionnels diplômantes.

Je serais impardonnable si dans ce volet on n'abordait pas la question du sport puisque la CTM a soutenu les acteurs du sport par l'accompagnement des différentes ligues et comités par une réponse aux enjeux sociétaux, par l'optimisation des équipements sportifs, la piscine du Carbet, le début de la réflexion du golf des Trois-Ilets, l'optimisation de l'utilisation des équipements sportifs scolaires et les actions en faveur de la jeunesse.

En matière de santé, participation au colloque international sur la démoustication c'est cette semaine, lancement d'une consultation publique au 3^{ème} plan régional santé-environnement et par des participations à des opérations du don du sang.

Enfin en matière de logement, vous avez dans votre rapport donc je ne fais que résumer, un plan d'actions pour les personnes défavorisées, également un nouveau cadre d'intervention de la CTM au niveau des politiques de logement mais également des politiques d'habitats pour mise en cohérence avec tous les plans qui existaient, une intervention de la CTM pour loger les étudiants martiniquais à travers un partenariat avec Vilogia et la société

martiniquaise d'HLM de manière à favoriser l'accès au logement de jeunes martiniquais dans le parc immobilier de cette société au niveau de l'hexagone.

Enfin, nous allons aborder le dernier pilier du développement soutenable à travers l'économie circulaire qui est une transition indispensable avec la 1^{ère} édition d'un appel à projet économie circulaire 2018-2019 lancée par la CTM en partenariat avec l'Etat et l'ADEM dans le cadre de la conférence des acteurs de l'économie circulaire. Quand on regarde la programmation qui a été faite par les nouvelles dispositions législatives, la Martinique grâce aux actions et aux interventions de la CTM en matière d'économie circulaire, se situe dans le peloton de tête donc il était bon de le rappeler surtout quand on a des réflexes d'autoflagellation, nous ne sommes pas toujours les derniers de la classe, quand nous sommes dans le peloton de tête il faut le dire. Récemment, j'ai représenté le Président du Conseil Exécutif au niveau d'un colloque en Guadeloupe sur l'économie circulaire et là encore quand on compare ce qui se fait dans l'ensemble de l'outremer en matière d'économie circulaire, nous sommes, j'ai presque envie de dire number one de par les efforts qui ont été faits en matière de gestion de déchets, en matière d'investissement pour les infrastructures et surtout de prévention en matière de déchets. Nous avons mis en place une formation de sensibilisation et mobilisation des élus sur la prévention des déchets et d'économie circulaire, ça s'est passé dans cette salle, y ont participé également des élus des 3 EPCI.

Voilà, chers collègues ce que je voulais présenter en matière d'actions internes, il y a eu un certain nombre d'actions qui ont été menées puisque vous avez compris que le développement soutenable il est transversal et que nous voulons être collectivité exemplaire, c'est pour cela qu'un certain nombre de projets notamment en matière d'énergie, en matière de maitrise d'énergie mais également en matière de développement des énergies renouvelables. Ses projets vont sortir, ils étaient au stade des études, c'est ainsi que l'écoquartier que nous allons mettre en place au niveau du quartier de Bellevue sur Fort-de-France grâce aux toitures de nos édifices publics, c'est-à-dire stade Louis Achille, les tribunes, les différents gymnases, également toute la cité scolaire, nous allons mettre en place un système de photovoltaïque avec stockage, c'est la nouveauté parce qu'avant on ne pouvait pas stocker l'énergie produite, on peut maintenant grâce aux technologies innovantes les stocker de manière à pouvoir inonder l'ensemble et assumer la consommation d'énergie de l'ensemble du quartier de Bellevue. Voilà un peu chers collègues ce que je voulais vous dire et en matière d'exemplarité nous sommes en train de réfléchir pour les problèmes de mobilité pour le personnel CTM avec des parkings relais pour ce personnel de manière à ce que l'on puisse avoir des navettes qui vont à la fois vers la Pointe de Jaham mais également vers Plateau Roy. C'est vraiment une démarche d'exemplarité de la collectivité notamment dans le domaine de l'économie d'énergie. Voilà chers collègues, le rapport qui est un rapport obligatoire et la présentation que l'on fait avant le vote du budget.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Comme tout à l'heure, je vais demander aux différentes commissions leurs avis donc Développement Durable Environnement.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE – avis favorable.

M. le Président Claude LISE - BTP.

<u>M. Georges CLEON</u> – La commission salue tout le chemin parcouru dans le domaine du développement durable et donne un avis favorable pour la poursuite de ces pistes présentées.

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – La commission des Finances a pris connaissance de ce rapport qui est un des éléments du bilan de l'action de notre collectivité pour 2018 et elle a souhaité que ce bilan soit sous une forme bien sûr résumée portée à la connaissance du public donc on a pris acte de ce rapport.

M. le Président Claude LISE – Commission Développement Economique.

<u>M. Yan MONPLAISIR</u> – Notre commission s'est réunie conjointement avec la commission des Finances.

M. le Président Claude LISE – Commission Actions Sociales.

M. Raphaël MARTINE – La commission aussi a pris acte du rapport.

M. le Président Claude LISE – Commission Affaires Européennes et Coopération.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Merci. La commission également a entendu l'administrative en charge de ce dossier et a donné un avis favorable et est surtout très intéressée par la finalité 4 qui parle de sport et d'épanouissement de l'être humain. Merci.

M. le Président Claude LISE – Commission Développement Agricole.

M. Lucien ADENET – C'est un avis des deux commissions, commission Agricole et commission Transport donc ce sont des avis favorables et on a cependant en matière d'agriculture mentionné une action qui a été menée par la collectivité concernant les dispositifs d'aides à la récupération d'eau de pluie tant pour les particuliers que pour les agriculteurs. On a constaté que des efforts conséquents ont été faits puisqu'il y a 400 dossiers concernant les particuliers qui ont été instruits.

M. le Président Claude LISE – Affaires Juridiques et Textes.

Mme Marie-Frantz TOUL – La commission a pris acte.

M. le Président Claude LISE – Commission Santé Actions de Prévention.

Mme Maryse PLANTIN - Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission Politique des Sports.

M. Marius NARCISSOT – La commission des Sports a pris acte de ce rapport qui est extrêmement complet et qui s'intègre de manière très cohérente dans le STDEII et a rappelé que l'objectif de ce schéma qui était de poser le cadre de l'orientation stratégique de la Martinique vers un modèle de développement avec les outils en sa possession, à noter que les axes forts ont été pris en compte puisque les 3 grands principes qui consistaient à organiser le développement économique en structurant les filières, en favorisant la mobilisation partenariale à travers d'appels à projets d'où l'accent mis sur les outils mais il y a des réponses très claires qui sont apportées dans ce rapport.

M. le Président Claude LISE – Commission Culture. Absente ? Commission Education.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Nous avons naturellement examiné ce rapport avec l'aide de la cadre qui était en présence de la commission et nous avons émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission Formation Professionnelle.

<u>Mme Francine CARIUS</u> – La commission conjointe avec la commission Insertion, nous avons émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Commission Logement.

Mme Christiane BAURAS – Un avis favorable président.

M. le Président Claude LISE – Commission Politique de la Mer.

<u>M. Raphaël MARTINE</u> – La commission a pris acte également de la situation en matière de développement durable et apprécie bien évidemment le niveau d'implication de notre collectivité en matière de développement durable.

M. le Président Claude LISE – Merci. Vous avez la parole, qui la demande ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Monsieur le Président de l'Assemblée, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, chers collègues, Monsieur le Président du Conseil Economique, Monsieur le Payeur, la Martinique possède une culture et une identité propre construite par elle-même et pour elle-même à partir de diverses cultures. Il est bon de rappeler que c'est la culture au sens large qui n'est pas réduite à l'activité culturelle et artistique comme on a hélas tendance à le faire. Cette culture qui est un des piliers du développement durable au titre de la cohésion sociale. Cette culture et cette identité propre doivent être protégées pour qu'elles ne soient pas diluées et absorbées par d'autres cultures et d'autres identités. Il ne s'agit pas d'avoir une posture intégriste qui nous renfermerait mais d'avoir un potomitan de rassemblement et de cohésion reconnus par tous et partout, il s'agit de rester ouvert à une connaissance du reste du monde et en même temps de permettre au reste du monde de

nous connaître et de nous respecter. La Martinique est donc une Nation culturelle dotée de la personnalité collective, les martiniquais forment un peuple. C'est incontestable. La Martinique est dotée d'un territoire qui lui-même a une identité et une culture spécifique que nous cherchons à faire reconnaître aujourd'hui au plus haut niveau des instances internationales par un classement et il faut que notre culture et notre identité soient reconnues à travers 2 symboles, un drapeau territorial et un hymne territorial. Cela ne remet pas en cause le drapeau national français ni l'hymne national français, cela ne remet pas en cause le drapeau européen ni l'hymne européen, cela ne remet pas en cause le drapeau de l'ONU et l'hymne de l'ONU. D'autres régions en France ont leur drapeau et s'appelle pays. Quand vous arrivez à Nantes, qu'est-ce qu'on voit : Conseil régional du pays de la Loire, pays de la Loire, Corse, Bretagne et autres donc il y a une reconnaissance et cela ne choque personne, inutile donc de se cacher derrière une pudeur maladroite en invoquant une seule reconnaissance sportive et culturelle à l'international. Soyons fiers de posséder un drapeau et un hymne territorial affichés par tous et partout à chaque fois que cela est possible aux côtés du symbole national français, du symbole européen et du symbole mondial. L'anthropologue Raymond FIRTH distingue entre 2 fonctions d'un drapeau. Si je le tire d'un texte d'un monsieur qui s'appelle Monsieur Ulrich ZANDER, l'anthropologue distingue donc 2 fonctions d'un drapeau. Si avant l'époque des nations modernes les drapeaux servaient souvent de signaux facilitant la communication en transmettant des messages précis, aujourd'hui le drapeau national détient une fonction symbolique rassemblant en lui ce que chaque personne peut ressentir à l'égard de la nation. Selon FIRTH, le drapeau symboliserait le caractère sacré de la nation, ce symbole s'appuie en général sur une origine, une histoire de lutte ou de droits plus ou moins mythiques s'encrant dans la mémoire collective d'un peuple, en ce sens le drapeau tout comme l'hymne national est un symbole essentiel qui déploie toute sa puissance aussi bien dans le nationalisme formel que dans le nationalisme informel. Quelle est l'orientation actuelle de la Collectivité Territoriale de Martinique ? Si l'objectif d'avoir un drapeau et un hymne est louable, les motivations, l'approche politique et l'organisation du projet, tout cela est amendable. En effet, un drapeau et un hymne doivent être les éléments fédérateurs, rassembleurs et facteurs de cohésion sociétale. A l'évidence aujourd'hui, le projet semble facteur on va dire de division et de polémique, c'est le sentiment que j'ai aujourd'hui et que j'exprime, il ne faut pas pour la nation Martinique, an sou drapo, nou pé pa ni an sou drapo donc aujourd'hui je demande au Président du Conseil Exécutif et à tous le membres de l'Assemblée de faire preuve de la plus grande sagesse et de voir comment nous pouvons porter ensemble ce projet, c'est ce que j'appelle depuis plusieurs plénières la politique de la main tendue. Quel est le point de vue et aujourd'hui la méthode que le groupe politique auquel j'appartiens, et c'est une question individuelle pour chacun d'entre nous, ce groupe politique s'appelle Konverjans Progrésis Matinik. Qu'est-ce qu'il propose ? Il propose une procédure, d'abord, rédiger un texte fondateur, deuxièmement faire approuver en assemblée plénière par l'Assemblée de Martinique ce texte et valider un cahier des charges. Troisièmement, faire une campagne médiatique pédagogique sur la base du texte fondateur et des orientations approuvées. Quatrièmement, constituer une commission d'analyse des offres validée par l'Assemblée de Martinique. Cinquièmement, organiser un référendum citoyen dans les 34 communes de

Martinique à partir des listes électorales et faire une consultation dans les établissements scolaires. Sixièmement, ce choix devra être approuvé par l'Assemblée de Martinique et faire l'objet d'une délibération qui sera transmise au contrôle de légalité parce que vous connaissez l'histoire du drapeau rouge, vert, noir qui a été contesté par le Conseil d'Etat, je suis allé quand même chercher la décision et vous savez que le Conseil d'Etat a une analyse juridique dans sa décision du 27 juillet 2005 que je suppose nous sommes nombreux à ne pas partager parce que le Conseil d'Etat dit qu'il s'agit de signes politiques. Voilà ce que dit le Conseil d'Etat dans le commentaire de cet arrêt : La haute juridiction relève d'abord que ce drapeau n'est pas un emblème d'un parti politique, je parle du drapeau rouge, vert, noir, c'est ce que le Conseil d'Etat dit. Il est le symbole d'une revendication politique exprimée par certains mouvements présents en Martinique. En conséquence, il s'agit d'un signe manifestant une revendication politique donc la proposition c'est de faire ne sorte que le processus démocratique et approuvé par les citoyens et la collectivité serait renforcé devant un éventuel recours de quelqu'un devant le Conseil d'Etat. La délibération de l'Assemblée va donner une force à notre choix et je le répète le choix c'est notre proposition, sera approuvé par des questions dans le référendum citoyen, on va vous poser plusieurs questions comme cela a déjà été fait dans d'autres pays : souhaitez-vous le drapeau qui sera retenu après le concours? Est-ce que vous voulez le drapeau rouge, vert, noir? Est-ce que vous voulez simplement le drapeau bleu blanc rouge? Ou bien, ne souhaitez-vous aucune de ces décisions? Je vous rappelle que vous pouvez consulter des référendums qui se sont tenus dans d'autres pays y compris à Porto-Rico concernant le choix du statut donc une fois que nous aurons le résultat de ce référendum, nous pourrons lui donner une force juridique qui sera quasiment incontestable et à ce moment-là la Martinique disposera de son drapeau et de son hymne territorial qui sera apposé tant à l'international que sur tous les édifices publics de Martinique. ? Je vous remercie.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Collègue LIMIER.

<u>Mme Nadia LIMIER</u> – Bonjour à tous. Président, je voudrais faire un p'tit point parce qu'il me semble que ce point n'est pas à l'ordre du jour. Même si la question est posée à la population mais ce point ne fait pas partie de l'ordre du jour, il serait plus judicieux de demander que la prochaine fois dans une prochaine plénière que l'on débatte de ce point. Il semble qu'on était sur un dossier et là j'arrive, j'entends parler d'hymne et de drapeau.

M. Fred LORDINOT – Tu ne l'as pas vu

M. le Président Claude LISE – C'est-à-dire qu'on est dans le développement durable, j'ai pensé qu'il s'agissait d'un drapeau durable. Il proposait une forme de drapeau durable.

<u>Mme Nadia LIMIER</u> – On est dans le développement durable mais le dossier qui est présenté, il n'y a pas ce point dedans, je ne l'ai pas lu, en tout cas je ne l'ai pas lu.

M. le Président Claude LISE – Je suis d'accord, il y a un volet culture etc... le dossier est tellement large, il comporte pratiquement tout l'éventail et il me semble qu'on peut intervenir sur tout.

Mme Nadia LIMIER – Président, je sais que ça fait partie de notre culture, je suis pour qu'on ait un drapeau, un hymne même si ça dérange certains puisque les corses l'ont, les bretons l'ont, et personne ne dit rien, tout le monde trouve ça normal, nous aussi on peut avoir notre drapeau mais dans le dossier que moi j'ai lu, même si ça fait partie de la culture, c'est une question, c'est vrai nous sommes en démocratie, on a la libre parole, on peut parler mais je trouve que je ne l'ai pas vu dans le dossier même si ça fait partie de la culture.

M. le Président Claude LISE – Bien. Y a-t-il d'autres demandes ? Oui, collègue BIROTA.

M. Belfort BIROTA – Président, chers collègues, bonjour. Comme vous le savez, au Robert il y a la mer, il y a la belle baie que tout le monde connait, il y a les îlets que tout le monde connait, il y a parfois des sargasses mais il y a aussi des marins-pêcheurs. Ces derniers m'ont interpellé récemment sur les actions de la CTM en matière d'organisation de la filière. J'ai consulté monsieur le Conseiller Exécutif en charge de la pêche qui m'a annoncé une prochaine rencontre avec les marins-pêcheurs du Robert. Ma question aujourd'hui monsieur le Conseiller, peux-tu me confirmer publiquement que cette rencontre aura bien lieu. Merci.

M. le Président Claude LISE – Autre question ? Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Merci Président. Les deux collègues qui sont intervenus pensent qu'il faut de 2 manières différentes parler du drapeau mais ce n'est pas de cela que je vais parler mais je retiens quand même les 2 propositions qui disent qu'il faudrait que cela soit discuté ici. Je vais revenir sur le rapport mais juste une question avant mon intervention. Qu'est-ce qui nous sera demandé à la fin du rapport ? De prendre acte ou de voter ?

M. le Président Claude LISE – De prendre acte, c'est une information pratiquement obligatoire et donc on vous demandera comme tout à l'heure de donner acte que l'information a été donnée.

M. Jean-Claude DUVERGER – Autrement dit, je considère que les avis des commissions, avis favorables, ce sont des avis favorables de l'acte, on prend acte. Je voudrais demander au collègue parce qu'il a au moins parlé des DCP. D'ailleurs, dire que quand j'ai lu le rapport, je l'ai eu un peu tard, je ne sais pas pourquoi, je n'ai pas eu les éléments sur l'Ipad parce que ça me disait que Safari ne peut pas ouvrir, j'ai dit ça au technicien tout à l'heure et les dossiers nous sont arrivés tard mais ce n'est pas pour remettre ça en question, c'est pour dire que j'ai eu le temps d'interpeller l'Assemblée pour dire où étaient les dossiers ? Quand nous avons reçu les dossiers, le 1^{er} dossier que j'ai lu c'est ce rapport et en même temps j'ai dû aller lire parallèlement le budget, ce qui était inscrit, j'ai entendu certains ici dire très bon bilan, d'autres dire très bons projets, il y a toujours une différence entre un bilan et un projet, il y a quand on se projette et le bilan c'est ce qui a été fait. Je suis allé lire parallèlement et je me suis dit en moi-même puisqu'on a le droit lorsqu'on est une majorité de définir une

politique. J'ai dit : « ah ben voilà, quelle belle orientation budgétaire », j'ai considéré que c'était une orientation, ca pouvait être une orientation que l'on prenait. Pourquoi je dis cela parce que je reviens par exemple sur les DCP, j'ai posé question écrite, il m'a été proposé de me répondre par écrit, je ne l'ai pas mais il y a eu quelques éléments de réponses y compris maintenant, il y a des éléments de réponse sur la pose des DCP et la dernière fois tu nous disais que ce n'était pas à la CTM de faire mais aux pêcheurs. Mais comme je sais qu'il y a eu des DCP auparavant, il y a même eu des DCP qui ont été mis en place par des communes ou par tel ou tel espace. Je me dis il y a 16 DCP cela peut être dans la réponse, qui vont coûter 220 000 €. Quel est notre position sur cela? Et j'entends dans la position presque, ce n'est pas à nous de le faire, c'est au Comité de Pêche puisque nous ne sommes pas éligibles aux fonds européens et je me dis est-ce que le rôle de la collectivité, nous savons très bien qu'il y a une difficulté pour aller chercher les fonds européens et nous avons des techniciens à notre disposition. Est-ce que ces techniciens seront mis à la disposition du Comité de Pêche pour aller faire un dossier européen ? Sinon on va noter que le Comité de Pêche saura faire ou ne saura pas faire mais nous pouvons si nous pensons puisque le rapporteur dit que 80 % de la pêche c'est sur cela donc cela nous intéresse et est-ce que ce Comité de Pêche pourra bénéficier ou l'association puisqu'il a été possible aussi pour une association, des techniciens qui pourront aider pour aller chercher ces fonds européens. Et je reviens sur un truc pour finir, ça fait deux questions que je pose ici et je n'ai pas de réponse. J'avais demandé aussi que l'on me donne la date où ont été signés les fonds européens 2014/2020, la date, je ne l'ai pas eu et je m'attendais aussi à des réponses par rapport à la machine à glace mais par rapport à une compensation possible pour les pêcheurs et je n'ai pas la réponse. C'est ce que je voulais dire.

M. le Président Claude LISE – Autres questions ? Il n'y en a pas ? Je passe parole au rapporteur.

M. Louis BOUTRIN – Je vais commencer par la fin parce que les 2 questions se regroupent. Je réponds au collègue BIROTA que nous avons commencé le tour de la Martinique des installations portuaires et des professionnels. Nous avons commencé d'ailleurs chez ton voisin du jour aux Anses d'Arlet lundi dernier avec monsieur le Maire qui est Président de l'espace sud et l'ensemble des professionnels plus le Comité Régional des Pêches, ensuite nous sommes allés au Diamant, nous sommes allés sur place, voir le port de taupinière de manière à pouvoir effectivement identifier tous les besoins et voir quelles sont les difficultés que rencontrent ces marins-pêcheurs du Diamant. Le mercredi, nous sommes allés à Sainte-Luce puisqu'il y a 2 ports de pêche, celui du bourg qui est un APIT et celui de Trois-Rivières qui est le plus grand site de débarquement de production de pêche en Martinique donc il y a un certain nombre de problèmes qui ont été identifiés, on ne va pas tous les lister, ensuite on a terminé avec l'épineuse question du Vauclin puisque vous avez vu l'actualité cette semaine, l'envasement du port du Vauclin qui s'ajoute aux contraintes des sargasses et qui nécessite des réponses urgentes avec des difficultés au regard des exigences de l'Etat sur un dossier Loi sur l'eau donc ceux qui veulent intervenir vont intervenir là-dessus, nous faisons une note au Président du Conseil Exécutif parce que les besoins qui ont été identifiés auront

des incidences budgétaires donc il y aura un arbitrage à faire par le Conseil Exécutif et l'Assemblée pour pouvoir ensuite savoir par quel bout on commence. J'ai également informé cette semaine le collègue BIROTA, je le remercie de sa question, que nous allons faire ensuite Sainte-Anne, Robert, Trinité, la collègue TELLE qui était là parce qu'il faut qu'on retourne à Trinité, à Cosmy même si on est déjà allé, voir l'état d'avancement des travaux, notamment la machine à glace a été réparée, il faut que l'on puisse faire le point avec les marins-pêcheurs. Nous allons terminer par le nord, d'abord atlantique, Sainte-Marie jusqu'à Grand-Rivière puisqu'il n'y a plus de marins-pêcheurs au Macouba, il n'y en a plus qu'un seul maintenant à Basse-Pointe et enfin, on terminera par les communes du nord caraïbe, ce qui veut dire qu'on s'est donné jusqu'au 1er trimestre 2019 pour avoir un état des lieux précis, rencontrer tous les marins-pêcheurs de manière à ce qu'on puisse répondre à leurs urgences et à leurs besoins. Les marins-pêcheurs, je te confirme, au mois de janvier, 2ème quinzaine de janvier après les fêtes, nous allons au Robert et comme le Président MARIE-JEANNE l'a fait à chaque fois, il fait un courrier pour préciser au maire que les services de la CTM et la commission Pêche également, pas que le Conseil Exécutif, est accompagné de membres de la commission Pêche, je rappelle qu'il y a 7 membres dans cette commission et nous allons à l'écoute des communes et des marins-pêcheurs. Voilà ce que je peux te répondre, je te rassure, personne ne sera oubliée.

En ce qui concerne les questions qui ont été posées pour les DCP, tu as tout résumé. C'est une situation qui est préjudiciable à la profession, on redonne des chiffres 80 % de la production, ce sont les DCP, or au fur et à mesure avec Maria, toutes les intempéries que nous avons eues, les DCP ont été arrachés. Il se trouve qu'actuellement on n'a pas anticipé suffisamment tôt pour pouvoir effectivement mettre en places des DCP. Compte tenu du chiffre 220 000 € pour mettre en place le dispositif complet tout autour de la Martinique avec de gros DCP lourds, nous avons dans le plan de financement inclus, puisque ce type d'investissement est éligible aux fonds européens des Affaires Maritimes et de la Pêche, le FEAMP, nous avons sollicité du FEAMP. Mais pour ce type d'investissement, la CTM n'est pas éligible. Nous sommes éligibles pour d'autres investissements mais pas pour les DCP, par contre les marins-pêcheurs en association ou le Comité Régional est éligible. Lors de la réunion que nous avons eue en début d'année 2018, avec Monsieur MARIE-REINE, le Comité Régional des Pêches, l'IFREMER, la Direction de la Mer, nous avons arrêté le principe que ce serait le Comité Régional qui porterait le projet parce qu'on cherche le financement mais techniquement ce n'est ni DUVERGER, ni BOUTRIN, ni les élus qui sont là qui iront poser le DCP, ce sont les marins-pêcheurs et le Comité Régional des Pêches qui iront déposer les DCP, même si j'ai eu l'occasion et le privilège avec le capitaine Roger LISE et un autre élu de l'époque, de déposer les premiers DCP au large de Case-Pilote. Ce n'est pas notre mission, pour autant quand nous on a vu que les DCP ne sont toujours pas installés, monsieur le Maire était présent, nous avons demandé au Président du Comité Régional des Pêches où en était le dossier. Il a une difficulté que tu as déjà identifié, de monter le dossier puisque les montages de dossiers européens sont complexes. Ce qu'on lui a proposé pour ne pas faire de polémique sur les ondes puisque ça ne se règle pas sur les ondes mais dans des séances de travail, nous lui avons proposé cette semaine qui arrive après la plénière, une rencontre avec les services de la CTM et la Direction des fonds européens de manière à ce que l'on puisse compléter le dossier, voir les pièces qui manquent et faire en sorte que le dossier soit déposé parce qu'on ne peut pas avoir de subvention si le dossier n'est pas déposé et il a avoué sa difficulté de monter le dossier mais il a d'autres difficultés d'ordre administratif mais ce n'est pas leur métier, ce n'est pas propre aux marins-pêcheurs, il y a pas mal de professions qui se retrouvent dans des difficultés comme cela. Il y a même un ministre à l'époque qui avait eu des difficultés pour remplir parait-il sa feuille d'impôt donc voilà ce que je pourrais répondre. Alors Président, je suis un peu embêté parce qu'il y a un débat essentiel qui vient d'être ouvert, or ce n'était pas à l'ordre du jour, qui a été introduit sous l'angle de la culture et que je ne vais ouvrir, par contre même si on n'ouvre pas le débat, il y a des choses qui ont été dites et dès lors qu'elles ont été dites et qu'il n'y a pas eu un autre son de cloche, il risque d'y avoir je dirais une confusion. Donc, je précise une chose et je le précise en présence des deux présidents, Président de région et Président....

M. Lucien ADENET – Président de Région ?

M. Louis BOUTRIN - Président de région, permettez ! Je précise, en présence des deux présidents : Président de région à l'époque, Président du Conseil Général. En 2001, il y a eu un vote pour la reconnaissance du peuple martiniquais et la reconnaissance de la nation martiniquaise lors du 2ème congrès des élus et cela s'est passé à l'ex hôtel du département. A ce vote, les élus ont adopté une motion reconnaissant la nation martiniquaise et reconnaissant l'existence du peuple martiniquais. Les élus à l'unanimité sauf le groupe politique PPM et à l'intérieur du groupe PPM, il y avait 2 élus, Monsieur DE GRANDMAISON et le Président qui était à l'époque toujours du PPM, le Président LISE, et je me rappelle la phrase de Renaud DE GRANDMAISON, « c'est peut-être la seule fois de ma vie que j'aurais à voter pour la nation martiniquaise donc je ne suivrai pas les consignes de mon parti » et il a voté avec la majorité, donc aujourd'hui c'est bien beau de venir nous parler de convergence, je ne sais pas trop de quoi, je ne savais pas qu'il y avait un nouveau groupe qui est constitué, je connais le groupe Ensemble pour une Martinique Nouvelle, c'est bien beau de venir nous donner des leçons là-dessus mais nous n'avons pas à recevoir de leçons, nous avons en 2001 pris nos responsabilités devant l'Histoire. Voilà. Je n'ouvre pas le débat parce que c'est un dossier sur lequel nous allons revenir et en ce qui concerne la nation martiniquaise, je rappelle que même si nous n'avons pas une existence juridique à l'international, la Martinique est une nation naturelle et comme toutes les nations naturelles n'ont pas eu le privilège d'être un Etat nation, c'est un grand débat que nous allons pouvoir ouvrir le moment venu mais ce n'est pas l'objet de notre propos si on l'introduit par le biais de la culture. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Collègues, je vous demande de nous donner acte du fait que le rapport vous a été présenté. Les commissions ont travaillé dessus, n'ont pas fait d'observations particulières donc je recueille je suppose un avis unanime sur le fait que vous nous donnez acte de cette information.

M. Jean-Claude DUVERGER – Juste un point d'ordre.

M. le Président Claude LISE – Un point d'ordre oui.

M. Jean-Claude DUVERGER – On me dira un jour ce que le PPM vient faire là dans ce débat aujourd'hui là. Je n'ai pas la possibilité de répondre. Je crois que le collègue a eu la sagesse de dire qu'il intervenait au nom de son Parti. A un autre moment je pourrais intervenir mais respectons quand même ce qui a été dit, le lieu, le moment et qui dit.

M. Louis BOUTRIN – C'est factuel, c'est l'Histoire.

M. le Président Claude LISE – Nous passons aux questions financières. Le collègue Conseiller Exécutif Miguel LAVENTURE. Il y a d'abord la décision modificative numéro 4. Le collègue LAVENTURE va nous présenter la décision modificative numéro 4. Comment ? Je pensais que c'était avant le budget primitif non ? Si le Président veut intervenir maintenant, c'est-à-dire que là c'est la décision modificative. Donc c'est après ? Oui, collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Président, j'ai déjà eu l'occasion de le demander à plusieurs reprises. Est-ce que les avis peuvent nous être transmis par voie électronique ? Les avis du Conseil Consultatif, est-ce qu'on peut nous les envoyer par voie électronique, juste avant, je ne sais pas, à la veille de la plénière parce que chaque fois l'avis nous est remis en séance sur un papier. Je pense que c'est plus facile puisque pour l'imprimer, il faut l'avoir reçu sur un support électronique donc est-ce qu'on peut nous transmettre, j'ai déjà demandé cela à plusieurs reprises, les avis du Conseil Consultatif par voie électronique avant le début de la séance, est-ce que c'est possible ? Mon autre point d'ordre en tant que vice-Président de cette Assemblée est de dire très clairement au Conseiller Exécutif qu'il faut qu'on se respecte. Il faut qu'on se respecte collègue, d'accord ? J'ai déjà demandé depuis deux plénières qu'il y ait un point qui soit fait sur les multiples déplacements des conseillers exécutifs et le fait qu'ils utilisent de véhicules de la collectivité. Est-ce qu'on peut me donner acte de ces rapports, il ne faut pas dire n'importe quoi aux gens et je n'accepterai pas des propos déplacés parce que moi, ma conscience est claire et je fonctionne avec mes propres moyens. Je le dis très clairement collègue, mon mouvement politique s'appelle Konverjans Progrésis Matinik que ça lui plaise ou que ça ne lui plaise pas et ici j'ai ma liberté de parole. Je le lui dis une fois pour toutes et je lui répète que je lui demande en tant que vice-Président de cette collectivité de me donner un rapport ainsi qu'à l'ensemble des membres de l'Assemblée sur ses multiples déplacements et les véhicules de la collectivité qu'il utilise.

M. le Président Claude LISE – Collègue, les questions que tu poses sont transmises aux différents responsables par mon biais, je ne peux pas bien entendu répondre à ces différentes questions ; donc je demande que nous revenions aux affaires financières. Est-ce que le collègue est prêt ? S'il n'est pas prêt, je profite pour dire comment le débat de tout à l'heure sera organisé, le débat concernant le budget primitif. Bien entendu, la DM habituellement nous n'organisons pas de débat puisque c'est une question qui est simple mais pour le budget primitif nous allons faire comme d'habitude comme nous avons fait

pour les orientations budgétaires et tous les dossiers budgétaires importants. Vous aurez pour l'Opposition 55 minutes et pour la Majorité 100 minutes, c'est le calcul fait à partir de 3 minutes multipliées par le nombre d'élus de part et d'autre donc ce sera le temps de parole dans le débat général. Nous avions décidé également depuis au moins 2 plénières que le rapporteur du dossier budget primitif comme sur les orientations budgétaires ne devait pas dépasser 20 minutes dans sa présentation, et enfin que dans toute intervention de Conseiller Exécutif en dehors du Président bien entendu, dans le cadre du débat budgétaire entrainerait un supplément de temps de parole pour l'Assemblée, c'est ce qui a été fait pour les orientations budgétaires, c'est pour éviter un trop grand déséquilibre dans le temps de prise de parole des uns et des autres ; donc j'ai profité de l'occasion pour rappeler ces règles-là mais qui ne s'appliquent qu'à la question du budget primitif tout à l'heure. Voilà c'était pour permettre au rapporteur d'organiser son dossier et je lui passe la parole sur la décision modificative numéro 4.

5/ DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET 2018 – COLLECTIVITE TERRITOIRALE DE MARTINIQUE

M. Miguel LAVENTURE – Monsieur le Président merci. Je pense que le propos du Président a eu l'avantage de créer un départ entre ce qu'il y a eu avant et qui va avoir lieu maintenant et par conséquent j'espère que nous aurons pour les questions financières toute la mobilisation convergente positive, favorable, motivante des uns et des autres. Ça commence bien parce que nous sommes sur la DM 4 qui est une simplicité biblique avec une finalité bien connue, nous sommes le 19 décembre et par conséquent la DM 4 a la grande vertu de permettre d'opérer un certain nombre d'ajustements ultimes d'exercice pour faire en sorte que l'exécution budgétaire soit la plus aboutie. Le rapport qui a été distribué à l'ensemble des collègues lundi en des termes très simples, les inscriptions budgétaires qui sont proposées s'avèrent nécessaires pour permettre essentiellement le règlement du solde de convention à l'Agence de Services et de Paiement ainsi que l'attribution d'une subvention au budget annexe du PISE, c'est le Programme d'Irrigation du Sud-Est afin de solder à titre définitif le dispositif de remise de dette au bénéfice d'exploitations qui sont dans ce périmètre-là. Voilà donc l'objet de cette DM 4 dont l'incidence en termes de montant budgétaire est extrêmement modeste puisqu'au total il s'agit de virements qui interviennent et qui permettent de solder quelques situations. Voilà.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – La commission des Finances a pris acte de cette DM 4 qui porte sur un montant modeste. Elle a donné un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Merci. Normalement je dois demander l'avis du Conseil Economique, le CESECEM.

M. Le président du CESECEM – Merci Monsieur le Président de l'Exécutif, Monsieur le Président de l'Assemblée, mesdames, messieurs les Conseillers, je ne vais pas vous imposer

toute la lecture de l'avis, je vous propose juste de vous donner lecture du dernier paragraphe de notre conclusion. Le CESECEM constate que les ajustements nécessaires à l'élaboration de la DM 4 viennent s'annuler donc 1 422 959 000 contre 1 422 959 000, toutefois du fait de l'attribution de la somme de 50 000 € au PISE et contrairement aux autres DM, le budget général de la collectivité augmente du même montant et passe au final à 1 268 043 983 €, même si cette augmentation reste très modérée. Le CESESEM prend donc acte des éléments mentionnés dans la DM 4. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Claude LISE – Merci bien donc collègues vous avez la parole, qui la demande ? Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Ce sont les avis, Président. Avis de la commission Agriculture et avis de la commission Transport puisque nous avons examiné cette DM. Les membres présents lors de ces réunions, commission Agriculture et commission Transport ont constaté qu'il s'agit de la re ventilation entre les chapitres budgétaires et les budgets. Ils ont approuvé les objectifs d'optimisation des objectifs budgétaires assignés au projet de décisions modificative numéro 4, ils ont donc émis un avis favorable à ce projet de décision modificative. Merci.

M. le Président Claude LISE – Merci bien. Est-ce qu'il y a d'autres commission qui veulent donner un avis sur cette DM 4 ? Il n'y en a pas ? Oui, collègue CLEON.

M. Georges CLEON – La commission Infrastructure a pris acte du fait que cette DM 4 présente des ajustements de fin d'exercice et donne un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote ? Oui collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Le mois dernier vous avez voté une décision modificative numéro 3 dans laquelle il était attribué 1 million d'euros à l'Agence de Services et de Paiement. Ce million d'euros si j'ai bien compris devait servir à payer des subventions européennes puisque sur le FEADER notamment, il y avait 800 000 € à certifier, à justifier à la fin du mois dernier. Selon les documents que vous nous avez transmis il restait 23 800 000 € à certifier, ce qui était impossible et je sais que le Président du Conseil Exécutif, on nous a envoyé le courrier, a demandé un délai supplémentaire à la Ministre Mme GIRARDIN, délai supplémentaire qui tombait au 15 décembre. La question c'est : pouvez-vous nous dire pour l'année 2018 le montant des dépenses que vous avez certifié pour les subventions européennes ? L'objectif a-t-il été atteint ? Je le souhaite pour nous tous, pour toutes les entreprises martiniquaises, pour tous les martiniquais, que l'objectif soit atteint. Aucun martiniquais digne de ce nom ne peut se réjouir du dégagement d'office. La réalité c'est qu'il a fallu demander un délai supplémentaire à Mme GIRARDIN, la réalité c'est que l'ASP vous a certainement demandé d'apurer un solde de convention qui existait pour pouvoir procéder au paiement et c'est ce qui je l'espère s'est fait, donc aujourd'hui pouvez-vous nous donner le chiffre et les montants des dépenses certifiées et je le répète nous devons nous réjouir du fait que la Martinique ait échappé au dégagement d'office et je vous le dis, le délai accordé par Mme GIRARDIN a été fait suite à une demande transmise à M. le Premier Ministre Edouard PHILIPPE qu'il a accepté me semble-t-il et à ce titre la Martinique peut dire qu'elle échappe au dégagement d'office grâce à une décision du gouvernement de la France et à ce titre du Président de la République Emmanuel MACRON.

(Brouhaha)

Ici, il y a une sorte d'émotion quand je parle mais chaque fois on me répond mais jamais par des chiffres, tout le monde connait tous les dossiers mais chaque fois que je demande des chiffres, il n'y a plus personne. Chers collègues, si l'un d'entre vous dispose de ces chiffres, peut-il me les donner ? Le Président de la commission des Finances, s'il les a il me les transmet, je pense qu'il est bon pour tous d'avoir ces chiffres, de voir ce qui peut être amélioré. Vous connaissez la position que je défends, il faut renforcer aujourd'hui les équipes qui gèrent les fonds européens, il faut les renforcer, c'est une opinion que j'émets depuis quelques mois, vous pouvez ne pas l'écouter mais c'est une proposition que je reformule et je vous dis que si aujourd'hui, nous voulons avoir une meilleure consommation des fonds européens, nous devons renforcer les équipes pour faciliter l'instruction, comme tout à l'heure il a été dit pour les questions de la pêche, oui il s'agit de faire en sorte qu'il y ait des agents de la collectivité qui accompagnent les porteurs de projets parce que pour avoir eu l'occasion de regarder les dossiers européens, moi-même je reconnais la difficulté, je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup d'entre nous qui soit capable de monter un dossier de A à Z, c'est très compliqué donc aujourd'hui la ressource humaine est nécessaire pour nous permettre d'atteindre les objectifs de consommation des fonds européens, les chiffres vous les connaissez, nous sommes à 8 % et le temps passe.

M. le Président Claude LISE – Merci donc je passe la parole au rapporteur.

Mme Marie-Line LESDEMA – Moi je voudrais...

M. le Président Claude LISE – Ah pardon! Excuse-moi.

Mme Marie-Line LESDEMA – Puisqu'il n'a pas encore parlé.

M. le Président Claude LISE – Non, non. Vas-y.

Mme Marie-Line LESDEMA — D'accord. Je voudrais revenir sur le fameux débat et feuilleton sur les fonds européens mais la vérité est têtue. Aujourd'hui il est important de retenir, on est le 19 décembre 2018, que la Martinique ne va pas subir de dégagement d'office. Nous avons relevé le défi de faire fonctionner la structure voulue par le Président du Conseil Exécutif et voté ici en plénière, n'en déplaise. Nous sommes aujourd'hui à travailler avec une équipe et ce n'était pas gagné d'avance et je tiens à remercier à nouveau les professionnels, les agents de cette collectivité qui ont tout mis en œuvre pour écarter les embûches qui nous étaient tendues, pour écarter les envies de découragement, à ces agents je dis merci. Le Conseiller Exécutif, je dis également merci d'avoir cru en la volonté du Président du Conseil Exécutif de mener à bien ce besoin de gérer nous-mêmes les fonds européens, nous

ne sommes pas des incapables, nous sommes capables de gérer un budget que l'on nous donne et aujourd'hui le 18 il faut retenir que la Martinique a relevé le défi. Voilà.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Je passe la parole au Conseiller Exécutif Miguel LAVENTURE.

M. Miguel LAVENTURE - M. le Président, merci. C'est un sujet je l'ai dit d'une simplicité biblique et d'une évidence qui normalement ne devrait pas nous entrainer dans de longs développements donc je note que pour ce qui concerne la DM 4 il n'y a pas de questions particulières ou d'observations, que l'opportunité a été saisie par tel collègue de cette circonstance pour évoquer un autre sujet alors j'ai envie lui dire : pa chô, pa chô. Nous avons des rapports qui sont prévus concernant les fonds européens et donc je voudrais proposer que nous ayons l'opportunité pour éviter toute fantaisie de propos, de donner quelques informations de la seule source autorisée à pouvoir la livrer et que par conséquent nous puissions faire un point sur la question de la consommation des fonds européens à ce moment-là. Mais comme nous sommes dans une instance publique et que peut-être ceux qui écoutent, regardent maintenant ne seront peut-être pas au rendez-vous cet après-midi, ce soir ou demain matin, je vais ici dire très solennellement que la date prévue par l'ensemble des éléments règlementaires concernant la question du dégagement d'office est la date du 31 décembre 2018. Je veux ici dire que la mission de hauts fonctionnaires de l'Union Européenne qui est venu ici début décembre, 3, 4, 5, 6 décembre a confirmé cette date, je veux dire ici que tout est mis en œuvre pour que nous tenions, pour notre part, ce rendez-vous sous les hospices qui ont été indiqués par ces hauts fonctionnaires dont chacun a entendu qu'ils ont indiqué que les dispositions étaient maintenant prises pour qu'il n'y ait pas de dégagement d'office. Nul ne sait ce qui peut intervenir entre maintenant et le 31 mais la date c'est le 31 et le chemin qui est pris est un chemin qui doit conduire au rendezvous, en bonne date et en bon montant et il n'y a aucune interférence d'aucune autorité française quelle qu'elle soit pour altérer un calendrier sur lequel nous sommes positionnés et que nous avons prévu de respecter. Voilà M. le Président ce que je voudrais dire pour éviter toute fantaisie, vous voyez, j'utilise des termes toujours volontairement un peu light.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Bien, nous pouvons passer au vote ? Alors, quels sont ceux qui sont contre l'adoption de cette DM ?

M. Jean-Claude DUVERGER – Juste une explication de vote.

M. le Président Claude LISE – Alors explication de vote.

M. Jean-Claude DUVERGER – Dans l'explication mais pour qu'on comprenne, mais c'est sans fantaisie. Je comprends bien, nous allons voter contre mais en même temps nous sommes tous contents s'il n'y a pas de dégagement d'office même si nous passons par l'ASP qui n'est pas un service d'ici, c'est un service étatique mais nous sommes contents, nous allons quand même voter contre.

M. le Président Claude LISE – Bien. Donc contre, 14. On a tenu compte des procurations ? Abstentions, il n'y a pas d'abstentions, donc pour avec procurations, 30.

Vote Abstentions ? 0 Contre ? 14 Pour ? 30

Voté A l'unanimité

14 avec les procurations. 30 pour avec les procurations. Nous pouvons donc passer à la question numéro 6.

6/ DECISION RELATIVE A LA FISCALITE DIRECTE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE / MAINTIEN DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES POUR L'ANNEE 2019

M. le Président Claude LISE – C'est le dernier point que nous sommes obligés de voir avant le budget primitif.

M. Miguel LAVENTURE – Merci mais je pense que le Président a tout dit en une phrase. Le Président du Conseil Exécutif l'avait annoncé à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, la confirmation formelle intervient maintenant puisque, en débat d'orientation budgétaires comme son nom l'indique, on débat mais on ne vote pas, maintenant il s'agit de confirmer, valider, je pense que sans fantaisie cette fois-ci tout le monde va voter pour une DM4 qui ne propose rien d'extravagant, le maintien des taux, j'attends le vote.

M. le Président Claude LISE – Bien. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Tout le monde est d'accord pour le maintien du taux, cet unique taux que nous avons ? Donc c'est adopté à l'unanimité ?

M. Justin PAMPHILE – Abstention pour moi.

M. le Président Claude LISE – Une abstention. C'est pour qu'il n'y ait pas de doutes. Il n'y a pas de contre ? Une abstention. Comment ? Bien, Abstention ?

Vote
Abstentions ? (12)
Contre ? 0
Pour ? (32)

12 avec procurations et pour 32. Je vous remercie et nous passons au budget primitif et je donne la parole, à sa demande, au Président du Conseil Exécutif qui donc nous rejoint à la tribune.

M. Alfred MARIE JEANNE (Président du Conseil Exécutif) – Tout le monde sait que je n'ai pas l'habitude d'abuser de mon temps de parole. Que de contradictions que j'ai observé aujourd'hui. Je me demande si en définitive globalement ça ne donne pas une mauvaise image de nous tous alors que les sujets que nous abordons sont d'importance pour l'avenir du pays. M. Le Président de l'Assemblée, mesdames et messieurs les Conseillers Territoriaux, mesdames et messieurs, le 30 novembre dernier s'est tenu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019. Je vous ai fournis à cet effet les éléments essentiels du contexte juridique et financier difficile ; j'ai porté pour autant attention aux suggestions, quand je dis cela c'est parce que je vous ai entendu, pas aujourd'hui, faire des propositions, pas forcément toutes rejetées ni toutes acceptées donc je répète, j'ai porté attention à vos suggestions. Dans la mesure du possible, j'essaierai d'y répondre dans le projet qui est soumis à votre examen car nous savons tous que la Collectivité Territoriale de Martinique doit faire face structurellement et quand je dis cela, ce n'est ni de votre faute ni de la mienne, faites attention, à une insuffisance de moyens mis en œuvre à sa disposition, rogner par endroit dans des secteurs importants. Pour honorer ses besoins réels et sans être exhaustif, je rappellerai le manque à gagner, les chiffres que je vais annoncer vous les connaissez aussi bien que moi et des fois mieux que moi, près de 700 millions d'euros cumulés sur les allocations individuelles de solidarité. L'absence de dotation d'amorçage lors de la constitution de la nouvelle collectivité et vous le savez, la baisse de nos dotations ces dernières années et vous le savez, quelquefois vous les utilisez pour vous expliquer, le lourd passif laissé, vous la savez mais vous faites semblant de ne pas le savoir pourtant je ne vous en veux pas. Pourquoi je dis ça, c'est parce que la Cour Des Comptes elle-même et la Chambre Régionale elle-même ont eu l'occasion de se présenter, de le dire. Tenant compte de tous ces paramètres, le projet de budget primitif pour 2019 s'articule conformément aux droits budgétaires en vigueur, je ne ferai pas la loi autour de deux types de crédits, je le rappelle même si tout le monde sait comment cela se passe, des crédits budgétaires d'autorisation et des crédits budgétaires de paiement. Nous disposons pour exercer les compétences qui nous sont dévolues par la loi, ajoutées à nos décisions propres, nou pa ka fè ayen, nou pa ka fè ayen alo, même s'il y a des difficultés, de 1 878 859 396,41 € pour la section d'investissement et 1 186 074 847,48 € pour la section de fonctionnement, chiffres précis incontournables. Les crédits de paiements prévus pour 2019 s'élèvent à 1 099 670 353 € en chiffres réels, ce n'est pas en chiffres ou wèy ou pa wèy, en chiffres réels. Il convient de retenir l'effort conséquent de la Collectivité Territoriale de Martinique, je ne parle pas en mon nom, je dis de la Collectivité Territoriale de Martinique et toutes ses composantes y compris ceux qui contre, y compris ceux qui ne sont pas toujours d'accord avec nous, je ne parle pas au nom de moi, enfin, quand même seulement. Quand je suis à l'extérieur, je ne parle pas de l'opposition moi, je parle de nous, le débat ici peut se faire mais je ne parle pas à l'extérieur, je ne donne pas une mauvaise image de marque comme certains le donne à l'extérieur ou bien on met en doute ce que j'ai dit et il faut être objectif que Miguel LAVENTURE vous l'a rappelé. C'est oui, je vais venir vous dire oui et puis c'est non ? Je disais et je continue. Il convient de rappeler l'effort de la Collectivité Territoriale de Martinique pour répondre autant que faire se peut aux attentes de notre peuple. Comment pèp la sé pa ta nou ? Sé pan nou menm ? Il faut éviter le piège néfaste de l'engagement sans contrepartie de paiement, je répète, il faut éviter le piège néfaste de l'engagement sans contrepartie de paiement que nous connaissons, que je connais et si vous me repoussez dans mes derniers retranchements, je vais rappeler des chiffres et les dernières découvertes que je viens de faire à ce niveau-là. Ce n'est pas une menace, c'est une réalité. Je croyais que dans ce moment précis, il y a énormément de difficultés que vous avez rappelé, il y avait un moment d'apaisement, un moment de se mettre d'accord pour faire sortir de l'ornière, sé sa mwen té konpwann, je suis profondément déçu et à partir du moment où on me repousse dans mes retranchements, mes derniers retranchements, mwen pa kay moli ba pèsonn. Je le dis très objectivement pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté. On doit nous juger sur la rigueur de notre activité, et non sur le laxisme de nos propositions, le temps du laxisme est fini. A cet égard, je ne suis pas long, j'ajouterais qu'en matière de recettes le projet de budget primitif 2019 est bâti sur les taux de la fiscalité directe et indirect à leur niveau 2018. Messieurs, dames, collègues, qui m'empêcherait, disons, de faire une proposition en augmentant d'un iota, je ne l'ai pas fait, c'est un manque à gagner objectivement. Je me souviens pour avoir mis 1 ou 2 centimes sur un litre d'essence : Oh ! que de cris féroces, j'avais volé le revenu des gens, je ferme la parenthèse. Et c'est ça qui fait que nous avons perdu notre discrédit, pas moi, ce n'est pas comme cela qu'on va s'en sortir, pas comme ça qu'on va s'en sortir. J'aurai pu, qu'est-ce qui m'arrive ? si mwen mété an ou dé santim éro anlèy, menm si sé an milion i rapoté, qu'est-ce que je n'aurais pas entendu donc c'est resté dans la poche des martiniquais. Nous continuons, je continue. Les fonds européens seront plus et mieux sollicités qu'avant, ne m'attaquez pas là, et les crédits d'état du contrat de convergence seront aussi mobilisés, ne m'attaquez pas là, sur ce sujet-là, collègues, entre nous pa ataké mwen la, ou wè mwen pa ka di ayen, pa ataké mwen la et ce n'est pas une menace puisque vous savez bien comment ça s'était passé et ce n'est pas nous qui étions responsables mais je sais aussi passer l'éponge. Comprenez aussi qu'il faut faire un geste de votre part, ce n'est pas parler d'articles comme ça toute la journée qu'on va s'en sortir, ce n'est pas en envahissant ici, la collectivité en me menaçant de mort que l'on va régler le problème. Faites attention. Je continue. De plus, 50 000 000 d'euros d'emprunts sont budgétés et je le dis objectivement, pourquoi ces 50 000 000 supplémentaires? Tout simplement parce que nous ne pouvons pas payer le personnel, je dis bien pour payer le personnel. Ce qui veut dire, je ne parle pas seulement pour les gens qui sont ici mais pour les gens qui nous écoutent, sé pa la penn yo poté pié yo isi-a mandé mwen ba yo twavay, je n'en n'ai pas pour l'instant. Ceux qui ont été renvoyés, sé pa mwen ki mété yo dèwo, je préfère le dire avec ma franchise. Ces 50 000 000, c'est pas pour aller payer de dettes, c'est pour payer le personnel. Dieu seul sait, j'ai dû me déplacer, aller voir, et pas n'importe quelle banque, pas les banques qui sont ici, yo frilé, yo pa ka prété nou, vous les connaissez. Si c'est pas la Caisse Des Dépôts, c'est l'Agence Française de Développement donc il faut comprendre ce que je vous dis ; donc j'ai bien dit ça, plus de 50 000 000 d'emprunts sont budgétés. Ce niveau correspond à notre capacité de remboursement pour éviter, pour éviter la fourche Caudine de la Chambre Régionale des Comptes et vous savez très bien de quoi je parle puisque on est contraint, si on dépasse une certaine dépense vous savez bien que c'est le Préfet qui va tout régenter, tout le monde sait cela. Il y a un moment, je rappelle ce que j'avais déjà dit, j'avais envie, l'envie m'a pris à un moment donné devant les turbulences ingrates que j'avais constatées,

de laisser le préfet tout régenter. Le préfet aurait tout régenté, i ka fouté moun dèwo, i ka fè ceci, i ka monté gwoup, pèsonn pé pa alé la jistis. J'ai discuté non seulement avec ma Majorité mais séparément avec des éléments de l'Opposition, je ne vais pas dire avec qui, tous globalement m'ont dit : « Pour notre respect à nous, ne faites pas ça. » J'ai tenu compte de ça collègues donc je sais vous associer lorsque c'est possible, je dis la vérité donc par conséquent ne me poussez pas dans mes derniers retranchements. Je n'en veux pas à l'Opposition messieurs, dames. J'ai été un opposant mais je n'ai pas été un opposant ayant envahi les mairies, envahi les communautés d'agglomération, envahi le siège ici, je n'ai jamais fait cela dans ma vie, je n'ai jamais conseillé ça. Je ne suis pas un gilet jaune donc par ailleurs nous poursuivons la démarche entamée d'une ingénierie budgétaire et financière optimisée pour le montage des dossiers. Je l'ai déjà dit ici, c'est-à-dire qu'on essaie de voir en interne comment on peut améliorer les choses chemin faisant, ça ne se fait pas du jour au lendemain par coup de baguette magique. Grâce à cet ensemble de mesures, dans un environnement budgétaire à la baisse, nous réussissons à augmenter très légèrement, alors ce sera ridicule + 0,30 %, nos recettes 2019. On ridiculise dans un contexte aussi pénible qu'il y ait une augmentation quand même de 0,30 %, fo lévé bonnè pou fè sa et si c'était un petit chouillat en moins vous auriez kriyé an mwé. C'est l'effort de votre Président. Je rappelle en ce domaine, je n'ai aucun complexe, tous les collègues savent très bien que vous avez affaire à un homme d'expérience, zot osi zot sé dé moun dexpérians. Que vous avez affaire à un homme qui en matière économique, c'est quand même quelque chose, ce n'est pas un novice, disons cela comme ça, vous le savez mieux que quiconque, quand même car je fais de mon mieux et j'ai appris avec vous mais c'est dommage vous n'avez pas appris avec moi dans certains côtés. Quand on dépense, l'investissement est privilégié mais c'est normal car il est un facteur déterminant de développement et là je le dis objectivement, j'ai constaté de la part, on peut se fâcher si l'on veut, de la part de gens qui se disaient dans la Majorité parce que le Président Alfred MARIE-JEANNE a décidé et dit à tout le monde, à tous les maires que je ne pourrai pas payer vos dépenses inutiles de fonctionnement, j'ai trouvé quelques-uns pour s'abstenir, pour à la limite voter contre, où est le problème ? Je suis très franc, je ne paierai pas parce que je n'ai pas les moyens de payer les dettes insensées de fonctionnement débridées de certaines collectivités. Pour autant ce n'est pas une remarque particulière que j'envoie à la ville de Fort-de-France, à aucune autre. Attention, on n'a pas, comment dirais-je, couper la tête à certains investissements ou bien à certains projets, bien au contraire, ils auront l'occasion de revenir. Parallèlement l'accompagnement de nos compatriotes les plus fragiles restent de mise, c'est l'évidence même. Enfin, l'aménagement équilibré du territoire reste plus que jamais à l'ordre du jour parce que trop souvent, j'ai entendu des querelles intestines inadmissibles et y compris qu'on favorisait uniquement Fort-de-France, qu'on laissait le grand nord sans rien et le grand sud sans rien. J'ai trouvé ces débats-là inutiles, j'ai menti? Des querelles inutiles donc nous avons voulu rééquilibrer tout le territoire mais ça ne se fait pas immédiatement mais tout le monde voit que ça se fait, pas à pas dans toutes les directions. Le déploiement du très haut débit, on pensait que c'était un rêve mais il devient une réalité puisque c'est déjà commencé et c'est une preuve patente, je dis bien le très haut débit et contrairement à ce que vous pouvez penser le fait même d'avoir mis en place le très haut débit, vous n'avez pas constaté depuis quelques temps que beaucoup de regards extérieurs se sont tournés vers la Martinique ? Vous n'avez même pas pesé cela, vous n'avez même pas considéré cela, c'est incroyable et ce sera fait et on a pu décrocher si mes souvenirs sont exacts le total fait à peu près 165 voire 170 M d'euros. Je me suis déplacé pour aller trouver le fric, y compris en Europe et au gouvernement, ce n'est pas rôle, on a pu décrocher, je ne vais les rappeler ici, on aura l'occasion de le faire s'il le faut. Il ne faut pas cracher sur tout, collègues et c'est pour faire quoi ? C'est pas pour les start-up, c'est pas pour tous les gens ? C'est pas pour les jeunes ? C'est pour faire quoi ? C'est pour l'économie moderne ? Mais c'est incroyable ça, alors si sur tous ces sujets on n'est pas d'accord, on ne fait pas front commun, ça veut dire quoi ? On travaille contre l'avenir de ce pays.

En conclusion, encore quelques chiffres. Une section d'investissement en progression atteignant près de 230 millions d'euros, vous allez me dire 230 millions d'euros c'est des merveilles ? bagay la té négatif kolèg, i té négatif et une section de fonctionnement à plus de 870 millions d'euros en mouvement réel, je dis bien, pour l'ensemble des trois budgets parce qu'il y a trois budgets à la collectivité, il y a le budget principal, vous connaissez le budget du Laboratoire d'Analyses, LTA et le budget de gestion du Périmètre Irrigué du Sud-Est, mais tout ça j'entends, on oublie ça mais si on ne le dit pas, si j'abandonne un secteur, qu'est-ce que vous allez dire ? J'aurais raison. On oublie tout cela. Nous permettons de respecter le plafond obligatoire, pas la loi, on nous oblige avec ça de 895 708 962 imposé par l'application de la loi, je n'ai pas dit scélérate, je n'aurais même pas dû dire ça comme ça, la loi de programmation des finances publiques 2018/2022 que zot piès la pa voté, on nous a imposé, ne me dîtes pas que ce n'est pas vrai et je me tourne vers la Majorité aussi pour bien comprendre cela, ce sont des contraintes énormes. Une épargne négative, enfin, je rappelle que l'épargne était négative, an ba zéwo. Une épargne brute supérieure à 54 millions d'euros et une épargne nette positive de 2 500 000 €, elle était négative, elle était négative donc on souffle un p'tit peu, on respire un peu mieux. Comme vous le constatez collègues, je n'en veux à personne mais je défendrai mon pays jusqu'au bout, je dis bien jusqu'au bout. Ce projet de budget primitif 2019 confirme la consolidation des avancées de notre mandature et c'est cela qu'on ne veut pas comprendre, affirmer, reconnaitre. Je répète, le projet de budget primitif confirme la consolidation des avancées de notre mandature et la volonté inébranlable de redresser parallèlement les finances de notre institution. Il en va de notre image de marque. Ne la ternissez pas par des querelles byzantines comme j'ai entendu quelquefois. Mèci an pil, mèci an chay.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Je passe la parole au rapporteur.

M. Miguel LAVENTURE – Le cadre est posé. Je pense que chacun a bien enregistré, noté et fait son profit des éléments de cadrage de la présentation qui a été faite par le Président du Conseil Exécutif. Nous sommes donc là avec un budget primitif 2019 que nous vous présentons, budget d'action. Il s'agit pour nous d'agir pour la Martinique, d'agir pour la population, d'agir pour faire prospérer notre territoire, c'est donc un budget pas seulement

volontariste mais un budget très concret et nous allons le voir à travers les éléments qui vont constituer les balises de l'itinéraire que nous vous proposons d'emprunter pour cette année 2019 qui va nécessiter évidemment de mobiliser tous les moyens de manière à pouvoir maximiser les capacités d'intervention de la CTM. Il faut mobiliser tous les moyens parce que nous sommes dans un contexte de difficultés et de contraintes. Président l'a rappelé, soulignons-en quelques-unes, chacun a encore en tête les éléments d'actualité que nous avons partagé au moment du débat sur loi de finance au parlement pour 2019 et nous savons que pour l'outre-mer, un certain nombre de décisions défavorables ont marqué cette loi de finance 2019. Vous savez que l'abattement fiscal sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques a fait l'objet d'un repositionnement avec un plafond qui a été diminué ce qui conduit par conséquent globalement à une réduction des effets de cet abattement qui a été un élément historique des pratiques fiscales concernant l'outremer. Vous avez suivi même si cette affaire a eu moins, je dirais de retentissement parce qu'elle concerne que les acteurs économiques, l'annonce de la suppression au 1er janvier 2019, dans 11 jours, la suppression pure et simple de ce qu'on appelle la TVA NPR, la TVA Non Perçue Récupérable qui en fait est une technique pour subventionner les investissements productifs et qui existe depuis 1953 et dont aujourd'hui nous savons qu'elle a produit déjà quelques effets positifs, je veux simplement dire que pratiquement tous les projets importants qui sont en construction, en réalisation ou en définition, prévoit cette intervention et ceux qui n'ont pas eu le temps de les mettre en œuvre suffisamment, il va falloir qu'ils révisent leurs plans de financement parce qu'ils ne pourront plus bénéficier de cette possibilité au 1^{er} janvier. Le remplacement du CICE, vous le savez par un dispositif moins favorable qui a beaucoup mobilisé un peu tout le monde et dont vous avez entendu qu'il a été l'objet de critiques et commentaires à tel point que des assouplissements sont intervenus à la diligence des parlementaires et avec l'adhésion du gouvernement puisqu'en la matière il faut que le gouvernement donne son accord pour que des amendements puissent intervenir et donc on voit bien à travers le cursus parlementaire qu'il y avait là quelque chose de préoccupant. Tout le monde a entendu le long débat parce qu'il y a eu là aussi des amendements qui sont intervenus sur la décision de taxation accentuée, aggravée du rhum et qui a conduit à ce que une sorte de compromis soit trouvé, report d'une année et étalement sur plusieurs années mais au bout du compte elle interviendra et puis Président l'a rappelé nous sommes dans cette année 2019, la première année d'application pleine et entière des dispositifs de la loi du 22 janvier 2018, la loi de programmation des finances publiques qui comporte un certain nombre de restrictions, nous rappelons les deux qui méritent notre retenue parce que c'est elles qui sont les plus contraignantes. La liberté que chaque collectivité avait de pouvoir augmenter ses dépenses de fonctionnement est désormais supprimée puisqu'elles ne peuvent pas excéder plus de 1,1 % en termes d'augmentation par rapport au montant de l'année précédente. Et enfin, la contrainte de ne pouvoir recourir à un emprunt que dans un cadre défini en fonction de la capacité à rembourser, établi par le compte administratif et qui donne une durée en termes de normes concernant cette notion d'endettement possible de chacune des collectivités. Dans ce contexte-là, il ne faut pas perdre de vue, Président l'a évoqué, le fait que notre collectivité ne dispose pas d'une gamme de ressources sur laquelle elle peut agir. Nous avons en fait et je voudrais vraiment insister là-dessus, le Président l'a

évoqué mais je voudrais vraiment que nous en ayons la pleine conscience, nous avons une structure de ressources qui est caractérisée par le fait que grosso modo les ressources dont nous disposons sont pour 2/3 d'origine extérieure, d'abord l'Etat, principalement l'Etat, majoritairement l'Etat et pour 1/3 de ce que peut décider la Collectivité. Nous l'avons illustré en mettant une couleur dominante, tout ce qui est jaune, orange ou jaune, c'est un peu ce qui est à la main de la Collectivité et le reste est à la main de l'Etat et nous y avons mis également les fonds européens où nous avons un peu la main puisque nous sommes autorité de gestion mais le cadre d'enveloppes qui nous sont attribuées et dont par conséquent nous ne définissons pas les montants absolus et suivant des modalités de mise en œuvre qui évidemment sont donnés par celui qui vous en offre la possibilité. Il y a également dans ce contexte-là, besoin de bien nous organiser pour avoir une gestion qui permette la meilleure optimisation des ressources. Je n'insiste pas de manière extrême mais retenons, nous venons de l'illustrer par la décision que nous avons prise concernant les taxes foncières que la Collectivité a décidé de ne procéder à aucune augmentation de taux de fiscalité, qu'il s'agisse de fiscalité directe ou de fiscalité indirecte. Nous avons également choisi d'avoir une approche volontariste concernant l'emprunt, c'est un sujet qui revient régulièrement, faut-il plus d'emprunts ? faut-il moins d'emprunts ? Quelques marges d'initiatives sont dégagées, nous le verrons tout à l'heure avec une capacité d'autofinancement, il faut l'utiliser de manière raisonnée, de manière raisonnable ; il faut l'utiliser. Nous sommes également désireux de mobiliser de façon optimale les fonds européens et le nouveau dispositif qui est en place depuis le 19 juillet 2016 qui donne à la plénière la possibilité et la responsabilité de déterminer les attributions de fonds européens permet à chaque élu d'en avoir la connaissance pratique à chacune de nos plénières mais nous avons également prévu de mener la négociation, de la manière la plus, on va dire imaginative d'une part et offensive d'autre part, dans le cadre du contrat de convergence. L'Assemblée aura à en connaître le moment venu, nous sommes pour l'instant dans cette séquence confrontation des propositions de manière à arriver à faire que les volontés se rencontrent pour la formulation d'un projet. Nous vous proposons également de mettre en œuvre la technique des appels à projets qui a deux vertus; la première c'est d'inciter chacun à sortir des sentiers battus pour renouveler les possibilités d'opérations qui peuvent utilement servir au développement de la Martinique mais également l'appel à projets, il crée un contexte de compétition et par conséquent, il conduit nécessairement à privilégier ceux qui sont les plus aboutis, les plus convaincants et les plus porteurs de résultats et par conséquent nous sommes appelés à multiplier les mises en œuvre de cette modalité d'appel à projets et enfin c'est un peu une rengaine de chacune des années dernières mais nous sommes obligés de la répéter parce qu'elles fondent et en même temps nourrit notre action. Il faut que ns puissions obtenir les meilleurs engagements possibles de l'Etat sur les sujets dont il a directement la responsabilité. Alors vous avez en particulier les AIS, Allocation Individuelle de Solidarité, APA, RSA, PCH et nous avons récapitulé ici pour vous les évolutions intervenues depuis 2004, date à partir de laquelle ces dispositifs ont cours et nous voyons que le combat doit être véritablement mené parce que par exemple pour l'année 2014, il y a eu un sursaut national qui a conduit c'est vrai dans une conjoncture qui était plus favorable au plan national et international qu'aujourd'hui, qui a conduit l'Etat à être dans des transferts plus importants mais vous avez remarqué qu'il restait quand même un reste à charge et que l'ascension du reste à charge a recommencé, plus irrésistible et presque dire plus de fatalité que jamais. Si on fait le cumul qui est un plein exercice intellectuel parce que je n'imagine pas que l'Etat puisse d'un coup, d'un seul compenser cela mais il est bon de regarder les réalités en face, c'est 740 millions et même au-delà qu'il conviendrait de pouvoir mettre sur la table et donc nous comprenons que ce budget, il nous faut le mettre en œuvre avec une volonté d'efficacité. C'est la raison pour laquelle je voudrais que nous nous mettions bien d'accord sur cette compréhension du budget. Il s'agit de prévoir, de mobiliser, d'inscrire, de retenir les crédits qui sont dédiés au paiement sur l'année, des programmes et des dynamiques d'actions de la CTM. Il y a donc une approche d'efficacité budgétaire qui vous est proposée pour la réalisation de projets qui s'inscrivent dans des cadres pluriannuels définis par la Collectivité. Et donc, le budget 2019 comprenons-le bien. Il mobilise la ressource, les crédits, qui sont nécessaires à la couverture de l'exercice sur la base des programmes pluriannuels décidés par la Collectivité et ces programmes pluriannuels ne sont pas de circonstance ou d'accidents, ils sont exprimés dans les schémas qui ont été proposés, débattus et adoptés ici, généralement à l'unanimité, je dis généralement parce que je ne veux pas être pris à défaut d'une circonstance mais il me semble que c'est chaque fois à l'unanimité parce que ce sont des schémas qui expriment la volonté partagée de développement. Vous les connaissez, c'est le STDEII, Développement Economique Internationalisation et Innovation, les infrastructures routières, l'autonomie des personnes âgées, les ports de pêche, il y en a qui sont déjà actuellement plus connus comme développement et aménagement touristique ou bien prévention des risques majeurs, et puis il y en a d'autres en gestation finale, enfance jeunesse famille, exploitation des routes, etc... et puis le PADDMA qui va être un peu la synthèse d'harmonisation de tout cela et donc les schémas fondent notre action et constituent à la fois leur inspiration et leur garantie de leur adéquation avec les réalités martiniquaises. Je ne vais pas être très long sur la structure du budget, le Président a longuement donné les chiffres, on les a illustrés d'une manière un peu plus visuelle et sur tout le schéma qui suit qui met en évidence l'épargne brute, nous allons faire un petit aller-retour entre les deux. On revient au précédent, il donne les mouvements réels, cela veut dire que les recettes réelles sont celles qui sont là, 1094 775 150 € et ces recettes réelles quand on les rapproche des dépenses réelles qui sont proposées, elles permettent de dégager un excédent : recettes réelles moins dépenses réelles et cela donne ce que l'on appelle l'épargne brute, ça veut dire que l'élaboration du budget est le moment à partir duquel on peut préfigurer, en tout cas se fixer comme objectif un montant d'épargne brute qui constitue le plus sérieux en matière d'appréciation de la santé financière, 54 503 271 €, cette capacité d'autofinancement brut, c'est elle qui permet de rembourser les échéances en capital de la dette actuelle mais c'est elle également qui permet d'aller voir le banquier et d'explorer avec lui les possibilités de disposer d'un emprunt et c'est pour ça que ces deux schémas doivent être en permanence dans notre tête, le premier qui donne les mouvements réels et l'autre qui donne les mouvements budgétaires. Vous savez qu'on l'a éprouvé tout à l'heure, qu'il a en dehors du budget principal auquel nous avons consacré jusqu'à présent l'essentiel de nos propos, un budget annexe qui concerne le LTA, le Laboratoire Territorial d'Analyses et puis un autre qui

concerne le Périmètre d'Irrigation du Sud-Est, ce sont des budgets plus modestes mais qui sont traités évidemment sur les mêmes modalités des règles budgétaires, 3 340 000 pour le LTA, 1 554 500 pour le budget d'irrigation et donc à partir de là, nous voyons quelles sont les dépenses qui sont envisageables. Vous avez eu tous le document, vous l'avez lu, les documents je devrais dire puisqu'en dehors de l'exposé des motifs, vous avez bien entendu les documents comptables budgétaires classiques avec toute la profusion de chiffres que l'on peut souhaiter et vous savez par conséquent les différentes positions pour le fonctionnement et l'investissement, en ayant présent je répète chaque fois à l'esprit le fait que l'intitulé à côté duquel se trouve le montant ne signifie pas quelle est l'importance que l'on donne à cet intitulé-là. Il dit seulement voilà le montant que nous considérons comme probable qui devra être dépensé, qui devra être payé au cours de l'exercice 2019 et c'est ce montant-là que nous mettons en place et par conséquent, on est sur une pratique budgétaire qui se veut encore une fois très rigoureuse mais également très vertueuse. Après, je ne veux pas être très long mais vous avez bien compris que nous avons la déclinaison des différentes actions qui sont présentées et j'espère que chacune et chacun a lu le document dans sa méticulosité parce que vous allez y retrouver l'écho, mieux que ça l'expression du débat d'orientation budgétaire avec par conséquent toutes les priorités qui ont été dégagées ici même s'il n'y a pas eu de vote mais dont on a bien senti qu'elles étaient partagées avec une attention particulière portée au personnel évidemment. La nécessité d'investir pour renforcer encore les dynamiques économiques, l'impératif d'accompagner les plus fragiles par l'action sociale et puis l'appel qui a été fait sous plusieurs modes de multiplier les offres et opportunités d'épanouissement personnel que ce soit au plan de l'éducation, de la formation, de la culture, des dynamiques sociales, j'ai envie de dire même du lien social et puis pour tous ceux qui ont réussi à s'éveiller à la démarche entrepreneuriale, les aider, les soutenir et ceux qui n'y sont pas ; les inspirer. Et enfin équiper le territoire pour une prospérité harmonieuse, c'était le dernier point évoqué par le Président du Conseil Exécutif sur la nécessité d'une Martinique dont le développement soit équilibré, une prospérité harmonieuse notamment grâce au réseau numérique à travers le très haut débit. Derrière tout cela évidemment il y a toutes les déclinaisons que l'on peut imaginer pour le personnel, par exemple, il y a les déclinaisons pout tout ce qui concerne l'équipement mais vous pensez bien que quand on met par exemple lycée Schoelcher, on ne met tout l'argent dont on a besoin, là maintenant, on met ce dont on imagine qu'on aura concrètement à débourser mais ça vaut également pour tous les autres points et en particulier je sais qu'il y a un collègue qui est très attentif à ça, nouvelle cité à Rivière-Salée mais aussi tout ce qui est dans le domaine routier, qui est dans le domaine des bâtiments et puis nous avons toutes les déclinaisons en matière de transport, ce qui existe déjà qui fonctionne, on me dit que les bus roulent, j'ai entendu cela tout à l'heure donc c'est formidable. On me dit que les bus roulent, écoutez il faut saluer cela, c'est peut-être la tenue de la plénière qui a pu créer des inspirations ou des contextes favorables. Les bus roulent, c'est merveilleux, merveilleux; donc le transport, ça c'est le transport infra Martinique mais il y a aussi le transport à l'extérieur donc l'aéroport, il y a le port et puis il y a la perspective de Basse-Pointe sur laquelle nous sommes tous très engagés. Le sport, je n'en dirai pas plus, je pense que les collègues vont intervenir, ils vont probablement se réjouir de ce que nous avons prévu en les entendant et en les approuvant, concernant en particulier le stade Louis ACHILLE mais également la piste de sport mécanique, mais également l'hippodrome, le sport santé qui fait la transversalité avec ce qui nous est le plus cher c'est-à-dire la santé. Sur la culture, des choses sont en route, l'école martiniquaise d'enseignement artistique, le montant que vous allez trouver dans le budget n'est pas celui qui sera dépensé pour cette école-là, il est celui que nous considérons que nous serons en capacité d'utiliser en 2019 mais probablement qu'il en faudra davantage en 2020, etc... Je pense que vous avez à travers toutes ces présentations bien intégré toute la multiplicité d'actions, autorisez-moi à conclure sur un aspect qui nous dépasse tous du point de vue de la géographie mais qui en même temps nous fonde et nous met en relation, c'est celui de la coopération et du rayonnement extérieur de la Martinique parce que nous sommes une île, nous sommes tous attachés à l'extérieur. Merci beaucoup.

M. le Président Claude LISE – Merci collègue, tu as à peu près tenu le temps.

M. Jean-Claude DUVERGER – 27 minutes.

M. le Président Claude LISE – 24 minutes.

M. Jean-Claude DUVERGER – 27 minutes, j'ai demandé un chrono.

M. DUVERGER continue son intervention hors micro.

M. le Président Claude LISE – Je vais demander au Président LECURIEUX- DURIVAL du CESECEM de bien vouloir nous présenter l'avis de son Conseil Consultatif, le Conseil Economique Social de la Culture de l'Education de l'Environnement de la Martinique.

M. LECURIEUX-DURIVAL (Président du CESECEM) — Dîtes CESECEM, Président, ça ira plus vite.

Donc s'agissant de l'avis qui a été émis par le CESECEM dans sa séance plénière du 17 décembre, donc le CESECEM constate que la présentation générale du budget ne fait pas, on va dire, suffisamment apparaître les priorisations des secteurs que la CTM entend soutenir en 2019. Par ailleurs, il est à noter que la présentation du budget qu'elle ne prévoit pas de déclinaisons des sommes consacrées à chaque secteur concerné par un chapitre budgétaire donné. Cette demande d'information est d'autant plus souhaitable que le BP est un acte politique fort qui met en exergue la programmation d'action que la collectivité souhaite soutenir. Compte tenu du montant important des crédits européens inscrits en recette d'investissement, pour 58 684 914 euros, le CESECEM constate que ces sommes permettront à la CTM de soutenir sa politique et les différents projets portés par les acteurs économique du territoire. Présentation générale et analyse : le projet de Budget primitif 2019 soumis au CESEM pour émettre un avis dans le cadre de la saisine obligatoire se présente comme suit : en mouvement budgétaire, 1 154 893 624 euros, en mouvements réels 1 099 670 353 euros, et en mouvement d'ordre 55 223 271 euros. Notons que le montant du projet de budget primitif de l'exercice 2019 comprend un projet de budget

principal pour 1 094 775 153 euros, un projet de budget annexe du LTA pour 3 340 700 euros et le projet de budget du PISE pour 1 554 500 euros. S'agissant du LTA, compte tenu de l'importance de l'investissement dans la performance que doit rechercher constamment une structure de cette nature, le CESECEM s'interroge sur les raisons de la baisse de recette et des dépenses d'investissement enregistré pour 16 000 euros, même si ce montant reste relativement faible. S'agissant du BG-PISE, le CESECEM plaide en faveur d'une recherche d'accompagnement de la structure dans la perspective d'un meilleur suivi du fonctionnement du PISE et de ses infrastructures. S'agissant du budget principal, le CESECEM observe une faible augmentation du budget par rapport à 2018 puisqu'elle est de l'ordre de + 0,30 %. S'agissant de l'investissement, les recettes évoluent très légèrement + 0,34 % par rapport au BP 2018 et représente 15,94 % de la structure totale du budget. Le CESECEM note que le FCTVA lié à l'investissement d'un montant de 18 533 936 euros esst en diminution de 45,92 % par rapport à 2018, c'est une baisse qui s'explique par la diminution des deux années antérieures, aussi en l'absence de revirement de situation, la Martinique pourrait s'orienter vers une stagnation ou une perte d'emplois. Si le niveau d'investissement prévu n'augmente pas de façon significative, il est à craindre que pour l'avenir, le FCTVA risque d'en subir les conséquences ce qui affecterait les recettes. Le CESECEM note également la faible capacité d'investissement sur ressources propres ce qui pourrait impacter la levée des fonds européens. Les dépenses, quant à elles sont prévues à hauteur de 229 069 553 euros soit une évolution de 1,36 % par rapport au BP 2018 et ce qui représente 20,92 % de la structure totale du budget. S'agissant du fonctionnement, les recettes évoluent très légèrement + 0,29 % par rapport à 2018 et représentent 84,06 % de la structure total du budget. Les dépenses quant à elles sont prévues à hauteur de 865 705 600 euros soit une évolution de 0,02 % par rapport au BP 2018 et représente 79,08 % de la structure totale du budget. S'agissant de l'analyse sectorielle. Concernant l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage, pour un montant de 31 764 777 euros en dépense d'investissement et 123 984 773 euros en dépense de fonctionnement. Si l'on constate que ce secteur représente le 4ème poste de dépenses de fonctionnement parmi les plus importants, en augmentation par ailleurs de 54 % par rapport à 2018, force est de constater que les dépenses d'investissement ont, dans le même temps, diminuées d'environ 7 % par rapport au BP 2018. Le CESECEM demande qu'une attention particulière soit portée sur la rénovation du CFA, des bâtis scolaires existants et de leurs mises aux normes. Par ailleurs, le CESEM note que les secteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sont noyés au chapitre 932 consacré à l'enseignement, à la formation professionnelle et à l'apprentissage. Cette présentation ne permet pas une visibilité sur les choix budgétaires opérés par la CTM vis-à-vis de chacun de ces secteurs et des politiques publics qui en découleront. S'agissant de l'apprentissage, le CESECEM rappelle l'intérêt qu'aurait la CTM à faire adhérer davantage les différents partenaires et acteurs pour une meilleure réussite du dispositif et en outre, le CESEM s'interroge sur l'absence de réflexion liée à la mise en œuvre de la loi de 2018-771 du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment s'agissant de son incidence sur l'apprentissage. S'agissant des transports, pour un montant de 23 118 480 euros en dépense d'investissement et 80 516 441 euros en dépense de fonctionnement, s'agissant de l'investissement et compte tenu des actions retenues par la collectivités de développer les grands chantiers notamment l'extension du TCSP vers Schœlcher, Trinité et Sainte-Luce, le CESECEM s'interroge sur le montant de l'enveloppe affectée à ces différents projets. Le CESECEM regrette que les priorités de la CTM n'apparaissent pas ni les financements consacrés aux différentes études, en outre le CESECEM invite la CTM à réaliser ces études dans l'année afin d'une part de ne pas augmenter les délais de réalisations effectives des projets et d'autre part de ne pas subir les conséquences financières d'une programmation différée de ces projets. S'agissant de la santé et de l'action sociale, pour un montant total de 3 691 530 euros en dépense d'investissement et 138 643 357 euros en dépense de fonctionnement s'agissant des personnes âgées, le CESECEM prend acte des dispositions proposées pour favoriser le maintien à domicile, il propose que la CTM finance ces actions en mettant aussi l'accent sur des lieux d'hébergement partagé ce qui permettrait de diminuer les coûts finaux supportés par les familles ou par la collectivité. La présentation des différentes actions que la CTM mènera en 2019 permettra une lisibilité plus grande de la politique consacrée à ce secteur et facilitera l'information de la population. S'agissant du RSA, régularisation de RMI pour un montant de 203 691 288 euros en dépense de fonctionnement, le CESECEM note que le RSA régularisation de RMI représente une somme importante soit 18,61 % de la structure du budget, qu'elle est en légère augmentation par rapport à 2018 + 0,65 %; notons que ce poste de dépense affecte lourdement le budget de la CTM et participe à la réduction de ses marges de manœuvre. A cela se rajoute le retard de versement par l'Etat à la CTM des crédits destinés à la prise en charge du RSA tout en sachant que la collectivité doit répondre aux besoins de la population éligible, ceci, sans délai. S'agissant des Fonds européens, pour un montant de 6 777 592 euros en recette de fonctionnement et 52 684 914 euros en recette d'investissement, le CESECEM souhaite que la CTM poursuive les efforts engagés avec l'Etat et les différents partenaires pour accompagner les différents porteurs de projets dans la mise en œuvre de leurs actions ; ces dispositions permettraient donc à notre territoire d'améliorer son attractivité et son accessibilité. Enfin, concernant le CESECEM, il convient de noter que la loi du 27 juillet 2011 prévoit que les crédits nécessaires au fonctionnement du CESECM fassent l'objet d'une inscription distincte au budget de la CTM à travers l'article L 72-101-1, c'est pourquoi le CESECEM s'étonne de ne pas voir inscrit de crédit puisque figure la mention 0,00 euros à la page 74 du projet de budget primitif. Car le CESECEM rappelle que les crédits alloués doivent être notifiés et regrette que le fonctionnement actuel ne lui garantisse pas une visibilité quant à l'attribution et l'utilisation des crédits qui lui sont nécessaires pour assurer un fonctionnement responsable et en toute transparence. En conclusion donc, le CESECEM prend acte des différentes dispositions retenues par la CTM par le projet de budget il insiste sur l'intérêt de soutenir l'investissement comme cela a été dit précédemment qui est donc créateur de richesse, de valeurs ajoutées, et par voie de conséquence de maintien et de création d'emploi et pour la réussite des différents chantiers présentés, le CESECEM invite la CTM à poursuivre une démarche avec les acteurs concernés. Merci.

M. le Président Claude LISE – Merci, je vais demander l'avis de la commission des finances.

M. Michel BRANCHI – La commission des Finances, en fait c'était une commission conjointe, commission des Finances, commission du Développement et du Tourisme et commission des Textes. Elle a bénéficié du concours du Conseiller Exécutif en charge des finances mais aussi du Directeur général adjoint chargé des finances qui lui a permis d'être éclairé. Bien sûr dans l'avis que je vais lire, il y aura des redites mais il me semble que ce n'est pas inutile d'insister sur un certain nombre de points. En ce qui concerne les recettes, notons que les dotations de l'Etat sont stables après une forte diminution ces dernières années. S'agissant de la fiscalité directe ou indirecte, aucune augmentation n'a été procédée dans ce budget et il faut s'en féliciter, cependant c'est l'occasion d'attirer l'attention une fois de plus sur une caractéristique de la structure de notre budget, 70 % de nos recettes sont assises sur des ressources extérieures, principalement de l'Etat alors que nous n'aurions comme possibilité d'agir sur nos recettes que sur 30 % de la masse des recettes. C'est dire si notre autonomie financière est faible et je me permettrai à titre personnel d'ajouter que ça montre aussi la marge d'autonomie que nous devons conquérir. En ce qui concerne la dynamique de gestion, dans un contexte où nous sommes obligés d'utiliser les moyens extérieurs, cela a été dit, mieux mobiliser les fonds européens et nous inscrire dans ce qui fait la suite des contrats de plan, c'est-à-dire ce qu'on appelle aujourd'hui les contrats de convergence et de transformation étant entendu que je ne peux pas m'empêcher de noter que malgré les promesses des assises de l'Outre-mer, nous avons constaté une baisse des crédits Outremer, je le répète, le document budgétaire transversal montre qu'il y a une perte pour la Martinique de 210 millions des crédits 2019. En ce qui concerne l'investissement, il augmente légèrement, il augmente un peu et c'est même un exploit puisqu'il atteint 229 et quelques millions c'est-à-dire 1.36 % d'augmentation. Nos élus ont posé un certain nombre de questions sur lesquelles je ne vais pas revenir mais comme l'observation a été faite dans le rapport du Conseil Economique et Social, le CESECEM, excusez-moi j'ai du mal à m'habituer à ce nouveau sigle, l'explication qui a été donnée par le Directeur général sur la baisse du fonds de compensation de TVA de 45 % c'est qu'en réalité, en 2018 nous avons bénéficié de deux années de fonds de compensation et que les fonds de compensation de l'année 2019 sur lesquels nous pouvons compter, ce n'est qu'un retour au niveau habituel donc c'est une baise apparente, par conséquent on ne peut pas en tirer le fait que c'est la conséguence d'une baisse qui serait considérable de nos investissements. Je tiens à apporter cette précision. Il faut quand même rappeler que nous avons une lourde dette. La dette propre, elle va diminuer parce que la gestion dynamique de notre dette fait qu'il y a un rééchelonnement et que cette dette va passer de 590 millions à 552 millions, je dis bien la dette propre mais nous savons que nous allons avoir un dossier là-dessus que nous devrons malheureusement assumer des dettes d'entités extérieures, ce qui fait que notre annuité de remboursement cette année en tenant compte de ce que nous devons rembourser ne sera pas de 51 millions mais de 64,8 millions. Alors, nous nous sommes livrés à un calcul pour ceux qui croient que l'on peut s'endetter inconsidérément. 64,8 millions de remboursement de la dette en 2019 c'est plus de 2 fois le budget culture, sport de 2019 c'est-à-dire 29 millions; ce remboursement de dette, c'est 3 fois notre budget d'aménagement des territoires et habitat de 22 millions, c'est plus d'une fois et demi celui de l'action économique 40 millions et c'est les 3/5ème de notre budget transport qui se monte à 103,6 millions. Je l'ai déjà dit nous devons faire attention à ne pas nous trouver dans la situation du Premier Ministre de la Grèce, le citoyen TSIPRAS à qui l'impitoyable Commission Européenne lui a imposé une purge. La sagesse de notre Président c'est de nous préserver d'une telle épreuve. Par conséquent, ce budget où on nous répète qu'il est de plus de 1 milliard, nous savons qu'il doit prendre en compte des dépenses incontournables. On l'a dit les dépenses sociales, 393 millions d'euros, les charges de personnel, 211 millions, les charges financières que j'ai rappelées, près de 65 millions, les dotations satellites, c'est-àdire plus de 80 % de notre budget sont des dépenses incompressibles et malgré cela nous allons faire 229 millions d'investissement. C'est effectivement comme cela a été dit un budget d'actions qui prend en compte, et là je voudrais faire une nuance par rapport à ce qui est dit, les dépenses sociales ne sont pas des dépenses improductives, les dépenses sociales que nous consacrons aux plus vulnérables comme l'a dit le Président à nos 40 000 bénéficiaires du RSA parce que nous avons 53 000 martiniquais au chômage dont 55 % ne sont pas indemnisés. Cet effort que nous faisons, nous ne sommes pas un pays où il y a 10 % de chômeurs et où il y a des milliers de gilets jaunes, nous sommes un pays où il y a plus de 20 % de chômeurs et de 30 % de pauvres en dessous de 600 € donc notre devoir c'est de soutenir la dépense sociale et ceux qui reçoivent ces allocations, ils ne vont pas spéculer en bourse, ils vont acheter à la boutique du coin, ils vont dépenser cet argent pour faire tourner l'économie de la Martinique. Evitez à notre pays des souffrances, c'est pour ça que notre commission a donné un avis favorable à ce budget en étant conscient que bien sûr nous voudrions faire plus et mieux. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Merci collègue Président. Mes chers collègues, je pense que compte tenu du fait qu'on nous attend pour le déjeuner, je vais suspendre. Nous allons reprendre avec l'avis de toutes les autres commissions puisqu'on est obligé de solliciter toutes les commissions et puis le débat va commencer parce que sinon nous allons dépasser 15 heures. Comme il est pratiquement 14h45 dans quelques secondes, je propose que nous revenions dans 2 heures, à 16h45 donc la séance est suspendue, elle reprend à 16h45.

Suspension de séance à 16h45

M. le Président Claude LISE – S'il vous plaît, Monsieur le Président de la commission des Finances.

(Rires dans la salle)

Installez-vous. Non, non, collègues dans un but de ne pas donner le sentiment qu'il y a de la discrimination, comme je vois qu'il n'y a pas de boîtes côté exécutif, je vous demande de camoufler vos boîtes. Mais elle vend la mèche (*Rires du Président*). Je voulais leur donner un complexe. (*Rires du Président*)

Ça y est, on peut commencer ? Ça y est ? Il manque deux collègues. La séance est reprise. Nous avons écouté le Président de la Commission des Finances et je vais demander maintenant aux différentes commissions qui veulent donner un avis de prendre la parole, de demander à leur président, ou qui est désigné pour se faire, de donner l'avis de la commission donc on peut commencer par la commission de Développement Economique. C'était en commun donc développement agricole.

Mme Nadia LIMIER – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Action sociale. Santé.

Mme Louise TELLE — Merci Président. La commission a donné un avis lors de la plénière sur les orientations budgétaires. Cet avis reprend dans ses grandes lignes les considérations contenues dans celui de l'exercice précédent. La commission est plus que jamais convaincue que son avis résulte d'une observation très attentive à la fois de l'actualité du secteur social ainsi que des besoins des usagers, des institutions sociales et médico-sociales en Martinique. Il y a lieu en effet d'insister sur les nécessités urgentes que les établissements et services de la CTM financent, orientent effectivement les ressources octroyées sur la bientraitance des usagers. Les orientations que notre commission a formulées non pas une demande de dotation budgétaire supplémentaire mais plutôt une politique à la fois de contrôle et de soutien technique à ces établissements et services de façon à ce qu'ils soient pleinement profitables aux usagers. Pour toutes ces raisons, nous voterons ce budget tout en étant très attentifs aux traductions qui pourraient être faites des présentes orientations qui nous semblent incontournables si nous voulons aller de l'avant dans le secteur social. Merci.

Mme Josiane PINVILLE – Oui Président, après avoir bénéficié de ma participation à la commission des Finances et après en 2^{ème} analyse de ce budget à la commission Insertion conjointe avec la commission Formation, nous accordons un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission Logement.

<u>Mme Christiane BAURAS</u> – Oui Président, ma commission Logement qui s'est tenue conjointement avec la commission Affaires Sociales a émis un avis favorable en date du 18 décembre dernier.

M. le Président Claude LISE – Merci. Commission BTP Equipement.

M. Georges CLEON – Oui Président. La commission a bien pris connaissance du contexte encore contraint dans lequel le budget 2019 est bâti, la permanence des efforts pour réduire les déficits hérités et assainir les comptes, condition essentielle pour construire demain sur du solide une bonne gestion. Nous comprenons donc les marges de manœuvre extrêmement réduites de la CTM, toutefois nous saluons les efforts d'ingéniosité et de rationalisation qui se traduisent dans un budget par cette volonté de faire un appel accru des fonds européens en maintenant et amplifiant le rattrapage du retard initial de consommation de ces fonds du programme opérationnel 2014-2020. La commission se félicite des moyens affichés, quelques 229 millions d'investissement en face de l'ambition de programmation et de poursuite de tous ces chantiers structurants, lycée Schoelcher, viaduc de Fonds Lahaye, cité scolaire de Sainte-Marie, irrigation, chantiers routiers, etc... La commission a donné un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission Affaires Européennes et Caribéennes Coopération.

Mme Marie-Line LESDEMA – Merci Président. Nous avons eu la chance de bénéficier de l'apport du DGA en charge des finances, de la présence de l'exécutif en charge également des finances qui après explications, après avis nous a démontré la bonne réalité, le bon circuit que prend ce budget donc nous avons voté pour. Nous développerons par la suite. Merci.

M. le Président Claude LISE – Commission Politique des Sports.

M. Marius NARCISSOT – La commission Sport, Président, a noté que ce budget constitue un véritable pari pour la Collectivité et que nous avons noté aussi que c'était une rendez-vous essentiel de la mandature parce que ce budget venait amorcer justement le redressement des finances et que sur ce point nous avons noté qu'il n'y avait pas de modification de la fiscalité et qu'il y avait une véritable volonté de maitriser les dépenses et au sein de la commission nous avons noté avec satisfaction que le budget 2019 prend en compte justement les contributions qui ont été apportées lors du débat d'orientation et sur ce point la commission a noté que ce budget qui est à périmètre constant nous amène à faire preuve d'attention par rapport aux dépenses et puis un recours modéré à l'emprunt, ce qui nous oblige dans notre manière d'approcher, d'aborder ce budget, eh bien, de mieux planifier les projets, d'identifier tous les partenariats possibles, de prioriser les urgences et surtout d'avoir une autre approche, une approche beaucoup plus responsable, beaucoup plus crédible dans la manière effectivement d'approcher, en tout cas d'évoquer nos projets. Donc, la commissions a émis un avis favorable mais a tenu toutefois à marquer les 3 points

qui ont été évoqués lors des Débats d'Orientations Budgétaires en termes de propositions c'est-à-dire pour répondre aux contraintes du budget qui consiste à rationaliser les dépenses, eh bien la commission dit qu'il faut justement accompagner, il faut sécuriser l'accompagnement financier des ligues et nous l'avions dit en mettant une date butoir pour la remise des documents et faire en sorte que nous puissions débloquer les subventions le plus tôt possible et ça c'est une réponse.

La 2^{ème} c'est accompagner aussi les ligues et les comités, les sportifs en tout cas dans la mobilité et faire en sorte que nous puissions optimiser les recettes et le collègue LAVENTURE le disait encore ce matin donc il faut aller chercher de nouvelles recettes et là, nous disons qu'il y a nécessité de créer un fonds de dotations de façon à aller chercher là où la collectivité a des dividendes qui sont versés dans certaines sociétés, eh bien, les récupérer pour permettre d'accompagner effectivement nos associations. Aujourd'hui quand on regarde, c'est 120 titres de transport qui ont été émis par la collectivité pour près de 130 000 €, eh bien ces nouvelles ressources nous pouvons aller les chercher. Et le 3^{ème} point, la 3^{ème} recommandation c'est faire en sorte que nous puissions favoriser, en tout cas accompagner l'éligibilité de certains projets sportifs ou encore de certaines manifestations ou de certains équipements aux fonds européens de façon encore à optimiser les recettes, c'est donc dire que nous nous inscrivons pleinement dans les recommandations de ce budget et la commission a émis un avis favorable. Voilà.

M. le Président Claude LISE – Commission Culture.

Mme Christiane EMMANUEL – Avis favorable, Président.

M. le Président Claude LISE – Commission Education.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Nous avons émis naturellement un avis favorable. Je vais profiter de cette occasion pour dire que, une bonne partie de la dette grise dont nous parlons très souvent, enfin j'ai entendu ce terme-là de la bouche même du Président de l'Assemblée, c'est-à-dire concernant l'entretien du patrimoine immobilier et de la collectivité, bon, une bonne partie de cette dette grise est prise en compte particulièrement dans le domaine des lycées et des collèges et je parle sous le contrôle du Président de la commission, monsieur LARCHER et de la Conseillère Exécutive, Mme SAÏTSOOTHANE. D'ailleurs, enfin, simple rappel ou simple information, le mardi 11 décembre à la demande de la commission Education et avec la Conseillère Exécutive, nous avons fait une tournée des grands chantiers concernant justement cette dette grise de 9 heures à 18 heures, nous sommes arrivés au collège de Basse-Pointe nous avons vu le nouveau CDI qui sera opérationnel, nous avons visité la relocalisation du lycée et du collège Joseph LAGROSILLIERE à l'anse Charpentier, nous avons également vu l'installation de la cuisine pour la formation au lycée agricole du Robert qui selon les dires mêmes du proviseur est parfaitement calibré. Nous avons ensuite continué notre route vers le lycée Frantz FANON où la réfection des vestiaires est en bonne voie, le lycée de la Jetée après au François où le parking est complètement terminé et enfin naturellement on ne pouvait pas visiter les grands chantiers en omettant de nous rendre au lycée Schoelcher, et là, entre autre l'architecte était présent et Monsieur VOLNY-ANNE également nous a fait, donc les deux nous ont fait un tableau de là où nous en étions et ils ont demandé également des précisions sur les désirs de la commission et la Collectivité. Donc, voilà et nous pensons continuer sur cette voie mais également dans l'innovation avec l'installation du très haut débit, c'est un projet transversal qui va toucher bien entendu les établissements scolaires. Merci bien.

M. le Président Claude LISE – Commission Formation Professionnelle

<u>Mme Francine CARIUS</u> – La commission Formation Professionnelle s'est réunie avec la commission Insertion donc la Présidente de la commission Insertion a déjà émis l'avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission Logement.

Mme Jenny DULYS-PETIT – C 'est fait.

M. le Président Claude LISE – Ah! C'est fait. Oui, pardon. Commission Politique de la Mer. Politique de la Mer. Commission Transport.

M. Lucien ADENET – Merci Président. Les membres de la commission Transport ont procédé à une analyse approfondie du projet de budget primitif pour 2019 avec le soutien de l'administratif en charge des finances à la CTM. Les membres présents ont noté que les propositions, ils ont noté ça avec satisfaction, que les propositions émises par les élus de l'Assemblée lors du Débat sur les Orientations Budgétaires 2019 du 30 novembre dernier ont été prises en compte. Ils se félicitent que dans un environnement juridique défavorable et un contexte financier contraint, la Collectivité Territoriale de Martinique trouve les voies et moyens d'assumer totalement ses responsabilités vis-à-vis de la population. Ils ont constaté que c'est plus d'un milliard d'euros que la CTM va injecter dans l'économie de notre pays au travers de ce budget donc finalement ils ont émis un avis favorable à ce projet de budget primitif 2019.

M. le Président Claude LISE – Merci. Je n'ai oublié aucune commission ? Si ? Commission Développement Durable, il me semblait...

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE – Non, non. La commission Développement Durable, c'est vrai que dans le budget il y a peu de sous injectés vers le développement durable, mais la commission a quand même émis un avis favorable. Merci.

M. le Président Claude LISE – Merci bien, donc voilà. (Rires du Président). Toutes les commissions ont donné un avis et par conséquent nous allons entrer dans le débat général donc je rappelle que pour l'opposition c'est un total de 55 minutes que l'Opposition utilise à sa guise et pour la Majorité c'est 100 minutes. Et, je rappelle encore une fois que si, il y a des temps supplémentaires soit parce que, il y a une intervention d'un Conseiller Exécutif, soit parce que, on a laissé déborder tel ou tel, on compense, on fera en sorte de compenser. A la

demande de beaucoup de collègues depuis la dernière fois on fait comme ça. Je vous demande tous un effort de, comment dirais-je, de coopération parce qu'il faut que vous compreniez que c'est extrêmement difficile de suivre les débats, en même temps de surveiller les temps de parole, etc... même si je suis aidé là au bureau mais c'est très compliqué surtout que depuis des mois et des mois je réclame 2 minuteurs, 1 pour l'Opposition et 1 pour la Majorité, ce qui nous simplifierait les choses parce qu'on verrait le décompte. Bon, jusqu'à présent je n'ai pas obtenu ça, on fera donc sans, mais je demande que chacun fasse un effort. Je n'ai pas envie d'entendre encore des récriminations comme j'ai entendu sur les ondes où on m'a reproché entre autres d'avoir donné la parole en dernier à un membre de la majorité d'ailleurs, qu'il avait demandé en dernier. Ce n'est pas moi qui décide de faire parler en dernier X ou Y et puisque j'ai entendu que 15 minutes que j'avais donné c'était quelque chose d'exceptionnel, en réalité il y a des gens qui avaient parlé 20-25 minutes ce jour-là. Donc, c'est une critique que j'ai très, très mal prise et j'aimerais que cela ne se renouvelle pas. Par conséquent, si l'un ou l'autre a le sentiment que le temps que je donne n'est pas le bon, qu'il le dise, qu'il le dise là franchement en séance et puis on essaiera de voir, je fais ce que je peux étant entendu que ça ne peut pas être non plus à la seconde près et quelquefois si quelqu'un est en train de conclure, c'est difficile d'interrompre une conclusion. Bon, si c'est trop long, on va s'efforcer de compenser. Moi, j'essaie de faire le plus équitable possible, ne me demandez pas non plus l'impossible. Voilà, donc si tout le monde coopère je pense qu'on peut mener les choses tranquillement, sereinement et éviter de finir à minuit. Voilà, ceci étant posé donc...

Mme Marie-Line LESDEMA – Président, avant de décrocher...

M. le Président Claude LISE – Point d'ordre, point d'ordre ? Oui.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Voilà. Je voudrais que tu puisses me réexpliquer, je n'ai pas très bien compris l'allusion sur le temps pour les Exécutifs et pour l'Assemblée, je n'ai compris et je n'ai pas entendu le temps de parole de la Majorité et de la Minorité. Merci.

M. le Président Claude LISE – Bon, ben je répète parce que je l'ai dit clairement.

Mme Marie-Line LESDEMA – Je n'ai pas dit que tu ne l'as pas dit clairement, j'ai dit que je n'ai pas entendu.

M. le Président Claude LISE – Oui, oui mais c'est ton droit de ne pas entendre et de toute façon ça n'a pas changé non plus, c'est la même chose depuis déjà plusieurs séances. Alors, je rappelle...

Mme Marie-Line LESDEMA – Je n'étais pas là.

M. le Président Claude LISE – Pour la Majorité c'est 100 minutes, on arrondit. C'est 3 minutes multiplié par 33 arrondis à 100 minutes. Pour l'Opposition c'est 18 multiplié par 3 minutes arrondit à 55 minutes donc 100 minutes d'un côté, 55 minutes de l'autre. A la demande de beaucoup de collègues comme déjà à l'Assemblée, compte tenu que les

rapporteurs sont du Conseil Exécutif, bien entendu ils disent que l'Assemblée finit par avoir peu de temps de débat donc j'ai décidé, avec l'accord des membres du Bureau, de compenser s'il y a des interventions des Conseillers Exécutifs, je ne parle du Président bien entendu, qui parle comme il veut, mais les Conseillers Exécutifs, s'ils interviennent dans le débat, on rajoutera du temps à dû proportion c'est-à-dire que s'il y a 15 minutes d'intervention du Conseil Exécutif, on rajoutera 15 minutes à l'Assemblée en partageant selon le même clé de partage. C'est dans un souci de rétablissement de l'égalité ou de l'équité donc je pense que c'est clair et que nous pouvons commencer. Donc, j'inscris, qui demande la parole ? Excusez-moi, je suis de plus en plus... Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Je croyais Président que tu prenais la liste des gens qui allaient prendre la parole et puis ensuite... Bon, chers collègues rebonsoir. Je dois dire que nous sommes à un moment important, un moment important où on termine une année mais aussi on va commencer une nouvelle année et la situation de notre pays, de plus en plus, quel que soit le plan on constate que les choses deviennent difficiles. Dire aux différentes commissions qui se sont réunies et qui ont pu analyser le budget et nonobstant certaines observations ont donné un avis favorable donc je vais les encourager mais je veux surtout dire que la situation, malgré la volonté de pouvoir avoir un budget qui soit sincère mais nous nous trouvons devant une situation qu'on ne peut pas éviter, c'est de plus en plus au niveau social, la situation de notre pays s'aggrave et il va falloir malgré cette restriction que nous avons, qu'on puisse tenir compte et comme l'a dit le Conseiller Exécutif LAVENTURE, aller trouver d'autres recettes dans des secteurs où c'est possible. Je pense surtout à des personnes âgées, isolées qui sont dans des situations et que tous les jours nous découvrons et tous les jours on se dit comment faire pour pouvoir faire à ce qu'au fait l'équité, faire à ce que ces personnes ne se sentent pas délaissées. Je pense aussi à ces agriculteurs et notamment à des petites entreprises qui sont dans des situations particulières où pour pouvoir s'en sortir, c'est la croix et la bannière. Je crois que ce qui est important, nous devrions malgré cette restriction budgétaire essayer d'être solidaires et dans la mesure du possible trouver, leur apporter des réponses tout en rappelant qu'on ne peut pas tout faire à partir d'un budget quand bien même ce budget serait de plus d'un milliard. Et puis, dire que, au fait, c'est ensemble, c'est en partageant les choses, c'est quand on essaie de faire les efforts de compréhension qu'un certain nombre de réponses pourront être apportées à des personnes qui sont en difficulté ou à des personnes qui n'ont pas compris. J'aimerais aussi que l'on puisse préciser même si on parle de budget de 2019, tout ce qui a été réalisé en 2018 et ce qui est aussi programmé pour être réalisé en 2019 où on doit continuer à faire que ça puisse peut-être parfois être incompris mais faire l'apologie des efforts de l'investissement de nous, au niveau personnes, nous élus, mais aussi de l'investissement financier et apporté pour notre population, notre peuple et c'est ça que je voulais souligner à travers ce budget primitif où il y a beaucoup d'efforts qui ont été manifestés. Merci, j'ai essayé de ne pas être trop long.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ?

(Brouhaha)

On va passer au vote alors? Tu as demandé la parole ou tu veux passer...?

(Brouhaha)

M. le Président Claude LISE – S'il vous plait. Collègues s'il vous plait. Chuuut! Collègue HAJJAR tu as la parole.

(Brouhaha)

S'il vous plait. Nous perdons du temps. Collègues s'il vous plait. Si vous voulez éviter de finir trop tard ce soir, soyons disciplinés, laissons parler les uns et les autres. Dès qu'il n'y a pas d'attaques personnelles caractérisées, moi je laisse parler dans la limite du temps global pour chaque camp. Collègue HAJJAR tu as la parole.

M. Johnny HAJJAR – Merci Président. Ce budget primitif 2019 est l'acte politique le plus important de la collectivité majeure de la Martinique puisque je rappelle que la Collectivité Territoriale de la Martinique a de très loin, avait plus d'un milliard d'euros de budget, le budget le plus important de la Martinique. Pour comparaison le 2ème plus gros c'est celui de la CACEM avec 160 millions d'euros donc vous mesurez l'écart de capacité d'agir politiquement, financièrement, entre la CTM et la CACEM donc je ne parle même pas du 3ème plus gros budget qui est celui de la ville de Fort-de-France mais très loin derrière.

(Réactions dans la salle)

Ce budget 2019 prévisionnel est dans la droite ligne des orientations budgétaires que nous avons reçues il y a quelques semaines de cela et il est important aussi que les martiniquaises et les martiniquais qui nous écoutent sachent que c'est le 4^{ème} budget de votre mandature sur 6 possibles. Eh oui ! Il y aura des élections à un moment donné et le peuple tranchera à nouveau ; rien n'est acquis. 4^{ème} budget, donc on a déjà dépassé le stade du bilan de mimandat. Et ce 4^{ème} budget est vraiment un budget entièrement consacré à votre gouvernance. Alors sur la méthode on peut choisir d'avoir plusieurs regards différents et possibles. Il y a le vôtre qui est un regard immédiat, ponctuel et affiché. Dans les documents que nous recevons on annonce des millions d'euros voire 1 milliard ponctuellement à un moment donné. En termes d'effet d'annonce c'est très impressionnant parce que Ti Sonson qui est à l'extérieur et qui entend 3 millions par ci, 10 M par-là, 150 M par ci, 700 M par-là...

(Réactions dans la salle)

M. Fred LORDINOT – Laisse le parler, il peut dire ce qu'il veut. Il peut dire ce qu'il veut, laissez-le parler. Laisse-le parler.

M. le Président Claude LISE – Collègues, chaque fois qu'un collègue est interrompu, vous voyez le temps s'arrête, le temps suspend son vol. (Rires du Président). Bon, ça y est ?

(Brouhaha)

Bon, allez, continues.

M. Johnny HAJJAR – Je disais que chaque personne qui n'a pas, ni l'expérience, ni l'expertise, ni le regard effectivement s'il a un très petit budget personnel ou familial, quand il voit les millions d'euros qui sont décidés, analysés, il se dit : « Manman manman, fout ni lajan la », oui i ni lajan c'est vrai mais ce regard est un regard vraiment ponctuel, affiché c'est-à-dire que je dis : Bon ben, voilà, à telle date, la CTM va voter 1 100 000 000 d'euros c'est-à-dire 1 100 millions d'euros, c'est vrai que c'est énorme. Et puis, il y a un autre regard, celui qui est plus de placer le budget 2019 dans une situation d'évolution. Oui, on le replace dans son contexte qui est dans la suite du budget 2018 et du budget 2017 et du budget 2016 donc je pars de 2016 logiquement puisque c'est la 1^{ère} année de la Collectivité Territoriale de Martinique donc positionner le budget 2019 par rapport au départ, 2016 et voir son évolution réelle, pas seulement financièrement mais en termes d'impact des politiques dans la réalité du quotidien des martiniquaises et des martiniquais. J'ai même compris qu'il y a eu un sondage où on demandait le ressenti des martiniquais concernant cette Collectivité Territoriale. Loin de moi ce jugement que je pourrais porter sur un outil qui a été voulu et à mon avis qui est dans l'objectivité la plus totale puisque ce n'est pas l'outil qui est... le problème souvent, on veut accuser l'autre mais c'est la gestion de l'outil et son fonctionnement décidé par ceux qui ont le pouvoir qui apportent véritablement les causes et les conséquences de ce que vivent au quotidien les martiniquaises et les martiniquais donc vous pensez bien que mon regard sera plus un regard à la fois global et évolutif pour comparer 2019 à partir de 2016, 2017, 2018 ce qui est dans la logique d'un regard cohérent, le plus rationnel et raisonnable que possible.

(Réactions dans la salle)

Je remercie les critiques et la déstabilisation ne marchera pas, rassurez-vous.

M. Fred LORDINOT – Ne te laisse pas perturber.

M. Johnny HAJJAR – Je pense qu'il ne faut pas oublier qu'en termes de démocratie, je suis également le représentant d'un certain nombre d'électeurs comme vous-même et au même titre que vous, représentant de ces électeurs donc porte-parole de ceux qui ont porté leurs voix sur la liste à laquelle j'appartiens et donc de droit, je parlerai en leur nom et au nom de toutes les personnes qui ont envie d'entendre. Concrètement parlant, ce budget 2019 est un budget très austère, globalement en crise, au régime sec, sérieusement amaigri, très inquiétant pour l'avenir. Je rappelle qu'en 2016 votre gouvernance arrivée démocratiquement au pouvoir, a reçu un héritage conséquent et sérieux, à la fois en termes de patrimoine et en termes financiers d'un montant de 1 402 Millions d'euros pour 2016. Je sais que, à la fois le Conseil Exécutif en charge des finances, mais le Président de la commission des Finances et d'autres essayent de démontrer que vous n'avez pas démarré avec ce budget aussi important de 1 402 000 000 d'euros. Mais comme j'ai toujours les tracés de preuves de ce que je dis, des documents que je mettrais à disposition, page 22 bilan détaillé du Compte de gestion de la CTM qui reprend tous les montants de 2016. Donc

ce sont des chiffres votés, validés à la fois par le payeur, mais aussi par l'ordonnateur donc par vous-mêmes. Et il est écrit très clairement ici 1 402 442 119,92 euros. Et si ce document ne pouvait pas suffire, c'est pour éviter que l'on répète ce que je dis n'est pas la vérité, je prends le procès-verbal de la réunion du 26 juin 2017, concernant le vote du compte administratif 2016 de la Collectivité Territoriale de Martinique et je prends la page 12, intervention de Monsieur le Payeur, Gilles GRAZZIANI lui-même, celui qui a validé, analysé, vérifié, contrôlé les montants et je cite deuxième alinéa pour mémoire : « Le budget 2016 à exécuter était de 1,4 milliards d'euros ». Je souhaite prendre le temps de le dire et le répéter 1 400 M d'euros. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le bilan détaillé compte de gestion, c'est le payeur lui-même. C'est pour que, une fois pour toutes et définitivement qu'on ne vienne pas dire que ce n'est pas la vérité. Donc un héritage financier conséquent. Aujourd'hui, au budget primitif 2019, allez on a entre 1 100 000 000 (cela dépend comment on le prend en réel ou pas) proposés. Cela veut dire qu'on a chuté en volumes c'est-à-dire en recettes et en dépenses. Je répète en volumes c'est-à-dire en recettes et en dépenses en trois ans. Et pour la quatrième année, on a chuté de 300 millions d'euros. C'est énorme. Quand on regarde ensuite toujours sur le plan financier la dette, puisque ça aussi c'est deuxième illusion que l'on souhaite absolument faire passer. C'est d'ailleurs entendu le Président du Conseil Exécutif lui-même parler de lourd passif laissé. Je rappelle qu'il y a un document comptable et politique voté en plénière chaque année, six mois après l'année précédente, qui s'appelle le Compte administratif et qui trace à la fois toutes les dépenses et les recettes exécutées en investissement et en fonctionnement, mais aussi et surtout (je parle du compte administratif) tous les restes à réaliser. Quand je dis tous les restes à réaliser, c'est-à-dire toutes les dettes. On ne vient pas donner le sentiment que parce que ceux qui ignorent la lecture de ce type de document ne sont pas capables de comprendre ce qui se dit là et ce qui se fait là. Quand on regarde le compte administratif et quand on regarde vos propres documents, d'ailleurs vous avez pris soin de ne pas le remettre dans le projet de budget, mais... vous avez été soit trop transparent ou soit pas assez, mais vous l'avez... je l'ai gardé, l'évolution de la dette page 20, du document de la plénière précédente, compte administratif 2015. Quand je dis compte administratif 2015 c'est-à-dire toutes les dépenses et les recettes exécutées et tracées, mais aussi tous les restes à réaliser, tous, sans exception sinon rien n'est sincère, cela veut dire que vous auriez volontairement caché ? que le payeur aussi aurait caché? Donc tout le monde ira en prison alors parce que si vous avez été aussi loin de cacher des dettes, c'est grave. Le compte administratif 2015 voté montre très clairement une dette laissée à la collectivité à partir du Conseil Général 289 M environs, du Conseil Région 187 M pour un total de 476.5 M d'euros. Je dis bien toutes les dettes. Que l'on ne vienne pas m'expliquer après qu'on avait des dettes qu'on n'avait pas vues apparaitre. Je vous attends sur le dossier 51, rassurez-vous, je suis également préparé à vous répondre sur le dossier 51 qui va arriver. Mais la dette est de 476,5 millions lorsque vous arrivez. Et au fond, aujourd'hui, vous avez passé la dette à 587,6 c'est-à-dire, en trois ans vous avez augmenté la dette de la Collectivité Territoriale de Martinique donc totalement vous, votre gouvernance de plus de 111 millions d'euros, mais 111 965 000. Et ce qui est plus grave, la question c'est : où est passé l'argent ? Il n'a pas servi à payer les dettes puisque la dette n'a pas diminué, mais elle a simplement été certainement gaspillée dans du goudron parce qu'elle n'a pas créé de richesse. C'est peut-être ça le principal problème. Parce qu'effectivement, comme un agriculteur, il faut qu'il sème de bons grains pour récolter pour à nouveau avoir de la matière première pour toujours semer. Mais quand on ne fait que dépenser les sommes sans avoir de création de richesse en face, parce que ce qui s'est passé, c'est que même durant l'année 2016, je me rappelle que le produit intérieur brut est passé en négatif, donc il y a eu de la disparition de richesse. Et par conséquent, ce qu'il faut bien comprendre de ce qui est en train de se passer, ce qu'il faut bien comprendre c'est que non seulement vous n'avez pas investi, deuxièmement vous avez augmenté la dette, troisièmement vous avez diminué considérablement le budget, mais de plus quand je regarde les ressources humaines aujourd'hui laissée à l'abandon, livrée à eux-mêmes, on a un vrai problème. Comment vous écrivez à la page 23 que, la masse salariale était de 210 800 000 euros et que pourtant dans le budget, vous faites diminuer dans les services généraux, le seul endroit sauf si vous avez mis la masse salariale ailleurs et j'aurais bien savoir où, vous diminuez les services généraux, donc la masse salariale qui passe de 219 M à 156 M, plus de 63 M d'euros. Cela veut dire que vous n'inscrivez même pas tous les salaires à payer pour l'année. Donc il y a un manque de sincérité profond et de transparence aujourd'hui. Je suis très inquiet pour le personnel l'année prochaine parce que, 210 M d'euros de masse salariale, vous le dites vous-même, page 23 et dans le budget vous n'affichez que 156 M d'euros. Donc même pas assez pour payer juste la masse salariale. Je ne parle même pas des bics, du papier, du petit matériel et autres. Aujourd'hui vous avez vraiment une grande difficulté parce que j'ai l'impression que vous avez perdu la maîtrise à la fois financière et la gestion de la capacité d'activité de la Collectivité Territoriale de Martinique qui doit être motrice. Vous êtes et nous sommes malheureusement sur un bateau ivre qui prend l'eau systématiquement. Vous tentez de maquiller par des éléments non fournis ou à moitié fournis ou incomplets la réalité d'une collectivité qui va très mal avec aucun plan de relance pour créer de la richesse et pour créer de l'activité. Je rappelle que, à l'époque le Conseil Régional investissait à lui seul plus d'argent que la Collectivité Territoriale de Martinique. Et le dernier élément que je vais évoquer globalement c'est que le fonctionnement de la CTM représente 80% du budget alors que son investissement est à peine 20%. Cela veut dire qu'il y a un vrai problème structurel aujourd'hui au niveau de la Collectivité Territoriale de Martinique. Puis sans compter sur les politiques publiques qui ont énormément diminué. Alors j'ai entendu que l'aménagement des territoires, il y aura des financements sauf que cela a diminué de 9 millions, les transports ont diminué de 7 millions et sans compter toutes les dettes et les opérations qui elles ont augmenté puisque vous avez payé un capital de la dette beaucoup plus important. Le dernier élément en matière de politiques publiques parce que mon temps est écoulé, il ne faut pas que je parle trop, pour le moment, il y a également quand on dit qu'on veut aider les personnes âgées, diminution de l'APA de 1.2 M. Je trouve cela assez contradictoire parce qu'il y a plus de personnes âgées, plus de personnes en difficulté, plus de personnes en situation de handicap et pourtant on diminue l'APA de 1,2 M. Pour le moment, aujourd'hui, ce budget d'austérité que vous mettez en place avec une absence totale d'investissement, va nous mener droit dans le mur. Et je vous invite vraiment à revoir le plan d'investissement, la gestion de la collectivité parce que la mise en œuvre des politiques publiques passe par le personnel. Et si dans les services généraux, il y a une chute drastique parce que pour passer de 2018 à 2019 en diminuant de plus de 60 M d'euros soit vous avez mal évalué vos prévisions financières sur les ressources humaines soit vous faites semblant de les évaluer difficilement, vous allez compléter avec un budget supplémentaire. En tout état de cause, vous avez perdu la maîtrise de l'outil à la fois au niveau financier mais aussi au niveau global de fonctionnement.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Bien que l'on se soit vu ce matin, je salue le Président de l'Assemblée, les Conseillers Exécutifs présents et les collègues de l'Assemblée. Sans vouloir répondre à l'intervention qui vient d'être faite, je rappellerai simplement une promesse de l'ancien Président de Région qui avait promis à la Martinique qu'à la fin de sa mandature il y aurait eu 5 000 emplois créés et au bilan de cette mandature, mais je ne lui impute pas ce bilan parce que la question de l'emploi est beaucoup plus complexe que cela, c'est lui qui avait voulu se donner des airs de prestidigitateur comme si un Président de région pouvait décider réellement de la politique de l'emploi. On s'est retrouvé, en 2015 avec 5 000 chômeurs de plus en Martinique. Pour revenir au budget de cette année, je ferai deux remarques. Nous sommes passés durant la mandature jusqu'à maintenant, nous sommes passés de près de 14 années de capacité de désendettement à environ 10 années aujourd'hui. Je pense que c'est un progrès à noter qui marque que la collectivité a solidifié si on veut ses bases et pourra déployer plus aisément sa politique. Et le fait symbolique de pouvoir voter notre budget maintenant et donc de le mettre en œuvre dès le 1^{er} janvier 2019, alors qu'il faut se rappeler que l'année dernière nous l'avons voté pratiquement en avril, c'est également une preuve que les choses se redressent et donc je tenais à le signaler parce que selon nous, avoir en mains la Collectivité majeure de la Martinique en bonne santé financière est un élément d'appui, non seulement pour la politique de la collectivité en elle-même, mais également pour l'aide qu'elle peut porter aux autres collectivités. Nous l'avons vu dernièrement avec l'inauguration d'une antenne sur le nord caraïbe et plus précisément à Saint-Pierre. Je voulais également relever dans le projet de budget deux projets culturels, c'est l'œuvre monumental qu'il y aura à Desclieux. Il y a un concours d'artistes qui a été lancé afin de saluer ceux des Martiniquais qui ont donné leur vie pour plus de justice dans ce pays car ceux qui ne savent pas en 1871, eh bien ont été fusillés un certain nombre des insurgés de l'insurrection du Sud donc ce sont des Martiniquais qui se sont battus pour plus de justice dans ce pays et contre le racisme qui était institutionnalisé à cette époque. Le deuxième élément culturel que je veux mettre en avant c'est le projet d'un musée d'art contemporain. La Présidente de la commission Culture peut en témoigner, ça a été, je ne dirais pas une demande personnelle parce que le désir qu'il y ait un musée d'art contemporain en Martinique existe depuis longtemps mais je disais que pour une terre qui a une production de peinture depuis très longtemps, on peut même remonter au début même du 20ème siècle où il y a eu des écoles, où il y a une volonté des premiers peintres martiniquais de fonder un art pictural martiniquais c'est naturellement raffermi avec la prise de conscience de notre identité, je pense que c'était un grand manque. J'ai apporté cet ouvrage assez exhaustif sur « la peinture en Martinique » qui fait un peu l'historique de l'évolution de cet art en Martinique, d'ailleurs la préface avait été signé par Alfred MARIE-JEANNE qui était Président de Région, je dis qu'aujourd'hui s'il y a ce projet qui prend corps et il me semble encore que c'est au centre-ville de Fort-de-France donc c'est un motif d'attractivité supplémentaire pour la capitale donc naturellement nous ne pouvons qu'applaudir à cela parce que bien sûr il y a des initiatives privées, je ne critique pas ces initiatives privées qui permettent aux artistes d'exposer, mais il était absolument nécessaire et indispensable que cet art ait droit de citer dans un établissement public construit par la Collectivité de Martinique. D'ailleurs je vois centre-ville, je voudrais bien savoir peut-être où ? est-ce qu'il y a déjà une projection de ce musée d'art contemporain ? Si le Conseiller Exécutif peut me répondre sur ce point ou un autre Conseiller Exécutif, je voudrais bien le savoir. J'ai relevé également deux questions qui doivent faire l'objet de débat. La question de l'université. A la dernière plénière, nous avons voté à l'unanimité une motion pour appuyer le pôle Martinique. Je vois avec satisfaction le projet de motion toujours pour soutenir le pôle Martinique du CESESEM. Je ferai une suggestion, c'est que probablement nous sommes à un tournant au niveau du fait universitaire en Martinique, nous avons exprimé notre souhait que les deux pôles vivent réellement leur autonomie et là ce serait parfait mais nous devrions également entrevoir l'avenir. Et en cela, je fais la suggestion à la Conseillère Exécutive en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche et également au Président du Conseil Exécutif, au Président de l'Assemblée, à vous-mêmes, c'est peut-être un mot ronflant, qu'il y ait les assises de l'université et de la recherche en Martinique afin de voir, pas l'avenir dans un an, mais l'avenir dans cinq ans, dix ans, de se projeter, parce que cette université a le mérite d'exister et elle a également en dépit de tous les bouleversements qu'on a connus, elle a quand même maintenu son effectif et a même légèrement augmenté cet effectif qui se monte aujourd'hui à 4 800 étudiants, ce qui n'est pas rien et partant également du cri d'alarme que lance la vice-Présidente du pôle Martinique Odile MENCE-FRANCOIS-HAUGRIN, je pense qu'une telle démarche peut répondre, peut entrevoir des lendemains pour cette université. Je fonde également de grands espoirs à propos du Schéma sur la Jeunesse et l'Enfance et la Famille, je ne sais pas si je l'ai mis dans le bon ordre, qui est déjà en route parce que la Martinique et je pense que tous les Martiniquais doivent aller vers cela, c'est changer l'image qu'a la Martinique. La Martinique ne doit pas devenir une terre de passage, c'est-à-dire où un individu grandi et une fois qu'il a obtenu ses diplômes ou autre, il est tout à fait normal qu'il s'installe, qu'il exerce ailleurs. Je ne fais pas de critique de cela, c'est une observation que tout le monde peut faire c'est-à-dire qu'il n'y a pas une famille en Martinique qui ne soit pas touchée par ce phénomène et rien ne manque à la Martinique pour qu'elle soit un pays qui rayonne et donc pour les diplômés comme les non-diplômés peuvent entreprendre et rayonner sur le monde parce qu'aujourd'hui on parle bien de la terre et de la planète comme un village pour qu'on puisse se rendre d'un point à un autre sans trop de difficulté et je pense qu'il faut changer cette image aux yeux de la jeunesse, aux yeux de notre population et dans ce Schéma, j'espère qu'il y aura des projets innovants dans ce sens. D'ailleurs il y a d'autres dossiers qui arrivent et que la Conseillère Exécutive de l'enseignement supérieur aura l'occasion de présenter. Je ne serai pas plus long et c'était ces remarques que j'avais à faire. Merci.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Merci Monsieur le Président. Dans la note express de l'IEDOM numéro 540, décembre 2018 : « Le climat des affaires se détériorent. Au troisième trimestre 2018 l'indicateur du climat des affaires baissent de 4,2 points par rapport au deuxième trimestre qui s'établit à 96,5 points. Cette évolution traduit la dégradation de l'opinion des chefs d'entreprises concernant la conjoncture économique, en particulier l'opinion des chefs d'entreprises concernant le niveau de l'activité économique et la variation des effectifs est en nette dégradation. De plus, les prévisions d'investissement des chefs d'entreprises baissent quant à elles pour le quatrième trimestre consécutif ». C'est clair. Ce projet de budget primitif 2019 soumis à notre examen, va-t-il permettre d'inverser la courbe du chômage, de la précarité ? Non, hélas ! Ce projet va-t-il permettre d'inverser la courbe de l'investissement ? Non, hélas. Le Conseil Economique et Social le souligne : « la chute de près de 45 % des dépenses des recettes liées aux fonds de compensation qui traduit les investissements faits sur les années précédentes, traduit même cette chute de 45 %, la faiblesse de l'investissement public en Martinique porté par la CTM. Lors du récent débat sur les orientations budgétaires, nous vous invitions à sortir de l'opacité pour entrer dans la transparence, c'était un souhait. Ce projet de budget maintient l'opacité : opacité sur le personnel, opacité sur les emprunts et la dette, opacité sur le patrimoine, opacité sur les moyens de l'Assemblée de Martinique. Monsieur le Président, avez-vous reçu une réponse au courrier adressé à notre demande, membre du Bureau, au Président de l'Exécutif concernant la ventilation des moyens de l'Assemblée? Cette réponse vous est-elle parvenue? Quand on regarde les annexes obligatoires du document comptable, partout il y a des zéros, vous n'avez pas rempli les annexes, ni sur le personnel, ni sur la dette, ni sur le patrimoine, vous n'avez pas rempli les annexes. Pourquoi ? Pourquoi refuser de donner l'information aux membres de l'Assemblée ? Ce n'est pas de la transparence, c'est de l'opacité. Combien d'agents sont actuellement employés ? Combien de fonctionnaires de catégorie A, B ou C? Combien de contractuels? Pourquoi les tableaux ne sont pas enrichis? Pourquoi ? Concernant la dette, le collègue l'a rappelé, les chiffres parlent d'eux-mêmes, ils ne mentent pas. Ce sont des chiffres qu'on a tiré du débat d'orientation budgétaire, du document que vous avez fourni à la page 20. Au 1^{er} janvier 2016, la dette est de 476,55 millions d'euros dans le document que vous nous avez fourni, au 1^{er} janvier 2019 la dette est de 587,65 millions d'euros, vous avez donc augmenté la dette de 111,10 M d'euros en 3 ans. C'est clair, ce sont les chiffres qui disent, mais vous continuez dans votre erreur, vous continuez dans l'erreur. Vous nous envoyez lundi soir par internet un document, dossier 51, dossier 51, lundi soir en urgence, c'est bizarre quand même. Un document où vous allez voter la reprise de 83 797 055,59 € de la dette du syndicat mixte du TCSP donc au total vous aurez par cette décision augmenté la dette de 194,8 M d'euros.

(Intervention hors d'un élu hors micro.)

Laisse-moi terminer, laisse-moi terminer, je vais te laisser parler, laisse-moi faire ma démonstration, tu vas contredire les chiffres mais laisse-moi donner mes chiffres. OK? Bon.

Dans le document que vous donnez vous écrivez : « l'établissement public Martinique Transport, autorité organisatrice des transports sur le territoire exerce ses compétences depuis le 1^{er} juillet 2017 ». Vous écrivez : « l'Assemblée de Martinique ayant voté le retrait de la CTM du syndicat mixte du TCSP, ce dernier va être dissout, va être dissout par arrêté préfectoral » et viens cette phrase : « L'actif étant conservé à la CTM », je répète, c'est ce que vous avez écrit : « l'actif étant conservé à la CTM, il convient de transférer à la CTM ces emprunts ». Question : quel est le montant de l'actif conservé ? Où figure-t-il dans l'inventaire ? Vous refusez de donner un inventaire du patrimoine valorisé. On a discuté de cela en commission, en Bureau de l'Assemblée, l'ancien Président du Conseil Général a dit qu'il fournissait le document. Pourquoi refusez-vous de donner l'inventaire avec la valorisation des biens? Vous avez intégré dans le budget de l'actif pour une valeur que vous refusez de donner et vous nous dites maintenant qu'on va intégrer 83 millions d'euros de dette. Ce n'est pas sérieux du point de vue comptable, ce n'est pas sérieux. En ce qui concerne Martinique Transport, pour 2017, Martinique Transport dégage un excédent de 18 649 335,17 €. A plusieurs reprises, j'ai demandé mais qu'avez-vous fait des sommes ? Donnez-nous une explication, vous refusez de la donner mais là vous avez voté un compte administratif et j'ai demandé aux collègues les documents qu'ils m'ont donnés. Et qu'est-ce qu'on écrit ? Qu'est-ce que je vois écrit dans ce document ? : « En 2017, la Collectivité a versé plus de 44 millions d'euros au titre de la dotation d'amorçage et des dépenses de gestion de Martinique Transport ». C'est le compte administratif 2017, exposé des motifs, page 174. En résumé, en résumé, à partir des recettes de la CTM, vous gavez de subventions Martinique Transport qui dégage un excédent de 18,6 millions d'euros. Dans le même exercice année 2017, vous présentez un déficit du compte administratif de 1,5 millions d'euros pour la CTM. Sans cette opération, l'excédent de 2017 pour la CTM serait de 17,1 millions d'euros. Ça, c'est les chiffres, incontestables. Donc, en 2017 le chiffre de l'excédent budgétaire selon vos documents, c'est 17,1 millions. En 2018, vous intégrez 83,7 millions d'euros de dettes à la suite de la dissolution du TCSP. Dans le même temps en 2018 vous attribuez à Martinique Transport une subvention de 64 523 541 € pour faire fonctionner un TCSP à partir du 13 août. Nous vous demandons de cesser ces tours de passe-passe budgétaires parce que vous dites même dans votre document que vous diminuez les subventions à Martinique Transport parce que justement, il y a 18 millions d'euros d'excédent, nous vous demandons de changer cette manière de gérer les finances de la Collectivité. Vous faites ce que vous voulez, je le répète, vous êtes libres vous avez la majorité mais cette méthode ne va pas nous conduire à plus d'investissements et à une meilleure gestion. Enfin, je terminerai sur quelque chose que j'ai pu lire, il n'est pas là le très cher collègue CAROLE Conseiller Exécutif en charge de la santé, concernant le budget 2019 du Laboratoire Territorial d'Analyses. Vous écrivez : « En matière de recettes propres, 1 582 190 €, en l'absence de perspectives d'augmentation de la demande d'analyses, les prévisions de recettes sont alignées sur les réalisations des exercices précédents », et c'est là où je m'adresse au Président de l'Assemblée de Martinique, le très estimé docteur Claude LISE, docteur, répondez-nous. En matière de sérologie, il n'y a pas de perspectives dans la Caraïbe ? En matière de parasitologie, il n'y a pas de perspectives non plus ? Pour la microbiologie vétérinaire ? Pour la virologie végétale ? Pour la microbiologie des eaux et des

aliments? Pour la chimie des eaux et des pesticides? Il n'y a pas de perspectives pour le LTA en Martinique ? Ni dans la Caraïbe ? Mais enfin! Qui peut croire cela ? Et je le répète, je me fierai au jugement du Président de l'Assemblée qui a tenu comme beaucoup d'entre nous à la construction de ce nouveau laboratoire. Ce n'est pas sérieux d'écrire ça dans un document public, ce n'est pas sérieux. Et concernant ce laboratoire qui a des perspectives énormes et qui a des habilitations européennes uniques dans la Caraïbe, il n'y a pas de véhicules, il manque des véhicules. Sept voitures sont nécessaires et les agents n'ont pas, il n'y a pas de voiture, ça signifie qu'il n'y a pas de prélèvements, ça signifie qu'il n'y a pas d'analyses, ça veut dire qu'il n'y a pas de recettes donc moi je dis, à quelqu'un qui n'est pas là, au lieu de donner des 4x4 Subaru à certaines personnes et de rouler en 307 Peugeot, il faut donner des moyens au LTA, c'est ce que je lui dirai pour qu'on soit sérieux. Concernant toujours le personnel, en 2016 il y a eu une grève, il y a une grève au LTA, les agents contractuels faisaient l'objet de licenciement, ces agents sont restés finalement, il y a eu une discussion avec le Président du Conseil Exécutif. Qu'est-ce qui s'est passé ? Ces agents qui avaient une expérience, eh bien, ils sont partis. Voyant que leur situation étaient précarisés, ces agents sont partis donc on a perdu de l'expérience et aujourd'hui j'espère que... ces personnes sont parties, ceux qui parlent de faire que les martiniquais restent ici, eh bien voilà, il y avait l'occasion de les maintenir ici avec de l'expérience, les agents sont partis. Et aujourd'hui, concernant les cadres, sur les 7 cadres, il y a 4 cadres techniques qui sont déjà partis aussi. Comment vous expliquez ça? Comment on peut développer un laboratoire si les gens qui ont l'expérience, si les gens qui veulent le succès du laboratoire, on les méprise, on les licencie et quand on écrit dans un document public qu'on justifie qu'on diminue de 5 % la politique d'investissement, pardon. Comment voulez-vous que le pays avance sur quelque qui devait être la vitrine du pays Martinique ? Mais pire, mais pire, pire, depuis un an qu'il y a eu un déménagement sur le site de Pasteur, vous avez laissé les déchets chimiques toxiques stockés là dans des bidons qui représentent un danger pour la population. Ne faudrait-il pas enlever ces déchets après près d'un an? Pendant qu'on me dit qu'on donne 1,5 millions d'euros à Martinique Transport pour avoir des nouveaux locaux et louer des voitures. J'ai consulté parce qu'on est dans un petit pays. Il y a une entreprise en Martinique qui traite les déchets chimiques, on m'a dit que cela coûte 25 000 €, eh bien je demande au directeur de cette entreprise d'envoyer un courrier à la CTM pour dire qu'ils peuvent le faire, comme ça on va libérer les locaux et comme ça on va arrêter de louer des locaux à 1 500 000 pour Martinique Transport ou louer des voitures parce que le bâtiment, il n'est ni entretenu, ni gardienné et il peut être squattérisé, d'où ma demande sur l'état du patrimoine de la Collectivité Territoriale de Martinique; C'est ces méthodes de gestion que nous ne partageons pas. Vous pouvez être d'accord ou pas mais je suis en droit de vous le dire, ce n'est pas normal qu'il y ait des déchets chimiques stockés depuis un an dans les bâtiments de Pasteur quand on me dit qu'on va louer des locaux ailleurs pour Martinique Transport, ce n'est pas normal donc ce que je souhaite c'est que nous soyons entendus sur ces éléments, au moins ça, nous vous le demandons. Faites-en sorte que ces déchets disparaissent, ne représentent plus un danger pour la population, que le bâtiment soit entretenu, retapé et qu'on y installe des services de la CTM plutôt que d'aller louer des locaux puisque vous me dîtes qu'il n'y a pas d'argent. En résumé, votre budget est un budget transitoire parce que

nous n'allons pas peut-être aborder la question du transport public en Martinique. J'entends dire que vous ferez peut-être un jour une régie, le lendemain une nouvelle délégation de service public, jusqu'à maintenant je n'ai pas bien compris ce que vous voulez faire. Pouvezvous nous donner un calendrier précis sur ce que vous voulez faire ? Et comme il y a 18 millions d'euros d'excédent à Martinique Transport, qu'il y a eu selon vous 90 jours de grève, je vous demande de rembourser une partie des entreprises qui ont payé le versement transport, je vous demande de rembourser une partie des entreprises qui ont payé le versement transport parce que... Ne m'interromps pas, ne m'interromps pas. Il est inadmissible que ceux-là même qui sont chargés d'emmener la clientèle pour des entreprises qui paient des taxes privent l'entreprise de taxes et qu'on demande à l'entreprise de payer tout de même. Moi, je dis aux commerçants, aux entrepreneurs martiniquais, peut-être faut-il vous rassembler pour faire que cette taxe ne soit pas payée lorsqu'il n'y a pas de service. C'est ça la réalité. Ecoutez, il me reste 30 secondes, vous allez pouvoir dire ce que voulez donc pouvez-vous s'il vous plaît nous donner un calendrier précis de ce que vous envisagez? Et notamment nous dire ce que les entreprises deviendront, celles qui existent actuellement qui exercent le service de transport, il faut me dire. Qu'estce que vous prévoyez pour les 400 salariés ? il faut me dire et quel est le plan de charge financier que vous avez prévu pour la réorganisation que vous nous annoncez depuis plusieurs années du transport public en Martinique ? Je vous remercie très sincèrement collègues pour votre attention.

M. le Président Claude LISE – La parole est au collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je n'ai pas demandé la parole. J'ai fait un geste sur le temps.

M. le Président Claude LISE – Excuse-moi. Personne ne demande plus la parole ? On peut passer au vote. Oui, collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI – Je voulais faire quelques observations. Je crois que nous avons recruté dans notre Assemblée un gilet jaune. Nous avons recruté un gilet jaune qui incite les entreprises à manquer de civisme et à refuser de payer leurs taxes. Les gilets jaunes eux, en France ne voulaient pas payer la taxe carbone et demandaient de réinstaurer l'impôt de solidarité sur la fortune. Ici, à rebours parce que c'est à rebours alors que nous avons à résoudre l'épineux problème du transport que des générations et des générations d'élus du Conseil Général, du Conseil Régional, de la ville de Fort-de-France n'ont pas encore résolu et qui est une question complexe, on nous demande de supprimer les ressources qui permettraient d'avancer dans cette solution. Je laisse les martiniquais juges de cette manière de procéder. Je voudrais répondre sur un certain nombre de points, en particulier sur, premièrement l'évolution de nos recettes, sur l'évolution de notre dette, et je voudrais donc porter à ce sujet un certain nombre de précisions. S'agissant de l'évolution de nos recettes, il est certain que c'est un tube que l'on ne renouvelle pas, nous avons déjà entendu cela plusieurs fois, que nous aurions eu des recettes de 1 400 000 000 et que nous sommes tombés à 1 100 000 000 et par conséquent que nous avons détruit 300 millions de richesse. La vérité c'est que, il s'agit de1 200 000 000 et que la différence, eh bien c'est la baisse des

ressources de la collectivité appliquée par le gouvernement français depuis 2014. En 2016, 2017 et même en 2018 et n'est qu'en 2019 que les dotations de l'Etat sont stabilisées. S'agissant de la dette, nous avons dû en 2016 restructurer notre dette, ce qui fait que nous avons racheté une partie de la dette pour l'échelonner, ce qui fait qu'en dehors des 100 000 000 que nous avons emprunté en 2016 nous avons voté 100 000 000 pour rééchelonner notre dette mais ça nous a rapporté une baisse de nos remboursements de 8 000 000 d'euros mais sur le long terme. Par contre, nous avons en 2016 hérité d'une capacité d'autofinancement c'est-à-dire d'une épargne qui résultait de l'ancienne gestion qui était négative de 90 000 000 d'euros. Aujourd'hui grâce aux efforts, nous avons rétabli cette capacité d'épargne à 2,5 M ce qui nous permet de nous présenter devant les banquiers et de pouvoir emprunter 50 000 000 d'euros. Alors, ceux qui doutent, je vais citer le rapport de l'Observatoire de Finances et de la Gestion Publique locale 2018, les pages 132 à 136, c'est un rapport qui a été établit sous l'autorité de M. André LAIGNEL et les pages 132 et 136 concernent les départements d'Outre-mer. Alors, l'endettement dont nous avons hérité, il est en 2017 de 1 452 € par habitant. Pourquoi par habitant ? Parce que la comparaison par habitant permet d'établir des comparaisons avec d'autres ailleurs. Alors qu'en France, il est de 904 € par habitant, on me dira : « ah ouais mais vous comparez avec la France, c'est un pays développé, nous sommes un pays qui a besoin de s'équiper et par conséquent nous avons besoin de nous endetter ». Je compare avec la Guadeloupe, eh bien avec la Guadeloupe, je me tourne vers NARCISSOT parce qu'il sait de quoi on parle, la Guadeloupe, l'endettement par habitant la même année est de 993 €, par habitant, c'est-à-dire que nous sommes plus de 50 % au-dessus de la Guadeloupe et sé pa fot nou. Le taux d'épargne brut c'est-à-dire l'épargne, c'est-à-dire le montant de la dette par rapport à notre épargne, il est en France de 21 %, en Martinique, il est de 55,6 % et en Guadeloupe, il est de 25 % et à la Réunion il est de 23 %. Voilà l'état de la situation alors on peut toujours ergoter sur les transferts, les dotations de la Collectivité à Martinique Transport. Le débat viendra à propos du dossier 51 mais ce que je voudrais dire à propos de la disparition de richesse. La disparition de richesse nous a-t-on dit qu'en 2016, nous avons un PIB qui a chuté. Alors, je m'excuse mais j'ai appris la science économique et je sais qu'entre le moment où on prend une décision et un moment où il y a des effets en matière de croissance, il peut s'écouler plusieurs années. La Collectivité s'installe en janvier 2016 et le PIB chute, c'est la résultante des décisions précédentes, des années précédentes. Et puis, c'est l'occasion de revenir sur un sujet qui commence à être récurrent et devient un peu lassant. La Martinique n'est pas un état indépendant, la Collectivité Territoriale n'est pas une collectivité territoriale, autrement dit le PIB ne dépend pas des seules décisions de la Collectivité Territoriale de Martinique. Le PIB dépend des décisions des autres acteurs économiques et les dépenses dans notre collectivité représente 14 % du PIB, les dépenses de l'Etat c'est 33 % du PIB. Autrement dit, ignorer l'action de l'Etat dans la conjoncture martiniquaise, il en est de même pour le chômage. L'article 48 de la loi de décentralisation de 1983 lorsqu'on a installé la décentralisation. L'article 43 dit, Monsieur Emile MAURICE, l'ancien Président, avait affiché sur la porte de son bureau l'article 48 et qu'est-ce qu'il dit cet article 48, peut-être que le Président LISE s'en rappelle « la politique économique et la politique dans l'emploi sont de la responsabilité de l'Etat », les collectivités contribuent à la lutte contre le chômage mais la politique de l'emploi c'est la politique de l'Etat, par conséquent c'est un faux procès qu'on nous fait. Quant au caractère structurel de notre budget, notre budget effectivement comporte une part importante des dépenses sociales et structurellement, effectivement l'investissement ne représente que 20 % mais cela vient de la nature des compétences et des responsabilités de notre Collectivité. Par conséquent, on ne peut pas échapper au fait que nous avons des dépenses incompressibles. Effectivement c'est un budget de rigueur et je voudrais terminer là-dessus, c'est un budget de sérieux budgétaire mais c'est surtout un budget d'action. C'est un budget d'action et par exemple en matière de culture, c'est un budget qui vise la promotion de la langue créole, qui vise à se doter de l'école martiniquaise des arts, à soutenir la pratique des sports, c'est un budget qui veut renforcer les filières de productions en matière agricole, en matière d'économie bleue, c'est un budget qui essaie de soutenir le tourisme moteur de prospérité et de rayonnement de la Martinique et c'est un budget effectivement qui aura à faire face à la situation de notre transport qui est effectivement une priorité que nous devons résoudre. Voilà simplement ce que je voulais dire comme quelques observations concernant les allégations récurrentes d'un certain nombre de membres de l'Opposition.

M. le Président Claude LISE – Je veux juste faire un point parce que je suis obligé de faire ça. Il reste pour la Majorité après l'intervention du collègue BRANCHI, 71 minutes 22 secondes, pour l'Opposition il reste 22 minutes 61 secondes très précisément. Cela étant je passe la parole au collègue DUVERGER qui l'avait demandée. Cette fois tu l'as vraiment demandée.

Intervention de Monsieur Jean-Claude DUVERGER (hors micro)

M. Jean-Claude DUVERGER – Nous sommes intervenus 32.39 17 secondes. Je commence. Non, Président, à un moment je me suis dit pourquoi intervenir parce que, on va dire ce que l'on pense avec les documents, les documents, autrement dit je m'attends à ce que nous disent que ces documents-là sont faux donc que l'on critique les documents que nous sommes en train de présenter mais ça n'a pas été cela. Je suis intervenu assez souvent pour souhaiter que ça soit l'Assemblée qui présente le budget et je comprends quand même pourquoi ce n'est pas l'Assemblée et à partir de maintenant, cela ne me gêne même pas que ça ne soit pas l'Assemblée pour entendre de meilleures choses que tout ce qu'on a entendu. Mais nous allons parler de budget, on peut ne pas être d'accord avec vous, on a une autre manière de voir, on peut critiquer un document, c'est le rôle de l'Assemblée, c'est notre rôle de ne pas être d'accord mais prenons l'exemple d'une structure neutre et je suis à me demander: mais que fait-on du CESECEM? Que fait-on de cela? Nous avons toujours dit de nous remettre les documents plus tôt, le document nous est remis ici mais j'ai même l'impression que ce document-là sort pour la première fois ici aussi. Sur les remarques, les remarques qui sont dans ce document, est-ce qu'on ça va modifier le budget ? Est-ce qu'on va en prendre compte ? puisque on va le voter ou pas tout à l'heure. Et tout ce que nous disons, ça se dit là, dans ce document-là donc qu'est-ce que nous allons faire de ce qu'ils disent ? Ce n'est pas nous qui disons les raisons de la baisse de recettes et des dépenses d'investissement enregistrée, ce n'est pas nous qui disons cela, ce n'est pas nous qui disons une faible augmentation du budget, ce n'est pas nous qui disons que cette baisse s'explique par la diminution des investissements des deux années antérieures. Ce n'est pas un reproche c'est un constat, ce n'est pas qui disons qu'on s'interroge sur l'absence de réflexion liée à la mise en œuvre de la loi, etc. notamment s'agissant de son incidence sur l'apprentissage. Mais pire, ils disent que leur budget n'est pas prévu, qu'allons-nous faire de leur propre budget ? C'est dans ce document-là, à quel moment on va répondre ? Donc ils ne sont pas à EPMN, Ensemble Pour une Martinique Nouvelle, ils sont neutres, ils ne sont pas PPM donc ils donnent un document et dans le document ils font un certain nombre de remarques alors nous demandons qu'allons-nous faire de ces remarques-là sur le budget ? Est-ce que ça a un sens? Puisque le document n'arrive que maintenant.? Il convient de noter que la loi du 27 juillet 2011 prévoit que les crédits nécessaires au fonctionnement du CESECEM fasse l'objet d'une inscription distincte au budget de la CTM et c'est pourquoi l'organisme, le comité, etc... s'étonne de ne pas voir inscrit de crédits, zéro à la page 74 du projet du budget, regrette que le fonctionnement actuel ne lui garantisse pas une visibilité quant à l'attribution d'utilisation des crédits qui lui sont nécessaires pour assurer un fonctionnement responsable et en toute transparence (lit le doc du CESESEM. Page 74 du projet de budget). Ce n'est pas nous. Tenons compte de ce que disent les uns et les autres au lieu de partir sur des réponses qui rentrent dans le cas, man tchenbé'w, man kwensé'w, ou pé ké di sa. Et puis il y a des gens, des structures qui disent mais, en 2015 peut-être qu'il y avait, que la Martinique était sous la barre des 20 % sur le chômage, on peut mentir mais c'est écrit. Mais pourquoi? Pas parce qu'il y a eu un magicien, non. C'est parce que, il y a un homme qui a pensé qu'il fallait interpeller les maires, les 34 et la lutte contre le chômage et aussi la contribution des maires et dire que cela a augmenté cela veut dire que ce n'est pas vrai, les maires n'ont pas mis en place les projets dans les plans de relance, c'est un truc simple. Tous les 34 maires ont participé, alors comment participer avec des projets qui étaient dans des bureaux, qui ne sortaient pas et puis cela ne fait rien sur le chômage. Et puis lorsque l'on découvre, on a toujours l'impression de faire une révolution. Non, la Martinique a pensé aussi à ce musée d'art contemporain, oui il y a eu des interventions au pavillon Bougenot pour cela, mais oui il y avait d'autres priorités et c'est alors que nous avons mis, je dis, nous parce que j'étais Président de la commission Culture que je présidais, nous avons mis à la disposition des plasticiens de la Martinique, je ne vais pas dire ceux qui étaient au groupe Fromager, je ne vais pas dire ceux qui sont nés au SERMAC, mais nous avons mis à la disposition des artistes plasticiens en sachant qu'il fallait aller plus loin, plusieurs espaces, des espaces, des halls d'accueil de l'ex Conseil Général, Chanteclerc, le Musée départemental, les Archives. Chaque fois qu'il y avait un espace on a mis à la disposition, on ne découvre pas. Les plasticiens de Martinique ont été nombreux à travailler au SERMAC donc dans la réalité ne faisons pas comme si tout démarre aujourd'hui, nous découvrons tout, or, nous sommes d'accord si un jour il y a un musée d'art contemporain mais ne faites pas comme si l'idée prend naissance ici, ici serait une maternité d'idées où les idées prendraient naissance. Voilà.

M. le Président Claude LISE – Qui a demandé la parole ? Collègue CAROLE, Conseiller Exécutif.

M. Francis CAROLE – Je veux faire le point sur un certain nombre d'affirmations qui ont été énoncées. Premier point concernant le LTA. Nous avons rencontré le personnel du LTA et nous avons fait en sorte que 100 % des besoins exprimés soient satisfaits. Aujourd'hui tant en termes de moyens qu'en termes de personnel, nous sommes en train de régler les difficultés du LTA. Par contre concernant les techniciens qui partent, nous sommes dans une situation qui ne date pas d'aujourd'hui, qui existe depuis longtemps. C'est la difficulté d'organiser des concours pour fixer les techniciens, si bien que les techniciens avaient d'une manière générale des contrats qu'il fallait renouveler. Nous avons étudié cette question puisqu'elle a été posée par le personnel. Même si ce concours est difficile à organiser, nous sommes en train de préparer les conditions de concours pour fixer ces techniciens parce que ce sont des gens de qualité, de niveau que nous avons formé mais qui malheureusement dans notre nomenclature actuelle ont des difficultés pour passer les concours et ce concours nous allons l'organiser. C'est exactement ce que nous avons fait concernant un nombre important d'éducateurs spécialisés, d'assistants sociaux qui étaient dans la Collectivité depuis des années qui n'étaient pas titularisés. Nous avons organisé donc des concours et nous avons recruté une trentaine des travailleurs de cette catégorie, c'est-à-dire que nous avons une politique visant à stabiliser le personnel. L'autre point important sur lequel il faut dire deux mots. Concernant l'APA, il y a une démonstration assez particulière qui est faite disant que l'APA a diminué d'un peu plus d'un million. Alors je donne quelques chiffres parce que nous sommes très à l'aise. En 2018 l'APA était d'un peu plus de 63 M. Dans le budget 2019, effectivement nous avons inscrit en prévisionnel un peu plus de 61 M, 61 830 000 pour l'APA mais il convient néanmoins de dire plusieurs choses. D'abord que globalement l'APA a augmenté depuis notre mandature. Il faut rappeler qu'en 2014, eh bien il était payé concernant l'APA un peu plus de 51 M d'euros c'est-à-dire que l'ex Conseil Général en 2014 payait pour un peu plus de 51 380 000 € d'APA. En 2015 de 51 380 000, eh bien, l'ex Conseil Général est passé à 46 584 000 € de paiement en APA. En 2016 lorsque cette équipe arrive à la direction de la Collectivité, elle augmente de manière significative le budget de l'APA puisque nous passons à 64 994 000 € d'APA. C'est vrai qu'en 2017 nous passons à 61 M, il y a une chute, nous augmentons encore en 2018 à 63 M d'euros donc d'une manière générale quand on considère, même s'il y a des variations, l'augmentation de l'APA depuis notre arrivée est significative et d'autre part concernant le coût horaire des prestations d'APA, le coût horaire notamment attribué aux prestataires, eh bien ce coût horaire était de 13 €. La Collectivité sous notre gouvernance a augmenté ce coût horaire qui est passé de 13 € à 15 € dans la perspective d'arriver à 18 €/19 € donc d'une manière générale quand on considère l'ensemble des budgets entre ce qui a été payé entre 2016 et 2018, il y a une augmentation constante de l'effort que nous faisons en direction de personnes âgées. D'autre part il s'agit d'un budget prévisionnel et nous pourrons, si la nécessité s'en fait sentir, nous pourrons évidemment augmenter les contributions pour pouvoir faire face aux besoins des personnes âgées et vous comprenez très bien que l'augmentation de la population de plus de 60 et de plus de 65 ans, ce n'est pas un phénomène nouveau, ça ne date pas de 2016, ça date de bien longtemps avant et nous avons donc observé, s'il fallait entrer dans des querelles subalternes, nous aurions dit : « Comment avez-vous baissé les paiements d'APA entre 2014 et 2015 passant de 51 M à 46 M alors que le nombre de personnes âgées augmentaient, nous n'allons pas vous faire cette polémique. Ce qu'il faut noter de manière constante, c'est que le budget de l'APA a augmenté depuis notre gouvernance et le second élément qu'il convient de noter aussi c'est que le budget du social d'une manière globale a augmenté aussi depuis notre arrivée. Est-ce que tout est parfait ? Est-ce qu'il n'y a pas d'efforts à faire ici ou là? Certainement et nous sommes à la fois à l'écoute de tous les élus, quels qu'ils soient, nous sommes à l'écoute aussi du personnel et nous sommes à l'écoute des revendications que le personnel peut exprimer. Alors, j'ai donné quelques chiffres, moi je ne suis pas de ceux qui considèrent qu'il y aurait dans notre société de ti Sonson et des grands Sonson parce qu'il y a des martiniquaises et des martiniquais qui comprennent parce que contrairement à ce que certains pensent, les martiniquais sont bien plus avisés qu'on ne croit et c'est d'ailleurs cette conception du ti Sonson qui a conduit le Président MACRON dans la situation où il se trouve aujourd'hui. Il n'y a pas de ti Sonson, il y a des martiniquais qui comprennent et les éléments que nous avons donnés, sont des éléments qui montrent bien l'effort de la Collectivité et je rappelle d'autre part, parce que, qu'il y ait un débat, je n'ai aucun problème avec cela, que ce débat soit contradictoire, critique, je n'ai aucune difficulté avec cela. Il faut rappeler tout de même que dans les efforts d'une manière générale que nous faisons en direction des personnes âgées, il y a le Schéma de l'Autonomie des Personnes Agées et des Personnes en Situation de Handicap. Schéma qui s'était terminé en 2013 et qui n'avait pas été renouvelé depuis, eh bien, l'une des priorités de la Collectivité a été d'élaborer ce Schéma de l'Autonomie des Personnes Agées et des Personnes en Situation de Handicap. Et, nous avons mis en place aussi la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie où ce sont plus de 800 000 € qui sont donnés à des associations ou à des EHPAD pour des actions permettant de prévenir la perte d'autonomie des personnes. Voilà, en substance ce que je voulais dire pour clarifier les quelques idées que j'ai entendues de la part de nos amis de l'Opposition.

M. le Président Claude LISE – Je donne la parole à la collègue Conseillère Exécutive Aurélie NELLA qui l'a demandée également. J'additionnerais bien sûr vos deux temps. Tu as la parole.

Mme Aurélie NELLA – Merci Président, bonjour chers collègues. Je me permets d'intervenir puisque le sujet de l'université a été abordé et qu'il me semble important de rappeler un certain nombre d'éléments concernant à la fois la situation actuelle de l'université et de l'accompagnement qui est celui de la Collectivité Territoriale de Martinique en soutien au pôle Martinique. Rappeler bien sûr que l'Université de Antilles comme toutes les universités françaises est une université autonome. Maintenant nous sommes des partenaires forts de cette université, nous participons au conseil d'administration de cette université, nous l'accompagnons aussi financièrement et cette université fait partie des outils au service du développement du territoire et de l'épanouissement de la jeunesse. Des problèmes sont survenus effectivement au niveau de la gouvernance de cette université, particulièrement en ce qui concerne la question de l'accréditation de l'offre de formation et de recherche et la question de la répartition des moyens de cette université. Mais je crois que cela ne doit absolument pas remettre en cause l'unité de cette Université des Antilles. Il ne faut pas

confondre les institutions, la pratique du pouvoir et les hommes, je crois que ce sont des éléments à dissocier et qu'en dépit des difficultés actuelles que nous rencontrons il ne faut pas céder aux sirènes de la division et de la scission. Je me suis battue pour l'Université des Antilles et de la Guyane et tout comme Corinne MENCE-CASTER, encore aujourd'hui je veux croire à l'Université des Antilles. Cela passe d'abord par une unité du pôle Martinique, je rappelle que l'université est composée d'autant de membres de Martinique que de Guadeloupe au niveau du conseil d'administration et cela passe aussi par l'unité des élus martiniquais et je crois que la motion qui a été rappelée ici-même et qui a été votée à la plénière passée à l'unanimité des élus de cette Assemblée et de cette Collectivité Territoriale de Martinique, marque l'attachement que nous avons à la préservation des intérêts du pôle de Martinique ainsi qu'a eu à la rappeler à plusieurs reprises aussi le Président du Conseil Exécutif. Mais je crois qu'au-delà de ce tableau qui est compliqué effectivement puisqu'on ne peut pas nier les tensions qui existent, pour autant je veux rappeler que le pôle n'est pas dans une bulle et qu'il est soutenu par la Collectivité Territoriale de Martinique à son niveau à la fois financièrement mais je ne citerai pas toutes les interventions que nous avons déjà eu l'occasion de faire auprès des autorités, auprès des ministères, auprès du cabinet du Président de la République, en dépit de tout cela je crois qu'il faut aussi rappeler les éléments positifs qui concernent cette université des Antilles et singulièrement ce pôle Martinique à l'aube des choix qui sont à faire par nos étudiants futurs. Le collègue CHARPENTIER-TITY l'a rappelé, les effectifs sont en hausse, près de 4 800 étudiants. Une partie de l'offre de formation n'a pas été accréditée, néanmoins nous pouvons noter 3 nouvelles licences générales, 11 nouvelles licences professionnelles, 5 nouveaux masters. Au niveau des infrastructures soutenues par la Collectivité Territoriale de Martinique, le chantier du restaurant universitaire a commencé le mois dernier, cela a été lancé et d'ailleurs nous avons reçu un courrier du recteur rappelant l'engagement de la Collectivité Territoriale pour débloquer ce dossier qui trainait depuis plus de deux contrats de plan Etat-Région-Département et que la concertation entre la Collectivité, le pôle Martinique et les autres acteurs a permis enfin de débloquer et permettra la transformation de l'actuel restaurant universitaire en maison des étudiants. Voilà des outils qui participeront encore une fois à renforcer l'attractivité du pôle Martinique. Je veux aussi rappeler que notre partenariat avec le pôle Martinique s'est construit autour de 4 axes. A la plénière du mois de septembre nous avons eu à voter la subvention accordée à l'université et qui s'articulait autour de 4 axes que je vais rappeler : ajuster l'information et la recherche aux réalités du terrain ; renforcer les partenariats avec les acteurs économiques, améliorer l'attractivité du pôle Martinique et assurer une meilleure employabilité et insertion professionnelle des étudiants. Jusqu'alors, notre soutien au pôle Martinique a été sans faille, je crois qu'il doit se poursuivre avec les collègues de la commission Enseignement Supérieur Recherches, nous irons à la rencontre des responsables des centres de recherches, le vice-Président délégué à la recherche a d'ailleurs accueilli très favorablement cette proposition qu'appelait de ses vœux, notamment le collègue CHARPENTIER-TITY. Nous avons aussi bientôt à participer à la concrétisation du projet stratégique de pôle et à ce niveau je dois dire qu'un agent de la CTM, celui-là même qui a participé à la construction du Schéma Territorial de Développement Economique d'Internationalisation et d'Innovation de la CTM

est préposé à l'accompagnement du pôle Martinique dans la construction de son projet stratégique de pôle de telle sorte que nos orientations soient convergentes et que ce pôle Martinique soit vraiment cet outil au service du développement de notre territoire. Ce projet pourra nous être présenté, j'en ferai effectivement la proposition dès lors qu'il sera acté afin qu'il soit véritablement partagé par les élus que nous sommes puisque nous sommes tous intéressés par l'avenir de cette université et au grand public pour qu'il y ait davantage effectivement de synergie partenariale autour de ce pôle Martinique et de cette université à laquelle nous tenons tous. Voilà ce que je voulais dire Président concernant l'université.

M. le Président Claude LISE – Merci. J'ai 15 minutes à ventiler; 10 minutes Majorité et 6 minutes Opposition donc monsieur PRIAM vous notez. Voilà. Comment ? 10 minutes et 6 minutes, on est obligé d'arrondir. Il reste ? Non, non excuse-moi, c'est en plus du reste, voilà. J'ai bien dit à rajouter de part et d'autre. Nous avons le collègue DUVERGER d'abord, non ? C'est le collègue NARCISSOT. Collègue NARCISSOT tu as la parole.

M. Marius NARCISSOT – Alors, Président, je ne serai pas long. Je ne serai pas long Président mais je crois quand même qu'il est important de revenir sur certains points et pour corroborer avec ce que disait le collègue BRANCHI, puisque nous avons entendu qu'il fallait positionner le budget dans son évolution depuis 2016 et qu'il fallait, surtout, noter la continuité logique et rationnelle de 2016, 2017 et 2018, nous avons aussi entendu que c'est un budget austère. Moi, comme le collègue BRANCHI, je dis que le budget 2019 est un budget d'action, c'est un budget réaliste et le collègue LAVENTURE nous le disait tout à l'heure, que ce budget justement nous a amené à changer de paradigme pour justement faire mieux avec le même montant et nous disons que justement cette réalité fait que même si nous ne pouvons pas donner plus mais nous pouvons donner mieux, nous pouvons donner autrement et c'est ça la réalité du budget. Alors, il a été fait référence effectivement à 2015, 2016, je crois qu'il faut rappeler d'où nous sortons et je prendrai l'exemple du secteur que j'occupe qui est le sport pour dire qu'il ne faut pas oublier que lorsque nous sommes arrivés en 2016 nous avons trouvé dans ce secteur des arriérés pour plus de 6 500 000 €, des arriérés allant de 2010 à 2015 et parmi ces arriérés vous aviez plus de 2 900 000 € sur les ligues et 2 500 000 € pour les associations. Qu'est-ce que nous avons fait justement entre 2016 et 2018 ? Eh bien nous avons fait deux choses, nous avons résorbé et pendant que nous résorbions nous avons accompagné le développement du sport et nous avons résorbé sur ces 6 500 000 € pour 4 300 000 € c'est-à-dire pratiquement 65 % de ces arriérés et ces arriérés nous les avons résorbé dès la première année en 2016 pour 60 % de ce montant, c'est-à-dire 3 600 000 € et en 2017 nous avons résorbé pour 529 000 € et en 2018, 80 000 € donc, on voit effectivement il y a un travail qui a été fait et pendant ce temps nous avons aussi accompagné. Nous avons développé le sport. Nous avons développé le sport pour pratiquement 23 M d'euros et sur cela, ces 23 M d'euros, les ligues, les associations, enfin tous les acteurs du sport c'est pratiquement 12 000 000 d'euros, pratiquement 12 900 000 donc on dira 13 M d'euros que nous avons mis en place pour justement accompagner et développer le sport. L'IMS c'est 3 M d'euros que nous avons mis en place sur cette période de 2016 à 2018. Les équipements sportifs, c'est 4 300 000 € que nous avons mis en place sur cette période de 2016 à 2018 donc ces 23 000 000, ces 8 600 000 € que nous avons mis en place en 2016 pour accompagner et développer le sport, 7 000 000 en 2017 et 7M8 en 2018, ce qui correspond aux 23 000 000 que je viens de dire donc lorsque nous regardons le montant de 4 200 000 qui a été résorbé sur 2016 à 2018 et ces 23 400 000 qui ont été mis en place pour l'accompagnement, eh bien c'est près de 28 M d'euros qui ont été mis justement sur la table pour accompagner le sport donc quand j'entends dire que c'est un budget austère. Non, c'est un budget réaliste et qui est dans la continuité de ce qui a été fait de 2016 à 2018 et aujourd'hui le budget 2019, eh bien c'est quoi ? On voit bien que c'est pratiquement 29 M d'euros qui sont sur la table pour la culture, le sport, le loisir, la vie sociale. On a vu dans les rubriques, c'est près de 5 500 000 € pour les équipement de sports et loisirs, les manifestations sportives, c'est plus de 3 M d'euros, les équipements sportifs de la CTM, les équipements structurants c'est près de 2 M d'euros donc lorsque nous regardons le travail qui a été fait entre 2016 et 2018, nous avons résorbé pour 4 200 000 €, nous avons accompagné et développé le sport toujours sur cette même période pour plus de 23 M et en 2019 nous projetons d'accompagner à hauteur de 28 M donc c'est 56 M d'euros sur cette période qui ont été mis en place justement pour accompagner, développer et résorber la situation du sport donc je crois que ce budget, il est réaliste, c'est vrai qu'il ne peut pas augmenter parce que les collègues qui m'ont précédé l'ont expliqué, ils l'ont expliqué donc aujourd'hui nous devons... collègue, 30 secondes, nous devons tous comprendre que nous ne pouvons pas donner plus, mais nous pouvons donner mieux, nous pouvons donner autrement. Voilà ce que je voulais dire.

M. le Président Claude LISE – Bien, la parole est au collègue ROBIN.

M. Le Président Claude LISE – Collègue ROBIN

M. Daniel ROBIN - Je me demande à quel exercice nous sommes invités ? S'il s'agit de justifier une action conduite par une Majorité, bien évidemment, nous sommes tous en train de nous dire qu'il y a une Majorité qui fait des choses. C'est pour cela qu'elle a été élue. La question n'est pas là. Je garde le merci, même si je dis que ce n'est pas le sujet. Le sujet c'est, est-ce qu'il est possible, aujourd'hui, en fonction des données qui sont analysées, d'envisager de faire autrement que ce qui nous est proposé. Alors, bien évidemment, une Majorité est une Majorité, une Opposition, une Opposition. Cependant, ce que je dis, c'est que, je n'ai pas du tout la même lecture que les collègues qui nous ont précédé, de ce que les documents qui nous ont été soumis, traduisent. Pas du tout. Je suis même à dire, aujourd'hui, que je suis interloqué à un certain moment, parce que nous ne lisons pas manifestement les mêmes chiffres. Et avant de rentrer dans les détails, il en est un que je vais partager tout de suite, qui va témoigner de la bonne ou de la mauvaise santé du fonctionnement démocratique de cette institution, de cette collectivité, et que tout le monde comprendra. J'allais regarder quelles étaient les masses allouées au fonctionnement des groupes d'élus. Ce faisant, j'ai le même montant pour la Majorité que pour l'Opposition. Le montant Président, chers collègues, c'est zéro. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, cette collectivité forte d'un milliard et puis...plus d'1 100 000 000 € ne trouve pas à affecter au fonctionnement des groupes élus, ne serait-ce qu'un euro. Et je me dis que tous ensemble, Majorité, comme Opposition, nous devrions nous insurger contre ce traitement inadmissible, inacceptable, inqualifiable réservé aux membres de l'Assemblée. C'est honteux. Comment pouvons-nous envisager de faire fonctionner une collectivité comme cette CTM, sans prendre la mesure qu'il faut des moyens pour que les élus puissent travailler ? Tous les élus. Je ne milite pas pour un banc ou l'autre de l'Assemblée, je milite pour l'ensemble des groupes d'élus. Si je reviens un p'tit peu sur ce que j'ai entendu, c'est juste pour vous dire quand même que nous sommes en décembre 2018. Nous en sommes au quatrième budget de cette Majorité. Et que je m'attendais certainement à beaucoup de choses, mais pas que l'on me ressasse sempiternellement la même histoire réchauffée du passé. Parce que quatre budgets après, il me semble que les cycles que nous connaissons dans le fonctionnement d'une collectivité, nous autoriseraient, aujourd'hui, à parler de la réalité de la gestion de cette Majorité. Et qu'est-ce que nous voyons ? Je vais essayer d'être relativement succinct parce que beaucoup de choses ont déjà été dites. Mais quand même. Comment se glorifier que nous dégagions une capacité d'autofinancement de 2.5 milliards sur un budget de 1.5 million ? Est-ce que c'est cela qui nous autorise aujourd'hui, à dire que le travail est fait? Nous ne dégageons, sur la masse budgétaire aucune capacité d"autofinancement. C'est ce qu'il faut dire. Alors pourquoi ? Qu'est-ce qui se passe ? A quel moment est-ce qu'on va regarder les choses, mais par le bon angle? On peut toujours exprimer les choses. Bon, encore une fois, moi, j'entends. Mais à quel moment est-ce que l'on va dire la réalité des chiffres? J'ai entendu des choses extraordinaires sur l'investissement. Je suis allé voir, je suis allé regarder. Souffrez que je ne fasse aucune interprétation d'aucun chiffre. Je ne vais pas dire ce que je pense de ces chiffres, je vais juste vous dire ce qu'il y a, effectivement, dans le budget que vous commentez abondamment, mais que mes commentaires, bien évidemment, ne vont pas aller dans votre sens. La réalité de l'investissement des sommes mises en investissement, en autorisation de programme et crédits de paiement, c'est 172 000 000. 172 000 000. Ce n'est pas ce que j'ai entendu depuis tout à l'heure. Donc, qu'est-ce qui se passe ici aujourd'hui en Martinique, pour que nous puissions nous réunir, débattre d'un budget, et que la réalité de ce que nous commentons va être encore perçue par les Martiniquaises et les Martiniquais, comme...Mais on ne comprend pas ce qui se passe. Il y a une partie qui dit des choses, et que l'autre partie dit...Je peux même donner la page 172 000 000, c'est une réalité. Alors, je veux bien entendre plein de choses, mais parlons de cela. Donc, cela veut dire clairement quoi ? Je l'ai déjà entendu, je vais juste le rappeler. Il y a aujourd'hui une réalité de désinvestissement de la Collectivité, au moment, où, et je l'entends partout, où la Martinique dit que la situation est extrêmement préoccupante. Donc, il faudrait un soutien massif de la Collectivité. A ce moment-là, la réponse de la Collectivité Territoriale de Martinique c'est nous investissons moins. Ca c'est une donnée. Encore une fois, je ne fais que lire des chiffres. Autre chose, parce que là aussi, il faut quand même que les choses soient dites, parce que, voilà, on ne dit pas la même chose. Mais cette question de l'endettement, on ne peut pas changer de point de vue d'un exercice à l'autre. Ce n'est pas possible. Soit, nous considérons que l'endettement c'est un levier qui permet, effectivement, d'accompagner, de soutenir l'économie martiniquaise, et qu'à un moment donné, quand on regarde la réalité, qui nous

était reprochée, c'est qu'il y a une augmentation de l'endettement. Alors, sa ki pa bon pou zoi pa bon pou canna. Ou alors, nous considérons que nous faisons le même métier, celui de développeur de la Martinique. Et on va commencer à parler. Alors, soit on est tous mu par la même réalité, et qu'on s'engage tous ensemble dans une même direction, ou alors, il faut arrêter d'avoir des discours qui ne sont que des discours circonstanciels, en fonction des opportunités politiques que l'on peut en retirer. J'ai entendu tout à l'heure une collègue le dire, je vais le dire avec mes mots à moi. Mais, j'aurais aimé que nous ayons une mise en évidence de l'évolution des tableaux des effectifs de la Collectivité. Pour que nous puissions mesurer comment est-ce que les effectifs évoluent. Est-ce qu'ils sont en diminution ? Qu'on nous le dise, et qu'on nous dise pourquoi. Qu'on nous dise pourquoi, parce que la réalité de ce que nous analysons, c'est qu'il ne peut pas y avoir autre chose aujourd'hui, que des départs. Alors, je ne sais pas lesquels, je ne sais pas comment. Mais c'est cela que les chiffres disent. C'est ce que les chiffres disent. Alors, où est-ce que nous voulons aller ensemble ? Où est-ce que nous voulons aller ? Il y a deux plénières, j'ai entendu, de façon tonitruante, des déclarations. Alors, je suis allé vérifier, j'ai essayé de regarder, mais je n'ai pas trouvé. Concernant les intérêts moratoires, qui sont dus, c'est ce que j'ai entendu, qui sont dus. Les entreprises ont entendu la même chose que moi. Elles ont entendu qu'il suffisait de les demander. Mais, il n'y a aucune ligne budgétaire qui traduise cette volonté de payer ce qui est dû aux entreprises, dans le cadre des retards ou des dépassements. Ce n'est pas moi qui l'ai déclaré. Alors, on peut faire des déclarations, et faire en sorte qu'elle ne soit pas traduite. Alors, tout cela mis bout à bout, me laisse vraiment sur un sentiment extrêmement perplexe, parce qu'il ne s'agit pas de développer des discours incantatoires pour faire croire que tout va bien. Aujourd'hui, ce que je constate, c'est qu'il y a un contexte, bien évidemment, il y a tout ce qui relève de l'encadrement des collectivités. Pas de souci, donc, on est encadré, les dépenses sont encadrées, ça c'est une réalité. Mais ce qui se passe dans cet encadrement, c'est de la responsabilité d'une Majorité. Il y a des choix qui sont faits. Et ces choix doivent être clairement exprimés et ensuite, partagés. Pour qu'on sache où on va. Parce qu'encore une fois, il ne s'agit pas, aujourd'hui, d'évoquer les choses, juste sur le mode, ben tout va bien, tout est formidable, on a bien travaillé. Il y a des pans entiers de l'économie qui ont besoin d'un soutien réel. Et je dirai, à titre très personnel, c'est quand même extraordinairement compliqué, aujourd'hui, de discerner avec les chiffres qui nous ont été donnés, le détail...Je n'ai jamais vu de dossier financier d'une collectivité aussi peu étayé. Je n'ai jamais vu cela. On a du mal, il faut faire un travail de fourmi pour essayer de s'y retrouver. Alors, là aussi, j'estime que nous avons droit, en tant qu'élu, à une information comptable et financière exhaustive. Et comme cela, nous pourrons faire notre travail, vous dans une Majorité, et nous, dans l'Opposition.

M. Le Président Claude LISE – Collègue BAURAS.

Mme Christiane BAURAS – Voilà, merci. Alors, je serais tentée de dire, juste avant de commencer à parler, que la plus belle femme au monde ne donne que ce qu'elle a. Et, on aura beau chercher midi à 14h, essayer de comprendre, essayer d'en avoir plus, je vais reprendre un p'tit peut, comme notre collègue NARCISSOT a dit, qu'on peut effectivement,

on peut peut-être ne pas avoir plus, mais on peut faire mieux, avec la même quantité. Et c'est bien pour cela qu'au niveau du logement et de l'habitat, j'ai envie de parler de certaines choses. Pour la bonne et simple raison que, comme les autres collègues, je trouve que c'est, tout de même, un budget d'action. Le mieux, ce n'est pas, effectivement, de courir, mais c'est surtout de ne pas s'arrêter. Ne pas s'arrêter, parce que nous allons doucement, nous allons selon nos moyens, mais alors, on ne s'arrête pas. Et je crois que c'est là l'essentiel de ce que j'ai envie de dire. Alors, ici, nous savons très bien qu'au niveau de l'habitat, comme il a été dit dans notre rapport, que pour améliorer l'attractivité de la Martinique, la Collectivité Territoriale de Martinique doit assurer une meilleure connexion avec les réseaux extérieurs, tout en accompagnant la redynamisation des territoires pour en faire des espaces d'activité économique. Ça, nous le savons tous, nous le désirons tous. Mais nous allons revenir à nos compatriotes qui ont des difficultés, je vais rester sur ce plan-là, qui ont des difficultés à se loger. Nous avions, à l'époque, au niveau du Conseil Régional, et du Conseil Général, nous avions chacun des dispositifs d'aides au logement, et d'aides aussi aux parcours résidentiels de nos administrés. Alors, nous avons eu à faire en sorte qu'il y ait un dispositif rénové, qui a, de temps en temps rassemblé des dispositifs existants, mais qui a aussi innové dans le sens où certains dispositifs lourds ont été laissés de côté pour donner naissance à des dispositifs un peu plus actuels et adaptés. Alors, nous savons que la Collectivité Territoriale de Martinique aide à la réhabilitation, à la construction, aux associations, et nous avons aussi une aide aux fonds. Alors, pour l'aide à la réhabilitation, je voudrais reprendre, pour ceux qui...parce que nous n'avons rien laissé de côté, nous avons quand même travaillé dans tous les dispositifs, quand bien même, effectivement, nos deniers n'étaient pas forcément les plus forts, mais nous n'avons jamais arrêté d'aider nos compatriotes les plus vulnérables. Alors, les aides à la réhabilitation comprennent, d'une part, des aides autonomes, relevant des seuls dispositifs de la collectivité et versées directement aux propriétaires. Et d'autre part, des aides complémentaires aux dispositifs d'état, avec le plus souvent, l'intervention d'opérateurs agréés. Alors que je précise aussi que l'intervention de la Collectivité Territoriale de Martinique vient toujours en complément de celle de l'état et de celle des EPCI. Parce que la chose logement est avant tout une situation Etat. Alors, au total des aides à la réhabilitation de la CTM, en 2018 c'était quand même 6 018 375 €, que nous avons quand même mis dans le panier pour 123 dossiers. Soit environ 950 logements. Car certains dossiers AAH peuvent bénéficier, à la fois, des aides complémentaires de la CTM au titre des dispositifs de l'ex-Conseil Général et de l'ex Conseil Régional. Nous avons des aides à la construction. Alors les aides à la construction concernent principalement les logements HLM, mais également les logements d'accession très sociale à la propriété de type LES. C'est quand même 117 logements LES qui ont été subventionnés dans l'année 2018. Alors, ce que je voudrais dire c'est qu'à ce jours, les aides à la construction de la CTM se sont élevées en 2018, à 1 277 477 € pour 167 logements. Ce n'est pas rien. Il y aussi l'aide aux associations. Les aides aux associations bénéficient aux associations qui mènent des actions en cohérence avec la politique de la CTM dans les domaines de l'habitat et du logement social, et ce soutien vise à financer leurs programmes d'action, ou des missions spécifiques contractualisées. Au total les aides aux associations se sont élevées en 2018 à 521 548 €. Alors, nous avons aussi, ce qui n'est pas rien, la participation aux dispositifs partenariaux. Alors, entendez par là, que la CTM participe à des dispositifs tels que le PDALPD, qui a pour objet de coordonner les interventions des divers acteurs de l'habitat et du logement social afin de fluidifier le parcours résidentiel et de permettre aux familles défavorisées d'accéder ou se maintenir dans un logement décent. Alors nous avons eu le cinquième PDALPD qui a couvert la période 2011/2017, et qui a fait l'objet d'une évaluation concomitamment à l'élaboration du nouveau plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, 2019-2024. Alors une consultation a été lancée le 23 janvier 2017 pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre qui assiste l'État et la Collectivité Territoriale de Martinique dans l'évaluation du précédent plan, et l'élaboration du prochain. Alors des groupes de travail on réunit l'ensemble des acteurs sur ce sujet, en 2018, et le PDALPD sera présenté au comité responsable du plan dans les prochains jours. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il n'y a pas eu d'incidence financière en 2018, pour la CTM dans le cadre de ces dispositifs partenariaux. Mais, nous tenons fort à permettre que, dans ce plan qui arrive, nous pesions de tout notre poids. Parce que nous savons très bien que pas mal de nos compatriotes attendent, avec impatience que leur parcours résidentiel soit assoupli. Nous avons aussi les aides du Fond de Solidarité pour le Logement appelé FSL. Alors le fond de solidarité pour le logement c'est un dispositif multipartenarial. Alors quand vous me voyez donner des explications c'est bien parce que nous ne sommes pas seuls, et que si quelqu'un devant sa télé entend ces aides, que cette personne soit indiquée de la façon dont on peut effectivement... à quel moment on est éligible à ces aides. Alors je disais que le Fond de Solidarité pour le Logement qui est un dispositif multipartenarial obligatoire, outils essentiels du PDALPD, que je viens de citer, destiné à aider les familles défavorisées à accéder à un logement décent, et indépendant, ou à s'y maintenir. Alors, il convient de préciser que les aides du FSL s'inscrivent dans un cadre partenarial impliquant d'autres co-financeurs, dont la CAF, EDF, Odyssi, la SME, la SMDS, la CTM, pilote du dispositif a financé environ pour 2018, 80 % du budget du FSL. Alors les mesures du FSL ont été définies par un règlement intérieur validé par l'ensemble des acteurs partenaires. Alors les aides accordées et les mesures financées portent sur quatre volets principaux. D'abord, les aides directes à l'accès au logement pour les dépôts de garantie, premier loyer, frais d'agence, d'assurance, d'ouverture de compteur, équipement de première nécessité, et au maintien dans le logement pour les impayés de loyer, d'électricité et d'eau. Alors c'est quand même 3 261 aides financières directes accordées pour 1 791 605 € pour l'année 2018. Cela représente une augmentation de 82 % du nombre d'aides et de 58 % du montant par rapport à l'année 2017. Alors les mesures d'accompagnement social liées au logement sont quand même établies. Nous avons quand même le désir, et surtout la volonté de continuer à accompagner nos administrés. Et je vais m'arrêter là pour les aides, parce que finalement, je voulais donner seulement la notion de ce qui existe, et qui est le plus accessible aux personnes défavorisées. Donc comme cela, je veux aussi que nos administrés sachent qu'ils peuvent venir vers les services pour pouvoir avoir de plus amples renseignements. Je pense même aussi que mes collègues ici présents, qui sont peut-être dans d'autres secteurs auraient été peut-être fort aise de savoir que ces mesures-là existent aussi, et qu'ils peuvent envoyer vers nous les administrés. Voilà, Président ce que j'avais à dire. Tout simplement pour dire que c'est quand même, et je le reprends, je le redis à l'envie, que le budget, effectivement, que nous sommes en train de présenter, n'est pas forcément un budget mirobolant, puisque finalement nous ne faisons qu'avec ce que nous avons, mais c'est un budget d'action, un budget téméraire, un budget d'audace, parce que finalement, nous voulons rester avec les Martiniquais, pour les Martiniquais à faire ce qu'il faut pour un meilleur quotidien. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Collègue ZOBDA.

M. David ZOBDA – Merci Président. J'interviendrai très rapidement parce que je voudrais laisser un peu de temps pour ceux de chez nous qui souhaitent intervenir. J'interviens, je suis un peu triste et amer, pour quelques raisons. D'abord j'ai souris un peu, quand j'ai entendu le collègue BRANCHI se moquer de notre collègue LORDINOT en le traitant de gilet jaune. C'est la première fois que j'entends un communiste traiter quelqu'un d'autre qui manifeste, et avec un peu de condescendance. J'ai trouvé ça assez succulent. Mais surtout ce qui m'embête, c'est qu'on soit, après quatre années, je rejoins notre collègue...il faut parler plus fort ? Bon. Je rejoins mon collègue ROBIN quand il dit qu'après quatre années d'exercice, on revienne encore sur les choses du passé, et je suis un peu embêté de tout cela. D'abord. Sur l'APA, il a été dit qu'en 2014/2015, l'APA avait baissé. Oui ça arrive comme c'est arrivé en 2016 ou 2017. Ce sont les conjonctures qui font cela. Mais tendanciellement, c'est un chiffre qui, depuis très longtemps est en augmentation, et comme tu l'as fortement, justement dit, il va continuer à augmenter, même si on peut avoir, d'une année sur l'autre, on peut avoir un décrochement mais tendanciellement, c'est un chiffre qui va augmenter. Deuxièmement, sur le schéma gérontologique, je rappelle que nous avions volontairement décidé de ne pas le réaliser ; tout simplement parce que dans le contexte politique dans lequel nous étions à l'époque, nous avions fait le choix de laisser ceux qui allaient prendre la CTM, organiser le nouveau Schéma Gérontologique. Pourquoi ? Parce que je vous rappelle qu'il était question de voter en 2012. Moi, je suis arrivé au Conseil Général en 2011. Il était question de voter pour la CTM en 2012, ensuite en 2014, et puis nous avons enfin voté en 2015. Donc dans ce contexte-là, nous nous étions dit que ce n'était peut-être pas la peine de lancer les opérations pour étudier les modalités d'un Schéma Gérontologique. On aurait pu le faire, ce sont les mêmes équipes qu'il y a ici à la CTM, qui auraient très bien pu, avec nous monter ce Schéma Gérontologique, mais nous nous étions dit qu'il aurait peut-être été souhaitable que le nouveau Schéma Gérontologique soit porté par la nouvelle équipe qui arrive. C'est pourquoi nous ne l'avons pas fait. Et puis sur la dette grise, je voulais enfin dire qu'après...moi, j'ai porté au Conseil Général sur quatre budgets. Je suis arrivé en 2011, c'était déjà un budget qui était porté par le collègue LISE, que nous avons poursuivi ; et ensuite, j'ai, avec les autres camarades, porté quatre budgets. C'est exactement ce que vous êtes en train de faire. Cela veut dire que tout ce que je n'ai pas pu faire comme dette grise sur les quatre années, hé ben, il faut que vous soyez en mesure de le faire sur quatre ans. Sinon, ce n'est pas la peine de me critiquer. C'est ça que ça veut dire. Et je souhaite, précisément, qu'il n'y ait aucune dette grise qui soit laissée. Et je sais que c'est impossible. Parce qu'on ne peut pas avoir un patrimoine comme celui qu'a la CTM aujourd'hui, et terminer un exercice si on ne laisse pas des choses que l'on n'a pas pu faire. Parce que la situation économique et financière est telle, que je pense que la CTM ne pourra pas tout assumer. Et on le voit très bien. On le voit très bien à travers le budget d'aide qui nous est présenté. Et cela ne sera manifestement pas possible. Donc, il faut faire le maximum de ce que l'on peut faire et chacun en responsabilité fait tout ce qu'il peut. Parce que personne ne peut penser que ceux qui sont actuellement en responsabilité, ou ceux qui l'étaient auparavant, on volontairement sacrifié, telle ou telle partie, du patrimoine martiniquais. Je ne le crois sincèrement pas. Donc, je sais que vous ferez le maximum, et que vous allez nécessairement laisser une part d'inachevée, et ça sera l'équipe qui arrivera qui devra assumer le relais. Sur l'endettement, je ne serai pas de ceux qui viendront, aujourd'hui, vous dire que je critique la CTM parce qu'elle a fait monter l'endettement. Nous savons très bien qu'il n'y a pas de développement économique s'il n'y a pas un soutien très fort à l'investissement. Et pour avoir un soutien à l'investissement, il faut avoir les fonds propres, et puis, il faut emprunter. Et si on n'emprunte pas, hé ben, on ne soutient pas l'investissement. Je ne suis pas, pour ma part, partisan de comparer avec qui que ce soit. On peut prendre des références. La Guadeloupe a été citée, très bien, mais il faut comparer ce qui est comparable. Quand on me dit que la Guadeloupe a un taux d'endettement par habitant inférieur au nôtre ; c'est vrai, mais il faut aussi regarder toutes les politiques publiques qui ont déjà été menées ici, et qui ne sont pas à mener, et que la Guadeloupe devra rattraper. C'est comme cela qu'il faut comparer les choses. Ce matin le collègue BOUTRIN disait, en parlant du développement durable, de l'environnement et du traitement de la valorisation des déchets, et de la collecte, que nous étions très en avance sur la Guadeloupe ; et c'est une réalité. La Guadeloupe à 600 millions de retard sur nous, en la matière 600 millions, sur nous. Sur l'eau et l'assainissement la Guadeloupe à 1 milliard de retard sur nous. Ils sont en train de faire un plan pluriannuel ; ils vont investir 200 millions sur l'eau ; ils sont très en retard sur cela. Sur les transports je ne parle même pas ; et puis il y a d'autres politiques publiques sur lesquelles nous avons, nous en Martinique, déjà investi depuis très longtemps, et sur lesquelles la Guadeloupe est en train d'essayer de nous rattraper. Donc cela veut dire que dans très peu de temps, la Guadeloupe aura un taux d'endettement par habitant qui sera peut-être supérieur au nôtre. Donc, comparons ce qui est comparable. Enfin je veux dire, pour m'arrêter là, parce que j'aurais beaucoup de choses à dire mais...Là où je suis amère, c'est que j'assiste à un débat, qui à mon avis n'en vaut peut-être pas la peine. Je m'explique. Nous sommes en train de gérer la pénurie. Nous sommes en train de gérer la pénurie. Nous sommes dans une vraie difficulté. Les collectivités de Martinique sont dans une vraie difficulté. Et la situation, aujourd'hui, est telle, que je me demande bien comment certaines collectivités vont pouvoir boucler leur budget. C'est ça la vraie réalité. Donc on a appelé ce budget un budget d'action, moi j'aurais peut-être dit un budget de résistance ; j'aurais peut-être dit un budget de circonstance, j'aurais peut-être dit un budget qui nous tient. Parce que l'investissement qui nous est proposé n'est pas un investissement important. Quand on regarde les chiffres, sur les dépenses d'investissement on est à 169 millions. Quand on enlève les 52 millions de paiement de l'annuité, et puis les frais de gestion on tombe à 169 millions. Mais, je peux comprendre qu'il est difficile de faire mieux. Je peux comprendre cela. Parce que c'est la réalité des collectivités martiniquaises. On ne peut pas rentrer dans un système encadré tel qu'il est aujourd'hui; on ne peut pas avoir des baisses des dotations telles qu'elles sont aujourd'hui, on ne peut pas rentrer dans une contrainte budgétaire telle que l'État nous impose aujourd'hui; et puis se dire qu'on peut tout faire. C'est vrai qu'on ne peut pas tout faire. Mais je le conçois. Donc au-delà de cela, j'aurais plutôt souhaité que l'on ait un effort collectif martiniquais autour de la qualité de la gestion de nos collectivités. Parce que si la CTM peut s'en sortir, ce que je souhaite, les EPCI sont en difficulté, les communes sont en difficulté, mais c'est l'effort collectif d'investissement qui doit porter le pays ; et c'est ça la réalité. Alors, collectivement il faut qu'on s'engage sur une défense des collectivités martiniquaises, sur les moyens. Je rejoins parfaitement le collègue LAVENTURE, ce matin quand il disait, que quand on regarde la panoplie des recettes que nous avons, on se rend compte que les leviers sur lesquels nous pouvons agir, et je le dis aussi pour les collectivités municipales, les leviers sur lesquels nous pouvons agir sont quasiment nuls. C'est pourquoi les budgets sont extrêmement contraints. Donc il faut comprendre tout cela, et faire le meilleur avec ce que l'on a. Et le débat porte sur cela. Alors, certains de mes collègues pensent qu'on ne le fait pas suffisamment, ou on ne le fait pas mieux avec ce que l'on a, le débat porte sur cela, mais globalement nous sommes véritablement en train de gérer une véritable crise des finances publiques martiniquaises. Voilà ce que j'avais à dire.

(Applaudissements)

M. Le Président Claude LISE – Alors, la parole est à la collègue Jenny DULYS-PETIT.

Mme Jenny DULYS-PETIT – Merci Président. Président, chers collègues, j'ai été élue depuis 1990 dans les deux grandes collectivités. Déjà 92 au Conseil Régional, en 93 au Conseil Général. Je voudrais simplement interpeller sur le fonctionnement actuel des commissions de la CTM. Je ne voudrais pas jouer aux anciennes combattantes, anciens combattants, mais j'étais habituée à un autre fonctionnement des commissions, pas seulement la veille des séances plénières. L'intervention de la collègue Christiane BAURAS me permets de rebondir. C'est vrai qu'il y a une convention cadre pour l'attribution des aides à l'amélioration de l'habitat. Mais je souhaite savoir à quel moment ces aides sont attribuées ? Par qui ? Est-ce qu'il y a une instance interne ou alors est-ce que c'est la loi qui a prévu cela ? Est-ce que nous, membres des commissions Logement on ne pourrait pas être associé, même si c'était de manière anonyme, que les dossiers étaient présentés. Mais en fait je n'ai pas, depuis que je suis à la CTM, je n'ai pas connaissance que nous ayons eu à débattre sur des aides...

<u>Mme Christiane BAURAS</u> – Oui, alors, là, j'ai parlé effectivement des grandes lignes pour permettre aux gens de savoir, mais....

(Discussions hors micro)

Mme Christiane BAURAS – Non, mais elle m'a regardé. J'ai cru que...

(Rires)

Mme Jenny DULYS-PETIT – Quand je parle aux gens je les regarde.

Mme Christiane BAURAS – Ça a été spontanée.

(Discussions hors micro)

Mme Jenny DULYS-PETIT – Non, tu vas me répondre, mais donc, cela m'interpelle, parce que, je ne sais pas les maires des communes ici présents, nous sommes combien de maires, on a un nouveau maire. On n'a même pas salué, notre nouveau maire la dernière fois. Président, nous avons manqué à nous-mêmes. Donc on va rattraper. Il y a un nouveau maire, mais c'est vrai que nous sommes des élus de très grande proximité. Et c'est au quotidien que nous avons des populations qui se déplacent dans nos bureaux. Lorsque nous recevons, nous passons des matinées entières, voire des journées à entendre les gens, et les CCAS des communes sont de plus en plus démunis. Collègue CAROLE, je ne vais pas revenir sur mon éternelle demande; on va dire peut-être que je radote mais j'ai été enseignante, et la pédagogie veut que l'on répète. Alors je répète tout le temps. C'est vrai malheureusement, sauf si certains maires ont reçu cette dotation obligatoire, le Morne Rouge et d'autres communes, puisque je discute avec les maires de la côte Caraïbe, en tout cas aucune commune de la côte Caraïbe n'a reçu la dotation obligatoire pour son fonctionnement de 2017 voire 2018. Et donc les CCAS ont une faible subvention que les communes peuvent, pour l'instant, leur donner. Mais je vous dis que le public en souffrance ne fait qu'augmenter. Donc je voudrais savoir à quel moment la commission attribue des aides pour la réhabilitation des logements ? Et puis que l'on puisse avoir tous les élus de cette Assemblée, la convention-cadre. Et je demanderai quelque chose, je sais que c'est peut-être impossible, mais ce sont les CCAS qui devraient vous transmettre les dossiers. Je ne vais pas demander à Ti Sonson de descendre porter un dossier ici. Il va me dire kou manniè mwen ka fè ? Epi ki l'agen, épi ki loto ?

M. Fred LORDINOT – Non, Monsieur DUPONT. Ça fait français.

(Rires)

<u>Mme Jenny DULYS-PETIT</u> – Monsieur DUPONT, voilà. Donc, voilà les questions…les interpellations que j'avais quant à la réflexion que nous a livrée notre collègue Christiane BAURAS que je remercie.

M. Le Président Claude LISE – Collègue Yan MONPLAISIR, est-ce que tu permets à la collègue BAURAS de répondre ?

M. Yan MONPLAISIR – Vas-y.

M. Le Président Claude LISE – Bon, donc, je te passe la parole.

<u>Mme Christiane BAURAS</u> – Je ne vais pas être très longue, puisque finalement les minutes sont comptées. Alors, juste pour que je dise à la collègue DULYS qu'elle s'imagine bien que ce n'est pas nous qui devons traiter les dossiers. Les dossiers arrivent au service, puisque nous avons un service, tous nous avons un service. Le service logement instruit les dossiers,

d'après tout le cadre qui existe. Et s'agissant, effectivement des nouveaux dispositifs dont j'ai parlé, nous avons tous été destinataires de ces nouveaux dispositifs, puisque nous l'avons voté ici en plénière. Voilà, tous les nouveaux dispositifs présentent un p'tit peu tout le cadre.

Mme Jenny DULYS-PETIT – Les agents qui décident ?

<u>Mme Christiane BAURAS</u> – Non, les agents ne décident pas. Les agents décident selon les règles. Puisque ce n'est pas nous qui traitons les dossiers.

<u>Mme Jenny DULYS-PETIT</u> – On ne va pas faire un dialogue, mais à un moment, je pense que les élus devraient avoir un peu de...A un moment, les élus devraient être destinataires.

Mme Christiane BAURAS – Par contre, là où je te rejoins, c'est-à-dire que finalement, de la même manière que l'on traite les dossiers, il serait peut-être intéressant qu'à un certain moment, nous ayons des bilans d'étape, pour que chacun ait effectivement la masse de dossiers sortants, et même s'il le faut, par secteur. Voilà, donc, je pense que ça c'est à mettre, à essayer, mais cela n'a pas changé dans le sens de traiter les dossiers.

<u>Mme Jenny DULYS-PETIT</u> – Oui, mais excuse-moi, juste pour terminer, je crois que le collègue CAROLE voudrait répondre, mais l'agent peut donner une indication, mais à la fin, ce sont les élus qui doivent trancher.

<u>Mme Christiane BAURAS</u> – Mais oui, mais c'est le Conseil Exécutif. Là on retombe sur l'architecture administrative de la maison.

Mme Jenny DULYS-PETIT – Ouais.

Mme Christiane BAURAS – Puisqu'avant c'était...

<u>Mme Jenny DULYS-PETIT</u> – Mais nous, à quoi on sert alors ?

Mme Christiane BAURAS – Pardon?

<u>Mme Jenny DULYS-PETIT</u> – Les commissions servent à quoi ? Je ne sais pas moi. A quoi on sert ? On n'a pas le temps de réflexion....

Mme Christiane BAURAS – Mais ce n'est plus nous qui voyons les dossiers.

(Rires)

M. Le Président Claude LISE – Le collègue Conseiller Exécutif CAROLE demande la parole. Je la lui donne.

M. Francis CAROLE – Oui, 30 secondes, c'est pour apporter des réponses à madame DULYS. Madame DULYS, elle ne m'écoute pas. Elle ne souhaite pas de réponse. Oui. D'accord. Donc,

toujours pour les...dans le cadre de la même stratégie argumentative, et pédagogique. Donc, je répète aujourd'hui que j'ai vu, personnellement, les attestations qui étaient envoyées. Ces attestations ont été signées. Donc, alors après, que vous ne soyez pas payés, là, c'est une autre affaire. Mais ces attestations ont été payées. Alors, par contre, ce qu'il faut dire, et je vous l'ai dit ce matin, ou cet après-midi. Il faut revoir ce dispositif qui existe depuis de nombreuses années, et qui correspondait à des nécessités qui étaient posées dans un contexte particulier. Il faut revoir, à deux niveaux, et c'est ce que nous allons essayer de faire. Il faut revoir, d'une part au niveau du montant global, parce que le montant global c'est 400 000 €. Et à mon avis, cela peut ne pas être suffisant aujourd'hui, par rapport aux urgences que nous connaissons. Et il faut revoir aussi, du point de vue des modalités de paiement. Parce qu'en fait, on vous paie en 2018 ce que vous avez fait en 2017. Or quand on regarde les critères qui permettent de payer, eh bien, il n'y a qu'un critère qui soit fluctuant. Les autres critères sont des critères fixes. Par conséquent, il est possible de faire en sorte que vous ne soyez pas payés qu'en 2017, vous soyez payés en 2017, c'est possible. Et s'il y a, à un moment donné, un trop perçu, eh bien, on peut rattraper ce trop perçu dans la subvention de l'année suivante. Donc, on va vous proposer cette réforme au début de cette année. Pour qu'on n'ait plus ce dispositif où finalement vous êtes payés l'année suivante, ce qui pose évidemment des problèmes en fonctionnement des communes. Donc, nous allons procéder à cette réforme qui vous sera soumise, j'espère, au plus tard au mois de mars.

<u>Mme Jenny DULYS-PETIT</u> – Collègue, il faudrait quand même vérifier où sont bloqués les mandats, parce que ... le collègue COUTURIER ne dit rien, mais je pense qu'il n'a rien reçu.

M. Francis CAROLE – Oui, mais quand nous avons...

Mme Jenny DULYS-PETIT – Je l'espère.

M. Francis CAROLE – Oui.

Mme Jenny DULYS-PETIT – Sauf si tu as reçu, et que...

<u>M. Francis CAROLE</u> – mais, sauf qu'une fois Madame DULYS m'a dit qu'elle n'avait pas reçu, mais elle a eu l'honnêteté de venir me dire après non, non, effectivement, il y a une petite erreur, j'avais eu cette somme.

<u>Mme Jenny DULYS-PETIT</u> – Quand j'ai rectifié, c'est quand je me suis renseignée auprès de la Trésorerie de Saint-Pierre.

M. Francis CAROLE – Oui, voilà.

<u>Mme Jenny DULYS-PETIT</u> – Qui ne nous avait pas fait remonter mais pour 2017, on n'a rien reçu. En janvier 2018, nous avons reçu 2016.

M. Francis CAROLE – En tout cas, nous avons signé...

<u>Mme Jenny DULYS-PETIT</u> – Non, mais il faut vérifier parce que bon, c'est facile. Je sais que dans les grandes collectivités, parfois on fait des mandats, on fait 50 000 mandats, mais il y a des priorités. On demande au trésorier de payer celui-là avant l'autre etc. Faites attention.

M. Le Président Claude LISE – Bien.

M. Francis CAROLE – Les municipalités sont une priorité.

M. Le Président Claude LISE – Désolé...

M. Francis CAROLE – Vous êtes une priorité.

M. Le Président Claude LISE — Je suis désolé, mais il faut que vous trouviez un lieu de rencontre, parce que, je constate que les plénières, de temps en temps, deviennent quasiment des lieux de commission. Peut-être que c'est le seul lieu où certains membres de commissions se retrouvent, et puis, voilà que maintenant, pour poser une question à un Conseiller Exécutif, il faut que ce soit en plénière. Bon, enfin, je veux bien mais, si c'est le seul lieu, où on peut se parler, je veux bien. Mais enfin, il est clair que là, il faudra qu'on ait des séances de trois quatre jours. Moi-même, j'ai du mal quelque fois à trouver un interlocuteur. Bon, je ne vais pas rallonger pour autant le temps des plénières. Alors, je pense qu'il faut que nous passions à la suite, le collègue Yan MONPLAISIR, mais, juste avant, est-ce qu'on peut m'indiquer ce qui reste ? Pour la Majorité, il reste 66.28 minutes et pour l'Opposition il reste 1.77 minutes. Alors collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR – Monsieur le Président, je me suis volontiers prêté à cet échange, parce que je crois que quelquefois aussi les élus ont besoin de faire savoir à leurs électeurs, à leurs ressortissants que, ils ont posé des questions qui expliquent en partie le fait qu'ils ne puissent pas leur apporter toutes les réponses qu'ils sont en droit d'attendre. Donc, cela me parait, même si je comprends le souci de dynamiser les débats, mais cela me parait un peu légitime. Notre débat, aujourd'hui, sur le budget relève tout à fait de l'ordre des choses. Il est normal, l'acte budgétaire est l'acte politique par excellence, puisqu'il définit les choix politiques qui sont des arbitrages, très souvent, que nous sommes amenés à faire et qui correspondent donc à la politique que nous souhaitons voir mettre en œuvre. Et donc, il est un peu légitime que la Majorité ait une politique différente de celle de l'Opposition, et donc, il est normal que nous ayons ces échanges, et ces échanges critiques. Et ceux qui nous écoutent et ceux qui regardent ces débats, ne doivent pas trouver cela anormal. Pour autant, le débat budgétaire doit être, un p'tit peu, une forme de pédagogie. Je remercie certains collègues qui ont insisté, avec beaucoup d'objectivité, sur la réalité budgétaire, non seulement de cette Collectivité, mais plus largement, des collectivités, et pas seulement celles des Outre-mer, et puis sur la situation de l'état. Parce que sinon, quand on donne un chiffre comme cela, on dit que tout va mal. Ce n'est pas bon pour la Martinique. Parce qu'on peut démobiliser la Martinique. On a parlé, par exemple, de l'indice de satisfaction des chefs d'entreprise, il faut simplement noter que si, c'est vrai qu'il y a une baisse, le niveau auquel nous nous situons aujourd'hui est encore supérieur à ce qu'il était en 2014, à la fin d'une autre mandature. C'est-à-dire qu'au moment où on pouvait mesurer la mise en œuvre de plusieurs années de politique. Alors, si nous entrons dans ce jeu-là, on ne va pas répondre à la réalité. Ce qui est vrai, c'est qu'a souligné un collègue en particulier, c'est qu'aujourd'hui, on pourrait dire qu'il faut dépenser plus. Si on veut dépenser plus, il faut plus, il faut plus de recettes. Il faut plus de recettes évidemment. Sinon, si vous dépensez plus, il y a une autre manière de le faire. Et puis, elle conduit à faire des impasses. Pour dépenser plus, il faut tenir compte du fait que la situation d'aujourd'hui, c'est que les dotations de l'état sont en diminution. C'est un peu à l'origine de ce qui a provoqué les gilets jaunes. C'est-à-dire ce mécontentement un peu partout, y compris des collectivités qui ont dénoncé le fait qu'elles avaient du mal à remplir leurs missions, y compris certaines missions de service publique, parce qu'on réduisait leurs moyens. Eh bien, l'Etat, effectivement est très restrictif, y compris avec nous sur le niveau de soutien qu'il apporte aux collectivités. Alors, on peut dire, on peut faire différemment, on peut augmenter l'impôt. Il y en a qui le font, qui matraquent les contribuables. C'est ce que nous ne voulons pas faire. Alors, s'il doit y avoir un débat là-dessus, si la position de l'Opposition est de dire, augmentons les recettes en augmentant les impôts, il faut qu'ils le disent, puisqu'il nous faudrait, selon eux, trouver d'autres recettes. Ce n'est pas notre politique, c'est clair. Là-dessus, nous sommes différents. Note position est très claire, nous ne voulons pas augmenter la pression fiscale sur les martiniquais. Et nous avons eu raison, parce que regardez ce qui se passe ailleurs. Peut-être que si nous n'avons pas de gilets jaunes, c'est parce que nous avons su être nous, dans la prévention de ce ras-le-bol fiscal. Ce n'est pas notre politique. Oui, c'est vrai, elle est différente de celle de l'Opposition qui aspire peut-être à ce qu'il y ait plus d'impôts. L'autre manière, écoutez, il faut trouver les recettes. Il faut trouver les recettes. Vous dites qu'il faut augmenter les recettes, parce qu'il faut augmenter la dépense. De toute façon, il faut trouver des équilibres. Donc, vous augmentez les recettes comme cela. Si vous ne voulez pas de l'impôt, j'entends. Il y en a un ou deux qui disent qu'ils ne veulent pas de l'impôt. Alors, vous voulez quoi ? Vous voulez augmenter l'endettement. Jusqu'à quel niveau ? Jusqu'à quel niveau? Au niveau où certaines collectivités se trouvent aujourd'hui, dans notre territoire, ici en Martinique, où elles n'ont plus accès à l'emprunt; où elles sont obligées d'aller supplier, d'aller voir ce que certains appellent le papa blanc pour lui dire, intervient pour nous pour qu'on lâche un p'tit quelque chose pour que nous ayons un petit crédit. Ne me dites pas que vous ne savez pas qu'il y a des collectivités qui en sont arrivés là, enfin. Un de nos collègues, qui est mieux placé que moi pour en parler, puisqu'il est maire, heureusement d'une commune dont nous savons qu'elle est le poumon économique de la Martinique, a souligné, nonobstant le fait que sa commune n'est pas concernée, la difficulté générale des collectivités. Alors, on ne peut pas augmenter l'emprunt, on ne peut pas augmenter l'impôt. En tout cas, nous, nous ne voulons pas. Ni l'un ni l'autre. Nous avons trouvé, alors, là-dessus, on peut débattre là aussi. C'est un facteur de débat. Quel était le niveau de l'endettement ? Était-il plus haut? etc. J'ai eu, moi-même, l'année dernière à faire un certain nombre d'observations net à souhaiter qu'il y ait un effort plus important, ce que nous avions obtenu à l'issue d'une réflexion menée par le Président, qui avait bien voulu revoir les choses sur ce point. Nous, ce que nous faisons, ce sont des choix et des arbitrages dans une contexte général contraint, sans pour autant amener et acculer notre Collectivité à une situation qui serait catastrophique pour la Martinique. Imaginez que cette collectivité se trouve dans l'état où d'autres collectivités se trouvent aujourd'hui à la Martinique. Je vous laisse supposer les dégâts que cela pourrait occasionner. Donc, nous devons faire en sorte, tout en allant aussi loin que possible, de maitriser notre endettement à un niveau acceptable. Ce niveau acceptable, il a été fixé dans le cadre, je dirais, des décisions gouvernementales. Nous sommes autour de ces chiffres-là, des chiffres considérés comme acceptables, un peu audessus. Mais, malgré tout, nous sommes dans cette limite. Alors, une fois qu'on a dit cela, on pourrait débattre des choix. C'est-à-dire, faut-il en mettre un peu plus ici ou un peu plus là ? Un peu moins ici ou un peu moins là? Pour notre part, et après avoir, lors du budget précédent, fait un certain nombre d'observations, après avoir apporté et enrichi le débat des orientations budgétaires, nous constatons qu'un effort a été accru concernant le tourisme, qu'un effort a été accru et précisé concernant le patrimoine en général, et en particulier, le patrimoine de cette collectivité, ont été identifiés, le domaine de Gradis, la maison de Béhanzin, la maison qui a été habitée par Félix EBOUE, c'est-à-dire que ce sont des investissements, évidemment patrimoniaux donc, de notre mémoire, mais aussi avec des éléments d'une stratégie de développement qui repose sur la valorisation du patrimoine. Un effort significatif a été fait concernant l'éducation. Les chiffres sont là, ils sont dans le budget. Il y a eu un effort concernant les équipements. Vous avez vu qu'on a, sinon accéléré, mais en tout cas soutenu le rythme concernant la Fibre optique, les grands projets, Lycée Schoelcher. Certains projets sont un peu retardés, pas de notre fait toujours, du fait des circonstances, du fait de la lourdeur administrative, des contraintes administratives. Même les marinspêcheurs s'en sont émus. Bon, et puis, il y a la précision qui a été apportée récemment, sur l'état d'avancement d'un autre grand projet, qui viendra en relais du projet du Lycée Schoelcher, au moment où celui-ci va atteindre une phase, je dirais de fin de chantier, qui est le projet du viaduc, qui n'est plus un projet d'ailleurs, qui est en cours de réalisation, le viaduc de Fond Lahaye. Evidemment, je n'oublie pas non plus, tous les efforts que nous faisons dans le domaine social. Il y a eu un échange là-dessus entre la collègue DULYS et le Conseiller qui a expliqué que cet effort continuait d'être soutenu. Nous avons insisté sur l'effort à réaliser en matière de logement. Avec des choses très précises, des choses pour les jeunes qui vont travailler, qui partent faire des études en Métropole, de manière à ce qu'ils ne soient pas comme cela, surtout dans les familles les moins aisées, confrontés à la difficulté que l'on sait de trouver un logement là-bas. Avec une impulsion supplémentaire donnée au logement social, en leur donnant des directives précises sur le rythme que nous souhaitions voir impulser en matière de construction de logement, et nous avons des résultats. Notamment, je pourrais m'étendre sur un certain nombre d'autres choses, y compris par exemple le haut débit etc. etc. Et puis, il faut, dans le même temps, pour dégager des ressources, pour dégager de l'épargne, il faut améliorer la gestion. Alors, ça veut dire quoi ça? Cela veut dire que l'affaire des véhicules est anecdotique. Elle est anecdotique, mais elle est quand même intéressante. Moi, je suis vice-Président de cette Assemblée, je n'ai pas de véhicule, pas plus que les autres vice-Présidents. Je voudrais simplement que chacun se rappelle que cela n'était pas toujours le cas dans les autres assemblées autrefois. Bon, oui, les Présidents de commissions avaient des véhicules. La Présidente du CMT n'a pas de véhicule. Donc, n'entrons pas dans ce débat, dans ce

décompte d'apothicaire qui nécessairement, tournerait en faveur de cette Collectivité, parce que, s'il y a bien un domaine où malgré tout, on ne peut pas trop souffrir la critique, c'est celui-là. A part cela, on peut améliorer la gestion en améliorant la gestion des ressources humaines. Alors, sans doute, il y a un collègue qui a dit qu'il voudrait avoir un peu plus de précisions sur l'évolution des effectifs. Je pense qu'il a raison. C'est une donnée dont nous pourrions, et je souhaite qu'elle soit mise à notre disposition. Ce que je sais, c'est que des instructions très précises ont été données, pour contrôler l'évolution de la masse salariale. Parce que si nous en sommes là, c'est aussi un peu à cause de cela. Que pendant les cinq années qui ont précédées la mise en place de cette Collectivité, les effectifs du Conseil Général ont augmenté de 300 et ceux du Conseil Régional, de 600. C'est-à-dire, 900 personnes de plus ont été embauchées au démarrage de cette Collectivité. Je le rappelle, et je dis, qu'il ne faut pas me dire que ce n'est pas la même chose. Et il ne faut pas, encore une fois, essayer de dire, oui, mais MONPLAISIR, il ne veut pas de l'emploi. Moi, je veux de l'emploi, mais je veux de l'emploi durable, je veux de l'emploi productif. Et quand vous accroissez trop, regardez le montant de la dépense dans les collectivités par habitant ; la dépense par rapport à la masse salariale, j'entends, par habitant, nous sommes en tête de tous les territoires français, la Martinique. Et ce n'est pas de notre fait. Depuis que la Collectivité a été mise en place, instruction a été donnée de maitriser la masse salariale. Instruction a été donnée, avec l'autorité de qui vous savez, dont vous dites quelquefois qu'il a trop d'autorité, mais sans doute que s'il n'avait pas d'autorité, il ne serait pas entendu, y compris dans ce registre-là, et donc, nous devons nous féliciter quelquefois, qu'il y ait des gens qui soient capables de prendre des décisions. Prendre des décisions sur un certain nombre de dépenses également, des structures qui étaient des structures auxquelles nous avons mis un terme, comme la SODEMA, AGEFMA, que sais-je encore. Et puis, nous avons très récemment, le Président de l'exécutif...parce que l'argent public, il ne faut pas seulement le dépenser, il faut le bien dépenser. Et quand je vois ce qui se passait dans les transports, je ne peux pas éviter de parler de ce sujet. Incidemment, je vais faire incidemment une digression, avec un comportement de certains de mes compatriotes, qui ne les honorent pas. Je crois qu'il faut dénoncer cela. Dénoncer le fait que le Président de l'Exécutif ait été, dans le cadre de sa mission, dans ces lieux, qui sont le siège de la démocratie élective, dans ces lieux, menacé, et presque bousculé. Ils en étaient à deux doigts. Eh bien, je trouve que c'est inacceptable. Eh bien, nous gérons, nous. Nous gérons. Et moi, je le dis et je l'assume. Il faut mettre un terme à cette incapacité de faire en sorte que le service public soit assuré pour les martiniquais. Parce que moi, quand il y a une personne âgée qui m'appelle, et je ne le dis pas comme cela, je ne raconte pas d'histoire. C'est une histoire et c'est une histoire vraie. Une personne âgée qui m'appelle hier pour me demander quelque chose sur lequel, par discrétion, je ne m'étendrai pas. Et puis, qui au bout de son propos, me dit, mé ki tan zot ka rété zafè la grève tala ? Il me dit : mé mwen sav sé pa zot, mé fo sa rété. Ou ka ren cow conte, mwen payé 12 € pou mwen monté la Trénelle. Enfin, comment on peut accepter cela? Comment pouvons-nous accepter cela si nous sommes responsables ? C'est cela qu'il faut changer en Martinique. C'est arrêter ces comportements démagogiques qui nous amène à nous diviser. Alors, que nous sommes d'accords sur le fait de faire certains choix. Eh bien, aujourd'hui, saisissons cette occasion. Même si nous sommes critiques ici et là. Et dites-moi que vous voudriez un peu plus de ceci, un peu plus de cela. Mais dites avec nous, qu'il faut gérer la Martinique avec sérieux. Qu'il faut gérer les fonds publics avec sérieux. Qu'il faut optimiser la gestion des fonds publics, et qu'il ne s'agit pas simplement de dire dépensez plus, mais qu'il s'agit effectivement, et un collègue l'a dit, de dire dépensez mieux, et dépensez comme vous le feriez si c'était votre propre argent, en tenant compte de l'obligation et de la nécessité d'être aussi efficace que possible.

(Applaudissements)

M. Le Président Claude LISE – Qui demande la parole ?

M. Georges CLEON – Merci, merci Président. Je salue encore tous les collègues et aussi tous ceux qui à cette heure nous font toujours l'amitié de nous écouter. Donc, l'essentiel a été dit sur le budget 2019, le prochain budget que nous propose le Président de l'Exécutif. Mais, ce soir, je veux me réjouir du ton qui s'est apaisé au fil des interventions. La nuit avance et peut-être que c'est la nuit qui porte conseil et qui assagit les propos. Je veux aussi me réjouir de n'avoir pas entendu ce soir encore un slogan qui revenait à chacune de nos plénières, à chacun de nos votes budgétaires. Le slogan qui disait que la Martinique est à l'arrêt, serait à l'arrêt. Je ne l'ai pas entendu ce soir, et je m'en réjoui avec vous tous. Parce que nous arrivons à un peu de pondération, un peu de modération ce soir. Je pense que les collègues qui répétaient ces paroles, sont allés sur le site infotravaux consultation de la CTM, l'adresse exacte c'est SIGMA ctm972.mat.arcgis.com et là, ils ont dû voir, comme moi-même, qu'en ce moment, la CTM a plus de 55 chantiers en cours du nord au sud, de l'est à l'ouest, dans pratiquement toutes les communes de Martinique. Donc, cela est démontré, cela est un fait admis. Nous n'y reviendrons pas. Le budget 2019 que nous propose le Président du Conseil Exécutif est bâtit dans un contexte très contraint. On l'a dit, on l'a démontré. Il reste encore des collègues qui pensent que l'on peut se lancer dans des dépenses inconsidérées, des promesses inconsidérées. Non, la réalité est implacable pour nous ici en Martinique, mais, elle est aussi implacable pour tous les départements de France, toutes les régions de France, toutes les villes de France, puisque c'est unanimement que tous ces présidents de Région, de département, tous ces maires ont fait remonter leurs souffrances, leurs insatisfactions, vu l'état de baisse critique des recettes de toutes nos collectivités. Comment la Collectivité Territoriale de Martinique saurait être un ilot, un oasis de développement dans cet océan généralisé de pénurie, et de souffrance, comme je l'ai dit plus avant. Le Président du Conseil Exécutif ne sait pas se livrer à des tours de passe-passe budgétaire, comme je l'ai entendu tout à l'heure. Nous ne savons pas faire, je sais qu'en d'autres temps, et on en reparlera demain, des emprunts ont été, astucieusement, par des jeux d'écriture et de convention, glissés ici et là. Mais aujourd'hui, la réalité nous rattrape. Tous ensembles collectivement, CTM de Martinique. Et nous devrons, tous ensemble assumer aujourd'hui, nous le ferons demain. Il faut aussi que je profite pour pouvoir porter des informations, et compléter ce qui a été dit, et qui peut ressembler à la vérité, mais qui sont des vérités tronquées. Oui, la CTM a, de loin, le plus gros budget de Martinique. Plus d'un milliard. Alors, on veut faire croire que ces 1 milliard, nous pourrions les dépenser à tout va. Non, collègues, non, citoyens qui m'écoutez. Ce budget de 1 milliard, il faut savoir qu'il est en très grande partie affecté. Nous n'avons pas la liberté de dépenser ce milliard comme bon nous semble. Affecté dans des dépenses sociales obligatoires. Nous sommes obligés de verser l'APA. Le RSA, l'Allocation Compensatoire du Handicap. Nous sommes contraints de verser les salaires. Nous sommes contraints de verser des dotations aux collèges et aux lycées. La grande partie de ce budget est affectée, disais-je. Et puis, il est indéniable, et nous l'avons répété, et il est bon aussi de répéter, la répétition est une vertu pédagogique, et puis l'Histoire aussi c'est le terreau où se nourrit la vérité d'aujourd'hui. Nous avons en 2015, voté des comptes administratifs en déficit. Je n'aurais pas la cruauté de rappeler que les 15 millions qui avaient été très astucieusement, très providentiellement trouvés par la Chambre Régionale des Comptes, ne sont jamais rentrés dans les comptes de la Collectivité Territoriale de Martinique. Alors, nous n'avons pas investis. Mais oui, cela est facilement démontable.

Les martiniquais le voient, nous ne disons pas que tout va bien, mais ne dites pas non plus que tout va mal. Nous reconnaissons les difficultés dans lesquelles nous travaillons mais malgré cela nous trouvons les voies et moyens pour passer d'un taux de désendettement, oui en quatre budgets, quatre budgets après, d'un taux de désendettement qui était de 14 années, quatre budgets après nous voilà à peu près à 10 % et nous avons bon espoir de repasser sous la barre des 9 années sous laquelle la loi de finances 2018 nous oblige de nous cantonner. En 2019, nous avons la ferme volonté de poursuive les efforts avec les moyens qu'il nous reste pour continuer à équiper la Martinique. Oui nous allons faire en sorte que ce chantier emblématique du Lycée Schœlcher continue, il avance à un bon rythme, nous sommes légèrement en avance sur le planning prévisionnel et nous avons bon espoir de mener à bien ce chantier et ceux qui prennent souvent comme indice d'activité le taux de ciment consommé seront servis parce que nous rentrons justement dans la phase où ce grand chantier de 80 millions va rentrer dans la phase consommatrice de gros œuvres de ciment justement. Nous avons commencé et le budget 2019 nous permettra d'ailleurs d'amplifier le mouvement, l'équipement de la Martinique en fibre optique et nous allons commencer de manière symbolique par la commune de Case-Pilote dans le nord caraïbe. Nous allons en 2019, nous l'espérons que nous pourrons commencer le chantier du pôle universitaire de santé, nous pensons aussi continuer à supporter l'extension du grand port de Martinique et aussi de l'aéroport Aimé CESAIRE, infrastructure structurante. L'UPEP de la Capote sera modernisée et nous continuerons tous ces chantiers de traversées de bourg comme au Gros-Morne, comme au Lorrain et puis, je vais dire un mot aussi sur ce que nous pensons mettre en œuvre pour les marins pêcheurs du Vauclin, la question a été posée la fois dernière ; je peux donner des éléments puisque depuis janvier 2017, la Commission Infrastructure Equipement s'est rendue en visite sur ce port accompagnée du Conseiller Exécutif Daniel MARIE-SAINTE et dès ce mois de janvier 2017 nous avions recueilli les doléances, identifié les problèmes et nous avions listé près de 15 points sur lesquels portaient les doléances des professionnels de la mer du Vauclin. C'est ainsi que sur ces quelques 15 points de doléances enregistrés, plus de 12 ont d'ores et déjà été satisfaits, je ne vais pas les énumérer, mais en vrac, oui les étals, oui l'éclairage qui a été remis à niveau, oui les traitements anti thermiques qui ont été faits pour tous les abris et j'en passe. Il nous reste effectivement deux gros chantiers à mettre en œuvre : le chantier de la réparation de la machine à glace, là aussi investissement général pour tous les ports territoriaux de Martinique et là aussi les marins pêcheurs ont concrètement vu qu'avec l'entreprise qui a été mandatée que nous sommes en bonne voie de réparation. Je pense que ce sera la semaine prochaine peut-être que va intervenir la réparation et ils savent aussi que l'an prochain nous allons mettre en place les moyens pour pouvoir doter ce port de deux machines à glace d'une capacité d'à peu près une tonne et demi. Ils le savent parce que nous leur avons régulièrement tenu informés, tenus informés également du dossier du dragage puisque c'est un dossier qui a défrayé la chronique pendant ces jours derniers. Ils savent très bien que, depuis juin 2018, le marché a été lancé après que nous ayons fait moult études depuis cette visite dont je parlais en 2017 et en 2018 cela s'est poursuivi et nous avons pu aboutir avec tous ces dossiers d'études à ce lancement d'appels d'offres et ils savent aussi que depuis le 05 septembre 2018 le marché a été attribué. Ils savent que les sommes nécessaires sont inscrites au budget et je les ai personnellement informés soit verbalement pour ceux que j'ai rencontré qui m'ont interrogé puisque je suis souvent sur le port du Vauclin et le Président de l'association des marins pêcheurs du Vauclin a été informé par courrier et cela a été largement affiché dans le port donc l'information est passée. Ils savent bien que nous sommes en attente des autorisations des services de l'Etat. Nous sommes fin prêts, nous sommes l'arme au pied, budget voté, entreprises désignées, nous n'attendons plus qu'une signature pour pouvoir commencer les travaux. Le dossier a été déposé contrairement à ce qui a été dit mais il faut dire aussi que régulièrement on nous demande des pièces complémentaires et régulièrement nous fournissons, je parle sous le contrôle du Conseiller Exécutif Daniel MARIE-SAINTE, régulièrement ces pièces complémentaires sont acheminées vers les services qui nous les demandent. Voilà, je voulais faire ce point parce qu'il me tenait à cœur. Là aussi c'est un investissement que nous pensons pouvoir faire en 2019 afin que l'activité économique reparte et que ce secteur qui est bloqué à l'arrêt presque total soit soulagé et redémarre. Voilà donc, chers collègues ce que je voulais dire, tout n'est pas rose, nous ne pourrons pas tout faire, mais malgré les contraintes, malgré les difficultés, nous voulons et nous donnons, dans ce budget, des preuves de notre volonté d'avancer, d'avancer en équipant la Martinique, en n'allant pas aussi vite que nous le souhaiterions puisque je vous ai parlé des contingences et des poids qui nous ralentissent mais nous allons continuer à travailler résolument, à injecter des sommes tant dans le social qui revient dans l'économie mais aussi concrètement en équipant ce pays d'équipements de valeur pour à la fois satisfaire les besoins et faciliter le quotidien de nos concitoyens mais aussi injecter des sommes qui vont booster l'activité économique autant que faire se peut. Merci Président, j'ai dit.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Il reste 35 minutes 46 secondes du côté de la Majorité. Collègue PINVILLE et ensuite collègue ADENET.

<u>Mme Josiane PINVILLE</u>— Bonsoir à tous, bonsoir Président, chers collègues élus, Martiniquaises, Martiniquais. L'an dernier lors du vote du budget 2018, j'avais utilisé la métaphore de l'équilibriste. En effet face à un contexte national imposant des coupes

sombres au niveau de la ressource globale, face à un contexte local très difficile notamment sur le plan social, je sais que je vais encore créer quelques réactions épidermiques, mais je vais aussi dire face un héritage de dette grise ou non reçue, nonobstant ces contraintes, force est de constater aujourd'hui que le Président du Conseil Exécutif de la CTM et ses équipes ont réussi une prouesse. Je parlerai de prouesse puisqu' à ce jour la capacité de désendettement qui était de 14 années lors de notre arrivée en 2016 a été ramenée aujourd'hui à 10 ans. Et nous savons que le taux préconisé par le Gouvernement est de 9 ans donc nous signalons là un travail effectif réalisé. Je parlerai encore de prouesse, puisqu'à la lecture de l'exposé des motifs de ce budget primitif, on peut y voir dynamisme, on pourrait citer cette forte mobilisation des fonds européens prévus, je pourrais parler de démarche volontariste de la CTM pour renforcer sa capacité budgétaire. Dans ce budget primitif on y voit aussi vision, on y voit stratégie et ce, sur la base des différents schémas territoriaux qui dans une approche prospective, mais aussi dans une approche systémique permettent la mise en œuvre des différentes politiques portant des réponses construites et adaptées en faveur de nos différents publics, de nos populations, du peuple martiniquais. Je veux parler par exemple du STDEII du Schéma de l'Autonomie dont a fait référence le collègue CAROLE, du Schéma de l'Enfance et de la Jeunesse et de la Famille qui est en cours, du Schéma Routier. L'îlienne que je suis a aussi trouvé son compte au niveau de l'économie bleue. La CTM se donne en effet les moyens de ses ambitions quant au domaine maritime puisque différents axes stratégiques de développement sont clairement formalisés. Dans ce budget primitif, j'entends aussi caractère innovant. J'en veux pour exemple cet appel à projet qui sera bientôt lancé conjointement avec l'ARS pour la construction d'un EHPAD hors les murs. Nous savons bien sûr la problématique du vieillissement en Martinique. Solidarité est aussi une valeur qui résonne très fort dans ce budget primitif. Cette solidarité doit, aujourd'hui, faire écho en chaque martiniquais et chaque martiniquaise. En effet, la CTM, dans les différents champs du social, joue pleinement son rôle de chef de file. Elle met effectivement tout en œuvre pour sortir les publics les plus fragiles de leur situation précaire non pas en faisant du simple assistanat mais par la mise en œuvre de politiques fortes avec comme fil conducteur l'inclusion. On peut parler des 393 M d'euros qui sont destinés à la santé et à l'action sociale hors APA et RSA. On peut parler des 203,7 millions destinés à la régularisation du RSA et du RMI. On peut aussi parler des 250 M d'euros mobilisés pour l'insertion et l'économie sociale et solidaire. Pour consolider ces structures, il y a une solution qui est en cours de réalisation, c'est la mise en place d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens. Le Président du Conseil Exécutif et ses équipes, ils ont aussi fait preuve d'écoute et d'ouverture pour l'élaboration de ce budget primitif. En effet lors des débats d'orientations budgétaires, la révision de certains postes notamment dans le secteur du sport et de la culture ont été sollicités. Nous constatons aujourd'hui que ces doléances ont été prises en compte car nous le savons tous, ces domaines du sport et de la culture restent des priorités pour nous à la CTM. Je ne saurais être complète si je ne mentionnais pas la notion d'avenir qui est dans ce budget primitif. Effectivement divini ich nou é divini péyi nou pa resté en ba fèy. En effet, dans le domaine de l'enseignement et de la formation, l'accompagnement aux actions éducatives, l'adaptation de la formation professionnelle et de l'apprentissage aux besoins du territoire, le développement de filières innovantes dans l'enseignement supérieur sont des axes stratégiques qui ont été actés. J'ai parlé domaines d'activités, j'ai parlé champs de compétences, j'ai parlé chiffres, mais il m'importe aussi de relever la grande part qui est réservée à l'humain dans les politiques mises en œuvre par la CTM. Le Président du Conseil Exécutif et ses équipes font la valorisation du personnel de la CTM donc la valorisation de l'humain. Ils font de cela une priorité absolue. Pour terminer, je tiens à renouveler au Président et à ses équipes mon soutien et toute ma confiance. Ma conclusion sera simple : dans ce budget, je trouve une forte saveur de clairvoyance, de surcroît par la pugnacité et de la résistance dont ont fait preuve ces équipes, cette pugnacité et cette résistance confèrent aussi à ce budget primitif un goût prononcé de succès pour 2019 et pour les années à venir. Président, je voterai donc favorablement ce budget primitif. Merci.

M. le Président Claude LISE – Merci. La parole est au collègue ADENET et ensuite à la collègue LESDEMA.

M. Lucien ADENET – Le Président du Conseil Exécutif et les Conseillers Exécutifs ont soumis à notre discussion et à notre approbation un projet de budget 2019 avant la fin de l'année 2018. On renoue ainsi avec le passé et je retrouve la manière de faire jadis du Président Alfred MARIE-JEANNE, puisque je le connais très bien, je travaille avec lui en tant qu'élu, depuis de nombreuses années. Cela signifie que nous avons pu trouver assez tôt des crédits qui permettent de financer les actions de la CTM et on pourra ainsi aborder l'année 2019, dès le 1^{er} janvier, avec des crédits déjà votés. Je sais que ce budget n'a pas été facile à mettre en place, mais je dis que ce budget qui sera voté avant la fin de l'année, je l'espère, qui sera voté aujourd'hui, est un signe, est un indicateur important pour notre Collectivité, pour la gestion des affaires de notre Collectivité. Il faut cependant parler le langage de la vérité à celles et ceux qui nous écoutent et je rejoins un peu le collègue ZOBDA, c'est vrai il a raison, je le rejoins un peu, c'est un budget sous-doté parce que les besoins exprimés par la population, dans tous les secteurs qui relèvent de la compétence de notre Collectivité, augmentent beaucoup plus vite que les recettes que nous avons obtenues. C'est vrai, ce budget, il faudra faire avec mais ce que je dois dire quand même c'est qu'il faut dire que nous avançons sûrement. Nous sommes sur la bonne voie, et le début du redressement de nos finances amorcé sera conforté et renforcé puisqu'un certain nombre d'indicateurs montrent que, que ce soient les ratios prudentiels, que ce soit un certain nombre d'indicateurs sur la gestion de notre Collectivité : épargne brute, marge nette, ces indicateurs sont favorables aujourd'hui. J'interviendrai ensuite pour parler de deux secteurs. Le premier secteur c'est l'agriculture, mais je ne vais prendre qu'un seul exemple pour montrer qu'on est dans le développement durable et on fait des efforts au niveau du développement durable. La Collectivité Territoriale de Martinique dispose aujourd'hui d'une banque de terre pour les agriculteurs, une réserve foncière qu'elle a mise en place depuis bien avant avec le Conseil Régional par l'acquisition de terrains agricoles. Les objectifs étaient de deux natures, enfin il y avait deux objectifs visés : Le premier objectif était de faire en sorte que les jeunes qui s'installent en agriculture s'installent à moindre coût puisqu'ils n'auront pas le foncier à acheter car c'est une location qu'ils auront à payer et le deuxième

objectif c'est que la terre agricole garde sa destination puisque celui qui va bénéficier d'une parcelle de cette banque de terre, quand il partira à la retraite, il devra remettre à la Collectivité cette parcelle. Cela se fait déjà sur une exploitation qui se trouve à Rivière-Salée et qui est Nouvelle Cité. Je me souviens d'un agriculteur qui était sur une très grande surface et quand il est parti à la retraite, nous avons fait d'une pierre trois coups, on a partagé la parcelle en trois parties. Mwen té la, sé mwen kité pwézidan, la commission Agriculture à l'époque. Trois agriculteurs se sont installés sur cette parcelle. A ce jour ce qu'il faut savoir, c'est que la banque de terre s'étend environ sur 320 hectares répartis sur plusieurs communes. Il y a des communes au nord, il y a des communes au centre et d'autres au sud. Je vais tout simplement parler d'une opération qui est menée sur Nouvelle Cité, c'est le sud, cette Nouvelle Cité se trouve à Rivière-Salée et je crois que là aussi collègue ZOBDA, je vais te rejoindre parce que ce dossier avait été mis en place en 2009 c'est-à-dire le réseau d'irrigation, on avait déjà commencé à travailler sur ce réseau d'irrigation et peut-être par faute de financement, on n'avait pas pu continuer le projet. Puis il y a autre chose qui s'est passée, c'est que la mise en commun des ressources humaines avec la nouvelle Collectivité, ça a permis à la CTM d'avoir des compétences supplémentaires en matière d'eau et on s'est rendu compte dans cette matière qu'au niveau du Conseil Général, Président tu le sais, on a des ingénieurs très pointus dans ce domaine. C'est grâce à ces ingénieurs que nous avons pu remettre en marche ce réseau d'irrigation. Ces terres sont exploitées par une douzaine d'agriculteurs et les activités tournent autour de la canne, du maraîchage, du vivrier, de l'élevage, de l'agritourisme. Ces exploitations ne disposent pas d'eau en quantité suffisante pour l'irrigation pendant une certaine période de l'année. La Collectivité a décidé d'investir dans la réalisation d'un système hydraulique visant à permettre le développement de l'agriculture dans ce secteur ; ce système est basé sur trois forages en eau souterraine et va permettre de satisfaire les besoins en eau de cette propriété pendant la période sèche de cinq à sept mois. Le projet consiste à la création d'infrastructures de pompage et de distribution de l'eau jusqu'aux parcelles. Le pompage, et c'est là qu'on parle d'énergie renouvelable, se fait avec des panneaux photovoltaïques qui vont permettre tout simplement de pomper cette eau. La première phase de l'opération consistant aux travaux d'aménagement des forages, à la pose des canalisations de distribution et à l'installation des panneaux photovoltaïques pour l'alimentation électrique du réseau d'irrigation a été attribuée et les travaux ont démarré. Les études préalables sont achevées pour la réalisation des travaux pour la phase 2 de l'opération visant à construire trois réservoirs complémentaires : un réservoir de mélange et tampon, et deux réservoirs de distribution d'eau. Ces travaux sont prévus de démarrer en juin 2019. Voilà une opération qui sera financée sur notre budget 2019. Concernant le transport, et là j'irai assez vite. Les crédits qui sont affectés au transport proprement dit, c'est-à-dire il y a environ 67,5 M d'euros, oui ; je vais te laisser un peu de temps ; pour l'Autorité Unique Organisatrice du Transport, il y a 65 M d'euros et puis, pour nos taxicos qui vont partir à la retraite, vous savez qu'il y a une aide à la cessation d'activité, on a prévu 2 500 000 euros. Voilà un peu ce que je voulais dire. Concernant les autres travaux pour le transport, il y a une toute une série de travaux qui vont voir le jour pour permettre d'organiser correctement le transport. J'en ai terminé. Merci.

M. le Président Claude LISE – La parole est à la collègue LESDEMA et ensuite le Conseiller Exécutif Daniel MARIE-SAINTE qui a demandé la parole, je la lui donnerai puis il restera encore du temps pour les amateurs. Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA – J'irai beaucoup plus vite parce que je pense à ceux qui vont regarder la retransmission et je pense que c'est important d'être pédagogue. Aujourd'hui, nous sommes réunis pour voter notre budget et nous savons que, nous élus de la Majorité, nous allons forcément voter un budget pour continuer à construire l'avenir, un budget solidaire et surtout tourné vers l'avenir parce que nous savons très bien qu'aucun budget n'a été amputé surtout au niveau des satellites. Nous savons que nous recevons, au niveau du Comité Martiniquais du Tourisme et de l'Institut Martiniquais du Sport, un budget qui nous permet de répondre à nos obligations et même bien au-delà puisqu'au niveau du Comité Martiniquais du Tourisme, il nous arrive justement de prétendre à faire de l'animation sur le territoire alors que ce n'est pas forcément notre job mais nous sommes là pour le faire. Moi, ce que je voudrais que l'on retienne aujourd'hui, c'est l'appel à la solidarité du collègue ZOBDA et pour preuve j'ai eu un superbe article qui parle de Seine Saint-Denis qui mérite l'égalité et tous les élus toute tendance confondue se sont retrouvés aujourd'hui à réclamer 390 millions dus par l'Etat. Et nous, l'Etat nous doit 740 millions au lieu de nous mettre tous ensemble bras dessus pour pouvoir aller réclamer cette somme, nous nous contentons de nous dire que nous avons des budgets pas sincères et que nous n'investissons pas. Il faut entendre aussi et il faut voir l'Etat comme également un investisseur sur le territoire. Alors de grâce, quelquefois il nous faut savoir faire cause commune pour aller réclamer à l'Etat les 740 millions dus pour la solidarité que nous devons aux plus humbles et à ceux qui voient le plus de difficultés dans la vie, les martiniquais les plus en difficulté. Merci, c'est tout ce que j'ai à dire.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue Conseiller Exécutif MARIE-SAINTE.

M. Daniel MARIE-SAINTE - C'est pour faire des communications comme nous avons l'habitude de le faire et surtout pour braquer des projecteurs sur quelques projets qui sont prévus de démarrer en 2019. Plusieurs collègues ont voulu avoir des informations sur l'investissement et ils disaient que c'était faible. Je remercie d'ailleurs le collègue ADENET qui a donné beaucoup de précisions concernant un projet qui va sortir, qui a déjà démarré. Je vais porter un complément de mon temps. Je ne vais pas revenir sur le projet du Pôle Universitaire de Santé, mes collègues en ont parlé déjà. Simplement pour dire à l'Assemblée que, au courant du mois de janvier vraisemblablement, le rapport d'analyse des offres qui ont été déposées sera terminé. Je pourrais le soumettre à la Commission d'Appels d'Offres pour choisir les entreprises donc nous approchons du moment où le chantier va effectivement démarrer sur un terrain proche de l'hôpital de la Meynard. Je rappelle que ce Pôle Universitaire de Santé va inclure une faculté de médecine, va intégrer l'école d'infirmières, pour aller vite l'école de sages-femmes donc nous le construisons pour le compte de l'Etat. Je rappelle que c'est un projet qui a été évalué à 21 millions, nous espérons que lorsque nous allons attribuer l'appel d'offres que nous resterons dans cette enveloppe, 10 millions donnés par l'Etat et le reste doit être fait par celui qui assure la maîtrise d'ouvrage. Ça va donc démarrer en 2019, ça va abonder la commande publique et viendra en complément du Lycée Schœlcher qui continue à bonne cadence. Également la rénovation du golf tant attendue par un certain nombre de collègues, nous devrons en principe attribuer le dernier marché puisque nous avons déjà attribué un certain nombre pour la rénovation le vendredi 28 en espérant que les collègues membres de la Commission d'Appels seront disponibles pour pouvoir attribuer ce dernier marché pour la retenue de l'eau puisqu'il faut avoir de l'eau toute l'année pour maintenir les greens très verts. Là aussi, nous attendons la réponse, l'autorisation du service de la police de l'eau au titre de la loi sur l'eau. C'est encore une autre affaire mais en tout cas nous continuons à attribuer des marchés, cela devrait démarrer effectivement en 2019. Je veux porter quelques précisions sur le projet du musée d'art contemporain. Le projet n'est pas encore en état pour que je le présente ici ; au Conseil Exécutif nous avons approuvé ce qui s'appelle le dossier de prise en considération. Le Président du Conseil Exécutif nous a donné les directives, ce musée d'art contemporain devra être installé dans un bâtiment qui fait partie du patrimoine de la Collectivité, il s'agit de l'ex palais de justice. Nous avons fait faire un diagnostic qui révèle des résultats catastrophiques. Ce bâtiment qui était utilisé par l'Etat est revenu au Département et d'après le rapport qui nous a été donné en 2004, la Commission Permanente du Conseil Général a autorisé la passation d'une convention pour mise à disposition temporaire de ce bâtiment à la ville de Fort-de-France qui a installé une antenne du SERMAC. Quand j'ai lu la convention qui était signée à cette époque, qui est toujours valable et qui a été renouvelée, la ville devait assurer, non seulement le gardiennage, mais l'entretien. Je suis désolé de dire que lorsque nous sommes allés constater il n'y a eu aucun entretien, il y a un délabrement très avancé de ce bâtiment. C'est un bâtiment qui est classé monument historique et la première chose que nous aurons à faire c'est sa réhabilitation parce qu'il y a des parties qui menacent ruine. Ensuite la rénovation, et une fois que nous aurons choisi un programmiste nous aurons à réaliser les travaux pour pouvoir y installer le Musée d'art contemporain. Il y a actuellement danger, risque pour les personnes occupant ce bâtiment, nous ne pouvons pas le réhabiliter et le rénover avec occupation, il doit être évacué. En tout cas je voulais apporter cela officiellement à la connaissance de l'Assemblée. Nous avons déjà évalué le coût des travaux qu'il faut pour le faire qui est de 6 millions. Nos services qui assurent la conduite de l'opération nous disent qu'ils sont prêts à démarrer en 2019 sitôt que les conditions seront réunies pour que l'on puisse faire simplement la réhabilitation, la mise en sécurité du bâtiment, ensuite derrière il y a le programme pour mettre en place le musée d'art contemporain. Nous devons le faire avec l'accord de la DRAC. D'ailleurs les contacts sont déjà établis, eux-mêmes ils déplorent l'état dans lequel le bâtiment a été laissé. C'est une perspective de commande publique pour le BTP. Je veux également braquer le projecteur sur un projet intéressant qui est le projet d'Internat de la Réussite pour Tous qui doit être construit au Lycée Victor Anicet au quartier Saint-James à Saint -Pierre. Ce projet a été retenu dans le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) qui a été retenu ; d'ailleurs la CTM a déjà signé une convention et l'ANRU (l'Agence de l'Etat) a donné son accord pour donner 2 millions d'euros. Nous avons fait étudier ce projet, il s'agit d'un internat de la réussite de 80 places : 26 chambres doubles soit 56 places pour les étudiants. C'est pour les pré-bacs, mais dans ce lycée, il y a eu aussi des post-bacs. Je vous rappelle que ce lycée a une particularité où il y a une filière qui n'existe que là, liée aux nouvelles technologies, aux métiers d'art faisant appel au numérique. C'est un lycée qui monte en puissance avec recrutement sur tout le territoire. Il y a des élèves qui viennent de toute la Martinique et bientôt de la Caraïbe. Ils doivent être logés sur place. Actuellement ils sont logés à la résidence universitaire et chaque matin il y a un car qui les emmène à Saint-Pierre et au retour le soir. C'est assez fatigant. Cet internat de la réussite aura 80 places : 28 chambres doubles pour les pré-bac et 28 chambres individuelles pour les post bac dont 4 chambres pour les personnes à mobilité réduite. C'est un projet important puisque nous l'avons évalué à 12,4 millions hors taxe dont 2 millions qui nous seront accordés par l'ANRU (l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) de l'Etat. Nous examinons une possibilité de financement européen. Le démarrage doit se faire en 2019 puisque nous pensons déposer le permis de construire en février 2019, lancer l'appel d'offres dans le courant du mois de mars, évidemment le temps d'analyser des marchés, donc démarrer en septembre 2019. C'est pour cela que je vous en parle actuellement et compte tenu de la durée d'exécution du chantier il sera livrable en août 2021. Enfin, je veux simplement compléter l'information que nous a donné le collègue ADENET. Vraiment en revenant aux responsabilités en 2016, nous avons déploré que la création du périmètre d'irrigation Nouvelle Cité était restée en panne. Nous ne connaissions pas les raisons, mais la seule chose que nous savons, c'est qu'en 2009-2010 il y a eu des prospections et nous avions trouvé de l'eau souterraine, analysé cette eau qui n'était pas salée et pouvait servir d'irrigation. Effectivement comme le collègue l'a dit, les agriculteurs qui sont installés sur des parcelles propriétés de la CTM ont construit des mares, ils ont de l'eau en période pluviale, mais évidemment lorsqu'arrive le carême les animaux qu'ils élèvent ou les plantes qu'ils sèment souffrent de la sécheresse d'où la nécessité d'un périmètre d'irrigation. Evidemment malheureusement pour eux le périmètre d'irrigation qui avait été construit auparavant n'intéressant que le sud-est le périmètre du PISE et ne va pas jusqu'à territoire de Rivière-Salée. L'eau qui a été découverte en 2009-2010 peut permettre de résoudre le problème et le collègue ADENET l'a dit, nous avons repris le dossier en 2016, poursuivi les études, lancé les appels d'offres, les lots ayant été attribués, il ne reste qu'un seul à attribuer et nous pensons le faire dès le mois prochain, c'est celui des réservoirs puisque le système ce sont trois forages : on pompe l'eau, il y a un réseau d'adduction qui va remplir des réservoirs ; l'originalité c'est avec l'énergie solaire qui nous a permis d'avoir une subvention dans le cadre du PTME (Plan Territorial de la Maitrise de l'Energie) et évidemment l'électricité de l'EDF sera là à titre de secours (si une période le soleil a disparu, il y a des nuages) donc, nous avons prévu, néanmoins, des issues de secours qui sera le réseau EDF, une fois pompée c'est stocké dans les réservoirs et c'est gravitairement servi ; évidemment la quinzaine d'agriculteurs concernés auront à payer leur eau. On va faire le même système comme pour l'eau de la Manzo, le périmètre irrigué du sud-est. On crée le périmètre de Rivière-Salée au quartier Nouvelle Cité. Ce que j'ajoute c'est le coût qui est de 4 355 millions hors taxe avec un financement du FEADER déjà obtenu de 2 150 millions, évidemment la CTM aura à payer la différence qui est de 2 205 millions. Le chantier a démarré et il sera livré complètement en décembre 2019. Cela va s'étaler sur l'année 2019. Voilà les précisions que je voulais apporter pour montrer que, évidemment avec le peu de crédits dont nous disposons, nous essayons de faire avancer la commande publique et en même temps de répondre aux besoins qui attendent depuis un moment. Merci.

M. le Président Claude LISE – 21 minutes côté Majorité et 5 minutes 82 côté Opposition.

M. Johnny HAJJAR – 60 secondes cela fait 1 minute, cela fait six minutes.

<u>M. PRIAM</u> – Monsieur MARIE-SAINTE a parlé 11 minutes 48 ce qui fait 4 minutes 05 pour l'opposition et 7 minutes 43 pour la majorité. Donc on passe à 5 minutes 82 et 21 minutes 94.

M. Johnny HAJJAR – 82 secondes c'est une minute et 22 secondes.

M. le Président Claude LISE – On va arrondir... Mais non, on ne va pas discuter de secondes. Je vais réajouter trois minutes de chaque côté si vous voulez. Allez ne soyons pas mesquins. De toute façon nous sommes partis pour très tard ce soir. Je vous signale qu'il reste 45 questions et certaines très importantes. Qui demande la parole ? Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – Je voudrais quand même rajouter trois ou quatre points qui me paraissent importants. La première c'est que, tout en ayant une expérience politique de 18 ans, j'ai fait partie d'une municipalité à Fort-de-France où on a fait passer le budget entre 2001 et 2010 de 130 millions à près de 200 M d'euros. Je répète, on a fait passer le budget de 130 M à 200 M d'euros c'est-à-dire qu'on a créé de la richesse, on est même passé de 4 000 salariés à 2 700 salariés sans licencier une personne, sans licencier une personne. Cela veut dire que c'est possible. Le Maire de Fort-de-France de l'époque s'appelait Serge LETCHIMY. Je précise également que lorsque Serge LETCHIMY arrive à la Région en 2010, le dernier budget voté par Alfred MARIE-JEANNE est de 310 M d'euros. Je répète, le dernier budget voté par Alfred MARIE-JEANNE ancien Président du Conseil Régional était de 310 M d'euros.

Et quand Serge LETCHIMY quitte la Région Martinique en 2015, le dernier budget voté par Serge LETCHIMY était de 569 M d'euros. Cela veut dire qu'en cinq ans, la Région Martinique, de 2010 à 2015, qui est responsable de toute la catastrophe qui existe en Martinique, moi y compris principal acteur puisque tout est de ma faute, nous avons pu créer, notre équipe et Serge LETCHIMY à sa tête, 250 M d'euros de richesse entre 2010 et 2015 : 250 M d'euros de richesse de 310 M d'euros à 569 M d'euros.

(Brouhaha)

M. Johnny HAJJAR – Cela veut dire qu'un euro d'argent public investi a généré plusieurs euros supplémentaires de recettes dans les caisses de la collectivité. J'en prends un exemple tout bête, le fonds de compensation de la TVA qui est justement une récupération en recettes par rapport à la quantité de travaux réalisés. Je ne prends que cet exemple c'est-à-dire qu'en fonction des politiques que l'on veut mener bien sûr, il faut des projets, il faut des idées et il faut les mettre en œuvre parce que le dire est une chose et le faire en est une

autre et il faut des outils de mise en œuvre; plutôt on se retrouve aujourd'hui dans le système de destruction des outils : GIP Martinique Europe Performance sur la gestion des fonds européens, la Maison de l'Entreprise, bientôt le Syndicat Mixte. On est dans la destruction d'outils. Effectivement c'est difficile de mettre en œuvre et c'est difficile de générer des recettes. Je veux également ajouter qu'il y a une différence entre dépenser et investir. J'ai beaucoup entendu parler si on dépense, il faut prendre l'argent, mais oui il faut prendre l'argent mais quand on crée de la richesse, on crée des recettes, quand on crée des recettes on investit. C'est pour cela que les entreprises justement investissent en permanence parce que les dotations d'Etat ne diminuent pas brusquement cette année ni l'année dernière ni il y a trois ans. Cela fait 18 ans que je fais partie de collectivité, cela fait 18 ans que les dotations d'Etat baissent. On a l'impression que c'est quelque chose de nouveau qu'on découvre et que c'est une fatalité on ne peut rien faire. Face aux dotations d'Etat il y a des projets, mais des projets qui génèrent des recettes à la fois fiscales, non fiscales et d'amélioration des conditions de vie. Je prends deux exemples tout bêtes, on parlait du social, j'ai plein de personnes qui viennent me voir parce qu'ils ont des dossiers déposés aux services sociaux de la CTM pour obtenir l'agrément pour être assistante maternelle, les dossiers pour le moment traînent, ne sont pas traités. Les personnes auraient pu générer leur propre activité s'il y avait de la réactivité. Cela fait des mois que les gens attendent simplement pour obtenir un agrément, ils ont un local, ils peuvent recevoir des bébés pour se donner de l'activité et gérer également des mères de famille qui ont besoin de se libérer de leur bébé en bas âge pour peut-être également aller travailler, il suffit de leur donner l'agrément. Mais si les conditions d'organisation de fonctionnement de la CTM ne sont pas faites comme il faut, ce qui est le cas aujourd'hui concrètement c'est normal qu'au lieu de venir générer et créer son propre emploi, cette personne va venir demander une aide sociale. Elle sera vue comme quelqu'un qui fait une demande d'aide financière alors qu'elle demande juste un agrément pour créer son propre salaire et avoir ses propres recettes. J'ai pris cet exemple pour montrer qu'il y a des manières de faire. Donc investir, c'est investir de manière productive. Or je veux bien toutes les routes, mais le goudron ne crée pas d'activité ni d'emploi, ni de richesse. Je suis désolé ce n'est pas du tout le goudron qui va être le lieu de création de richesse d'investissement et d'activité. C'est un choix politique. Si vous considérez que et la dette grise et le goudron et le béton, c'est ça l'avenir des projets, personnellement je suis extrêmement déçu et cela démontre bien que ce dont vous parlez aujourd'hui c'est-à-dire le projet de budget qui est là aujourd'hui n'est pas maîtrisé sans projet et sans investissement et cela va nous amener à des difficultés financières supplémentaires puisque les recettes vont continuer à diminuer alors que les dépenses, elles, augmentent...

M. Richard BARTHELRY – 6 minutes Président. 6 minutes Président.

M. le Président Claude LISE – Conclus en deux mots.

<u>M. Johnny HAJJAR</u> – ...augmentent naturellement et mécaniquement puisque justement les conditions de création d'activités d'emploi et de richesse ne sont pas mises en place par la collectivité majeure qui est la CTM.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Collègue CLEON.

M. Georges CLEON – Je veux dire d'un seul mot que nous allons donner les recettes du collègue à l'ensemble des Régions et des Départements de France qui sont dans les mêmes difficultés que nous. Tu as la recette on va la publier puisque tu es le génie.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Je ne comptais pas intervenir, mais enfin on ne va pas finir cette séance sur un compte à dormir debout. Je l'ai dit dans d'autres instances, je ne veux pas faire de confusion entre une collectivité et une autre. Qui ne sait pas les difficultés – et nous ne nous réjouissons pas de cela – énormes financières dans lesquelles Fort-de-France se débat. Fort-de-France se débat de difficultés absolument multiples. Il faudrait avoir l'humilité, la modestie. Et ce que je dirai d'autres, la personne qu'il a citée, qui a été Président de Région qui a sûrement eu de bonnes idées, de bonnes intentions, j'ai entendu à un moment 21 chantiers pour le 21^{ème} siècle. C'était pour une autre institution quand on fait le bilan sur les 21 chantiers, il n'y en a pas beaucoup qui ont été réalisés peut-être que ce n'est pas de son fait, mais c'est la réalité. Le bilan de son passage à la Région, on n'est pas d'accord sur ce bilan, il le trouve extrêmement positif, nous, nous avons vu les résultats que nous sommes en train encore de subir. La seule chose que je voudrais dire au niveau de ce leader politique qui est le leader d'un Parti, c'est de ne pas énerver la population martiniquaise parce que quand ce leader traite ses opposants politiques de criminels politiques, je pense là que nous avons dépassé un niveau que nous n'avions jamais atteint en Martinique. Là je pense que c'est le dépit c'est possible d'avoir un dépit qui dure aussi longtemps depuis 2015 jusqu'à 2018, mais quand on est responsable politique, il faut savoir que ces mots, ces paroles n'engagent pas que soi-même. C'est tout ce que je voulais dire à ce niveau. Merci.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il d'ultimes demandes de parole ? Sinon nous passons au vote. Ah oui pardon, j'oubliais le rapporteur.

M. Miguel LAVENTURE— Monsieur le Président, mes chers collègues, nous allons évidemment aller à l'essentiel après ce débat très long qui s'est organisé sur la base de ce projet de budget. C'est un temps privilégié évidemment et nous avons tous joué le jeu d'en faire un temps d'enrichissement quel que soit le mode que chacun a choisi d'avoir sur lequel je n'ai pas évidemment à exprimer d'appréciation. Je préférerai relever les points de convergence. D'abord j'ai noté que comme cela avait été exprimé dans la présentation, chacun a bien mesuré à quel point ce projet de budget avait été attentif et soucieux d'exprimer les contenus et les conclusions du débat d'orientations budgétaires sur plusieurs plans que je ne vais pas reprendre puisque tout le monde a lu le budget et beaucoup y ont relevé les éléments faisant écho à leur propre conclusion. Je le dis avec insistance parce que cela a été une vraie performance et je le dis parce que j'ai beaucoup le souci de remercier et de féliciter celles et ceux qui s'y sont collés comme on dit familièrement. Je rappelle que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 28 novembre. Le projet de budget a été

transmis au Président de l'Assemblée pour qu'il le diffuse aux différents membres comme le prévoit la loi avec un délai de deux semaines c'est-à-dire le 04 décembre, 28 novembre/04 décembre. Et dans l'intervalle, il y a eu le week-end mais surtout une réunion extrêmement importante d'une délégation de fonctionnaires européens qui a bien entendu nécessité qu'on lui accorde les attentions nécessaires. Vous devinez la mobilisation professionnelle qui a permis d'arriver à ce résultat et je veux que l'ensemble des équipes concernées soit à la fois reconnu dans leur engagement et félicité dans ce qui est une vraie forme de militantisme citoyen qui s'ajoute à la loyauté professionnelle. Je veux le dire parce que je souhaite que l'engagement au service de son pays comme on dit quel qu'il soit et quelle que soit la connotation que l'on met dans ce mot-là, permet d'animer la contribution que nous apportons. Le deuxième point que je veux exprimer c'est le fait que grâce à cela, une véritable gageure a été réussie (et plusieurs des collègues l'ont exprimé et je les remercie) qui consiste à présenter un budget d'abord en montant supérieur à la préfiguration qui avait été exprimée au moment du rapport introduisant le débat d'orientation budgétaire et deuxièmement avec une diversité et une cohérence qui font que ce budget-là constitue, me semble-t-il, une vraie étape dans le cursus, l'avancée, la montée de cette Collectivité Territoriale de Martinique. Evidemment tout le monde l'a dit en ses termes propres, ce budget a traduit ce que nous disions au moment du débat d'orientations budgétaires : que le principal défi, c'est le défi de la recette. Je ne reviens pas... plusieurs collègues l'ont dit y compris notre collègue Yan, il y a des choix qui sont à faire, ils ont été faits. On ne va pas augmenter la pression fiscale, on va recourir à l'emprunt tant qu'on peut parce qu'on peut. Mais on va surtout rechercher toutes les contributions complémentaires susceptibles d'être mobilisées. Ce défi de la recette est fondamental parce que les impératifs, les obligations, les nécessités, les attentes, les urgences, les rendez-vous obligatoires sont de plus en plus importants. Alors plusieurs collègues ont souligné la nécessité, peut-être même faire appel à ce qui est souhaitable, de partage solidaire de la démarche pour y parvenir. D'abord obtenir de l'Etat qu'il puisse nous donner tout ou partie de ce qu'il est aujourd'hui en situation de nous devoir. Nous aurons à réfléchir à la façon de nous organiser. Deuxièmement mettre en œuvre dès maintenant les modalités de contractualisation qui nous sont offertes. Je rappelle, nous l'avons dit en introduction, que s'élabore en ce moment le Contrat de Convergence qui fera qu'un certain nombre d'opérations vont mobiliser les dotations de l'Etat conjointement à celles de la CTM; il faut par conséquent que nous optimisions cette circonstance pour donner à notre Collectivité l'opportunité de cette circonstance de la meilleure façon. Puis il y a les autres choses, les autres portes que nous sommes en train d'ouvrir ou d'entrouvrir. Le collègue MARIE-SAINTE a illustré par exemple avec l'Internat d'Excellence la modalité du PIA. Il y a également nous l'avons dit dans la présentation les dispositifs d'appels à projet que nous avons choisis de dynamiser. Il y a tous les modes opératoires que nous mettons en œuvre avec des partenaires moins classiques comme la BPI. Et puis, il y a évidemment nous en aurons l'illustration encore une fois dans cette plénière le recours aux fonds européens. C'est cette palette diverse avec des intensités multiples qu'il nous faut garder présente à l'esprit lorsque nous votons le budget. Parce que premièrement nous pouvons ainsi bien faire valoir auprès de tous nos compatriotes martiniquais mais d'une manière générale tous les acteurs, que le budget n'est qu'un aspect

de la ressource que nous mettons à la disposition de la réussite des projets que nous avons. Le budget n'est qu'un des moyens qui nous permet de déclencher un certain nombre de processus y compris au titre de la commande publique. Et je voudrais que nous en finissions avec cette réflexion qui dit : on fait 230 millions d'investissement oh comme c'est dommage de ne pas faire plus pour la commande publique. Mais ces 230 millions savez-vous en quoi ils vont se traduire coefficient 2, coefficient 3, coefficient 4, coefficient 5? Cela vaudrait le coup qu'à la fin de l'année que nous fassions ce calcul. Et que nous puissions ainsi fort heureusement montrer que la démarche que nous avons choisie et qui est en route depuis maintenant la fin 2017, pas mal en 2018 et j'espère amplifiée en 2019 comme un véritable modèle pour entrainer un certain nombre de possibilités. Alors, en faisant cela nous ne renonçons pas à notre propre capacité. Rappelez-vous fin 2016, l'Assemblée ici, à peu près à une heure analogue a voté un dispositif concernant les carburants, un ajustement de taxes essentiellement sur la taxe spéciale carburant mais prioritairement sur l'octroi de mer. Et sur l'octroi de mer concernant de manière très nette un rééquilibrage conduisant à faire en sorte qu'on oriente la consommation vers l'essence plutôt que le diesel. L'octroi de mer qui a été ainsi perçu a, comme il se doit, été réparti entre les communes. La CTM a pris la décision, les bénéficiaires en ont été les communes. Et ce faisant, on rentre dans le modèle que j'évoquais parce que l'équipement des communes, mais aussi leur fonctionnement s'organise d'abord avec leurs propres ressources y compris celles résultants de la répartition de l'octroi de mer venant déclencher des possibilités qu'elles vont-elles aussi chercher soit chez le banquier soit chez d'autres interlocuteurs. C'est un cercle vertueux que la CTM essaie d'enclencher y compris quand elle prend une décision dont les bénéficiaires directs et exclusifs est quelqu'un d'autre, un tiers, en l'occurrence la commune. Je tiens à dire cela au moment où nous allons voter le budget parce que, et je remercie la collègue PINVILLE qui l'a dit avec ses mots, nous faisons quelque chose qui dépasse les simples lignes budgétaires qui sont affichées qui ne représentent (je redis ce que j'exprimais ce matin) que l'expression du montant des dépenses que nous pensons qui vont se présenter pendant l'exercice, et pour lesquelles nous décidons de faire les inscriptions de crédits de paiement puisque il s'agit de payer les dépenses mais qui ne disent rien de l'ampleur de décisions d'engagement que nous faisons et je voudrais reprendre quelques exemples donnés qu'il s'agisse de l'Internat d'Excellence, qu'il s'agisse de la Nouvelle Cité ou qu'il s'agisse du viaduc, il n'est pas question de prévoir en 2019, les montants qu'il a indiqués, mais il est utile d'en connaître la perspective pour en définir la première traduction budgétaire qui interviendra en 2019 et je pourrais multiplier les exemples. Et c'est cela que nous faisons aujourd'hui. Donc je souhaite que nous puissions ce soir bien mesurer que nous sommes embarqués dans quelque chose de collectif extraordinaire qui consiste dans un temps où tout est en repli, dans un temps où tout est en difficulté, d'avoir cette audace de voter un budget qui est supérieur à celui de l'année dernière ah oui modestement, 30% de plus, mais qui a fait le choix d'aller là et que nous puissions bien mesurer que ce nous affichons là ce soir n'est pas seulement un milliard presque cent millions de mouvements réels, un milliard presque deux cents millions de mouvements budgétaires, mais véritablement une dynamique. Et il appartiendra à chacun d'entre nous de jouer le jeu à fond. Bien sûr c'est l'occasion de préciser et de mettre en évidence un certain nombre de choses par exemple dans le domaine du social. C'est aussi l'occasion de dire que s'il y a un perfectionnement qu'on puisse le faire. Je remercie le collègue Francis CAROLE pour les éclairages qu'il nous a donnés concernant en particulier le LTA auquel tout le monde est attaché et dont nous voulons faire un véritable fleuron pas seulement pour la Martinique, mais pour la Caraïbe. Toutes les personnes qui sont en demande parce que c'est leur position notamment les bénéficiaires de l'APA, les bénéficiaires du RSA. Et Michel BRANCHI a bien raison de souligner que ce ne sont pas simplement des receveurs d'allocations, mais qu'ils sont dans leur position des acteurs économiques et qu'ils sont dans leur position des personnes engagées dans des processus. Et tout ce qui se fait en ce moment concernant ATOUT INCLUSION et dans d'autres domaines l'illustre bien. Un mot enfin, Monsieur le Président, mes chers collègues pour dire que toute cette dynamique que nous organisons, nous avons la volonté que chacun quel que soit son choix politique, j'ai été dans l'Opposition, j'ai presque envie de dire je n'ai été que dans l'Opposition à part un début de carrière dans les années 1980, écoutez regardez où je suis aujourd'hui it's not so bad, it's not so bad !

(Applaudissements)

M. Miguel LAVENTURE— Et par conséquent je veux dire à ceux qui, aujourd'hui, qui font ce stage, faites-en votre profit et je veux leur dire que contribuer à la cause commune comme cela a été mon credo pendant de nombreuses années, cela épanouie, cela donne du tonus, cela fortifie et ça permet de progresser. A cet égard, je veux recommander la lecture des documents qui vous sont transmis et par exemple, allez, au hasard comme cela, pour celui-ci ou celui-là qui dit ne pas avoir trouvé telle ou telle information, il n'y a rien d'humiliant à avouer que l'on n'a pas bien cherché, le montant à l'unité près de ce que coûtent les personnels figure dans le document budgétaire dans un tableau qui est un tableau qui donne tous les détails de l'organisation du calcul de ces éléments puisqu'il se trouve à la page 140 et 141, je dis cela pour faciliter les recherches...

M. Fred LORDINOT – Annexe 199, cherche la page 199.

M. Miguel LAVENTURE – Puisque ce chiffre donne la ventilation du coût exact prévisionnel évidemment pour l'ensemble du personnel de la CTM ventilé en fonction de leur affectation pour qu'on sache ce que chaque service a comme coût de personnel avec évidemment un total qui est là de 211 165 000 euros. Je le répète c'est à la page 141.

M. Fred LORDINOT – Annexe 199 marqué zéro partout, c'est vide.

M. Miguel LAVENTURE – Quant aux questions sur les intérêts moratoires ou les autres précisions de cette nature, la législation et la réglementation en matière budgétaire et comptable ne prévoient pas l'identification de ces éléments sur les documents budgétaires qui doivent être soumis de manière prévisionnelle et par conséquent effectivement il n'est pas possible d'en retrouver les éléments qui n'ont pas à exister. Voilà mes chers amis, je l'ai dit sur un mode un peu badin parce que je pense qu'il faut avoir un peu de détente entre

nous et je vous remercie de vos contributions à ces avancées budgétaires que nous organisons collectivement.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Après cette envolée lyrique, il faudra penser à mettre en musique d'ailleurs un de ces jours, il faudra trouver quelqu'un qui mette en musique, mais nous allons passer au vote. Quels sont ceux qui sont contre l'adoption de ce budget ?

M. Jean-Claude DUVERGER – Je voudrais expliquer notre vote.

M. le Président Claude LISE – Tu veux une explication de vote ?

M. Jean-Claude DUVERGER – Oui de tout temps.

M. le Président Claude LISE – Allez explication de vote de droit.

<u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> – Non, non il faut le dire, nous n'allons pas voter le budget comme nous ne votons aucun budget depuis qu'on n'a pas intégré le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

(Protestations)

M. Jean-Claude DUVERGER – Mé zot lé palé a laplas mwen ? E bien palé a laplas mwen. Je voudrais dire à ceux qui prennent des airs, j'ai été dans l'Opposition quand je suis rentré au Conseil Général, il y avait une déjà une Opposition dans la majorité, je fais ce que je veux, et dans ce cas précis et j'ai même connu deux premiers vice-Présidents. Donc le conflit n'est pas entre là et là c'était entre une autre majorité et j'ai dû voter pour ARTIGNY contre Miguel LAVENTURE dans cette même Majorité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote maintenant après cet éclairage.

Quels sont ceux qui sont contre ? 17 (avec les procurations)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 0

Quels sont ceux qui sont pour ? La différence 29

Il n'y a pas de gens qui ne prennent pas part au vote?

C'est voté à l'unanimité des présents.

Mme Louise TELLE – J'ai une procuration...

M. Yan MONPLAISIR – Est-ce qu'on peut avoir le décompte précis pourquoi on est à 29 ?

M. Lucien ADENET– J'ai une procuration au troisième.

<u>M. PRIAM</u> – Il me manque une procuration de Monsieur MARTINE, une procuration de Madame MOUSSEAU, une procuration de Monsieur...

M. Yan MONPLAISIR – J'ai une procuration de Madame MOUSSEAU, je vous l'apporte. Madame MOUSSEAU, je ne pensais pas qu'elle serait partie ainsi, c'est pour cela qu'il ne pas faut arrêter les décomptes sans avoir tous les éléments. (Interventions hors micro)

M. le Président Claude LISE – Tu l'as déposée ou pas ?

M. Yan MONPLAISIR – Vous avez la procuration qui vous a été déposée par Madame MOUSSEAU.

M. le Président Claude LISE – Est-ce qu'on l'a ou pas ? Monsieur PRIAM me dit qu'il ne l'a pas. Il l'a ? Cela fait combien ? Cela fait 30.

M. Yan MONPLAISIR – Je pense que pour ce vote cela n'a pas d'importance, mais ce que je voudrais c'est qu'effectivement nous n'ayons pas, Président je ne blâme personne, je sais que c'est compliqué, il faut que nous soyons très vigilants sur cette affaire de vote. Je ne vais pas revenir sur quelque chose, nous avons eu un vote qui a été mené comme cela, je voudrais que quand on vote, qu'on soit très, très précis.

M. Fred LORDINOT – Nous avons eu cette discussion en Bureau de l'Assemblée, et il y a une commission qui est chargée justement de réformer le règlement intérieur. Je réitère ma proposition pourquoi l'Assemblée ne donne pas un devis pour faire du vote électronique où chacun va donner une position de vote individualisée et il n'y aura pas de problème de décompte de vote. Pourquoi on ne le fait pas ?

M. le Président Claude LISE – Oui, mais là je suis désolé collègue attendez, ce n'est pas une question de vote qui n'est pas précis... Il ne faut pas que l'on me dise...

(Brouhaha)

M. Fred LORDINOT – Chaque fois on remet en cause.

M. le Président Claude LISE – S'il vous plaît... Vous pouvez me laisser parler quand même. Je n'aime pas ce que tu as dit. Ce n'est pas une affaire de vote pas précis. Moi, on ne m'a pas remis de procuration. Par conséquent, je me retourne vers Monsieur PRIAM c'est son boulot cela doit aboutir à lui et il fait le décompte. Ce n'était pas le cas. Je ne sais pas d'où c'est venu; on le prend en compte, mais je ne veux pas qu'il soit dit qu'il y a un vote qui n'est pas précis. Quel vote qui n'est pas précis? C'est la deuxième fois qu'un vote est contesté ici depuis trois ans. Mais qu'est-ce que cela veut dire ça? Attendez, il faut être sérieux, je ne plaisante pas avec cela. Même si tu mets un vote électronique, cela va régler le problème des procurations? Puisque c'est comme cela, on va formaliser le dépôt des procurations. Je veux que les gens viennent et me remettent en mains les procurations désormais.

(Brouhaha)

M. le Président Claude LISE – Mais oui, je n'admets pas qu'on mette en cause... Si on met en cause le résultat d'un vote, cela me met en cause, moi. Je ne l'admets pas parce que je fais les choses sérieusement. Il y a des limites, il ne faut quand même pas exagérer. Qu'est-ce que cela veut dire ça ? Les gens vont entendre qu'un vote n'est pas précis ! Quel vote qui n'est pas précis ici ? Cela étant, je propose parce que demain il reste 45 questions au moins, je pense qu'on peut terminer...

(Brouhaha)

M. le Président Claude LISE – S'il vous plaît, on peut terminer... Je peux rester jusqu'à deux heures du matin si vous voulez.

M. Fred LORDINOT – Faites l'opération du maire de Ducos.

M. le Président Claude LISE – Je propose que le collègue... Je suspends la séance s'il y a du brouhaha et je m'en vais. Vous préférez que l'on revienne demain ?

La séance est suspendue, elle reprend demain à 10h00.

(Séance suspendue à 21h30.)

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

SEANCE PLENIERE du jeudi 20 décembre 2018

(Début à 11h15)

M. le Président Claude LISE – J'ai une demande d'intervention de la collègue Karine MOUSSEAU, mais je veux vous dire que je vous demande à tous de faire un effort compte tenu du fait qu'il nous reste 45 questions plus une motion à voir, et que personnellement, je trouverai tout à fait inapproprié au-delà de 21h30, d'imposer aux administratifs qui nous accompagnent de rester là. Donc, en ce qui me concerne, à 21h30, quelle que soit la situation, je vais suspendre. Si l'un des vice-Présidents, ou vice-Présidente veut faire une séance de nuit, je céderai la place à qui voudra, entreprendre cette séance de nuit. Voilà. Donc, ceci étant posé, je passe la parole à Karine MOUSSEAU.

<u>Mme Karine MOUSSEAU</u> – Non, je serais très rapide Président. Bonjour à tous. C'est pour d'abord m'excuser puisque je suis partie hier, et j'ai laissé ma procuration à Yan MONPLAISIR pour être bien sûr que mon vote a été comptabilisé hier, parce que Yan n'a pas pu me dire, finalement, si le décompte...enfin, on n'a pas pu eu le décompte des votes au final. Donc, c'était juste pour avoir cette précision par rapport à hier. Et Monsieur PRIAM, j'avais signé des procurations, tu les as trouvées ? D'accord, voilà. Donc, juste pour avoir le décompte et savoir si mon vote a bien été pris en compte. Merci Président.

M. le Président Claude LISE – Bien. Moi, il me semblait que j'avais proclamé les résultats. Donc, c'est côté Majorité 30 pour et côté Opposition 17 contre. C'est ce que j'ai dit, après il y a eu un débat, sur une voix concernant la Majorité, ça a été réglé, puisque nous n'avions pas, au moment où une remarque a été faite, nous n'avions pas physiquement la procuration, en tout cas, elle n'était pas devant moi, ni devant Monsieur PRIAM qui est chargé de collecter les procurations. On m'a procuré la procuration, sitôt que cela a été fait, j'ai donc rectifié. Si j'ai été contrarié hier soir, c'est qu'à partir d'un incident qui aurait pu être un incident banal, j'ai cru comprendre que les votes que nous avions d'une manière générale ici, étaient frappés d'imprécision. Bon, comme je n'ai pas l'impression d'être dans l'à peu près, et l'amateurisme, je ne peux pas admettre cela. C'est la deuxième fois qu'un vote est contesté en trois ans. Et chaque fois du côté de la Majorité en plus! C'est quand même un peu fort. Donc, là, je vous dis, il y a quand même un minimum de correction à avoir vis-à-vis de ceux qui assument des responsabilités, et qui le font avec sérieux, il me semble. On est toujours à la merci d'un incident. Il ne faut pas donner le sentiment qu'on fait n'importe quoi. Donc, on demande de corriger un vote. J'allais bien vérifier, cela a été vérifié, et ensuite, j'ai proclamé les résultats. On ne va trainer cette affaire-là pendant des heures en plus. Yan MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR – Oui, Président, d'abord, je voudrais dire qu'il n'y a pas de suspicion, il n'y avait aucune malice dans mon interrogation. Mon interrogation était simplement liée au fait qu'au moment de partir, Karine MOUSSEAU m'avait demandé, très légitimement d'assurer le vote. C'est un vote important. Le vote du budget c'est quand même un vote

significatif. Donc, il est évident que je n'aurais pas voulu qu'après, elle puisse me reprocher que dans cette imprécision, on ait pu comptabiliser son « non vote ». Moi, quand le décompte a été fait, tu as indiqué les votes « contre ». C'était à mon avis assez clair. Si après, comme il y avait un problème sur les procurations, je me suis interrogé aussi. Tu as indiqué qu'il y avait 17 votes contre. Tu as demandé s'il y avait des abstentions. Il n'y avait pas d'abstention. Tu as demandé s'il y avait des gens qui ne participaient pas au vote. Il n'y en avait pas non plus. J'étais donc en droit de penser automatiquement, qu'il y avait 33 personnes de la Majorité, puisque c'est assez fréquent quand même, qui avaient voté le budget. On annonce 27, puis 29. Donc, moi je voulais savoir comment cela s'était produit, et éventuellement, moi je crois que c'est quand même important, qui ne votait pas le budget. C'est politiquement important. Bien sûr que c'est politiquement important. Et donc, c'est pour cela que ne comprenant pas...Moi si je ne suis pas d'accord je ne vote pas. Je suis clair. On m'a reproché d'ailleurs de m'être levé un jour pour m'exprimer à deux mains, parce qu'il y avait, semble-t-il quelques craintes que je ne sois timide dans mon vote. Je pense qu'il faut être clair. Nous devons être clair, nous élus. Moi je suis très clair. Mais, je veux être clair aussi et je veux comprendre. S'il y a des élus, c'est leur droit, qui ne veulent pas voter le budget avec la Majorité, il faut qu'on le sache. Moi, je veux le savoir. Je voulais comprendre ce qui s'était passé. Ce n'est pas une suspicion vis-à-vis de personne. Et je m'en excuse s'ils peuvent en prendre un quelconque ombrage. Mais ce n'est pas une suspicion. C'est qu'on est dans une Assemblée politique, nous prenons des responsabilités vis-à-vis des gens demain, dans les trois voix, on peut dire hé ben, tien, il en manque trois ou quatre, cela peut être MOUSSEAU, ça peut être DUPONT, ça peut être Diane, ça peut être...voilà, on ne sait plus qui. Bon, moi, je veux qu'on soit clair sur le vote aussi. Voilà. Président, mais ce n'était une suspicion vis-à-vis ni de toi, ni de Monsieur....

M. le Président Claude LISE – Je te donnes acte simplement, quand même, je suis obligé de te dire que je ne suis pas d'accord avec le fait que tu dis qu'on a commencé par dire 27. Je n'ai jamais entendu cela. Personne ne peut me dire cela, là, près de moi, je n'ai pas entendu cela. C'est 29, nous on a relevé 29. Et on a corrigé à 30. Je tiens à vous dire quand même qu'il y a beaucoup de nos collègues, je ne leur reproche rien, qui se déplacent beaucoup. Bon, on ne sait jamais, quand un collègue part, s'il part pour cinq minutes, 10 minutes. Il y a des collègues qui partent, je les vois partir, ils reviennent une heure, deux heures après, etc. Donc, il faut qu'ils le disent clairement s'ils partent de manière à ce qu'on fasse jouer les procurations aussi. C'est un p'tit peu compliqué de temps en temps. Je veux que chacun le comprenne. Donc, il faut que sur des votes très importants, tu as raison, le vote du budget, c'est très important. Donc, il faut que ceux qui ne viennent pas, sans donner de procuration, comprennent bien que cela peut avoir du sens. Chacun doit prendre ses responsabilités. Le fait de ne pas être là, cela ne signifie pas qu'on est nulle part.

(Discussions hors micro)

M. le Président Claude LISE – Mais oui, mais forcément. Mais non, mais il faut que les choses soient dites pour qu'à l'avenir...

(Discussions hors micro)

M. le Président Claude LISE – Non, parce qu'il se peut que des collègues n'aient pas pensé à donner une procuration. Mais c'est vrai que pour le vote d'un budget, il faut qu'on se dise que c'est quelque chose d'important, donc, si on sait qu'on n'est pas là, soit on donne une procuration, soit on dit clairement qu'on ne veut pas voter le budget, ou qu'on s'abstient, ou qu'on ne souhaite pas prendre part au vote. Enfin, il y a une formule forcément. On ne peut pas être nulle part. bon, voilà. Moi, je le dis pour les fois prochaines. J'espère que nous n'aurons pas ce genre de chose. Mais c'est très gênant, vous comprenez, vis-à-vis de l'opinion qui regarde cela. Cela donne l'impression qu'il y a des choses floues qui se passent. Et je ne voudrais pas qu'il y ait de la suspicion, ni sur le Président, bien entendu, qui préside les débats, mais ni non plus sur les collaborateurs, les administratifs qui m'aident dans cette tâche. Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER — On ne va pas tellement intervenir sur cela. Moi, je crois que c'était un incident, et je voulais dire deux choses. D'abord, Yan l'a fait, c'est bien, sinon je l'aurais fait au nom de tout le monde, et quand la procuration est arrivée, Monsieur PRIAM, c'est bien cela, ne savait pas encore. C'est pour dire qu'on ne l'accuse pas du tout. Je suis bien d'accord pour que tu dises que ça, ce n'était pas arrivé là. Et puis, je voudrais aussi dire, peut-être qu'un jour ici, je vais demander qu'il y ait un vote à bulletin secret. On n'est pas forcé de connaître le vote de quelqu'un. Ça peut être cela. Donc, dans la réalité, ce n'est pas un problème. La preuve c'est qu'hier, avec les mêmes procurations, le Président a raison, il y a un vote où nous avons eu 12, parce qu'il y avait des collègues qui étaient sortis. Après pour le budget, on était tous là, on a eu 17. Si les collègues sortent au moment du vote, en plus avec une procuration, cela nous fait moins deux, voilà.

M. le Président Claude LISE – Bien...

M. Yan MONPLAISIR – Président, si tu permets.

M. le Président Claude LISE - Oui.

M. Yan MONPLAISIR – Si tu permets. Je ne veux pas....

M. Belfort BIROTA – Non, non, non.

M. Yan MONPLAISIR – Non, non, non...

(Discussions hors micro)

<u>M. Yan MONPLAISIR</u> – Président si tu permets, moi, je suis ici dans une Assemblée, encore une fois, collègue, je suis d'accord avec toi. Et Président voudra bien. Je comprends....

M. Belfort BIROTA – Président, c'est bon pour nous...On peut continuer.

M. Yan MONPLAISIR – Je te promets que je serai très très court, d'abord, et ensuite que j'interviendrai le moins possible, ce que j'ai fait hier d'ailleurs, je le signale. J'ai fait une seule intervention hier. Je veux simplement dire qu'on est dans une Assemblée politique. Donc, moi, je suis quelqu'un je ne me cache pas. J'ai mes défauts, mais je suis quelqu'un qui aime la clarté en politique. D'autant qu'on est, et le Président l'a rappelé, sur un acte essentiel qui est le vote du budget. Sur le vote du budget, il faut qu'on soit clair. Alors, moi, je n'entends pas, excuse-moi, je ne suis pas d'accord là-dessus avec toi, et puis après, je suis un démocrate, on vote, si tout le monde et la Majorité est d'accord, moi, je ferai comme la Majorité décide, c'est le principe démocratique. Je ne suis pas d'accord sur le vote à bulletin secret concernant le budget. C'est un acte politique. L'acte politique ne peut pas être fait en dessous de la table, derrière l'électeur. Il doit être fait devant l'électeur. Et les gens ils choisissent. J'ai voté contre, ils pensent que j'ai tort, hé ben, ils pensent que j'ai tort. J'ai tort, à leurs yeux, et je l'assume. Mais, je ne fais pas d'actes en dessous, qui ont une conséquence par-dessus. Ça, ça se fait dans le dos des gens. Et donc, c'est un acte politique, le budget, il y avait donc, et je comprends ce que dit le Président. Il y avait donc trois absents, est-ce qu'on peut me dire qui étaient les trois absents, ce n'est pas une faute, qui n'ont pas transmis de procuration, et qui n'ont pas mesuré l'importance de cet acte politique. Voilà, c'est cela ma question. Est-ce que je peux savoir le nom des trois personnes absentes? Alors, je ne sais pas si d'ailleurs, le collègue MARTINE a donné procuration ou pas. Il avait donné procuration, donc, il y avait trois absents. Je sais que le collègue NILOR est à Paris, puisqu'il y a l'Assemblée Nationale. Est-ce que je peux savoir qui étaient les deux autres qui n'ont pas voté le budget. C'est tout.

(Discussions hors micro)

M. Yan MONPLAISIR – Non, non, non. Je ne vais pas régler cela entre nous. Je veux que ce soit réglé devant la population. Il faut que nous apprenions, nous élus, et que nous apprenions à la population, ce que c'est que d'être un élu responsable. Il mesure les conséquences de ses actes. Parce qu'hier, supposons qu'il nous ait manqué une voix pour voter ce budget, ça n'aurait pas été sans conséquence. Donc, nous sommes des gens responsables. Il faut que nous prenions nos responsabilités. Y compris que nous nous expliquions. Cela peut arriver demain, je peux avoir un problème, je tombe dans l'escalier, et puis, je n'ai pas voté le budget, mais je m'expliquerai devant la population. Je veux que ce soit clair.

M. Belfort BIROTA - Président.

M. le Président Claude LISE – Bien, collègue BIROTA, tu veux intervenir sur ce point-là.

M. Belfort BIROTA – Oui, je veux intervenir Président, parce que je constate que notre Assemblée recule au lieu d'avancer. Je n'ai jamais vu cela dans une Assemblée. A quel moment quelqu'un se permet-il de dire qu'il va contrôler mon vote? Et qu'il faut qu'il contrôle mon vote. Je rappelle qu'en France, le vote est secret. Vous n'avez pas à voir si j'ai voté, si je n'ai pas voté le budget mon ami. En quoi cela te concerne ?

- M. Yan MONPLAISIR Cela concerne les électeurs.
- M. Belfort BIROTA Ou pa là pou défen électè, défen cow.

(Discussions hors micro)

- M. le Président Claude LISE S'il vous plait.
- M. Belfort BIROTA Alors Monsieur MONPLAISIR...
- M. le Président Claude LISE N'entrez pas en dialogue, n'entrez pas en dialogue.
- <u>M. Belfort BIROTA</u> En ce qui me concerne, parle pour ceux qui veulent accepter ce que toi tu dis. Mais, moi je suis un homme libre, j'ai ma liberté de vote. Tu n'as pas à contrôler mon vote.

(Discussions hors micro)

- M. le Président Claude LISE Collègues s'il vous plait.
- M. Belfort BIROTA Eh bien, il faut attendre les élections. Il y a plus de 40 ans que le peuple te juge.
- M. Yan MONPLAISIR Mwen pa en ten boudé bonda. Mwen pa en ten boudé bonda.
- M. le Président Claude LISE S'il vous plait...
- M. Belfort BIROTA Ou ni twa bondas alor fémin bouchou. Et puis continuons.
- M. le Président Claude LISE Non, non. S'il vous plait...Je suggère. Non, Yan tu as posé une question. Elle est très gênante pour le Président que je suis. Je ne vais pas me mettre à désigner des collègues. Tu ne peux pas me demander cela. Maintenant...
- <u>M. Yan MONPLAISIR</u> Président, est-ce que je peux demander, dans ce cas, d'avoir la liste d'émargement, et puis *mwen ké ren sa public*.
- M. le Président Claude LISE Voilà.
- M. Yan MONPLAISIR Ou sé di zo pè palé messié.
- M. le Président Claude LISE Mais non mais...attend
- M. Yan MONPLAISIR Messié assumé kô zot tibrin.
- M. le Président Claude LISE Il y a des procédures.
- M. Yan MONPLAISIR zot ka mandé pèp-là fé zot confiance, epi zot pa noz doubout di mi sé sa mwen ka pensé, mi sé sa mwen pa ka pensé.

M. le Président Claude LISE – S'il vous plait.

M. Belfort BIROTA – Tu n'es pas le seul représentant du peuple ;

M. Yan MONPLAISIR – Sa pa sérié mon vieu.

M. le Président Claude LISE – S'il vous plait.

M. Belfort BIROTA – Tu n'es pas le seul représentant du peuple.

M. le Président Claude LISE – S'il vous plait.

M. Yan MONPLAISIR – mwen transparent, mwen sé en boug ki clé.

M. le Président Claude LISE – Il y a des procès-verbaux...

M. Yan MONPLAISIR – si ni dé moun ki ni bagail ka séré ba pèplà, sa sé problème yo ; sépa Yan.

(Brouhaha)

M. le Président Claude LISE - Collègues. S'il vous plait.

M. Yan MONPLAISIR – mwen ka palé doubout épi pep-là ; yo pa dacô, yo pa dacô. Mé mwen pa ka fè dé bonda.

(Brouhaha)

M. le Président Claude LISE – S'il vous plait, s'il vous plait. De toute façon, vous avez des procès-verbaux. Collègue Yan MONPLAISIR, il y a des procès-verbaux, tu pourras consulter les procès-verbaux pour savoir les présents les absents etc. Enfin, moi, je ne vais pas me mettre à désigner à la vindicte publique, qui que ce soit. Ça c'est la première chose. Deuxièmement, on peut avoir un débat sur la question du vote secret etc. qui existe d'ailleurs, très souvent au Parlement le vote, ce n'est pas un vote finalement si transparent que cela, puisque souvent c'est du vote électronique. Et la loi a prévu, la possibilité, je n'ai pas dit qu'il faut le faire pour le budget. Mais comme le collègue a fait allusion au fait qu'il pourrait demander dans certains cas un vote à bulletin secret. Je veux rappeler, pour les collègues qui ne le savent peut-être pas, que c'est de droit, si l'un des Présidents de groupe, pour l'instant, on n'a que deux groupes, si l'un des deux Présidents de groupes me réclame un vote à bulletin secret, c'est de droit. Je ne peux pas refuser.

(Discussions hors micro)

M. le Président Claude LISE – Non. Non, non, non, non, non. Il faut que ce soit l'un des Présidents de groupe, voilà.

(Discussions hors micro)

M. le Président Claude LISE – Donc, non, c'était un rappel. Maintenant ce n'est pas une recommandation. Je vous rassure, c'est simplement un rappel de la loi. Voilà, ceci étant, collègues, ne perdons pas de temps à débattre sur cette affaire-là. Peut-être qu'il faudra une réunion spéciale sur ces question-là. Parce que ce sont des questions de fonds. Maintenant, je propose au rapporteur de faire ce que nous avions prévu pour hier soir, mais peut-être encore en plus rapide, je lui demande de faire les questions 8, 9 et 10, qui sont du même domaine, qu'il essaie de les présenter, les trois, et nous allons faire un seul débat sur ces trois questions. Si vous en êtes d'accord. Bon, pour prendre un peu d'avance parce que…pas d'avance pour rattraper un peu de retard, je devrais dire. Si tu veux bien.

8/ ACTUALISATION DES TARIFS D'OCTROI DE MER

M. Miguel LAVENTURE — Monsieur le Président, merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, nous allons étudier, par conséquent les rapports 8, 9, et 10, comme indiqué, qui portent tous sur des questions, on va dire, d'ajustement de précision, de formulation pour la mise en œuvre de décisions que nous avons déjà prises en matière d'octroi de mer. Alors, le rapport numéro 8 est un rendez-vous habituel, puisque vous savez que le dispositif d'octroi de mer s'appuie sur une nomenclature douanière. Celle-ci évolue chaque année au plan international, et donc, notamment, au plan européen, et il convient que nous puissions procéder aux actualisations subséquentes, que cela induit pour notre propre tarif d'octroi de mer. Alors, c'est ce qui vous est proposé là. En même temps, il y a eu dans la transposition parfois des éléments, je dirais, de reproduction qui ont pu, sur le plan matériel nécessiter quelques redressements. C'est également le deuxième volet. Et par conséquent, sans avoir besoin de donner la liste des quelques quarantaines de produits qui sont ici, je demande que chaque collègue qui a reçu ce rapport depuis deux semaines, puisse s'y référer pour avoir les éléments précis concernés.

9/ MODIFICATION DES ANNEXES PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES REGIMES DE DETAXES DE LA DELIBERATION N°175341 DU 27 DECEMBRE 2017

M. Miguel LAVENTURE – En ce qui concerne le rapport numéro 9, il s'agit de la mise en œuvre des régimes de détaxes concernant la problématique des carburants. Cette question est par contre un peu plus, je dirais, normative, parce que le dispositif de détaxe pour les carburants, utilisé par les personnes qui mettent en œuvre des véhicules qui sont en rapport avec des activités nautiques, eh bien, ces personnes-là, Pardon, excusez-moi, celui-là, c'est le rapport d'après.

Là on est sur la détaxe que nous avons déjà décidée pour un certain nombre de catégories de professionnels. On l'a évoqué d'ailleurs hier matin, à l'occasion du budget. Ce sont les enseignants à la conduite, les ambulanciers, les infirmiers et puis les transporteurs de voyageurs. Chacune de ces catégories, peut bénéficier, suivant maintenant quelque chose qui est à peu près rodée, et le payeur territorial a souhaité, puisque nous allons procéder à l'inclusion des deux catégories que j'ai expliquée tout à l'heure, c'est-à-dire les auto-écoles

et les infirmiers, que l'on puisse procéder à une homogénéisation, une pratique normalisée des différentes pièces, qui doivent être produites par les bénéficiaires. Eh bien, c'est cette satisfaction que nous voulons donner, pour permettre l'application la plus garantie, et puis, la plus souple, la plus facile, la plus automatique, que nous vous proposons aujourd'hui, en listant très précisément, les différentes pièces qu'il faut chaque fois, quelle que soit la catégorie professionnelle du bénéficiaire, fournir pour la bonne appréciation de ses droits par le payeur territorial. Et donc, tout ceci est énoncé très précisément dans le rapport. J'en profite pour dire que conformément aux orientations retenues dans le budget, la pratique sera incitée en usage de la dématérialisation, même s'il est encore valable de présenter les supports papiers, de manière à ce que, je dirais, le bénéfice de ce qui est octroyé ne soit pas inaccessible pour ceux qui ont encore quelques difficultés à rentrer dans cette pratique systématique du numérique.

10/ MISE EN PLACE D'UN CADRE D'EXONERATION POUR L'AVITAILLEMENT DES ACTI-VITES ET AUTRES VEHICULES NAUTIQUES A MOTEURS UTILISES POUR UNE ACTIVITE DE NAUTIQUE COMMERCIALE REGULIERE

M. Miguel LAVENTURE – En ce qui concerne le rapport numéro 10, il s'agit de ce que j'avais évoqué précédemment, ce sont des véhicules nautiques à moteur qui sont utilisés dans une finalité commerciale. En clair de quoi il s'agit ? Ce sont des véhicules qui notamment pour tous ceux qui font la pratique de la plongée sous-marine ou qui font la pratique d'un certain nombre d'exploration du monde marin, et, évidemment, on comprend bien que pour aller sur les spots, sur les sites, il faut un véhicule. Jusqu'à présent, le dispositif qui avait été mis en œuvre, était organisé et sous la responsabilité de la Direction des Douanes. Donc, le service régional des Douanes qui avait en main cette question et cela jusqu'au 31 décembre 2018. L'évolution que nous souhaitons tous de pratiques décentralisées, conduit maintenant à confier à la Collectivité la responsabilité de ce dispositif. Et par conséquent, voilà un champ supplémentaire d'exercice de compétence. Et ce qui nous est proposé aujourd'hui, c'est de reproduire, de confirmer, de maintenir le dispositif tel que la douane le pratiquait du point de vue, premièrement, des bénéficiaires, qui doivent donc être identifiés par un certain nombre d'éléments, et deuxièmement, des modalités et pratiques, vous savez, c"est à dire qu'ils puissent à tout instant, être en capacité de prouver, à la fois leur qualité, mais également que l'essence qu'ils utilisent est bien une essence détaxée. Et par conséquent, le rapport vous dit les conditions dans lesquelles le dispositif est appelé à fonctionner, et en particulier, il liste les différentes pièces qui doivent être produites par les bénéficiaires pour qu'ils puissent prétendre à cette facilité d'exonération. Alors, chacun a compris que dans cette affaire, l'objectif est d'inciter dans cette ...je dirais, option, que nous avons encore rappelée hier à l'occasion du vote du budget, de valoriser l'économie bleue. Donc, d'inciter les pratiques nautiques, à caractère sportif, mais également, dont on mesure bien la finalité d'intérêt touristique. Mais aussi, deuxième élément de cette démarche, c'est que ce que nous vous proposons, n'affecte pas les ressources de la Collectivité, puisqu'il s'agit, je répète, de reproduire le même périmètre de bénéficiaire, lequel n'est pas totalement connu de nous, puisque nous prenons la main, et par conséquent, nous avons à nous approprier cette compétence et donc les limites de celles et ceux qui peuvent en profiter. Mais j'espère qu'au bout d'un an, voire deux, nous aurons suffisamment, je dirais la connaissance des choses, pour en faire une évaluation pour la Collectivité, et le cas échéant, procéder aux ajustements qui pourraient nous apparaître utiles, à la lumière de l'expérience.

11/ EXTENSION DE LA LISTE DES BIENS IMPORTES EXONERES D'OCTROI DE MER DES-TINES AUX ORGANISMES RELEVANT DES ACTIVITES DE SECOURS D'INCENDIE ET DE SAUVETAGE EN MER

En ce qui concerne le rapport numéro 11, il s'agit de quelque chose d'assez spécifique. Plusieurs d'entre nous, plusieurs membres de l'Assemblée sont parfaitement, je dirais, les praticiens de ce service d'incendie et de secours, puisqu'ils siègent au conseil d'administration. Et par conséquent, peut-être ont-ils déjà entendu parler de cette question qui vise à obtenir une mise en œuvre assez systématique, mais bien organisée et structurée, de l'exonération d'un certain nombre de biens, dont l'acquisition se fait par ce service d'incendie et de secours, avec, évidemment, un contrôle qui est très strict. Alors, j'insiste bien sur le fait que la proposition qui ici donne une liste de produits concernés par cette exonération, mais en indiquant que ces produits ne pourront bénéficier de l'exonération dont il est question, que s'il est parfaitement établi à travers, je dirais, les transactions dont ils sont l'objet, que les bénéficiaires, que le bénéficiaire, il est très singulier, c'est le service d'incendie et de secours. Voilà donc les quatre rapports qui vous sont présentés, et qui par conséquent, vous le voyez, sont des rapports avec, je dirais, comme finalité, de peaufiner la mise en œuvre de notre compétence en matière d'octroi de mer. Peut-être un p'tit peu plus initiatique pour ce qui concerne les véhicules nautiques, mais sinon, pour le reste ce sont des choses que nous pratiquons très régulièrement.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Développement Economique. Sur les trois.

M. – Les quatre.

M. Yan MONPLAISIR – Oui, Président, c'est un dossier vu avec Monsieur le Conseiller LAVENTURE, et nous avons émis un avis, évidemment favorable. C'est très technique.

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – C'est un avis commun.

M. le Président Claude LISE – D'accord. Qui demande la parole ? C'est toi ? Oui, collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Oui, tu as dit que c'est le Service d'Incendie et de Secours qui peut bénéficier de cette exonération. Alors est-ce que c'est un service d'incendie et de secours ou bien c'est le Service d'Incendie et de Secours ?

M. Miguel LAVENTURE – Peut-être que je n'ai pas été clair, mais il n'y a pas d'ambiguïté pour nous, c'est le Service d'Incendie et de Secours. C'est-à-dire, celui que nous finançons.

M. Lucien ADENET – Uniquement.

M. Miguel LAVENTURE – Voilà.

M. Lucien ADENET – D'accord.

M. le Président Claude LISE – Collègue BIROTA.

M. Belfort BIROTA – Président, chers collègues, je veux rassurer les membres de la Majorité, j'ai voté le budget. Seulement, j'ai une qualité qui est parfois un défaut, c'est que lorsque je ne suis pas satisfait, je le dis haut et fort. Aujourd'hui, puisqu'il a été dit que le peuple nous observe, je voudrais dire au peuple martiniquais que la CTM, selon la formule que vous connaissez, travaille pour vous. Notamment, en matière de secours. Je dois donc remercier les membres du conseil d'administration, tout bord politique confondu, pour leur soutien qu'ils m'apportent en tant que Président et au Directeur, dans la réussite de notre projet d'établissement. Je dois les féliciter aussi de la bonne tenue de nos réunions. Parce qu'au SDIS, nous avons appris à prendre de la hauteur, nous avons appris à travailler avec élégance dans le respect des opinions des uns et des autres. Je veux également remercier Messieurs et Mesdames les maires, qui ont fait un effort considérable au niveau du paiement des contributions qui sont nécessaires au fonctionnement du SDIS. Je veux également, il faut le dire, remercier le maire de Fort-de-France, qui a fait un effort extraordinaire pour combler une grosse partie de son passif. J'espère que d'ici 2021, il parviendra au bout, c'est-à-dire qu'il aura comblé les trois ou cinq millions qu'il reste à payer. Je ne peux pas ne pas remercier l'Assemblée des élus de Martinique, qui va voter, tout à l'heure, cette proposition d'exonération des taxes d'octroi de mer. Je voudrais que toute la Martinique sache que le Conseil Exécutif dans son entier, et son Président en particulier, attache une importance considérable au développement de la sécurité de notre pays, et mettent, je parle du CE et du PCE toutes les... qu'ils prennent toutes les dispositions financières qu'il faut pour nous aider à doter notre pays d'un SDIS de qualité avec des hommes et des femmes formées capables d'intervenir dans n'importe quelle circonstance. La preuve, hier matin, je suis arrivé en retard, parce que j'ai dû ouvrir une cession de formation destinée à nos sapeur-pompiers. En effet, comme vous le savez, notre serpent, le trigono est une espèce protégée, et il y en a de plus en plus en Martinique. Ces serpents se rapprochent des habitations. En Martinique, en 2017, il y a eu 30 décès par morsures de serpent. Les communes que l'on croyait épargnées comme Ducos, a eu un décès. Il y a eu un décès récemment à Ducos. Alors, fort de ce constat, nous avons décidé au conseil d'administration, et Monsieur le Directeur avec nous, de mettre en place une formation à destination de nos pompiers, pour leur permettre d'apprendre à capturer les serpents. Alors, certains pompiers, dans certaines casernes, dans certaines communes seront formés, donc, pour intervenir au niveau des particuliers qui auront un serpent à domicile. Ça c'est une chose. La deuxième chose, nous avons également, grâce au concours du Docteur BESSIERE et du Docteur BUCHER lancé des recherches sur l'utilisation du venin de notre serpent. Alors, tout cela montre bien que le SDIS de la Martinique entend être un SDIS de pointe. Toujours pour votre information, nous poursuivons notre programme de construction des casernes, grâce au soutien, je le répète de la CTM. Prochainement vont sortir de terre, la caserne du Diamant, celle du Vauclin, le collègue CLEON n'est pas là, celle de Basse-Pointe, et puis celle de Case-Pilote. Sur Fort-de-France, nous mettrons prochainement une antenne urbaine, parce que nous estimons que cette ville, même si elle n'a que 100 000 habitants, a besoins au centre-ville ou tout près du centre, d'un centre de première intervention, tout cela pour secourir nos populations. Voilà donc, ce que je voulais dire pour assurer, puisqu'on en a parlé, pour rassurer la population, le SDIS fait tout ce qu'il faut pour assurer votre sécurité, avec le soutien de la Collectivité à laquelle j'ai le plaisir d'appartenir, même si parfois je marque ma différence parce que j'ai dit, et je le répète, que je suis comme je suis, mon franc parler gêne parfois, mais je suis loyal. Toujours loyal. Merci.

M. le Président Claude LISE – Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA – Merci Président. C'est une remarque sur le dossier 9 concernant les infirmiers libéraux. Quelquefois, quand on veut bien aider une profession, on peut la mettre dans l'embarras, parce que dans l'exposé des motifs, on dit que l'infirmière ou l'infirmier libéral qui utilise son véhicule, ce qui est vrai, mais il ne peut être détaxé que sur le véhicule déclaré à l'ARS. Je dois faire remarquer que l'on peut rester un mois en panne de véhicule, et qu'on ne peut pas laisser ses patients sans soins. Donc, est-ce que pendant ce mois, la consommation de gazoil, d'essence ou de carburant qui a été effectuée ne sera pas remboursée, enfin, ne pourra pas être pris en compte. Il faudra tenir compte de cela, parce que c'est une profession qui a besoin de son véhicule 24/24. Merci.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Rapidement ; Enfin c'est pour...je remercie quand même le collègue BIROTA sur le SDIS. Mais enfin, je voulais ajouter que de plus en plus, le SDIS a besoin de moyens, cela veut dire que son budget qui est de 28 millions, c'est 13 millions de la CTM, 5 millions des taxes et de l'état, et 10 millions des villes. Et sur les 10 millions des villes, la ville de Fort-de-France doit verser 3.7 millions pour la seule raison. La ville avait déjà des pompiers versés au département. Et la ville continue à donner, c'est pourquoi il y a cet écart. Donc, nous avons la dernière fois arrêté, bien sûr il y a une réflexion sur cela, mais arrêter aussi de chercher d'autres moyens de financement, pour permettre au SDIS de fonctionner autrement. Donc, nous allons voter cela. Il faut aider le SDIS.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci ; Est-ce que le rapporteur peut donner ses conclusions très brièvement ?

M. Miguel LAVENTURE – Alors, en fait, il y a beaucoup de…je dirais d'interventions, un peu de confortement ou d'explication ou d'information qui ont été faites par les collègues, donc, je les remercie. Il y a une suggestion qui a été faite par la collègue LESDEMA pour qu'on

essaye de regarder si on peut, je dirais, ouvrir une souplesse par rapport à un élément dont chacun mesure qu'il est indispensable. Parce que si on ne sait pas quel véhicule bénéficie, bon, eh ben, c'est la porte ouverte à toutes les dérives. Mais on peut comprendre que dans certains cas, effectivement, il peut y avoir des circonstances d'immobilisation du véhicule concerné et qui peuvent créer un contexte de pénalisation. Donc, nous enregistrons cela. Je veux juste dire pour que nous mesurions bien, que de temps en temps, on nous fait reproche d'être toujours un peu à la traine et de ne pas être, je dirais, innovant. Je veux juste dire pour que tout le monde l'entende, et le reçoive bien, ce dispositif que nous avons, nous tous ici voté, il y a maintenant un an, est un dispositif qui n'est pas systématique sur l'ensemble du territoire français. Il a été possible, parce que c'est une compétence, je répète, qui est complètement entre les mains de la Collectivité. Et pour être plus clair encore, je dois dire qu'en ce moment, le Syndicat national des infirmiers et infirmières libérales, prend exemple, explicitement de la Martinique, il le dit, et dans ses déclarations publiques, il l'exprime, c'est-à-dire ainsi que je le sais, pour demander que cette modalité, cette méthode que nous avons utilisée, puisse inspirer une décision qui sera valable sur l'ensemble du territoire national. Voilà. Donc, Monsieur le Président, je m'arrête là.

M. le Président Claude LISE – Merci. On passe au vote

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) **Adopté à l'unanimité**

Donc, adopté à l'unanimité. Donc, je remercie le collègue. Nous allons passer à la question numéro 11. Extension de la liste des biens importés exonérés d'octroi de mer.

M. Miguel LAVENTURE – Non, on l'a passé, on l'a passé.

M. le Président Claude LISE – Attendez, non, non.

M. Miguel LAVENTURE – le 12, c'est le 12.

M. le Président Claude LISE – Mais, non, non, non.

M. Miguel LAVENTURE – On a fini le 11.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Mais oui, on a fait le 11, oui. Programmation des 8 dossiers de demandes d'aides européennes et cofinancement liés dans le cadre du programme opérationnel FEADER 2014-2020

12/ PROGRAMMATION DE 8 DOSSIERS DE DEMANDES D'AIDES EUROPEENNES ET COFI-NANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEADER 2014-2020 M. Miguel LAVENTURE — Bien. Alors, nous avons quelques dossiers, fonds européens que nous allons essayer de traiter puisqu'il y a beaucoup de choses derrière un peu suivant les pratiques que nous avons, jusqu'à présent utilisées, c'est-à-dire les proposer dans leur globalité, énoncer un a un, bien entendu, et puis, chacun pourra intervenir, si le Président en est d'accord, de manière particulière après. En ce qui concerne le rapport numéro 12, il concerne le FEADER (Fonds européen agricole et de développement rural) et il porte sur la modification de délibérations qui ont été prises en termes de plan de financement. Et par conséquent, donc, les choses sont relativement simples. Il y a trois opérations qui concernent des modifications de plan de financement, et par ailleurs, il y a cinq opérations pour lesquelles il est proposé de se prononcer en terme d'attribution. On va commencer par celles-là, si vous voulez bien.

- Donc, SERALINE Justin, au titre de plantation de cannes pour une surface de 46, 68 ha, avec un coût total de 171 544 €, ça c'est le coût total présenté. Le coût total éligible est de 49 736 €. Là-dessus le FEADER est sollicité pour 27 521,64 € avec une contrepartie de 4 856,76 €.
- Deuxième dossier, qui concerne Eddy ATINE, pour de l'équipement agricole sur une exploitation où il est pratiqué de la canne et de l'élevage, avec un coût total présenté de 164 666 €, un cout éligible de 155 045,55 €. Le FEADER est sollicité pour 104 552,14 € avec une contrepartie de 18 450 ,38 €.
- La SARL Habitation Bochet. Cette fois, il s'agit de bananes et d'investissement associé. Le coût total présenté est de 159 614,03 €. Le coût éligible 155 073,25 €. Le FEADER est attendu pour 78 098,95 €, la contrepartie étant de 13 782,17 €.
- La SARL exploitation Plaine du Galion qui s'adonne à la canne et présente un projet concernant cette spéculation avec un élément de mécanisation. Le coût total présenté est de 615 057,98 €. Le coût total éligible est de 501 217 €. Le FEADER est sollicité pour 285 372,36 € avec une contrepartie de 50 359,83 €.
- Et enfin, le dernier de ces cinq dossiers de programmation, ROSALIE Emile, au nom de l'EARL An Griyav-là, pour un projet de modernisation avec un coût total de 303 823,90 €, mais qui a été finalement repositionné par le demandeur à hauteur de 13 594,84. En clair, il a décidé de ne pas réaliser tout de suite la totalité du programme qu'il avait présenté. Néanmoins, pour la partie qui sera réalisée, le FEDER est sollicité pour 8 666,71 €, avec une contrepartie de 1 529.42 €.

Donc, voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues les cinq opérations pour lesquelles il est proposé une programmation, donc une affectation de FEADER. Et puis, je le rappelais, donc, il y a des modifications mais qui restent modestes pour trois dossiers qui avaient déjà été financés, qui concernent respectivement la SARL Habitation Pécoul, la SARL YODI, et puis le centre technique de la canne et du sucre. Les montants sont modifiés à la marge, mais,

évidemment, comme il s'agit de Fonds européens, il faut tout faire avec beaucoup de précisions et méticulosité. Nous poursuivons Monsieur le Président sur le dossier suivant ?

M. le Président Claude LISE – Oui, moi je pense...

13/ PROGRAMMATION DE 5 DOSSIERS DE DEMANDES D'AIDES EUROPEENNES ET COFI-NANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER 2014-2020

M. Miguel LAVENTURE – Alors, concernant le rapport numéro 13, nous avons là-aussi cinq opérations qui sont présentées, proposées pour des affectations de FEDER. LA SAS ACRO'KART pour un montant proposé de 900 730€. Le montant éligible est de 733 061 €, avec une proposition concernant le FEDER de 293 224,40 €, avec une contrepartie de 109 959,15 €. Et ensuite, nous avons quatre opérations que nous allons présenter de manière assez, je dirais, regroupée, dans la mesure où il s'agit d'intervention au titre de ce qu'on appelle l'aide au fret. Donc :

- la SAS BIOMETAL pour un montant proposé de 934 076 € avec une intervention du FEFER de 373 630,40 €
- La SAS Héritiers CLEMENT pour une proposition introduite au niveau de 1 100 000 €.
 Le montant éligible a été fixé à 747 500 €, et le FEDER est sollicité pour 299 000 €.
- La SAS Brasserie Lorraine avec un montant présenté et éligible de 800 000 €, et une intervention du FEDER de 320 000 €.
- Et enfin, la SAS Prochimie industrie, avec un montant proposé et éligible 1 680 000 € conduisant à une intervention du FEDER de 756 000 €.

Voilà donc, Monsieur le Président, mes chers collègues, les cinq dossiers regroupés dans le cadre du rapport numéro 13, pour l'attribution de dotations au titre du FEDER. Il y a encore deux autres qui peuvent peut-être être présentés, ou même...ouais. Donc, le rapport numéro 14.

14/ DEMANDE D'AIDE EUROPEENNE FEAMP – AMENAGEMENT DE SUPERSTRUCTURES – APIT DU FRANCOIS

M. Miguel LAVENTURE – On change de fond là-encore. Cette fois-ci, on va au FEAMP, avec une opération qui concerne d'ailleurs la Collectivité, puisqu'il s'agit d'aménagement d'étals de vente de poissons sur l'APIT, (APIT cela veut dire aménagement portuaire d'intérêt territorial) du François. Le coût total du projet est de 490 622,35 €. Le FEAMP est sollicité pour 294 373,41 €, et l'Etat pour 98 124, 47 €. La CTM intervient également pour le même montant. Alors, un p'tit commentaire sur cette opération, pour indiquer...le collègue Conseiller Exécutif Louis BOUTRIN apportera les précisions que vous pourrez souhaiter. Pour

indiquer qu'il s'agit d'une originalité au niveau national, parce que nous avons ici approuvé le programme général des équipements de port de pêche et aménagements portuaires, aménagements pour les ports d'intérêts territoriaux. Mais il se trouve que le FEAMP est géré au niveau national. Nous ne sommes pas autorité de gestion, nous intervenons de manière déléguée. Et par conséquent, les règles d'éligibilité sont définies au niveau national strictement, et le PO national dans le cadre duquel s'organise l'intervention du FEAMP, ne prévoyait pas de pouvoir intervenir sur des équipements de cette nature. Il a donc fallu intervenir très lourdement auprès du Ministère pour qu'il puisse accepter la modification, qui elle-même nécessitait l'adhésion des professionnels du continent pour que...bon, et puis finalement cela a pris quelque temps, mais grâce à l'opiniâtreté développée par tout le monde, y compris le collègue en charge des questions de la pêche, l'adhésion a pu être obtenue, et c'est ce qui nous permet donc de présenter ce projet d'avoir ainsi la possibilité d'intervenir sur l'APIT du François.

15/ PROGRAMMATION D'UN DOSSIER FSE : PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL 2017-2020

M. Miguel LAVENTURE – Et puis, le dernier dossier en matière de fonds européens qui est présenté aujourd'hui, il concerne cette fois-ci, le plan de formation du personnel, donc le quatrième fonds, le FSE. Nous voyons aujourd'hui, avec un programme important qui illustre et conforte ce que nous avons dit dans le cadre du budget, sur l'attention portée à notre personnel. L'idée étant de lui offrir toutes les opportunités de monter en compétence, d'actualisation de ses connaissances et de ses pratiques. Et un plan de formation du personnel a été élaboré, comme vous le savez, avec évidement, une concertation très forte des intéressés, à travers leurs représentants élus dans les instances. Et donc, ce plan de formation fait l'objet donc, d'un financement qu'on vous propose d'organiser avec le concours du FSE, pour un montant éligible de 2 574 981,77 €. Le fond social européen étant sollicité pour 1 853 986,87 €, avec une intervention de la CTM de 720 994,90 €. Alors, je rappelle, Monsieur le Président, mes chers collègues que la totalité des dossiers que nous présentons, a bien entendu, suivi le circuit normé qui est prévu, qui est décrit, qui est exprimé dans ce qu'on appelle dans le descriptif du système de gestion et de contrôle, en particulier, l'étape dite de l'ITP, qui est l'instance technique partenariale où les techniciens de la CTM discutent avec leurs homologues de l'état, en particulier, ceux de la DRFIP. Voilà Monsieur le Président, mes chers collègues.

M. le Président Claude LISE – Commission des Affaires Européennes

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Merci Président. Ces dossiers ont été effectivement vus à la commission. S'agissant du dossier sur le FSE concernant le personnel, si l'Exécutif pouvait écouter, cela aurait été intéressant. Un certain nombre de questions ont été posées vis-à-vis de ce dossier sur la formation du personnel, et les réponses ne nous sont pas remontées. Je pense que c'était pour faire profiter à l'ensemble des élus de l'Assemblée, de ceux qui nous écoutent, par les ondes. Donc, on demandait est-ce que ce plan de formation tenait compte

de l'évolution du changement de la politique de formation voulue par le gouvernement ? Et puis, je faisais une suggestion, nous faisions une suggestion au niveau de la.... Puisqu'on a pu avoir la présence de la DGA ressources humaines sur le fait de pouvoir intégrer dans les formations, tout ce qui était formation sport santé, et QVT, qualité vie de santé au travail. Donc, merci pour les réponses attendues.

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI — La commission des Finances a émis un avis favorable. Deux observations néanmoins. Vous avez pu noter que sur le total de ces dossiers, il y a quand même de la TVA NPR à hauteur de 29 875 € dans les plans de financement, et je me réfère à ce que nous avons dit lors du débat sur notre budget, que parmi les mesures qui vont peser sur la Collectivité, il y a la suppression de cette partie du financement. Et puis, la deuxième observation, c'est que les fonds publics dans tous ces dossiers, interviennent majoritairement dans les plans de financement, en moyenne c'est 57 %, mais pour certains secteurs, notamment l'agriculture c'est 71 %. Ça c'est une observation personnelle. Cela montre que dans ce pays il faut que la puissance publique s'investisse pour que certains apportent leurs capitaux.

M. le Président Claude LISE – Bien. Pour le FEADER, la commission Développement Agricole.

<u>Mme Nadia LIMIER</u> – Oui. Concernant le rapport numéro 12 s'agissant des dossiers FEADER, la commission Développement Agricole, Agro-transformation Elevage a émis un avis favorable sur ces dossiers.

M. le Président Claude LISE – Pour le FEAMP, Politique de la Mer.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE – Avis favorable.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Vous avez la parole. Qui la demande ? Personne ne la demande. On passe au vote ?

M. Richard BARTHELERY – Président ?

M. le Président Claude LISE – Oui, collègue BARTHELERY.

M. Richard BARTHELERY — Bonjour chers collègues, bonjour Président. Sur le rapport numéro 12, on voit qu'il y a cinq dossiers qui ont fait l'objet de projets, notamment concernant les plantations de cannes à sucre et d'équipement agricole et tout cela dans le cadre du développement rural de la Martinique dans le PO 2014/2020. Bien sûr, ce sont des appels à projet dans le cadre de l'aide de modernisation. Et, on se rend bien compte que les aides européennes sont extrêmement conséquentes. Mais, ce que je retiens surtout c'est la contrepartie, comme dit le rapporteur, le Conseiller Exécutif Miguel LAVENTURE, sur les cinq premiers dossiers dans le rapport 12, la CTM apporte quand même 88 978, 56 €. Ce qui n'est pas négligeable. Et sur tous ces appels à projet, il s'agit précisément d'équipement pour les

plantations de cannes à sucre, et également s'agissant des plantations elles-mêmes de cannes à sucre. Mon appel c'est un appel solennel auprès de tous ces porteurs de projet. Et là, je m'adresse à la population martiniquaise, je m'adresse aux planteurs de cannes à sucre, en leur disant que la CTM fait de très très gros efforts pour les suivre dans leurs projets, et qu'il serait bien, que la SAEM du Galion, l'usine du Galion soit livrée également en canne à sucre. C'est un outil important pour nous. Je rappelle que ce sont 4000 personnes qui suivent cette filière-là. L'usine a environ 100 à 120 employés. Je crois qu'il faut vraiment que les planteurs prennent conscience que c'est un appel que je leur fais, pour qu'ils puissent nous livrer dans la prochaine campagne 2019, prochaine campagne pour la récolte, qu'ils nous livrent en cannes à sucre. Je tenais à le dire. Et puis juste une communication pour terminer. Je suis Président de la SAEM du Galion, et j'ai un très très gros regret, c'est la démission d'un administrateur de la SAEM du Galion, je veux parler de Monsieur Claude BELLUNE qui a démissionné du conseil d'administration, et qui était un élément extrêmement important. Il habite, et il va me démentir si je mens, il habite à peine à un kilomètre de l'usine du Galion, il y est très attaché également, et il a démissionné, et vraiment, je suis déçu par cette démission, parce que j'avais besoin de Claude BELLUNE au conseil d'administration. Donc son absence me touche vraiment beaucoup. Merci.

M. le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Merci Président. En attendant l'intervention de mon collègue, face à sa sollicitude de mon autre collègue, je voudrais d'abord m'excuser auprès de vous Monsieur le Président, mes chers collègues, pour mon retard, qui est dû à une interpellation pacifique que j'ai eu à l'entrée du bâtiment, de jeunes martiniquais qui m'ont remis un document. Peut-être que l'avez-vous. Ces martiniquais jeunes m'ont dit qu'ils t'ont aussi interpellé, de manière très pacifique, Monsieur le Président, parce qu'ils souhaitaient pouvoir défendre une position ici, comme la démocratie le permet, concernant la question éminemment fondamentale du drapeau. Et dans une période où on dit aux jeunes vous ne vous intéressez pas à la politique, vous ne voulez pas vous impliquer, j'avoue que j'ai été agréablement surpris de voir la mobilisation de ces jeunes. Même si je dois le dire, je ne partage pas tous leurs points de vue. Mais, la question, c'est de savoir s'il y aurait une possibilité pour que ces jeunes puissent s'exprimer quelques minutes, une petite délégation pour qu'ils défendent leur point de vue. Et je sais qu'il y a une consultation par voie électronique qui est lancée, qu'il y a des publicités qui se font. Donc, c'est peut-être l'occasion de faire la promotion de l'opération lancée par la Collectivité, même si un certain nombre de personnes comme celles qui s'expriment ne partagent pas la procédure, même si sur le fond, je l'ai dit hier, je pense qu'il faut qu'on traite cette question, mais sur la procédure actuelle, je ne partage pas l'esprit. Donc, Monsieur le Président, est-ce que l'on peut adresser une réponse à ces jeunes? Pour savoir, avec vote ou sans vote, je n'en sais rien, pour savoir s'ils peuvent être reçus ici et s'exprimer très librement comme cela se fait dans un pays démocratique et dans un territoire démocratique, comme celui de la Martinique. Ça c'est la première intervention. La deuxième, elle concerne incidemment, je dirais, il est parti, il y a un Conseiller Exécutif chargé du développement durable et de l'environnement. Il y a une épave devant l'hôtel de la Collectivité depuis plusieurs semaines. Ma demande est très simple. Est-il possible de faire enlever cette épave ? Puisqu'il y a peut-être un Conseiller Exécutif qui a des prérogatives, eh ben, est-ce que l'on peut faire enlever l'épave qui est là devant l'hôtel de la Collectivité depuis quelques semaines, et qui me semble être un symbole négatif pour le pays ? Ça c'est une demande, maintenant si on veut le laisser là, on le laisse. Je ne veux pas polémiquer. Mais j'avoue que cette épave devrait être retirée. Troisième élément, Monsieur le Président. J'ai été en retard.

M. le Président Claude LISE – Oui, collègue, rapidement parce qu'il est tard...on a énormément de questions à l'ordre du jour.

M. Fred LORDINOT – Oui, oui, on va voter, on va voter. C'est important, je n'ai pas pu participer à cette décision, mais je voulais, je pensais que le collègue Conseiller Exécutif l'aurait fait, c'est concernant l'octroi de mer.

M. le Président Claude LISE : Rapidement collègue car on n'a énormément de questions à l'ordre du jour.

<u>M. Fred LORDINOT</u>: Oui on va voter. T'inquiète. C'est important, je n'ai pas pu participer à cette décision, mais je pensais que le collègue Conseiller Exécutif l'aurait fait, c'est concernant l'octroi de mer et la décision fondamentale du conseil constitutionnel qui a été rendue.

M. Miguel LAVENTURE: Je vais le faire après.

<u>M. Fred LORDINOT</u>: Ah tu vas le faire après ?! je te laisse... mais je pense qu'il faut rappeler à l'opinion martiniquaise le fait que le Conseil Constitutionnel ait validé cet acte donc, collègue tout à l'heure j'aurais beaucoup de plaisir à t écouter.

M. le Président Claude LISE: Bien collègue, juste à propos de ta 1ère question: j'ai vu les jeunes et comme toi, je me félicite de les voir s'occuper de politique, de s'intéresser à la chose publique, je le leur ai dit, je trouve que c'est très bien. Cela étant, effectivement, ils m'ont fait savoir qu'une délégation vienne, compte tenu de débats précédents au sein de cette Assemblée, je leur ai dit de s'adresser au Président du Conseil Exécutif, lequel je suppose, a été averti en tout cas j'ai fait en sorte qu'il le soit, voilà je n'ai pas d'autre réponse à te donner. Ils savent que si le PCE autorise l'entrée dans ces bâtiments, moi je vous consulterai à ce moment-là, il y aura une 2ème étape, puisque c'est ce que j'ai décidé de faire désormais. Maintenant, s'il ne les autorise pas à entrer, je ne crois pas utile d'entamer un débat au sein de cette Assemblée. Oui, collègue BERNABÉ.

Mme Kora BERNABÉ: Merci Président. Bonjour chers collègues. J'ai 2 questions pour le Conseiller Exécutif: je voudrais savoir s'il y a ou s'il y aura une révision du PDRM avant la clôture et si oui j'ai eu des remontées d'agriculteurs concernant des notes qui plafonnent certains engins agricoles qui sont importants pour eux et qui les empêchent d'accéder aujourd'hui à ces investissements. Ça c'était ma 1ère remarque / question. La 2ème c'est

concernant les dossiers FEADER inférieurs à 150 000 €, est-ce que nous pourrions savoir quels sont ceux qui sont passés pour savoir un peu en termes de diversification agricole, quelles sont les personnes qui sont aidées ? diversification bananes, cannes etc.... élevage. Merci.

M. le Président Claude LISE : Il n'y a pas d'autres questions ? Donc je passe la parole au rapporteur.

M. Miguel LAVENTURE: Une petite question de méthode: il y a beaucoup de points à l'ordre du jour et effectivement il y a des points d'actualité extrêmement importants aussi bien concernant l'octroi de mer fondamentalement et puis concernant les fonds européens. Président, comme je peux le comprendre, a souhaité que nous épuisions l'ordre du jour avant de voir les autres questions. Je dis très vite que ce qui avait été prévu, c'est que nous fassions un point sur la consommation des fonds européens puisque nous arrivons à la fin de l'année, que nous avons évidemment eu un CSI (Comité de Suivi Inter-fonds) qui s'est déroulé dans les 1^{er} jours de décembre qui nous a donné quelques indications sur les éléments de reprogrammation envisageables, ça c'est pour la question des fonds européens mais je voudrais qu'on le fasse de manière significative pas simplement à la volée et on a préparé les éléments pour ça. On a préparé également mais c'est une question qui a été vue en commission sous la présidence de Marie-Line LESDEMA, communiquer à l'Assemblée, la liste des opérations qui ont fait l'objet d'une décision de programmation en Conseil Exécutif pour les montants inférieurs au seuil à partir desquels la plénière est compétente donc cette liste a été préparée aussi et puis pour la question de l'octroi alors le collègue LORDINOT évoquait un sujet central puisque le Conseil Constitutionnel, ce qui n'est pas usuel, a eu l'occasion de prendre une position à l'occasion d'une question préjudicielle de constitutionalité et puis il y a un 2^{ème} élément extrêmement important sur lequel là aussi on veut informer l'Assemblée, c'est qu'il y a 4 jours, la commission a pris position sur les propositions qui, ici, ont été adoptées comme devant être transmises à Bruxelles pour la modification des listes, les annexes, vous savez à la décision du conseil qui fixe les catégories A,B et C pour lesquels il y a des différentiels et par conséquent, ce sont là des éléments importants qui vont nécessairement provoquer quelques commentaires, débats, réflexions et donc, Président a proposé que l'on repousse tout cela à la fin et on a tout ça à vous présenter tout à l'heure. Voilà.

M. le Président Claude LISE: Parfait, donc nous passons au vote sur ces 3 dossiers. Y'a-t-il des collègues qui sont contre? qui s'abstiennent? donc adopté à l'unanimité. Nous passons donc à la question 49. Alors ça ne sera en fait que la 13^{ème} question que nous voyons sur 52.

49 / MODIFICATION DE LA DELIBERATION 16-244-1 DU 4 OCTOBRE 2016 PORTANT AC-QUISITION DES PARCELLES OBJET DES EMPRISES

M. Miguel LAVENTURE: La question 49 est une question assez simple à présenter, elle a été introduite en procédure d'urgence parce qu'en fait elle n'a pas de complication. Ici même une décision est intervenue concernant une transaction pour des parcelles qui sont

concernées par des travaux routiers, et bien une fois que l'on est passé à la matérialisation de la transaction c'est-à-dire la rédaction des actes, il est apparu qu'un des éléments concernés par la délibération n'avait pas à figurer dans cette affaire-là et par conséquent, ce qui vous est proposé, c'est de modifier, rectifier la délibération d'origine pour tenir compte de ces éléments pour permettre enfin de procéder à la rédaction de l'acte et à sa signature. Ce sont des parcelles, je précise, qui se situent concernant la route départementale n°15 au Lamentin, entre les giratoires Mahault et Petit Pré et je crois que tous les riverains sont très soucieux de faire en sorte que cette affaire-là puisse aboutir rapidement. Voilà.

M. le Président Claude LISE: Bien, y a-t-il des avis contraires, non il n'y en a pas! on est unanime. On passe au 50.

50/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR « L'ASSOCIATION PLUS BELLE BAIE AMP2B » POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « LES BOUCANS DE LA BAIE 2018 »

M. Miguel LAVENTURE: C'est une question qui est connue parce qu'elle est devenue un élément récurrent, chaque année ; en cette période, tout le monde attend le 31 ou le 30 décembre pour célébrer le basculement de l'année en cours au profit de l'année qui vient et bien il y a en particulier un rdv connu qui s'appelle les Boucans de la baie et qui s'organise depuis quelques années. Cette opération était portée initialement par l'office du tourisme de la ville de Fort-de-France en raison de l'impact touristique de cette initiative avec à la fois l'élément de calendrier qui lui donne une visibilité et un intérêt particulier mais également avec le fait que c'est le moment où la saison touristique commence à battre son plein et tout ceci est parfaitement cohérent. C'est maintenant une association qui fait partie du club des plus belles baies du monde qui a pris la suite de l'office du tourisme de Fort-de-France pour la charge de cette affaire-là, je ne rentre pas dans le détail mais vous savez que maintenant avec la loi NOTRE, il n'y a plus d'office de tourisme communal, il y a maintenant une prise en charge qui a été organisée du fait de cette architecture institutionnelle au niveau des communautés d'agglomération et c'est donc au niveau, pour le centre, la CACEM que s'organisent les activités qui anciennement relevaient des offices du tourisme des différentes villes qui en sont membres. Le nouveau format ne change pas pour autant l'opération elle-même puisqu'elle nous est proposée à peu près avec les mêmes contours de ce qui avait pu exister jusqu'à présent. Un montant total de 190 000 €, une sollicitation de la CACEM de 40 000 €, de partenaires privés de 10 000 €, de la ville de Fort-de-France pour 40 000 € et de la CTM pour 100 000 €, par conséquent plus de la moitié du montant; je rappelle que c'est le montant qui avait déjà été attribué dans des éditions précédentes et par conséquent, l'Assemblée est saisie pour que nous puissions confirmer, conforter cette pratique qui a déjà été mise en œuvre et ainsi on va avoir un superbe vote, je suis sûr, unanime, joyeux, parce que l'évènement l'est, mais surtout l'applaudissement des additions de financements l'est tout autant.

M. le Président Claude LISE: Bien, mes chers collègues. Est-ce qu'on peut passer au vote rapidement, pour gagner du temps? il n'y a pas d'opposition je suppose? pas d'opposition, pas d'abstention. Oui collègue MOUSSEAU.

Mme Karine MOUSSEAU: Juste pour féliciter évidemment l'association. Nous soutenons au Comité Martiniquais du Tourisme cette évènement, cette belle initiative. Ils ont beaucoup travaillé cette année, il y aura du nouveau justement puisqu'il y aura un spectacle pyrotechnique avec des lampions, il y aura de la nouveauté. Voilà, juste pour dire mon soutien et que je suis très contente pour nos touristes, en particulier les croisiéristes qui vont en profiter puisque ce jour-là il y aura des bateaux de croisière qui vont rester plus longtemps.

M. le Président Claude LISE : Collègue LESDEMA

Mme Marie-Line LESDEMA: Merci Président. J'entends ma Présidente du CMT dire qu'on soutient. Si on soutient, le budget prévisionnel qui nous est soumis n'est pas correct puisqu'il n'y a pas le montant de la Collectivité. Ça veut dire que ça ramène à 120 000 € la participation de fonds publics, même pas à 200 000 € puisqu'il y a 40 000 € de la ville de Fort-de-France et 40 000 € de la CACEM. Alors je veux attirer l'attention, puisqu'on nous avait fait le reproche que le CMT ne faisait pas jouer l'attractivité sur certains territoires; aujourd'hui, la preuve nous est donnée que nous participons même quand nous ne sommes pas fichés et marqués, nous travaillons quand même pour l'attractivité de ces territoires. Donc il est important que quand on nous donne les informations, celles-ci soient efficaces. Merci.

M. le Président Claude LISE: Merci. Donc je reprends le vote: il n'y a pas de contre? il n'y a pas d'abstention? donc adopté à l'unanimité. Je remercie le collègue LAVENTURE qui reviendra en fin de séance pour nous donner le point, comme d'habitude sur la consommation des fonds européens. Voilà.

M. Miguel LAVENTURE: Merci beaucoup. Peut-être un mot pour dire que la collègue, Christiane EMMANUEL, qui souhaitait intervenir sur ce sujet, m'a demandé de faire part à l'Assemblée de la satisfaction qui est la sienne que nous puissions ainsi confirmer les choix que nous faisons de participer à des niveaux plus que significatifs et qui sont majoritaires à des manifestations dont nous soutenons l'intérêt et elle voulait associer sa propre voix, je le fais comme elle l'a souhaité. Merci beaucoup.

M. le Président Claude LISE: Merci. J'appelle la collègue Conseillère Exécutive Aurélie NELLA qui a une série de questions à nous proposer et je lui demande comme aux autres rapporteurs, de faire un effort de synthèse autant que faire se peut. La question n°16 concerne une demande de partenariat du centre hospitalo-universitaire de Martinique pour le financement de la part universitaire de la rémunération de chefs de clinique des universités assistants des hôpitaux.

16/ DEMANDE DE PARTENARIAT DU CHUM POUR LE FINANCEMENT DE LA PART UNI-VERSITAIRE DE LA REMUNERATION DES CHEFS DE CLINIQUE DES UNIVERSITES-ASSISTANTS DES HOPITAUX

Mme AURÉLIE NELLA: Merci Président, bonjour chers collègues. Il s'agit par ce rapport d'acter le financement par la Collectivité Territoriale de Martinique de postes de chefs de clinique et de renforcer les 2 postes qui existent déjà et qui seront renouvelés par la possibilité de création de 2 nouveaux postes. Il s'agit de soutenir la Faculté de médecine des Antilles qui nous a fait cette demande à laquelle je vous propose d'accéder puisqu'il s'agit de renforcer l'encadrement de nos étudiants au niveau de la Faculté de médecine que nous soutenons, puis que la Collectivité Territoriale de Martinique intervient aussi à travers son dispositif d'aide aux étudiants en soutien aux étudiants en médecine, puisque cette année c'est près de 215 aides qui ont été attribuées aux étudiants en médecine et qu'un dispositif territorial d'aide à l'installation en direction des jeunes médecins est en cours d'élaboration.

J'ai eu l'occasion de la rappeler à la séance plénière précédente : nous sommes en contact avec des jeunes médecins avec l'ARS pour voir dans quelle mesure, la Collectivité peut soutenir l'installation de ces médecins une fois diplômés. Le projet de pôle universitaire de santé, dont on a beaucoup parlé hier, fait partie aussi de ces éléments d'attractivité pour renforcer nos études médicales sur le territoire. Il vous est proposé ici d'acter la création de 2 postes et le renouvellement des postes actuels pour un montant total de 260 121,16 €. Je veux simplement rappeler, sans faire trop long que la création de ces postes avait permis aussi à l'époque le recrutement de jeunes médecins martiniquais et c'est là aussi l'enjeu de ces postes et notamment d'une jeune cardiologue, major de promotion en CACES et qui est une étudiante martiniquaise très brillante ; voilà ce que je pouvais dire pour présenter ce rapport pour l'instant, je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. le Président Claude LISE : Merci. Commission Santé.

<u>Mme Maryse PLANTIN</u>: Merci Président. Toutes les initiatives allant dans le sens du renforcement des incitations à la formation sur le territoire sont bonnes à prendre, par conséquent la commission donne un avis très favorable.

M. le Président Claude LISE : Commission Éducation d'Enseignement Supérieur. Collègue CHARPENTIER.

M. CHARPENTIER-TYTY: Merci Président. Je salue toute l'Assemblée en même temps. Nous avons effectivement examiné cette question en commission en présence de la Conseillère Exécutive Aurélie NELLA et je ne vais pas reprendre tous les arguments qu'elle a donnés mais nous pensons que nous sommes dans la bonne voie et nous appuyons naturellement cette décision. Merci.

M. le Président Claude LISE : Commission des Finances.

M. Yan MONPLAISIR: (rires) Je réponds conjointement; je ne sais pas ce qui arrive au président de la commission des Finances mais il m'a délégué pour dire que nous avons émis un avis évidemment très favorable puisque tout ce qui va favoriser et faciliter la réimplantation et le retour de nos médecins et le renforcement de notre université aussi, j'en profite au passage pour le dire, doit être fait parce qu'il y va de l'avenir de la Martinique.

M. le Président Claude LISE: Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions? S'il n'y en a pas, je mets aux voix: contre? abstention? adopté à l'unanimité. On passe à la question 17. Il s'agit d'un projet d'ordonnance.

17/ PROJET D'ORDONNANCE RELATIF AU RELEVEMENT DU SEUIL DE REVENTE A PERTE ET A L'ENCADREMENT DES PROMOTIONS POUR LES DENREES ET CERTAINS PRODUITS ALIMENTAIRES

<u>Mme Aurélie NELLA</u>: Il s'agit d'un projet d'ordonnance relatif au prélèvement du seuil de revente à perte et à l'encadrement des promotions pour les denrées et certains produits

alimentaires. Il s'agit d'un texte qui vise à appliquer l'article 15 de la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible pour tous. Globalement, ce texte prévoit sur 2 ans : 1° un relèvement de 10% du seuil d'interdiction de la revente à perte pour les denrées alimentaires et les produits destinés à l'alimentation des animaux de compagnie revendus en l'état aux consommateurs ; 2° un encadrement en valeur et en volume des opérations promotionnelles financées par le distributeur ou le fournisseur portant sur la revente aux consommateurs de denrées alimentaires et de produits destinés à l'alimentation des animaux de compagnie. Il prévoit aussi des sanctions permettant d'assurer l'effectivité de ces dispositions. Il faut noter que ce texte ne nous est pas applicable. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. le Président Claude LISE : Avis de la commission Développement Économique.

M. Michel BRANCHI: La commission des Finances conjointement avec la commission du Développement économique et la commission des Textes a porté une attention particulière à ce texte parce que bien qu'il soit dit qu'il ne s'applique pas à l'Outre-Mer, néanmoins il est prévu dans une des dispositions du texte que la situation de l'Outre-Mer doit être examinée dans des rapports particuliers or, nous avons voulu marqué, comme l'objectif de ce texte est de garantir un revenu convenable aux agriculteurs dans leur rapport avec la grande distribution, et que par conséquent notre Assemblée doit manifester son intérêt pour un tel objectif et comme il y a un contexte ultramarin qui est différent en ce qui concerne les coûts qui ne sont pas les mêmes qu'en France, ce qui explique d'ailleurs pourquoi ce texte n'a pas été appliqué à l'Outre-Mer, les circuits de distribution ici sont moins organisés et en ce qui concerne les intrants, nous avons une situation souvent de monopole, c'est-à-dire que les agriculteurs se trouvent pris entre la pression des grandes surfaces et la pression des fournisseurs. Ceci justifie que soit demandée, en raison de caractéristiques propres, une étude concernant l'Outre-Mer visant à identifier des mesures pour l'amélioration des revenus de l'agriculture avec une déclinaison spécifique à chacun de ces territoires. Les Collectivités concernées devraient être destinataires des conclusions de l'étude que nous demandons et vous avez entendu comme moi-même d'ailleurs que la Présidente de l'Autorité et de la Concurrence, enfin, saisie par la Ministre de l'Outre-mer a décidé de nommer un responsable de la concurrence de la consommation Outre-mer (tu as entendu ça ce matin) et par conséquent on va enfin rompre avec la politique de l'autruche qui consiste à ne pas connaitre la structure des prix à l'importation de nos pays et qu'on va enfin étudier ces questions. C'est pourquoi nous formulons l'avis que, s'agissant plus précisément de rapports entre les agriculteurs et la grande distribution, que la question fasse l'objet d'une étude et éventuellement de mesures adaptées. Voilà l'avis qui est formulé par notre commission.

M. le Président Claude LISE : Il y avait une demande ? oui collègue ADENET.

M. Lucien ADENET: Commission du Développement Agricole. Comme c'est un texte qui concerne les produits agricoles, on s'est penché un peu sur ce dossier alors je vous donne

l'avis de la commission : la commission de Développement Agricole a pris acte du projet d'ordonnance relative au relèvement du seuil de revente à perte et à l'encadrement des promotions pour les denrées et certains produits alimentaires tout en notant l'inapplicabilité du texte à la Martinique conformément à l'article 5 du projet, la commission note cependant que l'objectif du texte est de garantir un bon revenu convenable pour les agriculteurs ; cette finalité est partagée aussi dans le contexte de nos territoires dits ultramarins ou s'y doublent des réalités afférentes aux coûts qui ne sont pas les mêmes qu'en France ; en effet, dans un contexte de micro insularité, il y a une difficultés à réaliser des économies d'échelle, facteurs d'élévation des coûts de production et face à cette spécificité nous faisons 2 amendements : le 1^{er} amendement du projet consiste à l'établissement d'un rapport concernant l'Outre-mer visant à identifier les mesures pour l'amélioration des revenus des agriculteurs avec une déclinaison spécifique et différenciée pour chacun des territoires mentionnés à l'article 5 du projet d'ordonnance, c'est-à-dire : Guadeloupe, Guyane, Martinique, la Réunion, Mayotte, Saint Barthélémy, Saint Martin et Saint Pierre et Miquelon. L'exiguïté de la plupart de ces territoires ne doit pas empêcher d'œuvrer pour un juste revenu en faveur des agriculteurs sans préjudice des intérêts de l'utilisateur final, ce qui implique la réflexion sur les marges de la grande distribution ; ça on se rapproche un petit peu de la conclusion de la commission Développement Économique et le 2^{ème} amendement au projet doit viser à tenir compte de l'article 5 des évolutions institutionnelles en Guyane et en Martinique qui ne sont plus simplement des départements, puisque nous sommes des territoires. Voilà les 2 amendements.

M. le Président Claude LISE: Si je comprends bien il y a un amendement de la commission des Finances et 2 amendements de la commission de Transport mais ils se recoupent en grande partie. Alors sur une affaire qui est déjà réglée, l'ordonnance est déjà publiée, je donne la parole à collègue DUVERGER qui la demande mais franchement collègue, je pense qu'on ne va pas rentrer dans un débat parce qu'on a vraiment le temps qui presse. Parce que je serais obligé de mettre l'amendement, de faire voter etc. Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER: Je m'adresse de manière générale au nom du groupe. De toutes les façons, nous allons voter le texte et nous avons bien vu que ce n'est pas applicable ici mais comme nous souhaitons que d'autres votent un texte qui ne serait pas applicable ailleurs et applicable ici, nous pensons que c'est une bonne chose, une bonne solidarité, mais je ne sais pas si nous allons participer à un amendement sur quelque chose qui est déjà passé. Mew ka di yo kisa, viré enley? mais je voudrais marquer notre solidarité et que les autres entendent que nous sommes solidaires même quand on dit que nous ne sommes pas intéressés en 1^{er} lieu.

M. le Président Claude LISE : Bien, je demande à la collègue rapporteure de m'indiquer sur quoi on va voter.

<u>Mme Aurélie NELLA</u>: Ce qu'il faudrait rappeler en effet, c'est que le texte a été publié le 13 décembre, donc une publication récente. Concernant les amendements proposés par les commissions, le 2nd amendement qui visait à prendre en compte notre évolution

institutionnelle, ça a été fait dans le texte publié puisqu'on ne parle plus de Département mais de Collectivité de Martinique, de Guyane etc. Concernant le rapport : c'est vrai que dans le projet de texte, même si au départ la Martinique ne devait pas être concernée, le texte prévoyait qu'il y ait un rapport d'évaluation des effets de cette mesure qui vise effectivement à améliorer les revenus des agriculteurs. Dans le texte publié, il est très clairement indiqué que nous ne sommes concernés par aucune des dispositions donc nous ne sommes plus concernés non plus par ce fameux rapport sur lequel on aurait pu s'appuyer pour avoir des éléments d'appréciation quant à l'applicabilité en Martinique. Concernant la proposition qui est faite par les commissions sur une étude qui serait menée et qui explorerait les moyens d'améliorer les revenus des agriculteurs, je crois qu'on ne peut qu'être favorable sur cette proposition quel que soit le bord politique duquel on se trouverait, Président, donc il n'y a pas d'observation particulière de ma part concernant cette mesure. J'adhère.

M. le Président Claude LISE: Bien. Est-ce que nous sommes unanimes? il n'y a pas d'opposition? donc adopté.

Nous passons au 18, il s'agit d'un projet de décret portant adaptation du régime d'entrée et de sortie de flotte des navires de pêche professionnelle.

18/ PROJET DE DECRET PORTANT ADAPTATION DU REGIME D'ENTREE ET DE SORTIE DE FLOTTE DES NAVIRES DE PECHE PROFESSIONNELLE

Mme Aurélie NELLA: Sur ce texte, il s'agit de supprimer la référence obsolète au tonnage de sécurité des navires en outre, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à la Réunion et à Mayotte, collectivités dans lesquelles la réglementation nationale régissant la gestion des ressources marines est applicable de plein droit et pour lesquelles l'application des dispositions du code rural résultant du décret du 1^{er} janvier 2019, le 1^{er} décret aligne sur le droit commun prévu par ses dispositions relatives au contingentement des permis de mise en exploitation des navires, prévu par l'ancienne réglementation et adapte à Mayotte une disposition relative au retrait des licences de pêche européenne. Ce texte prévoit en fait que le Ministre chargé des pêches maritimes et de l'aquaculture marine arrête les contingents de mise en exploitation susceptibles d'être délivrés en tenant compte d'un certain nombre de paramètres qui sont décrits dans le texte ; il supprime la référence au projet se traduisant par une augmentation du tonnage de sécurité en application de la réglementation européenne qui est désormais donc exclue. Concernant la Martinique, cette décision est prise par le préfet, donc c'est une adaptation concernant la Martinique et donc qui confirme la compétence du préfet mais qui supprime aussi des éléments dont il devait tenir compte et qui sont décrits dans le document il s'agit notamment des plafonds de capacité arrêtés par le Ministre des pêches maritimes et de l'aquaculture et d'autre part de l'évolution de la flotte de pêche constatée au cours de l'année précédente. Voilà globalement ce que prévoit ce texte. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. le Président Claude LISE : Bien. Avis de la commission des Textes.

Mme Marie-France TOUL: La commission des Textes a eu une commission conjointe avec la commission Politique de la Mer et a donc émis un avis défavorable sur ce projet de décret portant adaptation du régime d'entrée et de sortie de flotte des navires de pêche professionnelle. Elle estime qu'il y a 2 lectures possibles du texte qui dans son intitulé énonce une adaptation et dans la notice gouvernementale, un alignement sur le droit commun. Concernant les permis de mise en exploitation des navires de pêche professionnelle, l'interrogation a porté singulièrement sur la grille de lecture préfectorale eut égard aux critères à considérer dans le cadre de la compétence octroyée aux représentants de l'État en vertu de l'article R951-9 du code rural et de la pêche maritime. Voilà pour l'avis de ces 2 commissions : Politique de la Mer et Affaires Juridiques.

M. le Président Claude LISE: Bien. Qui veut s'exprimer là-dessus? parce qu'en fait il y a un avis négatif des 2 commissions. Je vais vous laisser débattre et puis on va voir avec la rapporteure. Collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI: Globalement, l'avis de la commission de Développement Economique et Financier rejoint à la formulation près celui qui a été émis par la commission des Textes, la seule observation complémentaire qu'on peut faire, c'est que malgré tout, le préfet pourrait autoriser l'exploitation de nouveaux navires pouvant aller plus loin au large, c'est ce qu'on nous avons cru comprendre, et de ce point de vue-là, on peut noter qu'il y a quand même une évolution de l'attitude de la commission Européenne parce que c'était un sujet de friction avec les professions de marins pêcheurs dans nos territoires et puis d'autre part, nous observons que en l'état actuel des choses, il serait souhaitable que d'une manière ou d'une autre que la Collectivité soit consultée par les préfets lorsque le préfet émet un avis sur ces questions. Voilà.

M. le Président Claude LISE: Bien. Nous sommes devant la situation suivante si j'ai bien compris: les professionnels sont pour un avis favorable et nos commissions sont pour un avis défavorable.

<u>Mme Marie-France TOUL</u>: Nous n'avons pas eu de retours des professionnels au niveau de ma commission.

M. le Président Claude LISE : J'ai un papier qui donne un avis favorable.

Mme Marie-France TOUL: Nous n'avions pas les éléments au moment de la commission.

<u>Mme Aurélie NELLA</u>: M. BOUTRIN souhaite intervenir et je vais conclure après, Président LISE? Le Conseiller Exécutif en charge de la pêche voudrait intervenir.

M. Louis BOUTRIN: Oui, merci collègue NELLA. Dans le rapport que vous avez reçu, il y a à la page 4, dernier paragraphe, vous voyez que le projet de décret mentionne dans les avis, l'avis du Comité National des Pêches avec un avis favorable, oui le 28 juin 2018 et cet avis a été donné après avoir consulté les différents comités régionaux. Alors pourquoi je dis ça? Le collègue LAVENTURE a fait référence tout à l'heure aux difficultés que nous avions pour que

certains projets notamment des projets de l'APIT soient éligibles au Fonds Européens des Affaires Maritimes et de la Pêche, on n'y était pas, donc il a fallu intervenir au niveau du Comité le Suivi des Fonds Européens, il y avait le représentant de Bruxelles, la difficulté venait que cette réglementation avait été faite avec l'ensemble des régions et qu'il y avait une opposition très forte de la région Bretagne ; il y a eu un échange de courriers et nous nous sommes expliqués de manière à ce que la Bretagne puisse assouplir sa position, donc l'avis national tient compte de l'avis des régions ; 2° la collègue NELLA l'a dit tout à l'heure, nous avions une difficulté parce que la politique de pêche n'est pas définie par la France, elle est définie par l'Europe à travers l'APEP et cette politique européenne de pêche fait en sorte qu'aujourd'hui nous sommes sous réglementation européenne avec des quotas pour protéger la surpêche, quotas également un dimensionnement des navires qui nous pénalisent, nous, régions ultrapériphériques d'Europe ; parallèlement, la même Commission Européenne avait émis des avis favorables si bien que l'Union Européenne a financé des navires de pêche vénézuéliens, ils ont eu 25 navires de subventionnés, le paradoxe c'est que ces navires vont pêcher sur les plateaux guyanais, nous ramènent le vivaneau en Martinique pour nos écoles, nos cantines et nos hôpitaux alors que nos propres marins-pêcheurs subissent de plein fouet la réglementation européenne et ne peuvent pas avoir effectivement les subventions pour ce type de navire. Donc là, aujourd'hui il y a un assouplissement de la règle qui est faite au niveau du dimensionnement, donc c'est, je pense, des conditions beaucoup plus favorables pour les marins-pêcheurs de Martinique et de Guadeloupe. Voilà la précision que je voulais apporter au regard du texte du projet de décret qui porte une adaptation sur le régime d'entrée et de sortie de la flotte des navires professionnels.

M. le Président Claude LISE : Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL: Président, ce que je voulais préciser c'est que lorsque nous avons fait cette commission, nous avons sollicité justement l'avis des professionnels de la Martinique et nous n'avions pas eu cet éclairage concernant l'avis du Comité National, nous nous sommes aussi posé la question de savoir, même si nous sommes conscients qu'il était nécessaire d'avoir cet assouplissement au niveau de l'Europe concernant la flotte pour nos marins-pêcheurs, nous nous sommes demandés, est-ce que ceux qui n'étaient pas encore prêts parce que tous les marins-pêcheurs aujourd'hui ne sont pas systématiquement prêts à aller au large ou sur le plateau guyanais. Nous nous sommes posé toutes ces questions, n'ayant pas d'éléments de réponse, nous avons préféré émettre un avis défavorable mais aujourd'hui on ne peut que s'aligner, me semble-t-il, donc je parle au nom de la commission, sur l'avis du Comité de Pêche en donnant un avis favorable.

M. le Président Claude LISE : Collègue DUVERGER, est-ce qu'on peut aller vite sur cette affaire ?

M. Jean-Claude DUVERGER: On peut aller d'autant plus vite parce que je voulais dire qu'on allait pouvoir savoir s'aligner même si au départ... mais ce que vient de dire la collègue

TOUL, le fait qu'on ait la position des marins-pêcheurs, moi je crois que l'on peut voter dans ce sens-là.

M. le Président Claude LISE: Bien, donc je mets aux voix. Quels sont ceux qui sont contre? abstention? 1 abstention à noter. Pour les autres collègues, c'est pour. Bien. Nous passons à la question 19: il s'agit d'un projet de décret relatif à l'adaptation de la composition de la Commission régionale de gestion de la flotte de pêche aux collectivités de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane, de Réunion et de Mayotte.

Mme Aurélie NELLA: Président avant d'évoquer ce présent rapport; pour précision, dans la continuité des échanges qui ont eu lieu sur le texte précédent, il y a une fiche à la fin du rapport qui indique que les instances professionnelles ont été sollicitées, nous n'avons pas eu de réponse directe, comme l'a dit la Présidente TOUL du Comité Régional des pêches, mais qu'ils ont été sollicités par les organismes nationaux sur cette questions qui concernait les régions d'Outre-Mer et l'avis est favorable. D'autre part, il y avait eu des discussions, comme l'a rappelé le collègue BOUTRIN, sur le financement des navires de pêche, précisément sur la problématique de la surpêche que l'Europe voulait empêcher en ne finançant plus l'acquisition des navires de pêche et il faut noter, comme c'est indiqué dans le rapport, qu'il y a eu une modification et que la Commission Européenne, le 21 novembre 2018 a adopté une communication modifiant les lignes directrices pour l'examen des aides d'état dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, donc il s'agit d'autoriser désormais les aides d'État pour les seules régions ultrapériphériques pour financer les bateaux de toute taille pour les moins de 12 mètres : l'aide peut aller jusqu'à 60% ; de 12 à 24 mètres : jusqu'à 50%; et de 24 mètres jusqu'à 25%. Ce sont donc les précisions que je voulais apporter concernant le précédent rapport.

<u>Mme Marie-France TOUL</u>: Juste pour que les choses soient claires, rapidement, l'Europe ne finance pas ces navires, c'est bien la Collectivité qui devra financer? Je veux savoir exactement qui finance?

<u>Mme Aurélie NELLA</u>: Les aides d'État pour les seules régions ultrapériphériques pour financer les bateaux de toute taille. Et c'était une demande des professionnels.

M. le Président Claude LISE : Collègues, nous n'allons pas reprendre un débat sur une question qui a fait déjà l'objet d'un vote. Alors qu'on est en retard aujourd'hui.

19/ PROJET DE DECRET RELATIF A L'ADAPTATION DE LA COMPOSITION REGIONALE DE GESTION DE LA FLOTTE DE PECHE AUX COLLECTIVITES DE GUADELOUPE, DE MARTINIQUE, DE GUYANE, DE REUNION ET DE MAYOTTE

<u>Mme Aurélie NELLA</u>: La discussion est close, on passe au rapport que tu as indiqué qui concerne l'adaptation de la composition de la Commission régionale de gestion de la flotte de pêche aux collectivités de Guadeloupe, Martinique, Guyane, de Réunion et de Mayotte. Il s'agit à travers ce texte de tenir compte de l'évolution institutionnelle de notre Collectivité

puisque la référence au représentant du Conseil Régional du ressort de la commission est supprimée et est remplacée par la référence à l'Assemblée de Guyane et de Martinique; voilà globalement ce que prévoit ce texte. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. le Président Claude LISE : Avis de la commission Affaires Juridiques et Texte.

<u>Mme Marie-France TOUL</u>: Commission conjointe avec la Politique de la Mer pour un avis favorable sur ce projet de décret.

M. le Président Claude LISE: Vous avez la parole, qui la demande? personne. On passe au vote: contre? abstention? adopté à l'unanimité. Nous passons au 20: il s'agit de la présentation du compte rendu de l'exercice de la délégation donnée au président du Conseil Exécutif en matière de contentieux.

20/ PRESENTATION DU COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE CONTENTIEUX

<u>Mme Aurélie NELLA</u>: C'est une obligation qui nous ait faite en vertu de l'article L7224-18 du code général des Collectivités Territoriales et qui vous invite à prendre connaissance du rapport récapitulant l'ensemble des contentieux que la Collectivité a à connaitre et qui est donc soumis à votre lecture. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. le Président Claude LISE: Qui demande la parole? Donc là nous donnons acte, c'est une information, donc s'il n'y a pas de précisions, pas d'intervention, vous êtes d'accord pour nous donner acte du fait que ce compte rendu vous a été présenté. Donc je recueille cet avis, je remercie la collègue NELLA et en accord avec le Président du Conseil Exécutif, je vais modifier l'ordre du jour pour permettre au Président de s'exprimer sur 2 questions qui sont les questions 51 et 52 que doit présenter le collègue BOUTRIN; le collègue est appelé à la tribune et avant qu'il ne présente la question 51: autorisation de signature des avenants de transfert des contrats de prêts relatifs aux actifs nécessaires au TCSP transféré par le syndicat mixte à la Collectivité Territoriale de Martinique, le Président du Conseil Exécutif va prendre la parole. Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR: un point d'ordre: Est-ce que ça veut dire que les dossiers seront présentés à la suite?

M. le Président Claude LISE : Oui, nous allons voir 51 et 52 après l'intervention du Président et nous reviendrons à l'ordre du jour normal ensuite.

Le Président du Conseil Exécutif a la parole.

<u>M. Alfred MARIE-JEANNE</u>: Je ne suis pas en retard, je voulais expliquer pourquoi j'arrive à cette heure: il était prévu une manifestation dans la ville des Trois-Ilets depuis de longue date, à savoir la dénomination du collège en donnant le nom de Suzanne ROUSSI CESAIRE à

cet établissement, j'étais invité à inaugurer et à prendre la parole, voilà pourquoi j'arrive à ce moment pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté. J'avais annoncé également que des pourparlers avaient été engagés avec certains responsables du TCSP, je ne parle pas de ceux qui sont ici, je parle de ceux qui sont directement au sommet, j'espère que l'on me comprendra.

M. le Président de l'Assemblée Claude LISE, Mesdames et Messieurs les Conseillers Territoriaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers Exécutifs, Mesdames, Messieurs : en maintes occasions, je vous ai informé que j'étais entré en négociation avec le groupe VINCI et les banques, Agence Française de Développement et Caisse des dépôts et consignations sur l'épineux dossier du TCSP. J'invitais à la discrétion parce qu'en la matière, moins on parle, mieux ça vaut ; aujourd'hui, j'ai l'avantage de vous informer solennellement que nous avons trouvé un accord. Cet accord permet la clarification des responsabilités, la résolution d'une affaire qui par ses multiples aspects nous a préoccupé et nous préoccupe encore à ce jour. Permettez ces quelques rappels historiques : le 22 novembre 2013, le Syndicat Mixte de Transport Collectif en Site Propre et la société CARIBUS ont conclu un contrat de partenariat pour la réalisation d'un projet de transport collectif en site propre sur le territoire de la commune notée d'agglomération du centre de la Martinique CACEM. Ce contrat avait projet : le financement, la conception et la réalisation d'ouvrages, l'acquisition de matériel roulant et des systèmes embarqués du TCSP; ainsi que l'entretien (GER: Gros Entretien et Renouvellement) et la maintenance desdits ouvrages. Le même jour, le 22 novembre 2013, le Conseil Régional de Martinique s'est engagé, par convention, à financer les sommes dues en application du contrat à la société CARIBUS ou à ses prêteurs c'est-àdire les établissements financiers que la société a sollicité pour les besoins de financement de l'opération, à savoir l'Agence Française de Développement et la Direction des Fonds d'Épargne de la Caisse des dépôts et consignation. Le même jour, le 22 novembre 2013, le Conseil Régional de Martinique s'est également engagé par une convention quadripartite à verser directement aux prêteurs en cas de défauts de paiement du Syndicat Mixte de Transport Collectif en Site Propre, les sommes ayant fait l'objet d'une cession de créances acceptée par le syndicat. C'est compliqué ça ! c'est clair aussi. Près de 4 ans plus tard, Martinique Transport s'est substituée de plein droit à toutes les autorités organisatrices de transport existants sur le territoire martiniquais dans l'exercice de leur compétence en matière de transport. Martinique Transport s'est vu transférer à cet effet les personnels, les biens et les contrats des autorités organisatrices de transport existant nécessaires à l'exercice de ses compétences tels que listés dans la convention ad-hoc créée par la délibération n° 15-1072-1 du 23 juin 2015 du Conseil Régional de la Martinique de l'époque. En revanche, le contrat de partenariat conclu entre le syndicat mixte et la société CARIBUS n'a pas pu lui être transféré par cette voie, le syndicat mixte n'étant pas une autorité organisatrice de transport existante. Plus on avance, plus ça parait compliqué. Je n'accuse pas, je dis la vérité. Compte tenu de cette situation, à mon initiative, lè sé mew, sé mew, lé sé pa mew mew ka di sé pa mew! Les parties se sont rapprochées pour transférer de façon conventionnelle le contrat de partenariat du syndicat mixte du TCSP à Martinique Transport. Les conventions et suretés qui entourent le contrat de partenariat ont également fait l'objet de discussion à mon initiative. Compte tenu du statut et de la structuration de Martinique Transport, il a été convenu de mettre fin à la convention de financement et donc à l'engagement de la Collectivité Territoriale de Martinique de financer l'ensemble du contrat de partenariat. La convention quadripartite qui constitue un élément déterminant du montage pour les établissements financiers a été aussi rediscutée pour tenir compte du transfert du contrat de partenariat à Martinique Transport. Aujourd'hui, les parties se sont accordées sur un projet d'avenant à la convention quadripartite actuelle. Son objet est, je précise : de résilier la convention de financement, de céder l'ensemble des droits et obligations du Syndicat Mixte de Transport Collectif en Site Propre au titre de la convention quadripartite initiale à Martinique Transport et de modifier la convention quadripartite initiale. Le principe d'une nouvelle convention quadripartite a été admis par les parties en présence; son objet est de rappeler certaines conditions et modalités du financement partiel du projet au moyen de crédit ainsi que les droits et obligations des parties en découlant. Et de permettre la souscription par Martinique Transport et par la Collectivité Territoriale de Martinique d'engagement au profit des prêteurs en vue de favoriser le financement du projet. La Collectivité Territoriale de Martinique s'engage ainsi à prendre en charge les sommes ayant fait l'objet d'une cession par Martinique Transport en cas de défaut de paiement de celle-ci. Si je me permets de faire un peu d'Histoire et de rappeler les enjeux, c'est pour attester que la Collectivité Territoriale de Martinique a toujours voulu que le TCSP fonctionne convenablement, réglementairement au service de la population et non au profit de quelques intérêts particuliers comme cela se faisait. Je vous rappelle que j'ai toujours honoré le règlement des loyers cédés aux banquiers. Et oui ! Et payé les annuités des emprunts de l'ex Conseil Régional qui par un tour de passe-passe avaient été fictivement domiciliées au SMTCSP. Ou wey, ou pa wey! De camoufler les déficits, c'est cette motivation qui a guidé ma recherche de solutions à un imbroglio juridico-financier... politico-financier... qui, au final, se révèle couteux pour les finances publiques, plus couteux que vous ne le croyez. La démarche n'a pas été aisée et vous savez pourquoi. J'ai entrepris de faire ça, ce n'est pas pour accuser les gens. C'est pour que les gens qui nous accusent savent ce qui a été fait d'un côté et c'est d'un côté que cela a été entrepris par nous pour réhabiliter. Il a fallu, je sais que ça peut donner des angoisses, désangoissez-vous, puisque je suis en train de désencailler. Il a fallu de longs mois de négociation entre tous les acteurs de ce dossier, je l'ai déjà dit. Je tiens à remercier vivement tous ceux qui se sont impliqués pour la réussite de cette opération singulièrement, nos collaborateurs et nos conseils. Si vous m'autorisez à signer l'avenant de transfert du contrat PPP (Partenariat Public Privé) à signer l'avenant à la convention quadripartite actuelle, à signer la nouvelle convention quadripartite, à signer les avenants de transfert des contrats de prêt, nous ouvrirons un autre monde dans la gestion du TCSP. D'autres échéances se profilent avec l'arrêté préfectoral de dissolution du SMTCSP et l'optimisation du contrat de PPP avec CARIBUS. Nous avons déjà bien engagé les discussions, mais chaque chose en son temps, je reviendrais vers vous le moment venu, parce que, et j'en termine, bien avant d'être élu à la Collectivité Territoriale de Martinique, j'avais dénoncé cela, personne ne peut dire que je ne l'ai pas fait! les écrits sont là, je suis donc en négociation, Président, et que par conséquent je ne peux pas au moment où je vous parle (et même si je l'avais je ne l'aurais pas dit) quel serait le montant de ce qu'on appelle une espèce de ristourne sur cette affaire-là, pour la Collectivité. Ce n'est pas de l'argent qui rentrait dans les poches d'un individu quelconque mais qui permettrait de diminuer, je dis bien de diminuer les charges de la Collectivité dans cette affaire. Donc, quand j'aurais le montant, on est en négociation, je reviendrai vous dire ça. Sur ce, monsieur le Président, je vous remercie de votre écoute et je vous remercie également de vos écoutes. Et je répète, il faut arrêter, votre Président négocie sur ça non pas pour accuser mais pour rectifier le tir.

(Applaudissements)

- M. le Président Claude LISE: Je passe la parole au Conseiller Exécutif BOUTRIN qui va nous présenter successivement ces 2 questions introduites par le Président du Conseil Exécutif, la question 51: « Autorisation de signature des avenants de transfert des contrats de prêts relatifs aux actifs nécessaires au TCSP transférés par le Syndicat Mixte à la Collectivité Territoriale de Martinique » d'abord et puis ensuite je pense que tu vas enchainer ? Sur les 2: « Autorisation de signer un avenant à la convention quadripartite » et « une convention quadripartite modifiée dans le cadre du transfert du contrat PPP du SMTCSP vers Martinique Transport ». Voilà tu as la parole.
- 51/ AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS DE TRANSFERT DES CONTRATS DE PRETS RELATIFS ATTACHES AUX ACTIFS NECESSAIRES AU TCSP TRANSFERES PAR LE SYNDICAT MIXTE A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
- 52/ CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LA REALISATION DU PROJET DE TRANSPORT COLLECTIF EN SITE PROPRE APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION QUADRIPARTITE RELATIVE AU TCSP ET DE LA CONVENTION QUADRIPARTITE MODIFIEE
- M. Louis BOUTRIN: Merci M. le Président. Le Président de Martinique Transport, Président de l'Exécutif a pratiquement tout dit, il a bien expliqué, maintenant nous devons prendre une délibération, il faut qu'on s'accorde sur les termes de cette délibération. L'exercice d'aujourd'hui, c'est d'autoriser le Président à signer un certain nombre d'avenants pour transférer les contrats de prêt. Ceux-ci sont au nombre de 6 et vous les avez dans le rapport, il s'agit :
- 1° Une convention de financement avec l'Agence Française de Développement qui a été signée entre l'AFD et l'ex Conseil Régional le 23 octobre 2012 pour un montant de 35 millions d'euros.
- 2° Une convention de financement (toujours avec l'AFD et l'ex Conseil Régional) à la date du 7 novembre 2013, un montant de 30 millions d'euros.
- 3° Une Convention de prêt entre la Caisse des dépôts et de consignation et l'ex Conseil Régional à la date du 18 décembre 2012 pour un montant de 10 millions d'euros.

4° Une convention de prêt entre la Caisse des dépôts et consignations et l'ex Conseil Régional à la date toujours du 18 décembre 2012 d'un montant de 20 millions d'euros.

5° Et enfin, toujours entre la Caisse des dépôts et consignations et l'ex Conseil Régional, une convention de prêt d'un montant de 14,2 millions d'euros à la date du 17 décembre 2013.

Quand on fait le calcul et le total de tous ces prêts (hors intérêts), cela monte à 109 millions d'euros, or le capital restant, entre temps la Collectivité territoriale a honoré un certain nombre de loyers pour un montant qui avoisine les 25 millions d'euros ; quand on retire ces loyers qui ont déjà été payés du total des prêts accordés, on a un capital qui reste à la date du 31 décembre 2018 de ces transferts qui atteint 83 797 055 € donc il vous est proposé, puisque le Président a très bien expliqué cette situation, nous avons la dissolution du Syndicat Mixte qui sera prononcée par arrêté préfectoral incessamment sous peu; l'ensemble des droits et des obligations doit être transféré à la CTM qui est chargée d'assurer la poursuite du programme. Deuxième raison, le Président l'a rappelé, le Syndicat Mixte n'étant pas une autorité organisatrice de transport, quand on a transféré le personnel administratif, les biens et les contrats, ces contrats-là ne pouvaient pas être transférés, donc chers collègues, il vous est demandé aujourd'hui de donner mandat au Président du Conseil Exécutif pour prendre toutes les dispositions pour mettre en œuvre ce transfert, c'est un transfert de contrats qui est relatif aux actifs nécessaires au TCSP. Vous avez également dans le rapport, pour ceux qui nous suivent et pour qu'il y ait une parfaite compréhension du dossier, vous avez l'ensemble des infrastructures qui sont concernées par ce transfert. Voilà chers collègues en résumé, le Président l'a rappelé, les quelques éléments qui font l'objet d'une délibération distinctes à travers le rapport 51.

M. le Président Claude LISE : Bien je sollicite l'avis de la commission des Transports même si cela a été introduit en procédure d'urgence.

M. Lucien ADENET: La commission Transport, bien sûr a examiné avec attention ces 2 dossiers, parce qu'ils sont liés. C'était mardi 18 à 14h au niveau de l'ex Conseil Général, salle Maurice NICOLAS. Il y avait 3 élus présents: Belfort BIROTA, Lucien RANGON et le Président de la commission Lucien ADENET! on avait le soutien de l'administratif en charge des finances, M. GAMES, qui nous a expliqué un petit peu la situation donc on a compris effectivement que le Président de l'Exécutif avait raison de dénoncer ce montage juridico-financier particulièrement complexe qui avait été imaginé par une équipe; les commissaires présents ont approuvé la volonté du Président du Conseil Exécutif de remettre de l'ordre dans cette affaire. Les élus présents à la commission notent que les plus grands bénéficiaires de la clarification seront les usagers du service publique de transport. Ils ont donc émis un avis favorable sur les 2 dossiers qui ont été présentés. On demande aux membres de l'Assemblée de donner l'autorisation au PCE pour signer tous les actes liés à ces transferts. J'en ai terminé Président.

M. le Président Claude LISE : Qui demande la parole ? Oui collègue LORDINOT d'abord et HAJJAR ensuite.

M. Fred LORDINOT: Sur cette question éminemment complexe, j'assume toutes mes responsabilités en tant qu'ancien Président de la commission des Finances du Conseil Régional et je ne permettrais à personne, quel qu'il soit en Martinique, de mettre ni mon honneur ni ma probité en cause. Je le répète, je ne permettrai à personne de mettre en cause ni mon honneur ni ma probité. Et je le dis, chacun devra bien peser ses mots ici et j'ai bien entendu tout à l'heure le discours d'un collègue qui a dit « une équipe » mais je vous le dis très formellement: chaque fois que mon nom sera cité et associé peu ou prou à une idée de magouille, il faudra qu'on règle ça devant les tribunaux! je le dis très clairement ici à chacun d'entre vous...

M. le Président Claude LISE : S'il vous plait collègues, laissez le collègue LORDINOT parler.

M. Fred LORDINOT: Je constate que lorsqu'Alfred MARIE-JEANNE parle, personne ne l'interrompt! Je ne menace personne BARTHELERY! je te dis que lorsqu'Alfred MARIE-JEANNE parle, personne ne l'interrompt! Donc chacun choisi sa stratégie financière, celle qui était choisie, c'était celle de faire porter un investissement de 400 millions d'euros par une structure extérieure à la collectivité principale. Vous choisissez maintenant de réintégrer l'ensemble des éléments sans nous donner les chiffres parce que je vous l'ai dit hier pourquoi il n'y a aucun élément financier sur l'actif qui est possédé par la Collectivité; aujourd'hui on transfert des dettes, à aucun moment vous ne nous donner le montant des actifs qui sont aujourd'hui domiciliés dans la Collectivité! je ne comprends pas cette méthode comptable, peut-être que c'est la vôtre! mais ce n'est pas la mienne, si vous transférez du passif donc de la dette il faut dire aux martiniquais combien ont couté les équipements qui sont aujourd'hui dans l'inventaire et qui sont valorisés dans l'actif de la Collectivité! Maintenant, je vous l'ai dit, c'est votre choix que je ne partage pas ; par vos opérations aujourd'hui vous avez augmenté, vous avez augmenté la dette de la CTM depuis que vous êtes là par cette opération, ça va faire 194 millions d'euros : c'est votre choix ! Ce n'est pas le mien, je ne le partage pas, je suis obligé de vous le dire, ensuite vous avez donné à Martinique Transport : 110 millions d'euros en 2 ans et vous avez remboursé 30 millions d'euros, ça fait 145 millions d'euros dépensés pour un TCSP qui ne fonctionne pas, ce n'est pas... Vous voyez, mais pourquoi je ne peux pas parler ?!

M. le Président Claude LISE : Collègues s'il vous plait..., poursuis.

M. Fred LORDINOT: Apparemment, vous ne voulez pas de la discussion financière.

M. le Président Claude LISE : Poursuis, tu as terminé ? bien. Qui d'autre demande la parole ? Oui le collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR: Merci de me permettre démocratiquement de pouvoir également dénoncer un certain nombre de contre-vérités voire de mensonges et de rétablir la vérité. D'abord rappeler que le projet du TCSP est une volonté à la fois de toutes tendances et couleurs politiques confondues depuis maintenant plus de 20 ans avec même à un moment donné, 2 collectivités qui sont allées séparément voir l'Europe pour le faire financer; la

Région de Alfred MARIE-JEANNE de l'époque et le Conseil Général de Claude LISE de l'époque et finalement comme il y avait 2 tracés distincts et je me rappelle à quel point le tracé de l'ancien Président du Conseil Général était beaucoup plus pertinent que le tracé actuel mais bon, c'est du passé. Néanmoins l'Europe a demandé à la Martinique de retourner chez elle et de s'entendre pour avoir un seul projet ; apparemment, le Président de la Région de l'époque a fait valider son projet. Le syndicat mixte du TCSP a été créé à cet effet pour porter le projet du TCSP au niveau de l'Europe en tant que grand projet européen. Force est de constater qu'entre 2000 et 2010, les martiniquaises et les martiniquais n'ont pas vu grande trace de construction du TCSP et pourtant, il y avait une épée de Damoclès au 31 décembre 2015, si la Martinique n'avait pas réalisé les 14 kms d'infrastructure, elle aurait à rembourser à l'Europe près de 100 millions d'euros. Et cela, Serge LETCHIMY qui arrive à la tête de la Région en 2010, en est parfaitement conscient puisqu'on part de 0 et il faut tout faire en 5 ans. Il faut faire en 5 ans ce qui n'a pas été fait en 10 ans. Alors oui, faire preuve d'ingénierie financière, technique, juridique a été une prouesse, un exploit parce que l'équipe « Ensemble pour une Martinique nouvelle » de 2010 à 2015 a fait en 5 ans sur le TCSP et là je n'ai pas à dire plus, je laisse les martiniquais témoigner, ça a peut-être même créé des embouteillages sur l'autoroute puisque tous travaux donnent des nuisances, mais tout a été fait en 5 ans et donc il fallait faire preuve de beaucoup d'ingénierie et comme il y a avait contrainte de temps, d'argent et juridique notamment vis-à-vis de l'Europe, il avait été décidé un montage, pas si compliqué que ça : une partie prise en charge par la Région en Maitrise d'Ouvrage Publique (MOP) et une partie prise en charge par un privé (c'est-à-dire le PPP) parce que comme la Région ne pouvait pas tout faire seule, c'est une évidence, lè ou pé pafey sèl, ou ka chéché an structure ki capab fey dans les délais requis! puisque sinon ou ni a rembousé 100 millions € ke ou pa ni puisque ou ja dépensé-y. Donc il était logique qu'il y ait un intervenant qui fasse un morceau des infrastructures et donc en 5 ans, tout a été réalisé. Si bien que vous avez été extrêmement satisfaits de pouvoir récupérer l'ensemble des infrastructures puisque tous les problèmes de dé-casement de Sainte-Thérèse, justement des logements des familles pour élargir la voie 8 m à gauche et à droite sur Sainte-Thérèse, cette opération-là n'est pas bouclée, elle est à la charge du Syndicat mixte mais apparemment vous cherchez à l'éliminer. Et bien qu'est ce qui s'est passé? Quand vous arrivez, il n'y a plus qu'à gérer l'exploitation c'est-à-dire la mise en service, puisque les bus même étaient arrivés et là bien sûr, vous arrivez, c'est un choix politique que vous assumez pleinement puisque vous le revendiquez matin, midi et soir ; la 1ère chose que vous avez faite est de bloquer les paiements à la fois de CARIBUS mais aussi de l'ensemble des prêteurs et il est évident qu'un projet de cette envergure ne peut pas se faire sans emprunt. Aucun projet qui demande des dizaines de millions d'euros ne peut se faire sans emprunt bancaire. Après la question de la domiciliation, c'est aussi de l'ingénierie financière : le syndicat mixte du TCSP porte le projet, c'est normal qu'il porte l'ensemble du projet donc à la fois le volet des charges financières mais aussi des actifs parce qu'en face de chaque charge il y a quand même des actifs! Donc il était logique que les emprunts puissent être pris en charge, payés par le Syndicat mixte du TCSP! Où y a-t-il une magouille dans ça? mew pa ka comprenn. Apparemment, on veut inventer, j'ai entendu parler de « tour de passe-passe » « de camoufler un déficit ». Les emprunts sont clairs, connus du payeur, connus de l'État, connus de l'Europe, connus de tout le monde et ils sont pris en charge par celui qui est le pilote du projet TCSP, rien d'anormal ni de compliqué. Alors, ensuite il faut rembourser les prêts, tout moun kontan, TCSP ka roulé! mais le PPP a tenu les délais, a respecté ses engagements au niveau des infrastructures, la Région a tenu les délais, a respecté ses engagements au niveau des infrastructures oui mais il faut commencer à payer, lé ou acheté an loto a crédit, ou ka rouley ou pa ka attenn ou fini payé loto-a pou woulé loto-a! sauf si vous vouliez attendre d'avoir plus de 300 millions d'euros en caisse et payer d'un seul coup! il faut m'expliquer le raisonnement que vous concevez pour ce type de projet parce qu'il me semble que c'est normal ; je rappelle que les prêts dont vous parlez, M. le Président du Conseil Exécutif Alfred MARIE-JEANNE, ce n'est pas un déficit contrairement à ce que vous dites là. Certes c'est une dette par rapport à un emprunt, par rapport à un investissement, c'est la différence qu'on fait entre « dépense » et « investissement », et je rappelle que des emprunts bien négociés ne sont pas remboursés immédiatement contrairement à ce que vous voulez faire croire à la population mais ce sont des prêts à rembourser sur 20 et 30 ans ! donc ça ne va pas peser sur le syndicat mixte TCSP. Tout banquier quand il prête il a besoin d'un garant, eh bien oui la Région a été garante, où est le problème ? A dan tout projè ou pas sav ke lé ou fè an projé yo pa ka mandey en caution? Je rappelle aussi que compte tenu du fait qu'entre 2000 et 2010, ni le Conseil Général, ni le Conseil Régional ne pouvait à lui seul organiser, qu'on était au point mort, il fallait bien faire avancer le projet, donc LETCHIMY a dit « on est pilote et vous nous remboursez après » mais on est pilote ça ne veut pas dire qu'on dépense pour tout le monde! Ça veut dire qu'on fait, parce qu'il faut faire, parce qu'il faut avoir à ne pas rembourser l'Europe au 31 décembre 2015, et bien à peine arrivés, vous bloquez le paiement, d'ailleurs, et c'est là où je dis M. le Président du Conseil Exécutif, vous mentez. M. Alfred MARIE-JEANNE, vous mentez. Non seulement vous avez bloqué le paiement pendant 1 an vous êtes venus ici présenter un protocole transactionnel pour dire que vous payez un après la 1ère année, mais pire, vous faites comme si vous aviez négocié un rabais, donc an remise, alors que vous avez gagné en intérêt de retard entre 400 000 et 500 000 €. Il y avait pour 900 000 € d'intérêt de retard et vous êtes venus signer ici un protocole transactionnel dans lequel la CTM que vous présidez s'engageait non seulement à payer ce qu'il aurait dû payer 1 an avant mais payer en plus 400 000 à 500 000 € d'intérêt de retard! donc vous avez dépensé de l'argent inutilement par une simple volonté revancharde et politique et je vous le dis : vous avez menti, M. le Président du Conseil Exécutif Alfred MARIE-JEANNE, sur ce point-là. Et on a l'impression qu'on recommence la même stratégie, de même vous avez bloqué le paiement de la marche à blanc du TCSP pendant 1 an pour affaiblir la CFTU parce que pendant 1 an vous n'avez pas payé les 7 millions d'euros de marche à blanc que vous auriez dû payer à la CFTU alors que les factures ont été acquittées, la marche à blanc a été réalisée, et vous avez trainé ; c'est par lettre du préfet du 9 février 2018 que vous avez senti que bagay là té ti brin cho puisque l'Europe disait que si i pa té ka woulé, et bien vous auriez à rembourser l'argent. Ce qui fait que vous avez décidé de son démarrage en août 2018, cela fait à peine quelques mois, tout cela, c'est de la stratégie politicienne que je dénonce ici et vous revenez là, expliquer (et je pense que vous faites une erreur politique, après c'est votre choix, vous allez l'assumer pleinement) que vous voulez la dissolution du Syndicat mixte en ne récupérant pas l'opération de dizaines de familles qui ne sont pas....

M. le Président Claude LISE: S'il vous plait, laissez le collègue terminer et je lui demande d'essayer, vu l'heure, d'aller vers sa conclusion. Nous n'allons pas ouvrir un débat sur l'ensemble de l'historique de cette affaire-là. Laissez-le poursuivre collègues, il y a un certain nombre d'éléments qui pourront être ensuite contesté, moi-même, j'aurais des choses à dire, alors poursuis.

M. Johnny HAJJAR: Je poursuivrais quand j'aurais la capacité de poursuivre

M. le Président Claude LISE : Si tu as la capacité de poursuivre. Vas-y. Non mais collègues il est 13h 47, s'il vous plait laissez le collègue terminer.

M. Johnny HAJJAR: Je veux rassurer l'Assemblée, vous ne faites que conforter ma détermination et mon engagement et j'aurais toute l'énergie et la puissance nécessaires pour résister et pour rétablir la vérité et vos propos ne changerons rien à ma détermination et à mon engagement. Plus vous allez continuer, plus je serais renforcé dans ma détermination.

M. le Président Claude LISE : Bien. Collègue tu as terminé ?

M. Johnny HAJJAR: Non je n'ai pas terminé

M. le Président Claude LISE : Alors conclus

M. Johnny HAJJAR: Je ne peux pas conclure parce que ce sont 2 dossiers éminemment politiques. Il ne faut pas que sur la base d'une déclaration, qui plus est mensongère, avec des affirmations assez dramatiques, que l'on puisse laisser croire qu'il y a eu des magouilles ou autre chose. Donc je suis là pour rétablir la vérité et si vous permettez que la Minorité puisse le faire, permettez-moi d'aller jusqu'au bout.

<u>M. le Président Claude LISE</u>: Tu as parfaitement le droit de défendre la position de la Minorité mais je veux te dire quand même que tu défends TA vérité. Tu ne peux pas défendre LA vérité.

(Applaudissements)

M. Johnny HAJJAR: Ayant une connaissance fine du dossier, ce n'est pas ma vérité, ce sont les faits historiques, tout ce que je dis peut être prouvé par des documents et je défends quiconque ici de venir en face à face, puisqu'on a déjà eu l'occasion lors d'une émission, et je n'ai eu personne en face de moi pour tenir la contradiction; donc je suis à la disposition de tout le monde à ce niveau pour pouvoir faire le point précisément sur chaque point, preuves à l'appui c'est-à-dire documents à l'appui. Alors on continue: on est sur la même stratégie et là je dis encore que vous mentez M. le Président du Conseil Exécutif parce qu'aujourd'hui ce que vous votez là, vous ne le dites pas dans votre intervention mais vous avez encore bloqué les paiements c'est-à-dire qu'à l'heure d'aujourd'hui depuis le dernier protocole transactionnel, même si les prêteurs sont payés, CARAIBUS n'est pas payé et vous le savez

comme moi-même donc ça fait plus d'un an que vous bloqué encore les paiements, à nouveau et vous serez quelque part certainement à un moment donné obligé de revenir avec un autre protocole transactionnel sachant que cette année de blocage a généré, c'est une estimation mais à la louche, entre 500 000 et 1 millions € d'intérêts de retard supplémentaires qui ne sont pas annoncés là mais qui certainement vont venir à un moment donné, donc aujourd'hui il faut rétablir la vérité : vous avez 1 an après abouti à rien du tout parce que c'est la même convention, simplement comme vous faites la dissolution du Syndicat mixte; vous êtes dans l'obligation, je le dis, vous avez choisi de dissoudre le Syndicat mixte; il n'y a plus de Syndicats mixte donc tous les prêts sont obligés, et vous n'avez pas le choix de les faire revenir, alors vous auriez pu les faire venir à Martinique Transport ce qui aurait pu être certainement plus cohérent puisque c'est Martinique Transport qui s'occupe du transport, parce que si on fonctionne sur cette stratégie politique, ça veut dire que ce n'est pas la peine d'avoir des satellites, ni des SAEM, ni des SPL ni des établissements publiques, on met tout dans la maison mère, donc le cerveau n'a pas de bras, n'a pas de jambes mais il doit mettre en œuvre des projets, expliquez-moi comment stratégiquement et politiquement vous arrivez à mettre des projets en place uniquement à partir du cerveau, sans bras et sans jambes parce que vous n'avez aucun outils opérationnel mais bon c'est votre choix politique alors ce qui est décidé là, c'est de transférer par obligation à la CTM les emprunts qui ont servi à l'investissement donc à la construction et aux travaux, et à l'indemnisation des familles qu'il fallait déloger pour élargir la voie, oui le TCSP dont tout le monde est fier aujourd'hui dont vous revendiquez la paternité et bien il a fallu faire ces emprunts pour faire ces travaux pour que le TCSP roule alors ne venez pas mélanger coco épi zabricot. Pour terminer sur ce point...

M. le Président Claude LISE: Non, non, pour terminer sur l'ensemble des points collègue, je t'ai laissé parler très longuement, personne n'a parlé autant de toute la journée, par conséquent comprends qu'il faut aussi que chacun puisse s'exprimer, on ne peut pas te laisser la parole à toi tout seul donc il faut aller vers ta conclusion, je t'ai laissé donner toute ton argumentation mais il y a un moment où il faut conclure.

M. Johnny HAJJAR: M. le Président de l'Assemblée, je m'excuse, avec tout le respect que je dois à votre fonction de Président de l'Assemblée, vous me dites ça là maintenant, je ne parle pas sur tous les dossiers, vous le savez comme moi-même, ne donnez pas l'impression que sur 80 dossiers c'est moi qui monopolise la parole; le 2ème élément que je veux vous dire, c'est que vous savez comme moi-même et mon collègue l'a relayé, il y a des jeunes martiniquaises qui auraient voulu se faire entendre, vous êtes d'accord mais apparemment, le Président du Conseil Exécutif n'étant pas d'accord, elles sont là depuis 8h et il n'y a même pas une personne de votre gouvernance qui est allé les voir pour leur dire au moins qu'ils ne seront pas reçus. Et vous venez m'expliquer à moi que je dois raccourcir mon intervention moi membre de l'Assemblée ?!

M. le Président Claude LISE : Collègue, je t'ai simplement dit d'aller vers ta conclusion quelle que soit l'Assemblée, il y a un minimum de temps de parole, je n 'ai pas dit que c'est toi qui

parles tout le temps sur tous les sujets, j'ai dit que je t'ai laissé développer longuement ton argumentation. Nous avons aussi d'autres collègues qui veulent intervenir sur ce dossier-là.

M. Johnny HAJJAR: Ils interviendront. Ce sont les affaires de la Martinique qui sont discutées là.

M. le Président Claude LISE : Mais c'est bien parce que j'ai le sentiment qu'il s'agit de choses importantes que je laisse l'Opposition s'exprimer mais il faut bien un minimum de mesure. Donc, tu as conclu ?

M. Johnny HAJJAR: Je n'ai pas conclu, je vais conclure.

M. le Président Claude LISE : En 2 mots, vas-y.

M. Johnny HAJJAR: Non ne me faites pas ce genre d'injonction! c'est terrible.

M. le Président Claude LISE : Mais ça se fait dans toutes les Assemblées, il ne faut pas exagérer.

<u>M. Johnny HAJJAR</u>: Vous ne le faites pas à d'autres, j'ai bien compris que la Majorité a tous les droits et que la Minorité n'en a pas. Je vais conclure, je vais conclure...mais vous pouvez continuer, cela ne me déstabilise pas, ils ne comprennent pas, mais ça me renforce.

Les 2 projets que vous faites là aujourd'hui sont simplement des obligations contractuelles et juridiques que vous êtes obligés de respecter qui ne sont dus à aucune, ni malversations, ni malveillances, qui ont servi à payer les travaux du TCSP dans lequel aujourd'hui tout le monde est bien content de pouvoir circuler, vous les premiers et par conséquent, il faut et je dénonce ce plan machiavélique qui consiste non seulement à augmenter la charge financière, parce que je le dit, ce que vous faites là va dégager également des intérêts de retard supplémentaires que vous allez devoir payer même si vous négociez pour diminuer une partie, il y en a déjà au moins 400 000 pour le 1^{er} protocole.. oui mais sé pa l'agenw, on va payer, l'agen pep là, pa ni pwoblem, la bonne gestion et pour terminer la dissolution, vous êtes en train d'habiller le fait d'avoir décidé sans avoir réfléchi, de dissoudre le syndicat mixte du TCSP et de vous retrouver dans l'obligation de transférer l'ensemble des prêts ; par contre, je regrette que vous ne puissiez pas transférer l'opération des familles défavorisées qui sont sans re logement définitif depuis peu mais pour lesquelles le syndicat mixte a arrêté de payer les loyers puisque je rappelle que si le syndicat mixte ne pouvait pas payer les prêteurs, c'est parce que la CTM ne versait pas les sommes, c'était ça le mécanisme. Le Syndicat mixte n'a pas d'argent propre, de recettes propres ; c'était la CTM qui devait verser l'argent au syndicat mixte qui devait le payer aux banquiers, sauf que, comme M. MARIE-JEANNE a fermé les vannes, il n'a pas payé les sommes dues, il a créé la liquidation du syndicat mixte qui s'est retrouvé dans l'impossibilité de payer pour qu'il puisse se retrouver lui-même directement à payer avec les intérêts de retard supplémentaires.

M. le Président Claude LISE: Bien merci collègue. Je veux quand même te dire qu'il y a une chose qu'il faut arrêter de faire: c'est faire croire que je lèse l'Opposition, je ne peux pas supporter ça. Je prends trop de précautions pour rétablir un équilibre et s'il y a déséquilibre, tu m'oblige à te rappeler qui est responsable dans le texte qui a été voté, que je critique régulièrement, la loi de 2011, relis mes amendements, je me suis battu pour que l'Opposition ne soit pas réduite à la portion congrue. Voilà. Donc de votre côté, personne ne peut venir me faire ce genre de remarque là et en plus en Président je me fais critiquer de temps en temps par les membres de la Majorité qui trouvent que je suis beaucoup plus..., je suis en tout cas...,mais j'assume mes convictions démocratiques, je suis certainement beaucoup plus tolérant que ce que j'ai connu quand j'étais dans l'Opposition pendant quelques années, on ne m'a jamais laissé parler aussi longtemps.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE : Bien, ceci étant posé, je t'ai dit tout à l'heure que chacun peut avoir sa vérité mais je vais répondre uniquement sur ce qui me concerne; tu as cité effectivement le fait que c'est le Conseil Général que je présidait, bien avant qu'on ne soit allé à Bruxelles, ce sont dans les années 1997 qu'on a commencé à travailler, ce sont nos services techniques qui ont travaillé sur un projet de TCSP, effectivement, c'est différent de celui qui finalement a été retenu. Il y a une 1ère erreur dans ce que tu dis, tu vois je préfère dire une erreur, c'est que nous ne sommes pas allés séparément à Bruxelles nous sommes allés ensemble en 2000 avec le préfet, donc il y avait les deux Présidents d'Assemblées ensembles mais c'est vrai qu'il y avait...Tu as dit que nous sommes allés séparément! donc tu ne dis pas la vérité. Donc déjà il y a des différences, mais je peux parler quand même. Nous avions 2 projets effectivement, il y eu un projet côté Régional et nous avons cherché à trouver un accord puisqu'il fallait les financements des 2. Et effectivement, Bruxelles nous a dit, il faut qu'il n'y ait qu'un porteur, on ne veut pas 2 porteurs de projet, il n'en faut qu'un. C'est comme ça qu'effectivement, le Ministère de l'Outre-Mer nous a conseillé de mettre en place un Syndicat mixte, ça devait être, c'était la parole du ministre de l'époque, une coquille vide et puis la coquille s'est remplie. Bon, je ne vais pas refaire l'Histoire, il est trop tard. Mais là où tu dis quelque chose que je ne peux pas laisser passer, tu dis que tu dis la vérité, tu dis que- j'ai noté - « entre 2000 et 2010, que rien n'a été fait » et bien mon cher, en 2008, le Conseil Général que je présidais a terminé les travaux du tronçon 1 et ça a couté un peu plus de 7 millions d'euros et deuxièmement, il n'y a pas que le problème du 1^{er} tronçon, s'il y a 1er tronçon, c'est qu'il partait d'une gare centrale et la gare centrale a été réalisée par le Conseil Général qui ne s'est pas contenté de faire le 1^{er} tronçon. Je te signale que le maire de Fort-de-France de l'époque, et moi-même j'étais son 3ème adjoint, si tu as bonne mémoire, m'a demandé de profiter du 1^{er} tronçon pour faire un réaménagement du bord de mer et j'ai fait plus qu'un réaménagement, j'ai construit un ouvrage qui soutient la ville basse, le tout a couté près de 30 millions d'euros.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE : Donc je ne peux pas laisser dire, et ça a été terminé avant 2010 que je sache même si on a refusé de l'inaugurer avec moi.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE: Donc je ne pourrais jamais laisser dire qu'entre 2000 et 2010 rien n'a été fait, ce n'est pas possible, vous comprenez, ça j'étais obligé de donner ma part de vérité. Maintenant collègue MARIE-SAINTE demande la parole en tant que Conseiller Exécutif.

M. Daniel MARIE-SAINTE: Merci M. le Président. Je vais faire une communication qui est un témoignage. J'entends des Conseillers Territoriaux traiter des élus et notre Président du Conseil Exécutif de menteurs. Se faisant, celui qui profère ces insultes fait exactement ce qu'il reproche aux autres d'avoir fait. Avant d'être Conseiller Exécutif, j'étais Conseiller Régional, les travaux concernant ce projet que tout le monde veut revendiquer du TCSP, les travaux effectifs, ont commencé en 2008 ; les études, parce qu'il faut qu'on se rappelle que tout projet démarre par une idée, une étude de faisabilité, une recherche de financement, toute cette partie-là qu'on ne voit pas, mobilise beaucoup de personnes ; cette idée est née bien en amont du début des travaux ; tout le monde se rappelle, en tout cas les plus jeunes peut-être ne le savent pas, toutes les démarches qu'il y a eu, puisque les 2 auteurs, les 2 « pères » sont encore là, il y avait plusieurs projets (vous connaissez l'histoire, je ne reviens pas là-dessus) et un bailleur financier a souhaité qu'il n'y ait qu'un seul interlocuteur donc l'idée d'avoir une structure qu'on appelle Syndicat mixte pour porter le projet est née bien longtemps avant que celui qui traite les autres de menteurs, ne soit élu lui-même. Il fallait qu'administrativement, il y ait un porteur de projet et on a monté une structure un peu compliquée, un peu factice qui réunissait à l'époque, le Conseil Général, le Conseil Régional et les 2 villes sur les territoires desquels devait se réaliser cette 1ère tranche TCSP. Il n'y avait même encore pas la Communauté d'agglomération de créée lorsque l'idée du TCSP commençait à être développée. Tout ce long périple que l'on efface comme ça d'une seule phrase a pris beaucoup de temps de négociation ? Ensuite, il a fallu lancer les études d'abord études de faisabilité ensuite couper par tranche, donner à chacune des collectivités sa part à faire, j'appuie ce qu'a dit l'ancien Président du Conseil Général, une partie était confiée au Conseil Général, c'était le pôle d'échanges de la Pointe Simon, la 1ère tranche dans la partie basse de la ville, parce que c'était des RD, le Boulevard Alfassa était RD 58 quelque chose comme ça jusqu'à France Antilles, ensuite sur la RN1 devant la Maison de syndicats, la branche devait passer là, tourner près de la préfecture etc. Ce travail a été fait par le Conseil Général de l'époque donc les travaux avaient déjà commencé en 2008 ; la part qui était confiée à la Région de l'époque ...

(Interventions inaudibles)

M. Daniel MARIE-SAINTE: ... Est payé; cela va de soi, j'espère que lorsqu'on fait travailler les entreprises, on les paie. Je dis que la part qui était confiée au Conseil Régional de l'époque commençait à la Place François Mitterrand et allait jusqu'à Carrère d'une part et

jusqu'au Lamentin d'autre part. J'avais déjà en charge, confié par le Président MARIE-JEANNE, Président qui était là à l'époque, en charge de faire des travaux de BTP. Nous avons fait toute la section courante sur l'autoroute ; en 2010, lorsqu'il y a changement de majorité, cette partie est déjà faite. Des études ont déjà été lancées pour les échangeurs, les travaux sur le canal du Lamentin, non seulement les études étaient faites mais les marchés avaient été attribués, et les travaux avaient commencés ; les études pour l'échangeur de la Galleria avaient déjà été faites et l'appel d'offre allait être lancée en 2010. Les études pour l'échangeur de la Pointe des sables n'étaient pas commencées. Il n'y avait comme dossier que le plan d'étude général; et oui, il faut savoir que ce qui était prévu, je dis ça à ceux qui ne savaient pas parce qu'ils n'étaient pas là, et qui détiennent l'information que de seconde main, on lui a raconté ce qu'on voulait bien, il était prévu la section courante qui avait été faite, ce qu'on appelait la section courante, c'est la voie réservée entre les échangeurs jusqu'à Carrère d'une part, elle avait été faite jusqu'à l'aéroport et en tout cas elle est allée jusqu'à Mahault. Et nous faisions sous maitrise d'ouvrage publique du Conseil Régional les études détaillées de chaque échangeur. Je confirme que celle de la Pointe des Sables n'avait pas encore été lancée, l'étude de détails. Le changement de majorité fait qu'en 2010, ce qui est naturel, une équipe nouvelle arrive, elle reprend le relais, mais, et c'est là que je vais rappeler quelque chose : dans le projet initial, la traversée du quartier Sainte-Thérèse ne prévoyait, pour M. ou Mme Tout le Monde, une voie montée et une voie de descente et bilatéralement, une voie réservée pour le transport publique de chaque côté, ça veut dire que la largeur de l'ouvrage était bien moins important que maintenant, le nombre de maisons touchées était moins important que ce qui a été fait. Qu'allons-nous assister, et moi j'étais chef de groupe de l'Opposition, à une amplification du projet de la traversée de Bishop (Sainte-Thérèse) parce que ce projet de TCSP, on lui a accroché un autre projet qui était un projet d'urbanisme d'aménagement de la ville qui s'appelait la Porte Caraïbe qui était porté par le maire de Fort-de-France de l'époque et il avait un projet de, il avait appelé ça, la Porte Caraïbe de moderniser, nettoyer le quartier etc. Et on a greffé sur le projet TCSP, sur le nom du projet TCSP, on a greffé cet aménagement urbain que l'on a fait payer majoritairement par la Région mais c'est un aménagement urbain qui normalement aurait dû être porté par la ville ; 2° à partir de la Place François Mitterrand jusqu'au terminus, le pôle d'échange de la Pointe Simon, on a démoli une partie des travaux réalisés par le Conseil Général, on a transformé le projet et on a fait un aménagement urbain, qui est somme toute remarquable, on a aménagé tout le front de mer, qui est somme toute remarquable, qui est un joli aménagement urbain qui normalement dans chaque ville est porté par la ville. On l'a camouflé sous le nom « Projet TCSP » et on a fait tout payé par le budget du TCSP, mais c'est de l'aménagement urbain. On a profité pour refaire tous les réseaux de feux tricolores SLT, le Système Lumineux de Trafic qui a été payé par la Région et immédiatement rendu à la ville ; on a greffé sur le TCSP tout le réseau d'éclairage publique moderne et tout le monde sait que d'après le code général des collectivités, l'éclairage publique au sein d'une ville relève de la sécurité donc la commune de la municipalité. Tout ce qui a été fait sur le front de mer, sur le Boulevard Général de Gaulle et tous les feux qui ont été repris ont été fait sur l'étiquette du TCSP mais en réalité, c'était un projet d'aménagement urbain. Et ce qui explique que la totalité des fonds européens ont été consommés par cela, qu'un projet qui

était de l'ordre de 267 millions au départ est passé à plus de 400 millions et comme on avait atteint l'enveloppe, on ne pouvait pas le terminer, on a fait recours à un truc scabreux, patientez, vous allez voir le jugement qui est porté là-dessus par les plus Hautes Autorités, qui fait qu'on a fait un recours PPP qui va nous couter très cher; des générations et des générations de martiniquais auront à enrichir VINCI et il faut au contraire louer les démarches qu'entreprend le Président du Conseil Exécutif pour tenter de réduire l'ardoise face à une multinationale, la petite Martinique qui affronte une multinationale, pour essayer de réduire l'ardoise au maximum, parce que cette affaire-là a couté bien plus cher, croyant gagner du temps parce qu'on voulait le mettre dans la cagnotte qu'on allait présenter aux électeurs avant le 13 décembre 2015, malheureusement on a raté le coche et on a le gros poil jusqu'à présent donc je tenais à faire cette déclaration solennelle parce que je trouve intolérable que dans une enceinte démocratique, un élu puisse traiter le Président du Conseil Exécutif de menteur. Je trouve ça intolérable ! on a dépassé les limites, je voulais rétablir, c'est mon témoignage, des choses que j'ai vécues et je me suis toujours intéressé à ce projet parce que même quand j'étais dans l'Opposition, je ne ratais aucune réunion de la commission BTP, j'ai suivi ça au pas à pas ; la seule partie que je n'ai pas pu suivre c'est la négociation concernant le PPP qui est devenu très confus car les représentants du groupe Les Patriotes et sympathisants ont été exclus du Comité syndical du syndicat mixte et n'était associés à aucune des démarches.

M.: Au Conseil Général et au Conseil Régional.

M. Daniel MARIE-SAINTE: Voilà, ce sont des gens qui menaient jusqu'à 2015, ne pratiquaient pas la représentation proportionnelle comme ils continuent à le faire, à la CACEM c'est pareil, quand vous êtes dans l'Opposition, vous êtes exclus des fonctions de représentation dans les organismes extérieurs. Donc toute la négociation menée autour du PPP, le choix du partenaire, tout cela s'est fait de manière opaque, hors de la vue et du contrôle de l'Opposition; Voilà ce qu'on nous faisait subir avant 2015 et je m'honore que dans cette Assemblée, on ne fasse pas subir ce même traitement à l'Opposition. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE : Merci collègue. Je passe la parole au rapporteur. Pardon, tu as demandé ?

M. Jean-Claude DUVERGER: D'abord je voudrais faire remarquer qu'il y a plusieurs interventions: 2 interventions de ce côté-là et 3 ou 4 interventions de l'autre; on peut remarquer à quels moments il y a eu du silence et pas à d'autres. Chaque fois qu'il y a eu quelqu'un de ce bord politique qui parlait il y avait un silence, laissez-nous parler.

Mme: On ne traite pas les gens de menteur.

<u>M. Jean-Claude DUVERGER</u>: Mais je reviens madame, je dis « laissez-nous parler » et vous venez cimenter ce que je viens de dire par votre intervention. Et si je vous dis que vous m'empêchez de parler, vous aller me dire de ne pas vous traiter de menteuse. Laissez-nous

parler. C'est extraordinaire ça... Je dis ici que si chaque fois nous intervenons sur des dossiers compliqués qu'on nous donne au dernier moment, que nous n'avons même pas la possibilité d'aller chercher des documents pour démentir ce qui se dit, nous n'allons pas tout le temps voter des mesures d'urgence. Parce que pour qu'il y ait des mesures d'urgence, il faut qu'il y ait un accord. Et nous donnons notre accord chaque fois qu'il y a une mesure d'urgence et chaque fois sur un dossier que l'on voit à peine, on ne veut pas que nous parlions, je ne sais pas si le Président a menti ou pas, ce n'est pas un problème, ce que je sais c'est que j'ai noté : « intérêts particuliers » et « camoufler déficit » si ça c'est du respect pour les autres, tant pis! je vous laisse la responsabilité de juger ça, je l'ai noté; « Camoufler » c'est quelques chose, peut-être « menteur » c'est un truc mais « camoufler » aussi. Je voudrais aussi dire, j'ai entendu le Président de l'exécutif un jour arriver ici tout au début, ça doit être dans un procès-verbal, dire « mew pa ka payé sa », et après si on n'a pas payé certes il y a des intérêts. Je ne dis pas que rien n'a été fait avant puisque j'ai été aussi élu avant et nous avons tous, là où nous étions, fait des choses, mais enfin je laisse le soin aux habitants de dire à quel moment ils ont été décasés, je laisse le soin à ceux de Californie de dire à quel moment, à quelle date il y a eu un décasement de Californie au Lamentin, avec des maisons reconstruites comme celles qu'on allait écraser ; les gens sont témoins, donc dans la réalité il ne faut pas nous empêcher de dire ce que nous pensons de ce dossier parce qu'il y a des choses qui sortent mais que nous pourrions venir avec des documents. J'ai un collègue qui prend la parole pour dire « oui, on avait rdv le 19 » ils se sont réunis le 18 après-midi, ils étaient 3, il a la chance, mais des dossiers importants il faut nous laisser les préparer, il faut nous laisser aller chercher des documents, ce n'est pas pour contester seulement, c'est lorsqu'on est sali qu'on doit aller chercher de l'eau, lorsqu'on dit un certain nombre de choses que nous pensons ne pas être justes, il nous faut aller chercher des éléments, on ne vous insulte pas en allant chercher des documents; qu'est-ce qu'il a dit le collègue LORDINOT? dès lors on l'a empêché de parler, comme si VOUS, vous avez eu le temps de vous pencher sur ce dossier, NON c'est une mesure d'urgence qu'on n'a pas eu le temps de préparer convenablement mais qu'on a accepté, donc vous faites ce que vous voulez, vous dites ce que vous voulez, mais je veux qu'on sache que sur ce dossier-là, au contraire, il y avait de quoi parler, on ne peut pas tout supporter, vous dites ce que vous voulez, vous préparez ce que vous voulez, il n'y a pas simplement un rapport qui nous est présenté quand même; il y a une intervention du Président de l'Exécutif qui dit des choses qui ne sont pas nécessairement dans le rapport. Donc je propose et je vous demande, de grâce, laissez-nous parler, ne soyez pas d'accord avec nous, ne faites pas des remarques et j'aurais souhaité que tous les gens de ce groupe-là ne prennent pas le chemin de BRANCHI qui a toujours un mot qu'il envoie comme ça quand on parle, prenez une autre route.

M. le Président Claude LISE : Collègue CLEON.

M. Georges CLEON: Bonjour, tout le monde, bonjour Président MARIE-JEANNE, bonjour Président LISE, bonjour citoyens qui nous écoutez. Le révisionnisme est une attitude qui consiste à vouloir réécrire l'histoire à sa manière. Et ce matin, on est témoin de cette méthode-là. Il faut que je le répète : j'étais à l'époque Président de la commission BTP du

Conseil Général et je sais très bien de quoi je parle. Lorsque nous quittons le pouvoir en 2011, le Conseil Général avait terminé entièrement la partie du TCSP qui était de sa responsabilité, oui Président LISE, nous avions terminé la gare multimodale de la Pointe Simon, nous avions terminé le front de mer qu'on appelle Malecon, nous avions terminé tout le tracé Boulevard Alfassa jusqu'à la Place Stalingrad et retour par la rue Félix Éboué, nous avions terminé cela, à l'époque c'était M. DE VERCLOS qui était le directeur général adjoint de nos services. Révisionnisme, quand on veut mettre sur le dos de cette Majorité les problèmes de relogement des personnes qui ont été délogés le long de Sainte-Thérèse; C'est une affaire qui est entre les mains de la justice et la justice dira, le droit dira qui est fautif et dira la vérité. En tout cas, collègues, vous voyez bien que lorsque certains, même de votre bord, s'expriment il y a une écoute attentive et puis quand d'autres essaient d'envelopper dans du verbiage, dans des arguments spécieux facilement démontables, des arguments insupportables et des termes injurieux, effectivement la réaction est tout à fait humaine et naturelle. Oui, nous devons aujourd'hui hériter d'un cadeau empoisonné, c'est la période des cadeaux mais la fin d'année nous amène à intégrer dans nos comptes tous ces emprunts qui avaient été soigneusement mis sur le compte du syndicat mixte du TCSP en sachant bien, puisqu'il y avait une convention de signée, qu'en final de compte, ces sommes auraient dues être remboursées et assumées par notre Collectivité puisque le SMTCSP n'avait pas de fonds propres, c'était une coquille vide qui était alimentée uniquement par les 2 anciennes collectivités. Donc, on savait pertinemment, qu'en fin de compte, c'était la CTM qui aurait eu la charge de rembourser. Eh bien oui, nous subissons aujourd'hui une triple peine : premièrement, nous avons à rembourser le surcoût faramineux du TCSP puisqu'il est passé de quelques 280 millions à culminer à plus de 400 millions. Oui, 1^{ère} peine. Il faut dire aussi que ce sont des choix qui ont fait que ce coût a explosé. C'est parce qu'on a décidé de redessiner le tracé du TCSP, d'intégrer comme l'a dit le collègue MARIE-SAINTE, le mobilier urbain à la charge de la Région. Deuxième peine, nous avons à payer ce ruineux choix du PPP (Partenariat Public Privé) qui n'était pas notre choix, notre choix était de faire financer l'équipement par des fonds européens, vous avez choisi autrement, il faut l'assumer. Maintenant, c'est nous qui assumons aujourd'hui, qui allons rembourser ce PPP sur des années, 20 ans. Et puis aujourd'hui, nous devons intégrer dans les comptes de notre Collectivité ces 5 ou 6 emprunts peu importe qui avaient été, il y en a pour quelques 110 millions d'euros, c'est nous qui devons assumer tout cela, alors souffrez quand même que nous puissions manifester le trop-plein, parce que, demain matin vous reviendrez dire que ce sont nos choix qui ont augmenté le dette de la Collectivité, c'est parce que nous assumons ce que VOUS avez choisi de faire. Donc voilà, nous allons bien sûr voter pour que ces emprunts soient intégrés dans les comptes que nous les assumions c'est parce que nous sommes une Majorité qui sait prendre ses responsabilités, nous allons le faire, nous allons le voter président MARIE-JEANNE mais il faut bien que nous réaffirmions, que nous expliquions à nos concitoyens QUI est l'auteur de tout cela.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE : Collègue ADENET. Ah, collègue PINVILLE ?

Mme Josiane PINVILLE: Merci Président. Bonjour Président LISE, Bonjour Président MARIE-JEANNE, bonjour à tous les élus, Martiniquais, Martiniquaises bonjour. Mon intervention sera d'ordre un petit peu philosophique, relevant de l'honnêteté intellectuelle. Ce matin, depuis quelques instants, j'entends du mépris, j'entends le non-respect de l'humain, j'entends des accusations et plus grave encore, ces accusations ont été récusées avec preuves à l'appui par des personnes responsables. Je voudrais simplement dire à ceux qui se revendiquent d'être des défenseurs de la démocratie, je voudrais dire à ceux qui se disent des personnes responsables, je voudrais dire à ceux qui disent représenter une grande partie de la population, je voudrais dire à ceux-là mêmes qui traitent cette population de « Ti sonson » qu'en tenant de tels propos, qu'en ayant de telles attitudes, c'est cette populationlà qu'ils sont en train de mépriser, cette population qu'ils disent représenter. Alors au nom de cette population qui a voté pour vous Messieurs et Dames, vous qui les traitez de « Ti Sonson » je vais vous demander de grâce : respectez ces gens qui vous ont fait confiance, c'est normal qu'il y ait une Majorité et une Opposition et à tous ces élus qui se disent responsables, à tous ces élus qui se disent respectueux, à tous ces élus qui veulent aujourd'hui brandir un drapeau vert, noir, rouge, je vais vous demander au nom de cette population que nous représentons tous, méditez simplement la phrase de Mao Zedong qui dit « qui n'a pas fait d'enquête, n'a pas droit à la parole ». Merci.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE : Collègue ROBIN.

M. Michel BRANCHI: Vive le Président Mao ZEDONG!

(Rires + brouhaha)

M. Daniel ROBIN: Bien. Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce sujet mais finalement, je vais le faire parce que j'ai entendu tellement de choses que je suis abasourdi.

D'abord, il semblerait que le sujet de ce matin soit la recherche de la vérité ou d'une part de vérité, en tout il y a des choses qui me semble un peu choquante que j'ai entendues et que je vais essayer de clarifier tout simplement. Si la question est de savoir qui doit et peut s'approprier les travaux qui ont été fait pour le TCSP à une époque ou à une autre, ma réponse est très simple : ce sont les Martiniquais. C'est une action qui a été conduite par des équipes successives pour répondre à un besoin collectivement me semble-t-il à l'époque, arrêté par l'ensemble des élus de la Martinique, il y avait une vraie unanimité me semble-t-il, indifféremment de la réalité des différents projets pour qu'il y ait cette action qui soit engagée pour répondre à un problème de fond pour les Martiniquais, donc aujourd'hui la question de la revendication ou l'appropriation de l'action par untel ou untel, ne me semble pas être un débat dans lequel je vais m'engager puisque c'est au bénéfice de la Martinique et des Martiniquais. Le 2è sujet sur lequel je suis par contre pour le coup, extrêmement choqué, c'est de laisser entendre qu'il y aurait eu une espèce de complot, de magouille, quelque chose qui ne serait pas clair et qui aurait été subitement découvert, mais je crois

qu'il suffit que les Martiniquaises et les Martiniquais reprennent tous les débats qui se sont tenus ici, sur ce sujet je rappelle qu'il y avait à l'époque des positions extrêmement divergentes qui avaient été débattues, extrêmement divergentes. Alors que l'on puisse contester un choix, cela me semble totalement responsable, il ne s'agit pas de mon point de vue d'être dans une espèce de pensée unique qui ferait que certains auraient raison et d'autres tort. C'est le propre même des choix politiques, c'est de reposer sur une façon de faire, une vision, elle peut être contestable, mais qu'on ne vienne pas nous exprimer aujourd'hui qu'il y aurait eu des choses faites dans le dos des martiniquais ou même des élus ici présents. Beaucoup étaient déjà présents à la Région lorsque ces débats se sont tenus, je ne comprends pas comme ils peuvent aujourd'hui affirmer qu'il y aurait des choses qui auraient été cachées, ce n'est pas la vérité. Je vais un peu plus loin, chose qui est très simple et que les Martiniquaises et les Martiniquais vont comprendre : d'abord quand il y a une dette, il y a face à elle quelque chose. Sinon qu'on m'explique comment des financeurs, des banquiers auraient pu faire confiance à une collectivité pour financer quelque chose qui n'existerait pas, donc s'il y a une dette, il y a donc bien face à la dette quelque chose qui a une consistance et c'est de ça dont il faut parler. (S'adressant à un collègue) tu vois je vais te citer, tu aurais dû écouter Jean-Claude DUVERGER tout à l'heure. Parce que la réalité c'est que je m'applique à écouter alors c'est peut-être compliqué pour certains mais écoute! après tu vas réagir si tu le souhaites. Donc face à une dette il y a une réalité de consistance, d'actif, et je ne comprends pas pourquoi, même si c'est pour nous répondre et on saura quelle est la part de vérité de chacun mais répondez-nous que face à la dette il n'y a rien! dites-le-nous franchement. Nous, nous savons que face à cette dette, il y a quelque chose, c'est la base. Donc de ce point de vue là je crois qu'il faut juste changer la façon d'aborder les choses parce que, vous savez quoi, nous avons même eu des débats dans le groupe, je vais sans trahir l'intimité de ce que nous partageons mais nous ne comprenons même pas la tonalité qui a suivi un certain nombre de choses qui sont simples ; quand on demande une question : « est-ce qu'il y a un actif et quelle est la valeur de cet actif ? » mais répondeznous, ce n'est pas insultant que de poser une question. C'est juste qu'il faut informer la population et nous même en tant qu'Opposition pour nous dire : « voilà la réalité de ce qui a en face » sinon, nous serions les premiers à dire que ce serait très grave, nous savons qu'il y a quelque chose face à cet endettement et tous ceux qui participaient aux débats de la Collectivité régionale avaient la connaissance de ces informations-là.

M. le Président Claude LISE: Donc bien, je dois donner la parole au collègue ADENET. Je veux juste dire au collègue sur le 1^{er} point qu'il a indiqué, ce n'est pas qu'on s'amuse à revendiquer systématiquement ce que X a fait, ce que Y a fait, mais si on nous dit chaque fois que c'est untel qui a fait parce que le collègue HAJJAR, régulièrement « c'est Serge LETCHIMY qui a fait, c'est lui qui a fait quand il est arrivé en 2010... » on est obligé face à ça de rétablir, excuses moi. Je ne commence pas par dire « j'ai fait si, j'ai fait ça etc. mais si on me dit que c'est un autre qui a fait y compris ce que j'ai fait, je suis obligé de réagir, tu comprends. C'est pour la 1ère partie de ton discours parce qu'en entendant ça on pourrait croire qu'on est en train de tirer à soi, moi je souhaite qu'on dise que c'est les Martiniquais je suis d'accord et ce que j'ai impulsé quelques fois, je dis « c'est les équipes du Conseil

Général que j'avais l'honneur de présider » mais je ne personnalise pas à ce point mais il faut que ce soit pareil pour tout le monde, de même que j'ai le souvenir que le collègue HAJJAR une fois s'en était pris à moi parce que j'avais fait le malheur de dire qu'il y avait des embouteillages dans Fort-de-France, je me rappelle de ça c'était au Conseil Général, il m'avait dit que je manquais de respect au maire de Fort-de-France parce que j'avais dit qu'il y avait des embouteillages parce que ce jour-là on débattait sur les embouteillages sur la rocade et ailleurs, j'avais dit qu'il y en avait aussi sur Fort-de-France, il m'avait immédiatement répondu que je manquais de respect au maire de Fort-de-France. Alors lorsqu'il traite de menteur le Président du Conseil Exécutif ou tel autre...je ne suis pas intervenu, c'est vrai qu'on peut considérer que ce que dit l'autre n'est pas vrai mais enfin, on peut présenter ça autrement parce que quand on traite de menteur, c'est déjà autre chose ; c'est pour dire qu'il faut que l'on soit équitable. Soit, on ne nomme pas les gens, on ne s'attribue pas à titre personnel, d'un côté comme de l'autre, soit, on ne qualifie pas les gens mais il n'y a pas de personnalités en Martinique qui soient en quelque sorte sacrées et puis d'autres, on peut les traiter n'importe comment, je ne connais pas ça. Tout le monde a droit au même respect, tout le monde a la même dignité, bon après chacun a le droit d'avoir ses idées, j'ai dit tout à l'heure y compris sa vérité, la mienne je ne prétends pas que c'est LA vérité, et puis il y a des faits : quand je dis en 2008 que j'avais entièrement, en tant que Président du Conseil Général, payé ce que je devais payer sur le tronçon 1, si tu veux je te montre les documents, parce que moi je les garde pour les montrer. Si tu me dis chiche, je te donne rdv et puis les documents seront là. Ça ce sont des faits, et puis tout ça est enregistré etc. ce ne sont pas mes documents personnels; mais après les analyses que je peux tirer, c'est ma vérité et je ne peux pas prétendre que c'est la vérité qui tombe d'une sorte de ciel que je contrôlerais. Je tenais à faire ces quelques éléments de réflexion simplement pour que ceux qui nous écoutent comprennent bien, il faut qu'il y ait de l'équité, il faut que chacun, nous ayons le souci du respect à la fois des autres mais aussi dans les débats, distinguer de ce qui est de l'analyse, ce qui est de faits avérés, sur l'analyse je considère que chacun a le droit d'analyser comme il veut mais dans le respect. Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET: Merci Président. Je serais très court. Effectivement on parle pour les collègues qui sont ici mais on s'exprime également pour les gens qui nous écoutent et qui vont nous regarder à la télévision ou encore sur internet un peu partout sur les réseaux sociaux. La paternité de cette opération, ton intervention Président, c'est tout simplement par rapport à quelque chose qui avait été dit par un membre de l'Opposition; donc c'est tout le monde qui s'est mis ensemble pour faire que ce projet aboutisse, je suis d'accord avec toi ROBIN, Daniel, même s'il y a des gens qui se sont dévoués d'avantage que d'autres. Et puis, je voudrais corroborer, confirmer quelque chose que mon collègue Daniel MARIE-SAINTE a dit : j'étais Président de la commission Transport au Conseil Général de 2008 à 2011, en 2011 nous sommes passés dans l'Opposition et à partir de 2011, j'ai demandé à participer au Comité du Syndicat mixte, et bien j'ai été exclu tout simplement de ce Comité syndical, donc tout comme mes collègues du Conseil Régional, donc voilà j'en ai terminé, je pense que maintenant on peut passer au vote.

M. le Président Claude LISE: Il y a juste la collègue MONTROSE, (Brouhaha) s'il vous plait, il y à la collègue MONTROSE qui a demandé la parole, je te la donne et ensuite il y aura évidemment le rapporteur. (S'adressant à un collègue) Oui et bien je vais te donner la parole. Simplement il faut que vers 15h quand même nous allions déjeuner. Collègue MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE: Bien merci Président. Ce qui me choque, c'est cette capacité à oublier. Ce qui me choque, c'est cette capacité à travestir la vérité tout en accusant l'autre d'être un menteur. Ce qui me choque, c'est cette capacité à nier un certain nombre d'évidences, cher collègue, évidemment je n'étais pas là, s'il faut te répondre, mais cher collègue je te signale que j'ai dû reprendre la présidence de la SODEM. Les faits sont têtus et je pense que tout le monde peut le comprendre, quand on est en face d'un dossier où l'on nous présente 5 prêts successifs en moins d'1 an pour 109 millions d'euros, on peut se demander, on peut s'interroger sur l'objet de l'emprunt ? Je veux quand même rappeler puisqu'il a été fait mention de documents et de faits, je veux quand même donner lecture d'une convention d'avenant signée le 30 juillet 2015, avenant à une convention passée entre la SODEM et le Syndicat mixte du TCSP en 2004 et ça vient en complément des propos de notre collègue Daniel MARIE-SAINTE. On peut chacun avoir sa méthode, ce que l'on critique aujourd'hui c'est cette envolée démesurée d'un projet risqué avec un montage non transparent qui aujourd'hui nous conduisent dans cette difficulté. Alors si on a perdu la mémoire, je veux rappeler que la convention de 2004 estimait l'indemnisation d'acquisition à 7 370 000 € et s'agissant de la libération foncière à 1 142 000 €, c'était ça le projet initial en 2004, voilà l'estimation de 2004. L'avenant du 30 juillet 2015 revoit les estimations au final pour aboutir à un montant pour les acquisitions de 16 184 385 € soit une augmentation de 119, 60 % de l'estimation au départ.

(Brouhaha)

<u>M.</u> : Il y en a qui n'écoute pas Jean-Claude DUVERGER, Président, Il y en a qui n'écoute pas Jean-Claude DUVERGER !

M. le Président Claude LISE : Attendez, collègue LORDINOT, laisse la collègue s'exprimer.

<u>Mme Diane MONTROSE</u>: Cela ne m'impressionne pas, les faits sont têtus, nous ne sommes pas impressionnés par ça!

M. le Président Claude LISE : Voyez le problème de l'équité.

Mme Diane MONTROSE: Les faits sont têtus et s'il faut te le rappeler, je vais te le rappeler, tu aurais mieux fait de faire preuve de vigilance lorsque vous étiez en capacité de le faire! et de ne pas faire un C.A. une fois par an et d'en faire ce que la loi l'exige au minimum, c'est 2 ou 3, ça t'aurait permis d'être au courant des affaires.

M. LORDINOT: Montre nous l'audit que tu as fait!

<u>Mme Diane MONTROSE</u>: Aujourd'hui... tu ne m'impressionnes pas, je te le dis! Je dis aujourd'hui que le 30 juillet 2015 par avenant à la convention passée entre la SODEM et le syndicat mixte du TCSP, si tu veux je te donnes les signataires, et bien c'est 105,67 % d'augmentation de travaux et bien évidemment ça explique pourquoi aujourd'hui le tracé qu'on a jugé pertinent, puisque tu as un collègue qui a jugé que le tracé qui avait été fait par l'ex Conseil Général était pertinent et bien malheureusement ce n'est pas celui qui a été suivi et celui qui nous conduit aujourd'hui à avoir plus de 200% d'augmentation. Voilà mon cher collègue, c'est ça la réalité!

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE : Bien je passe la parole au collègue BRANCHI, s'il vous plait ! et ensuite le rapporteur va conclure. Collègue BRANCHI s'il te plait.

M. Michel BRANCHI: Bon, je serais extrêmement bref. Deux collègues dans l'Opposition n'ont cessé de répéter « laissez-nous parler, laissez-nous parler ». Alors je voudrais dire que ces collègues devraient quand même à un certain moment se regarder dans un miroir. J'appartiens à l'Opposition municipale de Fort-de-France et je suis interpellé comme mes collègues, nommément, à de nombreuses reprises sur la base de mes interventions, mais comme les autres! comme CHARPENTIER-TYTY, comme Marie-France TOUL, et contrairement à l'usage et même au règlement, nous sommes interpellés en déformant systématiquement nos propos, nous sommes interpellés en nous attribuant par exemple, parce qu'on s'abstient de ne pas permettre à la municipalité de payer ses salaires, on s'abstient parce que la municipalité n'a pas été capable de présenter son budget 2018 et qu'elle demande l'autorisation de dépenser le quart des investissements, on nous dit qu'en s'abstenant, on empêche la municipalité de payer les salaires alors que les salaires relèvent du fonctionnement! Bien, alors, on nous refuse la parole et la 2^{ème} chose que je voulais dire c'est qu'on m'a interpellé parce que quelque fois il m'arrive de réagir à certains propos, mais dans toutes les assemblées, il y a des interpellations, on n'empêche pas... M. LORDINOT, lui, vient d'essayer d'empêcher la collègue MONTROSE de parler. Bon, et puis la 3^{ème} observation, on nous dit, s'il y a une dette, c'est qu'il y a quelque chose en face, mais la collègue MONTROSE vient d'en apporter la démonstration, il y a des bonnes et des mauvaises dettes, et celles que nous examinons là, c'est une dette qui a été contractée à partir d'un surcoût! 260 millions qui sont devenus 410 millions, c'est ça et on nous met sur le « fal » je m'excuse, 110 millions! Alors nous essayons de faire face mais les mêmes vont nous dire que nous avons augmenté la dette de la Collectivité. Mais évidemment elle va augmenter parce que nous sommes obligés d'intégrer la dette qui a été contractée par la mauvaise gestion des champions de la création de richesse à partir de la dépense inconsidérée. Les champions qui nous disent que lorsque nous entretenons les routes, que nous faisons du goudron! et bien heureusement que nous avons mis dans notre budget toute une série d'entretiens pour 17 millions, oui, qui vont aller aux entreprises martiniquaises, aux ouvriers martiniquais qui vont créer véritablement de la richesse et c'est cela le travail que nous faisons au service du peuple martiniquais. Alors je vous réponds : on vous laisse parler, mais laissez-nous travailler au service du peuple martiniquais.

M. le Président Claude LISE : Collègue rapporteur, tu as la parole.

M. Louis BOUTRIN: Merci M. le Président, chers collègues. Pour la clarté des débats, notamment ceux qui nous suivent sur les réseaux sociaux, par internet ou en télévision il convient avant tout de rappeler l'objet même de ce rapport, de manière à ce qu'ils puissent comprendre en des termes simples, d'autant qu'en tant que contribuables, c'est eux qui payent la facture. Alors très simplement en novembre 2013, l'ex Conseil Régional avait fait des prêts auprès d'organisme l'AFD, la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 109 millions d'euros, ces prêts ont servi à financer, le Président MARIE-JEANNE a rappelé très clairement un certain nombre d'infrastructures, 2 gares multimodales Mahault et Carrère, un centre technique ; ces prêts également ont servi à l'achat des Bus à Haut Niveau de Services. Mais ces prêts qui avaient été contractés par l'ex Région ont été transférés à une autre structure qui s'appelle le Syndicat mixte du TCSP. Cela ne vous a pas échappé que le 13 décembre 2015, il y a eu une élection et une nouvelle équipe est arrivée aux affaires et elle a repris l'ensemble des dossiers. Dans ces dossiers, cette nouvelle équipe a mis en place de manière opérationnelle un établissement public de transport qui s'appelle Martinique Transport qui s'est substitué de plein droit à toutes les autorités organisatrices qui existaient que ce soit la CACEM, que ce soit l'ESPACE SUD, CAP NORD et également la CTM. Donc cette substitution de plein droit s'est accompagnée de transferts : transfert des biens, transfert du personnel administratif et également transfert des contrats. Au titre de ces contrats, il y a ces fameux contrats PPP et il y a ces 5 prêts qui avaient été contractés. Alors aujourd'hui, on a pu transférer l'ensemble des contrats et des prêts sauf que celui qui avait été effectivement destinataires des prêts, le Syndicat mixte du TCSP n'est pas une autorité organisatrice de transport, ce qui fait qu'il n'y a pas eu de transfert du Syndicat mixte vers aujourd'hui la CTM, alors ce qu'on vous demande et ce qui fait débat aujourd'hui, c'est qu'il y ait un transfert des contrats de prêts relatif à tout ce que j'ai expliqué, à la réalisation des infrastructures du TCSP vers la CTM, donc on vous demande de donner mandat au Président de la CTM pour pouvoir effectivement mettre en œuvre la décision que j'espère que vous allez prendre, cependant M. le Président, lors des débats il y a eu un certain nombre de contre-vérités et il m'appartient en tant que rapporteur d'apporter des éléments pour tordre le cou à ces contre-vérités : en ce qui concerne la marche à blanc, 2 choses : ce n'est pas nous qui avons décidé de prendre cet AMO, c'est SYSTRA qui est venu, ce sont des experts qui sont venus, rappelez-vous, on a travaillé pendant 3 jours avec eux et les différents partenaires ; le coût de la marche à blanc initialement prévu était de 567 000 € HT par mois. Or on nous demandait sans facture de payer 1 205 000 € HT par mois, cela a causé un litige et ce litige nous n'avons pas pu le régler, ça s'est terminé par un protocole d'accord transactionnel pour pouvoir avancer et en pareil circonstance, dans ce protocole d'accord transactionnel il y a un article 6 qui concerne le droit à la discrétion et c'est une clause que l'on retrouve dans tous les protocoles d'action transactionnelle et qui dit que les parties s'engagent à conserver la discrétion la plus absolue sur le protocole, sur ses modalités et également sur les pourparlers, c'est pour ça que le Président le rappelle, quand

on est dans ce type de démarche, il faut savoir respecter ces clauses de discrétion, or on assiste aujourd'hui à un déballage d'éléments qui font partie du protocole transactionnel donc il y a une violation manifeste par ceux qui sont intervenus sur les modalités de ce protocole, ça c'est la 1^{ère} chose que je souhaitais vous dire. La 2^{ème} chose qui a été dite, c'est que l'Europe nous a donné une injonction, on a eu l'occasion de le prouver, le collègue MARIE-SAINTE a publié sur sa page Facebook les éléments, donc je ne reviens pas là-dessus et des journalistes avaient même repris ça, nous n'avons jamais reçu d'injonction de l'Union Européenne en pareille circonstance. Alors il y a également d'autres points qui ont été abordés et qui m'amène à vous donner quelques clarifications : le collègue BRANCHI a parlé de surcoûts, en tant qu'ex Conseiller Régional avec les collègues nous avions toujours dit que le fait de passer le chiffre exact 253 millions d'euros à 410 millions d'euros c'est parce qu'il y avait des surcoût liés à un certain nombre de travaux qui n'étaient pas prévus dans le projet initial et la collègue MONTROSE a rappelé que en ce qui concerne Bishop, il y avait une emprise foncière de 24 mètres et l'ex Président de Région a décidé pour améliorer l'entrée de ville, d'élargir l'emprise foncière qui est passée de 24 mètres à 32 mètres, ce qui a nécessité une expropriation de riverains, dans un quartier populaire mais ça nécessitait également de trouver les fonds nécessaires et effectivement on est passé de 7 millions d'euros à pratiquement 17 millions, 16 millions et quelques. Voilà une des explications. Nous avons noté également et on a longuement insisté là-dessus, l'ouvrage du pont de la Gaigneron qui initialement coutait 24 millions d'euros, in fine cet ouvrage a couté 47 millions d'euros. Je pourrais continuer également sur la bretelle de Chateaubœuf qui a triplé ainsi que des travaux qui avaient déjà été réalisés sur le Boulevard Général de Gaulle qui ont été détruits parce qu'il a fallu refaire le tracé. Peu importe les raisons, mais le surcoût se justifie par la dénaturation du projet initial mais ceci étant dit, il y a aujourd'hui à faire face à des prêts qui ont été contractés pour terminer ce TCSP et nous devons prendre la décision. Alors, je ne saurais terminer, M. le Président, sans dire 2 mots de ce que j'ai entendu en tout début de séance puisque nous sommes dans une assemblée plénière, c'est une instance de débat et un des membres de cette Assemblée a dit qu'il va poursuivre tous ceux qui vont associer son nom à ...

M. Fred LORDINOT: C'est moi Fred LORDINOT qui l'ai dit.

M. Louis BOUTRIN: Ce conseiller, je l'invite à voir la décision et l'arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'Homme qui rappelle que les propos tenus au sein d'une Assemblée d'élus bénéficie à l'instar de ce qu'on a au Parlement, d'une forme d'immunité, ce qui veut dire que la Cour Européenne des Droits de l'Homme a énoncé que les déclarations qui sont proférées par un élus en assemblée plénière sont des tribunes indispensables à la liberté d'expression et à la tenue des débats, alors avant de venir menacer les collègues y compris moi, il faudrait s'assurer de son bon droit auquel cas, moi je le dit, j'ai été souvent victime par ce même collègue d'injonctions, de diffamations sans réagir, je prends de la hauteur par rapport à cela, j'espère que vous aussi vous saurez prendre de la hauteur par rapport à ses propos, mèci en pil.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE: Bien mes chers collègues, nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre? 16 avec procurations, Il n'y a pas de contestations? quels sont ceux qui s'abstiennent? il n'y a pas d'abstention. Quels sont ceux qui votent Pour? avec procurations 31 voix. Donc adopté. Mes chers collègues, il est 15h06.

M. Louis BOUTRIN: Président, le dossier 52, c'est le même. On a déjà débattu.

M. le Président Claude LISE: Oui on avait groupé les 2. Donc le même vote est valable pour les 2, on va formellement bien sûr les délibérations séparées mais c'est le même vote. Il est 15h07. Je suspens les travaux, la séance reprend à 17h.

M. Louis BOUTRIN : il s'agit du contrat PPP cette fois-ci

M. le Président Claude LISE : Collègue LESDEMA.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u>: Président, on connait déjà, par mesure de précaution, fais-nous voter le numéro aussi pour qu'on puisse voir qu'on vote aussi même si c'est rattaché. Par sécurité, on ne fait pas de débat, mieux vaut voter en levant la main.

M. le Président Claude LISE : Ça a été fait.

Reprise à 17h08

M. le Président Claude LISE – Collègues, prenez place nous allons reprendre la séance. Je donne la parole à M. CAROLE. Pour 11 dossiers, dosez vos interventions, tout ce qui n'est pas indispensable vous l'évitez et puis, les commissions, je vais demander aux commissions leurs avis. Résumez, ce n'est pas la peine de me dire à quelle date la commission s'est réunie, etc... Non, il n'y a pas de petites économies donc on essaie de gagner du temps sur tout. Voilà. Tu commences donc par la question numéro 21.

21/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LA MAISON DE LA SOLIDARITE DE LA MARTINIQUE

M. Francis CAROLE — Merci Président. Question numéro 21, il s'agit d'une demande de subvention pour un accompagnement social et administratif de l'association « La Maison de la Solidarité de la Martinique. Les actions identifiées sont des permanences administratives et sociales et ainsi que l'assistance sociale administrative à domicile qui est réservée aux personnes demeurant sur le territoire de la CACEM, des ateliers pédagogiques, des sorties pédagogiques donc c'est une association qui a été aidée en 2014 à hauteur de 2 713 € pour la prise en charge des 10 % restants au contrat d'avenir. Cette association a été aidée aussi en 2015 à hauteur de 10 000 € pour son programme d'actions 2015 et en 2016 à hauteur de 5 000 € pour son programme d'actions 2016. L'association nous fait une demande cette année sur l'ensemble du projet annuel, la proposition que nous faisons compte tenu des... il y a beaucoup de bruit dehors, il y a beaucoup de bruit.

M. le Président Claude LISE – S'il vous plaît.

M. Francis CAROLE – Voilà, merci. Donc la proposition que nous faisons c'est de lui accorder une subvention de 5 000 € à hauteur de ce que nous avions accordé l'année dernière.

M. le Président Claude LISE – Merci. Commission Actions Sociales.

Mme Stéphanie NORCA – Bonjour Président, bonjour chers collègues. Vous m'entendez ?

M. le Président Claude LISE – Oui.

Mme Stéphanie NORCA — C'est vrai qu'il y a un bruit de fond, je n'ai pas forcément de retour. Il y a un bruit de fond ambiant, ce n'est pas lié à toi uniquement. Pour nous, c'est un avis favorable. C'est vrai que notre commission s'est un peu interrogée parce que apparemment il y a beaucoup d'actions de solidarité vis-à-vis des personnes âgées, en tous les cas les publics les plus fragiles et on s'est posé la question de savoir est-ce qu'il était possible, pas forcément à travers ce dossier-là uniquement parce que les dossiers qui se suivent sur les demandes de subventions ont à peu près les mêmes missions, et c'est vrai qu'on s'est aussi interpellé, on a eu à se poser cette question de savoir, est-ce que ce serait possible au niveau de l'administration que l'on puisse faire un peu le point sur les différentes associations qui interviennent, qui portent des services de proximité comme cela, à domicile en direction des personnes âgées, pouvoir les identifier pour que nous puissions mettre ces associations que nous aidons, se faire connaître pour que nous puissions dire : « voilà l'offre de service qui est disponible sur le territoire et bien sûr financé par la Collectivité Territoriale », donc ce serait intéressant que l'on puisse les identifier, les répertorier et les faire connaître auprès de nos bénéficiaires. Voilà, donc pour nous c'est un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Merci. La commission des Finances, avis conforme ?

M. Michel BRANCHI – Comme toujours en matière sociale, nous nous rangeons à l'avis des commissions sociales spécialisées qui sont mieux à même d'apprécier.

M. le Président Claude LISE – Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Sinon, nous passons au vote tout de suite. Pardon ?

<u>Mme Maryse PLANTIN</u> – La commission Santé aussi a été sollicitée sur ce dossier, avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Merci, voilà. Nous passons au vote. Contre ?...

M. Francis CAROLE – Président, par rapport à la question de la collègue NORCA, il nous faut construire un dispositif cadre dans lequel nous allons définir le rôle de chaque association parce qu'il y a des associations qui interviennent sur des secteurs géographiques particuliers, par exemple ici, c'est surtout la CACEM et il y en a qui interviennent dans le sud donc c'est une richesse dans la mesure où ça permet de couvrir des besoins mais en même temps c'est vrai qu'il y a une répétition des demandes et il faut que l'on apporte de la cohérence mais ils

faut qu'on construise cette cohérence avec les associations pour qu'on n'ait pas l'impression d'une volonté de la Collectivité de réduire les moyens donc c'est quelque chose que nous devons construire avec les associations mais nous avons déjà commencé. D'autre part, il est très important aussi de... je pense qu'en janvier nous allons voter un cadre pour les dépôts aussi, les dépôts des projets, des demandes des associations de sorte que très tôt nous soyons informés sur le volume des demandes et que nous puissions croiser ces demandes dans le cadre évidemment des orientations que nous aurons dans les secteurs concernés.

Mme Stéphanie NORCA – Juste une information. C'est vrai que là où nous rejoignons le Conseiller Exécutif sur ce principe, c'est vrai que par ailleurs aussi on est interpellé parce que quand on est interpellé dans la vie de tous les jours, on est interpellé en qualité de représentant de la Collectivité Territoriale et des fois on nous pose des questions de modalités : comment ça se passe pour l'instruction d'un dossier de subvention. On nous dit : « oui pourquoi un tel a obtenu tel montant? comment ça s'instruit? comment s'est organisé? Et c'est vrai que pour nous, on n'a pas forcément la lisibilité pour dire : « voilà comment ça s'organise, est-ce qu'il une commission particulière qui se réunit, comment elle est composée, comment faire, quoi ? ». Je sais que si c'est un dossier qui est en direction de la direction de l'insertion par exemple, je peux orienter vers la direction de l'insertion mais sur les modalités d'instruction, des demandes en fonction des sujets, pour nous on aurait aimé quand même savoir comment ça s'organise, est-ce que c'est une instruction purement administrative parce que, après on ne sait pas, il y a des dossiers qui vont au Conseil Exécutif, d'autres qui restent au niveau de l'instruction des services donc c'est vrai qu'on aurait aimé avoir cette lisibilité-là sur l'instruction des demandes de subvention parce que c'est des fois traité et géré par des circuits un peu différents donc on aurait aimé avoir la lisibilité sur cette organisation-là pour qu'on puisse donner un message clair quand on est interpellé et qu'on nous pose cette question parce que les gens ne font pas de différence entre, c'est un Conseiller Exécutif, c'est un élu de l'Assemblée. On nous pose la question mais des fois on n'est pas toujours en capacité de répondre, et c'est vrai qu'à cette questionlà pour ma part ça reste un point d'interrogation donc j'aurais aimé en tous les cas, qu'on puisse structurer cette réponse à ma question.

M. Francis CAROLE – Si tu permets Président, il y a deux dimensions. Il y a un certain nombre de pouvoirs qui ont été donnés par l'Assemblée au Conseil Exécutif si bien que les dossiers s'arrêtent au Conseil Exécutif et puis il y a des questions qui viennent devant l'Assemblée. Par contre ce que nous avons noté c'est l'urgence, nous allons commencer petitement, c'est l'urgence de faire de l'information sur les dispositifs du social. Nous avons déjà visité 5 municipalités où nous venons physiquement exposer tous les dispositifs de la Collectivité mais il nous faut évidemment aller bien au-delà et ce que nous avons retenu de faire c'est qu'en 2019 il y aura une véritable stratégie de communication qui va partir de plusieurs segments sur le terrain, les dispositifs de communication de la Collectivité et les médias pour que véritablement il y ait une information très claire parce que, effectivement parfois il y a une confusion entre les choses, les gens ne comprennent pas. Par exemple, le nouveau dispositif concernant le logement, nous allons le publier sur le journal, sur le quotidien donc

il y a un gros travail de communication à faire et nous sommes aussi une Collectivité en construction, il nous faudra mieux gérer les articulations, je le pense profondément, il faudra mieux gérer les articulations entre l'Assemblée, les commissions et le Conseil Exécutif parce qu'il y a un gros travail à faire à ce niveau et qui sera fait.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – En effet, et c'est vrai que pour nous quand on nous interpelle, c'est vrai et je rejoins là une fois de plus le Conseiller Exécutif mais c'est vrai que j'aurais aimé vraiment que cela se concrétise, qu'à l'issue d'un certain nombre, soit d'instruction ou de passage en Conseil Exécutif, qu'on ait une lisibilité relativement rapide sur le flux parce que des fois il y a des choses qui passent en Conseil Exécutif, il y a des choses qui passent en Assemblée, si ça passe en Assemblée on est informé mais si on ne sait pas, si ça ne passe pas forcément par nous, l'information ne redescend pas toujours à notre niveau donc si c'est comme ça, pour ma part je suis preneuse.

M. Francis CAROLE – Ce qu'on avait commencé à faire mais qu'il faudra systématiser, ce que je pense qui est possible pour qu'il y ait une certaine transparence aussi et la possibilité d'intervenir, c'est que chaque fois qu'un dossier va en Conseil Exécutif, même si le Conseil Exécutif donne un avis, moi je pense qu'il est bon de l'envoyer aux Présidentes de commission de telle sorte que, s'il y a une remontée possible mais en tous cas qu'il y ait une information qui soit faite. Il y a encore à améliorer finalement le fonctionnement mais je pense qu'il y a des techniques qui nous permettront de le faire.

Mme Stéphanie NORCA – Nous sommes preneurs.

M. le Président Claude LISE – Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Chers collègues, il faut dire qu'aux informations ou la réflexion que pousse la collègue NORCA, cela nous a aussi obligé dans les autres collectivités qui sont les communes de se dire qu'au fait il faudrait qu'un jour qu'avec la Collectivité Territoriale et autres partenaires financiers qu'on puisse avoir, et là on a poussé la réflexion, le courrier est déjà envoyé à l'ensemble des collectivités pour la mise en place des assises de la vie associative en Martinique puisque ça ne s'est jamais tenu afin d'expliquer aux dirigeants d'associations comment, sur quelle base on formule une demande une subvention et ne pas croire que sous prétexte que la collectivité on puisse demander une subvention et puis on a une subvention comme cela et parfois les demandes de subventions sont faites et c'est traité en fonction du montant soit en Conseil Exécutif ou ça vient en Assemblée en fonction du montant, eh bien très souvent, nous-mêmes comme tu dis collègue NORCA, on a du mal à pouvoir répondre à des questions qu'on nous pose et on a l'impression que nous, sur le territoire, on ne défend pas l'intérêt des associations qui sont sur nos territoires. C'est pour cela que je crois que l'heure est venue pour nous : un, de pouvoir communiquer mais aussi informer et c'est pour cela qu'avec le Président de la commission Vie Associative, M. NARCISSOT, le 10 mars 2018, il est monté avec le staff technique de la CTM, et ils ont communiqué avec plus d'une quinzaine d'associations et on a vu comment les gens étaient attentifs, je crois qu'on doit continuer et faire les assises, dire aux gens, et ça, nous avons retenu une date qu'on va vous rendre, c'était prévu le 22 janvier, les associations, la fédération des foyers ruraux, nous ont demandé de pouvoir revoir la date qui est reportée au du 12 mars 2019. Eh bien, cela aurait été bien qu'on puisse faire un travail et véritablement donner du sens et expliquer aux dirigeants d'associations : un, c'est quoi une association, deux, les subventions, comment les demandes de subventions se passent, trois, quand on leur donne la subvention, si vraiment on les aide, les critères qu'on doit définir, le timing qu'on doit mettre en place pour pouvoir les aider parce qu'en fait on a un certain nombre d'éléments. Je crois que ce n'est peut-être pas le sujet mais on pose la question : Comment aider rapidement, comme pouvoir structurer, comment dire dans quel timing, comment dire je n'ai pas favorisé X association par rapport à d'autres mais montrer au fait, l'objectivité qu'il y a lorsqu'il y a une demande de subvention. Vous avez la primeur, le 12 mars, la ville du Gros-Morne propose pour l'ensemble de la Martinique de mettre en place les assises de la vie associative. Cela s'est déjà passé dans d'autres communes dans d'autres pays mais la Martinique n'a pas encore fait, si on pouvait vérifier ça ensemble, le dossier sera présenté pour qu'ensemble on puisse travailler.

M. le Président Claude LISE – Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA – Merci Président, ce n'est vraiment pas la redite mais cela prouve que nous avons encore besoin de travailler à la construction de cette Collectivité mais c'est vrai que nous avons aujourd'hui demandé aux Conseiller Exécutif en charge du social, santé et autres, que nous avons besoin nous, élus de l'Assemblée de savoir exactement en amont les décisions qui sont prises parce que, en Assemblée nous avons voté pour vous des accords-cadres pour les exécutifs mais c'est quand même intéressant de savoir où ça en est et c'est le pari que j'ai pris justement avec la commission Affaires Européennes et Coopération et c'est cette manière de faire que nous faisons depuis pratiquement un an avec la commission Sport et l'exécutif en charge du sport, où en amont nous avons les dossiers, nous pouvons discuter, ça fait la navette entre la commission Sport et l'Exécutif et quand ça arrive en décision finale 12 jours avant la plénière, nous sommes au courant du dossier alors nous ne découvrons pas les dossiers. J'invite tous les exécutifs à faire de même, ça nous permettre d'avoir une cohésion et une adhésion plus large. Merci.

M. le Président Claude LISE – Merci. Nous passons au vote ?

VOTE Quels sont ceux qui sont contre? Abstentions? Voté à l'unanimité.

Nous passons au 22. Il s'agit d'une demande de subvention de l'association Action.

22 / DEMANDE DE SUBVENTION ASSOS RELAIS SOCIAUX DE PROXIMITE

M. Francis CAROLE – L'association ACTION qui demande une subvention au titre de la reconduite de l'action « Relais sociaux de proximité ». Ces relais sociaux de proximité sont des actions qui sont menées auprès des familles. Il s'agit en 2017 de 314 familles qui ont pu bénéficier de l'aide alimentaire par exemple, c'est une association qui a déjà été, qui fait une demande de 25 000 € pour l'année 2018 sur un budget de 105 000 € donc ils demandent 25 000 €, nous avons décidé de l'aider à hauteur de 15 000 €.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Sociale.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Pour nous c'est un avis favorable puisque les deux actions des deux associations qui se suivent, le dossier précédent et celui-là sont un peu identiques donc pour nous c'est un avis favorable Président.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Y a-t-il des demandes d'interventions ?

<u>Mme Josiane PINVILLE</u> – Juste que la commission Insertion a donné un avis favorable, Président.

M. le Président Claude LISE – Très bien, nous pouvons passer au vote. Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Une information. J'ai vue qu'en 2014, l'association a reçu 100 000 €, en 2015, 100 000 €. Est-ce que c'était pour plusieurs actions ? ou bien ce type d'actions ?

M. Francis CAROLE – Ce que je peux te dire de manière certaine collègue, puisque en 2014, en 2015 nous n'étions pas aux affaires, c'est que la demande là, ce n'est pas 100 000 €, la demande c'est 25 000 € et nous avons décidé de l'honorer à hauteur de 15 000 €.

M. Lucien ADENET – Pourquoi je dis cela ? Tout simplement parce que j'ai vu que c'est un budget de 105 000 €, si en 2014 c'était de 105 000 €, c'est que cette association avait reçu pratiquement la totalité du coût.

M. Francis CAROLE – Non, je pense que les budgets n'étaient pas du tout les mêmes. Je pense que c'était des budgets différents.

M. Lucien ADENET – D'accord.

M. Francis CAROLE – Parce que les associations ne demandent pas 100 % de subvention à la Collectivité, ils ont des partenaires diversifiés, je pense que c'était essentiellement parce que le budget global était différent.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

23 / DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOS MADIN JEUNE AMBITION POUR LA CAM-PAGNE LA CARAVANE DE LA NON-VIOLENCE

M. Francis CAROLE – C'est un dossier connu, la caravane est organisée par Madin Jeunes, la fameuse caravane de la non-violence 3^{ème} édition. La demande sur un budget de 82 500 €, la demande est de 30 000 €, la proposition du Conseil Exécutif est d'accorder 15 000 € à l'association Madin Jeunes Ambition.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Santé. Il n'y en a pas ? Action Sociale ?

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Nous non plus Président, nous n'avons pas été sollicités sur ce dossier.

Mme Louise TELLE – Où on est ? 23?

M. Francis CAROLE – 23.

M. le Président Claude LISE – C'est le 23. Madin Jeunes Ambition pour la campagne, la caravane de la non-violence.

<u>Mme Louise TELLE</u> – Merci Président. La commission émet un avis conforme à celui du Conseil Exécutif

M. le Président Claude LISE – Très bien. Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Mme Josiane PINVILLE – La commission Insertion s'est prononcée Président;

M. le Président Claude LISE – Excuse-moi.

Mme Josiane PINVILLE – Je t'en prie. Avis favorable.

Mme Michelle BONNAIRE — Bonsoir Président. Juste pour faire un rappel concernant les subventions qui sont attribuées aux associations. Nous connaissons le travail effectué chaque année, notamment dans le domaine social mais nous avions effectivement demandé l'année dernière ou peut-être en cours d'année également, si nous pouvions avoir des bilans d'étapes ou au moins des bilans, des actions effectuées par ces associations pour savoir si effectivement le travail effectué était effectif, s'il y avait eu un succès concernant toutes les manifestations effectuées durant l'année et ça aurait été intéressant pour nous de faire analyse par rapport aux subventions allouées à ces association en fonction de leurs actions sur l'année. C'est une manière de suivre les dossiers et qui sait ? réfléchir à savoir quelles sont celles qui peuvent mériter davantage ou moins par rapport aux actions menées chaque année.

M. Francis CAROLE – Concernant cette association nous avons des éléments de bilan et ce qu'ils avaient prévu est dans la convention que nous avions avec eux et s'est réalisé. Par contre cela fait partie aussi de la question que posait la collègue NORCA, c'est-à-dire de faire en sorte que les bilans que nous recevons puissent être régulièrement transmis et à charge pour les Présidentes de commissions de diffuser, d'organiser, de faire partager avec les membres des commissions. Mais, nous recevons les bilans.

M. le Président Claude LISE – Très bien. On peut passer au vote ?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

Nous passons au 24. C'est une modification d'un article, d'une délibération. Je te donne la parole.

24 / MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DE LA DELIBERATION N°16-367-1 DU 24 NOVEMBRE 2016 PORTANT REVALORISATION TARIFAIRE DES ENQUETES DE PREVENTIONS DES EXPULSIONS LOCATIVES

M. Francis CAROLE – Oui, il s'agit de soumettre à votre examen la modification du chapitre fonctionnel du budget du FSL pour permettre la liquidation des dépenses correspondant à l'UDAF. Pour mémoire, nous avons approuvé par délibération N° 16-367-1 la revalorisation de la tarification de l'UDAF à hauteur de 10 % pour une prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2017. Par contre depuis le vote du budget 2018, la ligne budgétaire correspondant à la rémunération d'intermédiaires n'est plus le 6228-934-428 mais le 6228-935-428 donc il y a un changement de 934 à 935 donc il y a lieu simplement de procéder à cette modification qui est une modification de forme.

M. le Président Claude LISE – C'est un problème de forme donc je pense qu'il n'y a pas de débat là-dessus, on est tous d'accord. Parfait.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

Nous passons au 25. Demande de subvention du groupement de coopération sociale et médico-sociale- service intégré de l'accueil et de l'orientation.

25 / DEMANDE DE SUBVENTION DU GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE ET MEDI-CO-SOCIALE - SERVICE INTEGRE DE L'ACCUEIL ET DE L'ORIENTATION

M. Francis CAROLE – Là aussi c'est une association que nous connaissons qui a une action soutenue dans le pays. En 2017, comme le rapport le précise mais je le dis pour celles et ceux qui nous écoutent, 8 000 appels ont été reçus par des numéros d'urgence, 800 demandes ont été répertoriées par le SIAO, plus de 75 % des demandes parvenues aussi au SIAO ont été traitées donc il y a une action permanente qui est développée. Alors, sur l'année 2018 pour un budget de 213 118 €, la demande de subvention qui est formulée à la CTM est de 20 000 € et compte tenu du travail qui est réalisé, nous proposons qu'on leur accorde la totalité de la demande, à savoir 20 000 €.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Affaires Sociales.

Mme Stéphanie NORCA – Président, nous n'avons pas été sollicité sur ce dossier.

M. le Président Claude LISE – Ah! Est-ce que la commission Logement Habitat a étudié ce dossier?

Mme Christiane BAURAS – Non plus.

M. le Président Claude LISE – Non plus. Commission des Finances ?

M. Michel BRANCHI – Non plus.

M. le Président Claude LISE – Est-ce que quelqu'un veut intervenir ? Sinon, ça me parait assez simple.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – En tous les cas pour connaître un peu Président cette association, ce fonctionnement du SIAO, pour avoir lu un tant soit peu le dossier, pour ma part, si on aurait eu à étudier ce dossier pour ma part ce serait avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Bien. Donc je vous propose d'adopter? Il n'y a pas d'oppositions?

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Adopté à l'unanimité.

(Intervention hors micro de l'Assemblée)

Ah oui, je ne m'en étais pas rendu compte (Rires du Président). Nous passons au 26. Demande de subvention de l'association locataires de Canal Alaric pour la réalisation de son programme d'actions 2018.

26/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LOCATAIRES DE CANAL ALARIC POUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS 2018

M. Francis CAROLE — Alors, l'association de Canal Alaric, Fort-de-France sur un projet d'un montant de 38 250 € et qui est financé en partie par le contrat de villes, des organismes sociaux, des fonds propres, nous demandent une contribution de CTM, 15 000 € donc la proposition qui est faite c'est de leur accorder 5 000 €. Il y a une discussion que nous devrons prendre le moment venu, c'est que nous avons de plus des demandes d'associations qui sont des associations de HLM, etc, etc... ou de quartiers donc il faudra dans la discussion que nous aurons sur le cadre global, il faudra voir comment nous prenons en considération ces demandes. Je pense qu'il faut les prendre en considération parce que cela fait partie du maillage social du pays mais il faut voir dans quelle proportion nous les prenons en considération.

M. le Président Claude LISE – Est-ce qu'il y a une commission ? Oui, la commission Affaires Sociales.

Mme Stéphanie NORCA – Président, pour nous, pour la commission, parce qu'on a fait une commission conjointe, Habitat, Logement, Actions Sociales et Gérontologie et Personnes en Situation Handicap. Pour donner un peu une explication sur le fait qu'il y ait une recrudescence des demandes d'associations de locataires, parce qu'elles se sont de plus en plus structurées. Il y a des élections de représentants d'associations auprès des offices d'HLM et c'est vrai qu'aujourd'hui il y a 2 grands courants de représentations donc on a la CSF, je crois que c'est la Confédération Sociale des Familles et l'AFOC, donc il y a 2 courants, 2 implications, c'est 2 courants qui structurent les associations de locataires donc de plus en plus elles sont amenées à construire des demandes de subventions et bien sûr à nous solliciter nous, Collectivité Territoriale donc c'est la raison pour laquelle on aura de plus de demandes des associations de locataires parce qu'elles font elles-mêmes des vrais actions de proximité. Donc, pour nous c'est un avis favorable au sein de notre commission conjointe.

M. le Président Claude LISE – Je mets aux voix. Pas d'oppositions, pas d'abstentions, adopté à l'unanimité.

VOTE

Contre ? (0) Abstentions ? (0)

Adopté à l'unanimité.

Nous passons au 27. Régime indemnitaire des agents de la Collectivité Territoriale de Martinique.

27/ REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTI-NIQUE (RIFSEEP)

M. Francis CAROLE – Il s'agit d'un dossier extrêmement important puisqu'il porte sur le régime indemnitaire des agents de la Collectivité. Je dois dire avant toute chose que cette question a été débattue en Comité Technique et a eu un avis favorable du Comité Technique avant de venir devant la plénière. De quoi s'agit-il? Il s'agit de la création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise, de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat mais par extension dans la fonction publique territoriale aussi. Il s'agit de mettre en place la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, etc... Suite au décret du 20 mai 2014 et conformément aux principes de parité avec la fonction publique d'état portant création d'origine indemnitaire tenant compte des fonctions, suggestions, expertise et engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, la CTM réorganise son régime indemnitaire marquant ainsi une réorientation sur la fonction exercée. Pour définir le montant du régime indemnitaire perçu par les agents, la présente réforme marque le passage d'une logique de grade à une logique à deux composantes : le poste occupé et la manière d'occuper le poste. Ainsi, ce nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments essentiels : Un, une part obligatoire, l'indemnité de fonction, de suggestion et d'expertise, IFSE, liée aux fonctions et au niveau de responsabilité exercé par l'agent. D'autre part, une part facultative, individuellement le complément indemnitaire annuel, CIA fondé sur la manière de servir et l'engagement professionnel. Il est non reconductible, de manière automatique d'une année sur l'autre. L'attribution de CIA interviendra en fonction des possibilités de la collectivité. Quels sont les bénéficiaires de cette réforme ? Sont concernés les agents fonctionnaires stagiaires et titulaires à temps complet, non complet ou partiel, les agents contractuels de droit public à temps complet, non complet ou partiel dont le groupe de fonction correspond à leur emploi. Par ailleurs, les autres grades non représentés dans ce rapport sont en attente dans la parution de l'arrêté du corps de référence donc pour l'instant on ne couvre pas tous les agents, nous attendons que des arrêtés soient sortis pour pouvoir justement étendre ce dispositif aux autres catégories qui ne sont pas mentionnées ici. D'autre part, ne bénéficient pas de ce nouveau régime indemnitaire les agents de droits privés, apprentis, contrats aidés, les assistants familiaux et maternels, les agents vacataires, les agents effectuant de vacations. Le fonctionnement de l'IFSE concerne un nombre limité de groupes de fonctions et est déterminé pour chaque cadre d'emploi. A chaque groupe correspond un montant de base et un plafond. Les montants individuels sont déterminés selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions, de critères professionnels et à partir des 3 critères suivants fixés par le décret du 20 mai 2014. Le premier critère c'est l'encadrement, la coordination ou la conception, en deuxième critère la technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions et troisième critère, les suggestions particulières et le degré d'exposition au poste au regard de son environnement professionnel. Le fonctionnement du CIA qui est l'autre aspect que nous avons évoqué, l'indemnité de complément annuel CIA pourra être reversé en fonction de la valeur professionnelle et l'investissement personnel de l'agent dans l'exercice de ses fonctions appréciées lors de l'entretien professionnel selon les critères suivants. Nous avons une liste de critères et le pourcentage défini pour chaque critère. Je ne relis pas parce que vous avez les éléments. La part du CIA est comprise entre 0 et 100 % du montant maximal fixé par groupes de fonctions. Le CIA a un caractère complémentaire, il ne doit pas représenter une part disproportionnée par rapport au risque. Le montant individuel du CIA versé à l'agent se doit de respecter les limitations énoncées ci-dessus : 15 % du plafond global du RIFSEEP pour les agents de catégorie A, 12 % pour les agents de catégorie B et 10 % pour les agents de catégorie C. Nous avons aussi un certain nombre de plafond, montants des plafond du RIFSEEP qui sont dans le tableau que nous avons dans le document, et puis, nous définissons par corps les administrateurs, les attachés, les rédacteurs, les adjoints administratifs, les adjoints de maîtrise, les adjoints techniques, les conservateurs du patrimoine, les conservateurs de bibliothèque, les attachés de conservation du patrimoine, des bibliothécaires, des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, des adjoints du patrimoine, les conseillers socio-éducatif, les assistants socio-éducatifs, les agents sociaux, les médecins, les éducateurs, les opérateurs, les animateurs, les adjoints d'animation, enfin tous les corps de métiers qui existent dans la collectivité, ont évidemment des montants qui correspondent à leur niveau et à leur fonction. Nous abordons aussi dans ce document, les possibilités de cumul du RIFSEEP avec d'autres primes ou indemnités, l'évolution de son nouveau régime indemnitaire en cas de changement de fonction ou autre, les conséquences des absences, ça c'est une grande question à la Collectivité, la question des présences et des absences qui est rendue d'autant plus compliquée que nous sommes éclatés sur une multitude de sites et nous allons bientôt avoir les horaires de la Collectivité, ce qui nous permettra d'exercer une évaluation plus systématique mais ça reste une question extrêmement importante. Voilà en gros les éléments essentiels, je n'ai pas détaillé sinon il aurait fallu lire l'ensemble du document mais j'ai rappelé que c'était un document essentiel attendu par notre personnel et approuvé par le comité technique et ce qui donnera à mon avis, ce qui permettra aux agents d'avoir davantage de visibilité sur leur carrière, d'avoir davantage de transparence aussi et peut-être aussi de mettre les agents dans de meilleures conditions et en tous cas de respect de leur grade, des suggestions auxquels ils sont soumis, etc... Voilà brièvement présenté ce document qui constitue une des réformes essentielles que nous menons, parce que nous avons beaucoup travaillé avec les agents sur tout ce qui concerne l'organisation même du travail et donc le RIFSEEP c'est un des éléments de cette réforme. Merci.

M. le Président Claude LISE – Est-ce qu'il y a une commission qui a un avis sur ce dossier ? Sinon y a-t-il des demandes d'interventions ? S'il n'y en a pas, c'est unanime ? Pas d'oppositions si j'ose dire ? Bien, alors c'est adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

Nous passons au 28. Convention de mise à disposition de personnel de la CTM à divers organismes.

28 / CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA CTM A DIVERS ORGANISMES

M. Francis CAROLE - En effet, comme nous le faisons régulièrement, nous mettons du personnel de la collectivité à disposition soit de satellites ou d'autres types de structures. Nous avons ici plusieurs structures. D'abord, association Initiative Martinique Active, l'IMA qui demande des personnels de la collectivité. Nous avons un agent de catégorie A, attaché principal, un agent de la catégorie C, adjoint administratif de 1ère classe et un agent de catégorie C, adjoint administratif de 2^{ème} classe. Nous avons aussi le Centre de Planification d'Informations et d'Orientation Familiale, le CEPIOF afin de répondre aux besoins personnels du Centre de Planifications d'Informations et d'Orientation Familial et compte tenu de l'accord des agents pour reverser leurs compétences au sein de cette structure, la Collectivité a décidé de mettre à la disposition du CEPIOF un agent de catégorie A, directrice territoriale qui a été d'ailleurs nommée directrice du CEPIOF lors d'une plénière précédente et un agent de catégorie A, attaché principal. Concernant Martinique Transport, il s'agit de mettre à disposition de la structure un agent de catégorie A, directeur territorial, ce n'est pas une directrice c'est bien un directeur et un rédacteur principal de seconde classe. Enfin, 3^{eme} structure, c'est le foyer territorial de l'enfance de Martinique, là, il s'agit d'un agent de catégorie A qui a été mis à disposition. Rappelons simplement que la Collectivité continuera à gérer la carrière de ces agents mis à disposition et à verser leurs rémunérations comme le prévoit la règlementation. Les quatre organismes rembourseront les rémunérations versées par la CTM, des conventions de mise à disposition entre la Collectivité Territoriale de Martinique et les quatre organismes précités seront établies à cet effet donc il s'agit comme vous l'avez vu de renforcer ces organismes qui sont des organismes liés à la Collectivité Territoriale.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'interventions ? Sinon nous passons au vote. Unanime ?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Nous passons au 29. Il s'agit de créations de postes.

29/ CREATIONS DE POSTES

M. Francis CAROLE – Il s'agit de créations de postes au sein de la collectivité et par cette décision la collectivité décide de renforcer son personnel dans différents domaines. Quels sont les filières concernées ? En médico-social, catégorie A, nous allons recruter un médecin hors classe, deux psychologues hors classe, un psychologue, non quatre psychologues de classe normale et quatre puéricultrices de classe supérieure. Dans le secteur médico-technique, toujours dans la catégorie A, un biologiste, un vétérinaire et un pharmacien hors

classe. Dans le secteur social, catégorie B, nous allons recruter huit assistants sociaux éducatifs. Dans le domaine technique en catégorie B, nous allons, non avant nous allons recruter toujours dans le social, neuf éducateurs de jeunes enfants, ensuite dans le domaine technique catégorie B, un technicien principal de 1ère classe, toujours dans le domaine technique, deux techniciens principaux de seconde classe. En catégorie C, vingt-sept adjoints techniques de seconde classe des établissements d'enseignement. Dans le domaine administratif, en catégorie A, nous allons recruter sept attachés principaux et en catégorie B, quatre adjoints administratifs principaux de 1ère classe. Donc voilà les recrutements que nous sommes en train de faire et qui permettront de renforcer la capacité de la CTM à mieux être au service de la population.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'interventions là-dessus ? Donc, on est unanime ?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie, nous passons au 30. Taux de promotion, il s'agit des ratios pour l'avancement de grade.

30 / TAUX DE PROMOTION (RATIOS POUR L'AVANCEMENT DE GRADE)

M. Francis CAROLE – L'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 précise que le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois régie par la présente loi, à l'exception du cadre d'emploi des agents de police municipale pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce grade de ce cadre d'emploi est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'Assemblée délibérante, c'est-à-dire nous en l'occurrence après avis du Comité Technique Paritaire et le Comité Technique, bien entendu a été consulté sur ces taux et a participé avec nous à l'élaboration des décisions que nous sommes en train de vous soumettre. C'est pourquoi il vous est proposé de fixer le taux de promotion maximum par grade d'avancement conformément au tableau ci-après. Il est à noter que l'avancement au grade d'attaché ou d'ingénieur hors classe répond à une règle spécifique : pas de ration promu promouvable mais l'effectif total du grade ne peut dépasser 10 % de l'effectif total du cadre d'emploi des attachés ou ingénieurs. Là, il s'agit d'une particularité pour les ingénieurs. Ces rations peuvent être révisés d'une année sur l'autre en fonction des possibilités de nomination et des besoins de la Collectivité Territoriale. Pour rappel, il convient de préciser que le taux de promotion s'applique sur l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement donc ce n'est pas sur tous les agents concernés par secteur mais sur les agents remplissant les conditions d'une promotion. Les tableaux d'avancement de grade sont établis par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents et soumis pour avis à la CAP, les emplois correspondant au grade de nomination doivent exister au tableau des effectifs et faire l'objet d'une vacance d'emploi. Le tableau est très long, je ne vais pas le lire mais on aura noté qu'il s'agit parfois, par exemple pour des adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe d'un ratio de 40 %, pour les adjoints administratifs principaux de 2^{nde} classe c'est 100 % donc tout dépend en fait de la situation de chacune des catégories. En tous cas, nous avons couvert les catégories C, B et A de sorte qu'au moment des CAP nous ayons le cadre nous permettant de dire qu'il y a tel ou tel taux et ça facilitera évidemment les décisions qui seront prises en CAP. Voilà donc résumé, ce dossier qui est aussi un dossier important parce que ça permet de structurer la carrière des agents de la collectivité.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention là-dessus ? Sinon nous adoptons. Unanime ?

VOTE

Contre ? (0) Abstentions ? (0)

Adopté à l'unanimité.

Parfait. Nous passons au 31. Prise en charge des frais de renouvellement de permis poids lourds pour divers agents.

31/ PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RENOUVELLEMENT DE PERMIS POIDS LOURDS POUR DIVERS AGENTS

M. Francis CAROLE – Alors, certains agents en charge de l'exploitation des routes ne sont plus à jour du permis poids lourds pour exercer leurs missions. Ces renouvellements s'effectueront donc tous les 5 ans ou tous les 2 ans en fonction de l'âge du conducteur, c'est-à-dire en fait plus on est âgé, plus on doit repasser régulièrement parce qu'on considère que plus on est âgé, plus on perd ses moyens. Enfin, pas tout le monde, certaines personnes, il y en a qui résistent. En novembre 2018, 55 agents de la direction gestion des routes, DGR, n'ont plus le permis valides. Les frais évoqués sont relatifs à 3 segments : la visite médicale par un médecin agréé pour la somme de 36 €, la fourniture d'une photo d'identité numérique pour la somme de 20 €, la taxe régionale sur les permis de conduire pour la somme de 26 €. Alors, le coût de la mesure qui s'étale sur 5 ans s'élève à 9 817,50 €. Vous voyez que ce n'est pas une somme non plus, considérable. Eléments de contexte ; dans le cadre de la mise à jour du document unique de la DGAIE, le service de prévention des risques professionnels de la collectivité a identifié les risques liés à l'utilisation des engins à des fins professionnelles par les agents affectés à la direction des routes. En effet, sur les 119 agents de la DGAIE affectés aux routes, 55 agents n'étaient plus à jour de leur permis poids lourds pour l'année 2018 avec tous les risques y afférents pour eux-mêmes et pour la Collectivité. Une projection a été faite aussi pour jusqu'en 2012, si bien qu'en 2018 nous avons 55 agents concernés, en 2019, 20, en 2020, 19, en 2021, 9 et en 2022, 16. Donc il y a aussi une projection sur les années qui viennent. Voilà, donc résumés ces éléments donc nous demandons simplement d'autoriser les agents concernés, enfin d'autoriser le Président du Conseil Exécutif à mettre œuvre ces éléments que nous avons définis dans le rapport qui vous a été présenté et que j'ai résumé sans entrer dans les détails.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'interventions là-dessus ? Il n'y en a pas, nous adoptons à l'unanimité.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)

Adopté à l'unanimité.

Merci.

M. Francis CAROLE - Permet Président que je donne quelques petites informations rapidement puisque nous avons été privés de la présence de l'Opposition sur des dossiers qui concernent l'action sociale, c'est très important, c'est l'action que nous menons en direction de la population, pour aider la population et deuxièmement des dossiers qui concernent le personnel de la Collectivité, c'est-à-dire les décisions que nous prenons pour améliorer les conditions de travail, de promotion du personnel et malheureusement nous n'avons pas pu compter sur la présence de l'Opposition parce que je pense que c'est très important de donner un signe à notre personnel sur l'importance de mettre en place un certain nombre de dispositifs pour aider finalement ce personnel à être mieux dans la Collectivité. Je voudrais dire aussi une information rapide, c'est que, vous savez les difficultés que nous avons eu pour le CEPIOF puisque nous en avons parlé. Désormais le CEPIOF a de nouveaux locaux en face de la savane donc nous pourrons désormais avoir des possibilités de mieux agir pour tout ce qui concerne le planning familial. Et de même que nous avons pris des locaux aussi pour un service que nous appelons Ecole Famille et Quartier, ils sont maintenant dans ce service, dans ces locaux depuis un mois et nous sommes en train de prendre des locaux pour le personnel de l'action sociale de Chateauboeuf, de Dillon qui étaient logé dans des conditions extrêmes et du Morne Pichevin, donc ce sera là aussi quelque chose d'important et qui poursuivra l'effort que nous sommes en train de mener pour que notre personnel soit logé, soit hébergé dans de meilleurs conditions parce que c'est très important. Et puis, je voudrais et j'en aurais fini, rectifier quelque chose qui a été énoncé hier, c'est que pour être assistant familial, j'ai entendu un élu dire ça, de l'Opposition, il suffit d'avoir un local. J'ai été extrêmement choqué sur le moment parce que, non, il ne suffit pas d'avoir un local, il faut une maison parce que ce ne sont pas des bœufs, ce sont des personnes et ce sont des personnes âgées qu'on doit respecter donc il faut une maison, il faut une vie de famille, il faut que le logement ait, toi tu le sais Président puisque tu as été à l'origine de ce dispositif, il faut que la maison réponde à des normes, il faut une étude du profil psychologique de celui qui demande à s'occuper des personnes âgées et il faut aussi que la personne soit d'accord, cela ne se fait pas comme ça, il ne suffit pas d'avoir un local. Je dis ça, pourquoi ? Parce que je suis parfois choqué des dimensions que la démagogie prend parfois. L'accueil familial c'est quelque chose de réglementée et avec des niveaux d'exigence que nous allons encore améliorer puisque nous avons travaillé sur ce dossier avec la collègue NORCA et les agents de la Collectivité parce que nous voulons encore améliorer ce dispositif et j'espère que courant janvier, février, mars au plus tard, nous allons vous présenter un dispositif amélioré. Et puis, il y aura aussi une grande réforme que nous allons faire, je l'ai rappelé hier, ce sont les fameux 400 000 € que nous donnons aux CCAS et là aussi le Président LISE connait bien, qui sont payés à l'année N+1, nous allons l'améliorer dans plusieurs directions. D'abord voir s'il n'y a pas une augmentation possible parce que, voir si on ne peut pas faire en sorte que des dossiers soient traités en décentralisation plutôt que de congestionner les services de la Collectivité et puis revoir les modalités de paiement pour que l'on paie dans l'année parce que la variable d'ajustement c'est le nombre de dossiers reçus donc on va partir d'une moyenne de dossiers et s'il y a lieu d'ajuster l'année suivante, on va ajuster et ça permettra aux CCAS d'être payés dans l'année en cours. Merci.

M. le Président Claude LISE – Je tiens à souligner ce qu'a dit le collègue CAROLE au sujet de l'accueil familial parce qu'effectivement lorsque nous avons lancé ça à l'époque, nous nous sommes rendus compte que c'était un vrai besoin et cela a été à la fois très intéressant pour beaucoup de personnes âgées qui avaient vraiment besoin d'être prises en charge au sein d'une famille, un substitut de famille au lieu de se retrouver dans un établissement mais c'était en même temps, effectivement un moyen de créer de l'activité et de l'emploi. Les personnes qui avaient des maisons en état d'accueillir ces personnes-là et nous avons bien sûr lancé cela avec beaucoup d'enthousiasme et je dois dire qu'au bout d'un certain temps, j'ai été obligé d'arrêter le dispositif, on avait atteint presqu'une centaine, on a arrêté parce qu'un certain nombre de contrôles nous ont montré qu'il y avait des gens qui dérapaient. Il y avait une majorité quand même de professionnels on peut dire, qui étaient vraiment non seulement de bons professionnels mais avec un attachement particulier aux personnes qui leurs étaient confiées qui faisaient ça vraiment avec cœur et puis il y a des gens qui en ont fait un commerce. On a vu des choses extraordinaires, des p'tits box dans un sous-sol avec des personnes âgées comme ça, on a dû faire fermer des structures, ce qui fait qu'au bout d'un moment, j'avais demandé de tout arrêter pour qu'on puisse si j'ose dire, bien digérer le dispositif et ça a repris mais avec beaucoup d'attention, beaucoup de vigilance. Je pense que c'est vraiment quelque chose qui répond à un formidable besoin mais qu'il faut être extrêmement prudent et assurer un contrôle vraiment minutieux. Collègue NORCA.

Mme Stéphanie NORCA – Je te rejoins là-dessus et je rejoins le collègue CAROLE parce que c'est vrai que quand on parle d'accueil familial de personnes âgées et de personnes en situation de handicap, des fois les personnes s'imaginent qu'il s'agit de gardiennage, qu'on a une villa des fois haut et bas et qu'on peut mettre des personnes dans des appartements en bas et puis se mettre à l'étage, s'installer et avoir son milieu de vie. Il faut que les gens entendent bien que l'accueil familial c'est partager une espace de vie au même titre que quand vous avez vos enfants chez vous, on partage tout ce qu'il y a ensemble sur le même espace et que c'est partager un certain nombre de choses et que bien souvent il ne s'agit pas de gardienner des personnes fragiles, ce n'est pas ça du tout, c'est de partager son

quotidien, partager ses actions, que par exemple que la problématique des familles relais qui prennent justement le relais quand les familles, soit elles sont dans le cadre du droit au répit ou dans le cadre de la vigilance mais que c'e n'est pas une affaire que l'on prend à la légère, c'est une affaire très sérieuse parce qu'on a la responsabilité d'une personne fragile, que l'outil accueil familial c'est un vrai, vrai outil à enjeu parce que de toutes les façons c'est un des outils qui en tous les cas, nous permet de faire les politiques de maintien aussi à domicile donc ce n'est pas un vain mot, c'est vraiment quelque chose de noble et je salue en tous les cas les familles d'accueil qui reçoivent ces personnes à leur domicile, ce n'est pas toujours évident et je salue leur engagement en tous les cas pour celles qui le font très bien. Voilà, c'est ce que j'avais à dire.

M. le Président Claude LISE – Absolument, je veux dire que qu'il y a quelques jours, il y a 3, 4 jours, j'ai passé une soirée dans une de ces maisons, maison qui se trouve à Fort-de-France et c'était tout à fait ce que tu disais, on voyait que les personnes, elles participaient à la vie de la maison et c'était assez extraordinaire tout ce qui était fait pour les accompagner donc je pense qu'il faut qu'on continue, qu'on améliore de plus en plus notre système de préparation et de suivi.

M. Francis CAROLE – On aura un système rénové au premier trimestre avec quand même, je dis ça aux collègues, avec une grosse campagne qu'on va organiser sur tout ce qui concerne la bientraitance parce que c'est une affaire de formation aussi, comment former et puis de connaissance de la maltraitance ce que c'est donc nous aurons une grosse action sur ça avec les collègues de l'Assemblée, nous allons organiser tout cela pour, cette année, de sorte que nous puissions progresser aussi en culture de la bientraitance.

M. le Président Claude LISE – Tout à fait. En tous cas, je te remercie, tu as terminé ta série de questions. On va passer la parole au collègue Daniel MARIE SAINTE qui va nous présenter une série de questions. Je tiens à préciser parce que j'ai quelques demandes à ce sujet, que je n'ai rien reçu du groupe de l'Opposition, je n'ai pas reçu ni de protestation, ni de note m'annonçant qu'ils se retiraient, ni quoi que ce soit donc je n'ai fait que constater effectivement des absences mais je n'ai aucune information. Voilà et on a commencé à l'heure normale, on a même attendu quelques minutes, c'est tout ce que je peux vous dire.

M. Yan MONPLAISIR – Sans prolonger là-dessus, simplement c'était la question donc tu as prévenu un peu la question que j'allais poser puisque nous constatons comme toi. Pour l'instant comme on ne sait pas, on n'épiloguera pas mais j'espère que ce n'est pas parce qu'on est à la veille de la Noël et qu'on veut partir rapidement. J'espère que ce n'est pas ça, j'espère.

M. le Président Claude LISE – Pas d'information et au déjeuner tout à l'heure, j'avais l'impression que tout se passait très normalement, je n'ai pas perçu de tension, au contraire, j'ai même eu l'impression que certaines tensions s'étaient apaisées et il n'y a eu aucun incident majeur à la fin de la séance. Bon, donc on n'épilogue pas là-dessus, on constate et heureusement vous voyez nous avons le quorum largement donc je te passe la parole.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Merci Président.

M. Marius NARCISSOT – Président, c'est parce qu'ils pensaient qu'on n'aurait pas eu le quorum donc ils ont voulu fausser la plénière d'aujourd'hui. Voilà la vraie raison et quand ils ont compté, ils ont pensé qu'on n'avait pas le quorum, ils sont partis pour nous mettre en soi-disant difficulté. Voilà, voilà des gens qui défendent les intérêts de la Martinique, des Martiniquaises et des Martiniquais. Voilà, faut le dire que ça soit clair.

32 / AUTORISATION D'ADHESION A L'ASSOCIATION DES VILLES ET COLLECTIVITES POUR LES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET L'AUDIOVISUEL (A.V.I.C.C.A)

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je peux y aller Président ?

M. le Président Claude LISE – Collègue MARIE-SAINTE commence par la question 32.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Evidemment, je déplore moi aussi que je ne puisse pas bénéficier du regard critique de l'Opposition, ils ont bien bu, ils ont bien mangé et ils sont partis.

(Rires)

Le premier dossier que je vais vous présenter, le dossier 32, nous vous demandons l'autorisation d'adhérer à l'association des Villes et Collectivités pour les Communications Electroniques et Audiovisuelles, c'est une association appelée AVICCA qui a été créée il y a quelques années, puisqu'elle a été créé depuis 1986 à partir du moment où les villes ou les collectivités pouvaient présenter les dossiers dans le domaine qu'on appelait à l'époque communication électronique, maintenant on parle plutôt du numérique, du haut débit puisque le vocabulaire a évolué au cours des années. Par contre comme toute association, son but fondamental c'est de défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres, je ne vais pas insister là-dessus. Vous avez un rapport qui décrit la composition de cette association. C'est une association que nous connaissons puisque, en 2008 lorsque le Conseil Régional avait commencé à porter des projets dans le domaine du numérique, de l'informatique, du haut débit, nous avions déjà bénéficié du concours de cette association, en particulier lorsque nous avons déployé à la fois le câble sous-marin mais surtout le réseau qui s'appelle maintenant le réseau LIANE de haut débit et nous avions évidemment bénéficié de l'expérience des autres puisqu'on ne va pas se mettre à réinventer à chaque fois. Je profite d'ailleurs pour vous faire passer un message, que pour le très haut débit, lorsque nous allons dans les réunions avec les autres régions, nous avons constaté que nous avions pris une avancée assez importante. En tous cas, les collectivités dites d'outre-mer, puisque nous sommes déjà au stade de réalisation quand d'autres sont au stade de lancement de leur consultation. Je voulais passer ce petit message parce que ça arrive parfois que nous soyons un peu en avance sur les autres, il ne faut pas s'en plaindre. Je résume. Comme à chaque fois qu'on adhère à une association, il faut apporter sa quote-part, sa cotisation, la cotisation pour l'année civile est de 7 025 € donc le Conseil Exécutif a examiné cette question le jeudi 22 novembre et a donné un avis favorable, d'une part à l'adhésion de la CTM à cette association mais également pour que ce dossier soit transmis à l'Assemblée de Martinique aux fins de décisions donc vous êtes invités à vous prononcer sur l'adhésion de la CTM à l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications Electroniques et Audiovisuelles moyennant une cotisation annuelle de 7 025 € et de donner mandat au Président du Conseil Exécutif pour prendre toutes les mesures et signer les actes et documents nécessaires à l'application et à la mise en œuvre de la décision qui sera prise. Voilà Président, j'ai résumé le rapport, je reste à la disposition des collègues s'ils veulent avoir des précisions.

M. le Président Claude LISE – Bien. Avis de la commission BTP.

M. George CLEON – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR – Simplement pour souligner et insister, le Conseiller Exécutif l'a déjà fait, d'insister sur le fait que l'équipement de la Martinique dans ce domaine est essentiel pour le développement et que là nous avons, effectivement il faut le souligner parce que comme nous sommes quelquefois l'objet d'observations, de critiques ou autres, il faut souligner le fait que nous sommes en avance dans un domaine qui est un domaine structurant, dans un domaine qui relève de l'équipement d'une région pour assurer son développement, on ne peut pas imaginer aujourd'hui qu'un pays envisage de se développer sans être connecté parce que le monde est de plus en plus petit et donc, que l'on arrive à faire fi maintenant des distances quand on est susceptible et capable de se connecter. Il faut le souligner parce que si nous voulons que les jeunes reviennent en Martinique, il ne suffit pas de propos incantatoires, il ne suffit pas de dire que l'on veut, que l'on veut, il faut faire et s'il y a un domaine sur lequel on ne peut pas souffrir de retard si on veut faire les jeunes revenir, c'est celui-là donc je veux insister. Evidemment, le collègue qui est chargé à l'exécutif de ces questions-là étant un ingénieur, évidemment, il mesure peut-être mieux que d'autres et en particulier pour les gens de notre génération, il mesure peut-être mieux que d'autres l'importance de cet équipement et de cet effort qui est un effort significatif qui nécessite des inscriptions budgétaires, n'est-ce pas cher collègue LAVENTURE importantes, j'aimerais qu'il pense à moi un peu plus pour le tourisme mais enfin bon, il a fait un petit effort cette année donc je ne vais pas trop le blâmer mais en tous cas c'est un sujet important, sérieux et les efforts sont à la mesure de l'importance du sujet. Voilà, je voulais dire ça parce que si nous ne le disons pas nous-mêmes, d'autres peuvent dire d'autres choses, eh bien voilà, nous devons le dire et nous devons nous féliciter de cela parce que nous sommes dans l'action et la Martinique, non seulement elle marche mais elle s'ouvre sur le monde.

M. le Président Claude LISE – Bien. Il n'y a pas d'autres demandes d'interventions ? On peut passer au vote ? Personne n'est contre ? Pas d'abstentions ? Donc adopté à l'unanimité.

VOTE

Contre ? (0) Abstentions ? (0) **Adopté à l'unanimité.**

Nous passons au 33. Une demande de subvention formulée par l'association Géomartinique.

33 / DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION GEOMARTINIQUE POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTIONS 2018

M. Daniel MARIE-SAINTE – C'est une illustration de ce qui vient d'être dit puisque la CTM est membre de cette association Géomartinique et c'est même un des nôtres qui en assume la présidence, c'est le collègue Miguel LAVENTURE. Comme il ne participe pas au vote, il n'aura pas à sortir, puisqu'il ne participe pas au vote. Cette association, elle est essentielle, c'est une association loi 1901 qui a été créée en 2008 et qui polarise toutes les énergies positives relatives à l'usage de l'information géographique numérique en Martinique au sein d'une gouvernance unique avec toutes les institutions, l'Etat, les collectivités locales, les institutions publiques, les associations professionnelles mais également des entreprises privées, des gens de la société civile se sont regroupés parce que, autour de l'idée que l'outil informatique est essentiel, qu'il faut constituer ce qu'on appelait avant les banques de données pour avoir de l'information qui soit ensuite disponible, et notre mission c'est que l'information soit disponible également au grand public. L'information rassemblée c'est de l'information géographique. Je profite pour ouvrir une petite parenthèse pour faire passer un message. Nous avons fait mettre sur le site internet de la Collectivité, si vous allez sur la page d'accueil, en remontant vous allez voir deux cartes de la Martinique, ce sont des cartes interactives qui sont un produit de la géomatique et vous pourrez être renseignés sur tous nos travaux en cliquant sur un point particulier de la carte, vous allez voir une fiche s'ouvrir et qui va décrire tous les chantiers qui sont en cours. Même si chaque matin vous voulez connaître l'état des routes il y a la carte à côté qui vous donne l'état des routes, là où il y a des barrages, il n'y a pas de barrages, où il y a des travaux, vous pourrez également le voir, c'est une application concrète mise à la disposition du grand public, de ce que peut faire l'association géomatique, en tous cas la CTM qui en est l'un des membres. Il s'agit aujourd'hui de porter notre contribution, je ne vais pas lire tout le rapport puisque le rapport décrit un peu à la fois, les règles législatives qui inspirent et nous ont conduits à pouvoir le faire, il y a quand même la protection des données, il y a une série de choses. Il y a même une circulaire européenne qui réglemente tout cela mais nous devons chaque année moderniser, enrichir la base, enrichir les équipements et chacun des organismes portent leur contribution donc ce sont les cotisations. Si vous voyez le plan de financement de l'association qui est indiqué à l'appui de la demande de subvention, il y a d'abord les cotisations dans la globalité, les cotisations des membres c'est 5 300 € au total, le programme d'actions, il est financé par la CTM à hauteur de 50 000 €, c'est le prévisionnel et

pour l'Etat à hauteur de 39 900 € et il y a un programme spécifique appelé OCSGE où l'ADEME porte 54 520 € et la CTM 51 475,95 € donc le montant total du financement c'est 200 895, pour le programme d'actions de GéoMartinique. Les dotations correspondant à l'OCSGE ont déjà été attribuées dans le cadre du partenariat entre l'Etat et notre Collectivité au titre d'un dispositif d'études mises en œuvre dans le PTMD c'est-à-dire le Programme Territorial de la Maîtrise des déchets. Pour intensifier l'action qu'elle a engagée et réaliser un programme d'activités pour l'année 2018, l'association Géomartinique sollicite une participation financière de la Collectivité à hauteur de 50 000 €. Vous êtes invités à vous prononcer sur l'attribution de subvention de 50 000 € à l'association Géomartinique pour la mise en œuvre de son programme d'actions pour 2018 et de donner mandat au Président du Conseil Exécutif de Martinique pour prendre des dispositions nécessaires à l'application et à la mise en œuvre de la décision prise. Et vous avez l'annexe qui vous donne tous les détails techniques pour ceux que ça intéresse, les types de cartes géographiques qui peuvent être mises en œuvre avec tous les renseignements qui peuvent être portés là-dessus. En tous cas c'est des outils essentiels pour les aménageurs. Toutes les collectivités ou les organismes qui font de l'aménagement et qui réalisent des projets. Voilà, Président.

M. le Président Claude LISE – Bien. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Collègue CLEON.

M. George CLEON – Avis de la commission, favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances, je suppose est conforme ?

M. Michel BRANCHI - Oui.

M. le Président Claude LISE – Voilà, qui demande la parole ? Sinon nous passons au vote tout de suite. Pas d'oppositions, pas d'abstentions, adopté à l'unanimité

VOTE

Contre ? (0) Abstentions ? (0)

Adopté à l'unanimité.

Nous passons au 34. Passation d'une convention transactionnelle dans le cadre d'un marché.

34 / PASSATION D'UNE CONVENTION TRANSACTIONNELLE DANS LE CADRE DU MARCHE N°11 EST 009, RELATIF A LA REHABILITATION DE L'EX-HOPITAL VICTOR FOUCHE EN VUE DE LA CREATION D'UN LYCEE DE TRANSIT

M. Daniel MARIE-SAINTE – J'allais dire encore une parce que nous avons un certain nombre d'affaires dont nous avons hérité et il y avait des contentieux là-dessus et qu'il faut essayer de solder. Cette convention concerne les travaux qui avaient été entrepris à l'ancienne maternité de Redoute qui s'appelait à l'époque Victor FOUCHE. Il était question que ce bâtiment soit réhabilité en vue de la création d'un lycée de transit. Nous avons déjà parlé de cela plusieurs fois et au début de la mandature sur proposition du Président du Conseil

Exécutif, un autre choix a été engagé, retenu, puisque le lycée de transit a été réalisé sur le plateau de Bellevue, nous avons pu le réaliser en 4 mois, nous avons pu y loger la communauté scolaire du lycée Schoelcher mais le bâtiment de FOUCHE, sa réhabilitation avait commencé, en particulier son confortement parasismique avait démarré avec une équipe de maîtrise d'œuvre formée d'un architecte et d'un bureau d'études. Je vous rappelle que nous avons terminé le confortement sismique ou parasismique, nous avons assuré le clos et le couvert et nous avons souhaité mettre fin à la mission de maîtrise d'œuvre de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Lorsque ces négociations ont commencé, on a porté à notre connaissance une série de réclamations antérieures à 2015 qui étaient portées par l'équipe de maîtrise d'œuvre parce que la commande avait évolué. Sauf si j'ai le temps, je peux tout lire mais en tout cas je pense que tout le monde a lu le rapport. Il y avait des désaccords sur le volume des travaux. L'essentiel des désaccords était : est-ce que le projet présenté par le bureau d'études avait respecté les normes en vigueur ? Il faut savoir pour comprendre les circonstances que, entre le moment où la commande du chantier et le démarrage du chantier, les codes avaient évolués. On était passé du code qu'on appelait PS92 qui étaient des normes françaises à une norme européenne que l'on appelle Eurocode 8 et comme nous sommes dans un pays à forte sismicité, il y a donc des normes précises qu'il faut appliquer et vous avez vu dans le rapport, le bureau d'études avait fait une première proposition pour conforter le bâtiment, cette première proposition n'a pas été acceptée par le bureau de contrôle. Donc il a fallu que le bureau d'études recommence le travail en faisant appel à un bureau d'expert international qui est DAVIDOVICI qui a donc refait les calculs et refait les propositions et qui a fait d'ailleurs que le confortement parasismique qui a été fait là est un travail remarquable. Mais il fallait intégrer cela, faire évoluer les choses par avenant alors il y a eu un petit désaccord entre l'ancienne Région et le maître d'œuvre pour savoir comment payer à la fois ce qui avait été fait mais qui avait été rejeté et ensuite le nouveau travail qui était exigé donc il y avait un contentieux. Ce groupement était composé à la fois d'un architecte je vous l'ai dit mais également d'un bureau d'études, pour dire leur nom c'est dans le dossier, l'architecte c'était Olivier COMPERE et les bureaux d'études étaient GUEZ CARAÏBES, TRANSENERGIE CARAÏBES. Peutêtre que vous vous souvenez que le bureau d'études, pour tenter de résoudre le différend avait fait appel à un conseil basé dans la région parisienne pour chercher une conciliation. Une conciliation a été rendue, le bureau d'études n'était pas satisfait alors que c'est lui qui avait engagé la démarche, il n'était pas satisfait donc l'affaire est en contentieux. Par contre, l'architecte a souhaité transiger, trouver un terrain à l'amiable, les différentes négociations qui ont eu lieu avec cet architecte a permis d'aboutir à un accord et c'est cet accord que je vous expose aujourd'hui. On a fait la part de ce qui était dû et reconnu par tout le monde, par les deux parties et une partie qui était en contentieux. Toute ces négociations ont amené à déterminer qu'un reste dû sous forme d'indemnités d'un montant évalué à 25 621,73 € pouvait être un montant sur lequel un accord pouvait se faire. Afin de permettre ce règlement à l'amiable, il est suggéré de conclure en vertu des articles 2044 et 2052 du Code Civil, une convention transactionnelle entre la Collectivité de Martinique et l'agent d'architecture Olivier COMPERE et de procéder au versement d'une indemnité à cette société d'un montant de 25 621,73 € toutes taxes comprises. La société Olivier COMPERE a déclaré renoncer à demander la révision des prix, la commission d'appels d'offres de la CTM a émis le 17 octobre 2018 un avis favorable pour une proposition de convention transactionnelle avec le même montant 25 621,73 € correspondant à la réalisation de travaux supplémentaires à la demande du maître d'ouvrage. Il vous est donc demandé de bien vouloir vous prononcer sur la passation d'une convention transactionnelle avec le cotraitant Olivier COMPERE qui est membre du groupement, ayant pour objet le paiement des prestations supplémentaires réalisées dans le cadre de l'exécution du marché qui a été passé en 2011 relatif aux travaux de réhabilitation de l'ex-hôpital Victor FOUCHE. La société COMPERE percevra selon les modalités fixées par la convention transactionnelle une indemnité d'un montant de 25 621,73 € et de donner mandat au Président du Conseil Exécutif pour prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la décision qui sera prise, notamment de signer la convention transactionnelle ainsi que tous les actes et documents nécessaires à l'indemnisation. Je vous prie mes chers collègues de bien vouloir en délibérer. Voilà Président.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission BTP.

M. George CLEON – La commission a émis un avis favorable

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – La commission des Finances a émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Vous avez la parole. Qui la demande ? Collègue MARTINE.

M. Raphael MARTINE – Juste une demande de précision. Est-ce à dire une fois la convention transactionnelle signée avec le cotraitant COMPERE, le contentieux va durer persister avec les autres co-traitants ? C'est-à-dire GUEZ CARAÏBES et TRANSENERGIE. Oui ou non ?

M. Daniel MARIE-SAINTE — Je vais répondre plus longuement que oui ou non. Je vous ai dit que les autres co-traitants ont tenté une conciliation auprès d'une commission, d'un conseil qu'on appelle Conseil Régional pour la Conciliation des conflits de par les missions des maîtrises d'œuvres, des propositions ont été faites, qui ont été acceptées par nous et pas par eux. Ils ont voulu aller en contentieux donc je ne sais pas le temps que ça va durer mais d'après l'analyse que j'ai fait du dossier dès que j'ai trouvé avec les collaborateurs, nous sommes assez sûrs de notre bon droit, maintenant la justice est là pour dire le droit. Mais en tout cas, d'après ce que j'ai comme information, l'architecte s'est désolidarisé de cette affaire-là, a préféré transiger avec nous donc la part de l'architecte est réglé maintenant avec le bureau d'étude, voilà... En tout cas c'est la collègue Aurélie NELLA qui dans les comptes-rendus qu'elle nous fait sur les contentieux qui pourra au fur et à mesure vous informer de l'état de l'avancement de ce dossier puisque ce dossier fait partie des contentieux qu'elle vous a exposé ce matin.

M. le Président Claude LISE – Merci donc nous passons au vote. Contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

VOTE

Contre ? (0)
Abstentions ? (0)

Adopté à l'unanimité.

Nous passons au 35, la dernière question que tu dois nous présenter, question traditionnelle, c'est le compte-rendu de l'exercice de la délégation donnée au Président du Conseil Exécutif, bien sûr, en matière de marchés publics et d'accords-cadres.

35/ PRESENTATION DU COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS CADRE

M. Daniel MARIE-SAINTE – Ainsi que nous le faisons à chaque plénière, nous nous faisons un devoir de vous rendre compte de la délégation qui nous a été donnée. Cela couvre la période, elle n'est pas très longue puisque nos plénières se succèdent à un rythme accéléré, donc nous avons pris du 10 novembre au 30 novembre, c'est-à-dire le 10 novembre c'est la date qui suit celle où se terminait le rapport précédent. Nous nous sommes arrêtés au 30 novembre puisqu'il faut vous faire parvenir ces documents minimum 2 semaines avant. Durant cette période, néanmoins qui est brève, il y a eu quand même 68 bons de commandes liés à des accords-cadres et des marchés de travaux ou de fournitures pour un montant de 2 618 482,67 €, 6 MAPA c'est-à-dire Marché à Procédure Adaptée, pour un montant total de 224 822,97 €, 4 nouveaux accords-cadres passés en procédure formalisée, nous ne connaissons donc nous ne pouvons pas annoncer le montant puisque ce sera au fur et à mesure, cet accord-cadre sera exécuté sous forme de bon de commande et 82 bons de commandes passés hors marchés pour un montant global de 226 753,92 ; je dis hors marché mais pas sans mise en concurrence parce que la mise en concurrence est la règle que nous observons quel que soit le montant de l'achat étant entendu que, je le rappelle, que l'accord-cadre devant s'exécuter par des missions de bons de commandes ou de marchés subséquents, nous vous indiquant un montant initial qui ne prend pas en compte ces nouveaux accords-cadres mais nous pouvons affirmer que le montant total des commandes passées pendant la période du 10 novembre au 30 novembre, donc l'argent qui est injecté dans l'économie s'élevait à 3 070 059,56 €. Je me tiens à votre disposition pour toutes informations complémentaires que vous souhaiteriez. J'en ai fini Président.

M. le Président Claude LISE – Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de questions donc il s'agit de donner acte là comme d'habitude, que l'information nous a été apportée, que nous avons entendu le rapport qui est obligatoire donc je suppose que vous nous donnez acte et ce sera inscrit bien sûr au procès-verbal. Je remercie le collègue MARIE-SAINTE et j'appelle le collègue BOUTRIN qui a une série de questions à nous présenter, ce seront les dernières questions d'ailleurs avant l'étude et le vote de la motion, vous savez, la motion concernant la réforme de la justice. Je passe la parole au collègue BOUTRIN qui va nous présenter la question numéro 36. Il s'agit d'une demande de subvention pour la réfection du chemin communal Anse Dufour donc ça concerne la ville des Anses d'Arlet.

36/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DU CHEMIN COMMUNAL ANSE DU-FOUR

M. Louis BOUTRIN – Oui merci M. le Président. C'est une demande comme vous venez de l'indiquer pour la réfection du chemin communal Anse Dufour. Alors, la ville des Anses d'Arlet a sollicité la CTM pour une subvention d'un montant de 154 997,99 € pour effectuer ses travaux de réfection du chemin, le projet a un coût total de 349 998 €. La ville intervient à hauteur de 30 % soit 104 000 € et elle sollicite une subvention de 154 000 €. Ce dossier a été examiné en Conseil Exécutif au mois de novembre, le 22 novembre dernier, le Conseil, Exécutif a donné un avis favorable pour que ce dossier soit examiné en séance plénière pour le montant de 154 999 €.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission BTP.

M. George CLEON – Avis favorable Président.

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Personne ? Donc nous mettons aux voix. Contre ? Abstentions ? Donc adopté à l'unanimité.

VOTE

Contre ? (0) Abstentions ? (0)

Adopté à l'unanimité.

Nous passons au 37. Demande de subvention pour la mise aux normes d'un kiosque à poissons. Il s'agit de la ville de Case-Pilote.

37 / DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE AUX NORMES DUN KIOSQUE A POISSONS OIT VILLE DE CASE PILOTE

M. Louis BOUTRIN — Tout à fait. La ville de Case-Pilote souhaite mettre aux normes un kiosque à poissons, pour cela il y a des travaux à effectuer. Les travaux sont évalués à 16 318 € hors taxes et elle sollicite un financement à 60 % de la CTM pour un montant de 9 790 € hors taxes, la ville apporte 1 631 € et elle sollicite de l'Etat 4 895 € soit 30 % donc même chose, ce dossier a été examiné lors du Conseil Exécutif du 22 novembre 2018 qui a donné un avis favorable pour qu'il soit examiné en séance plénière.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission BTP.

M. George CLEON – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances.

- M. Michel BRANCHI Avis favorable.
- M. le Président Claude LISE Y a-t-il des demandes d'interventions ? Pas de demandes donc nous passons au vote. Oui, pardon. Collègue MARTINE.
- M. Raphaël MARTINE Juste l'avis de la commission Politique de la Mer.
- M. le Président Claude LISE Comment ?
- M. Raphaël MARTINE Juste l'avis de la commission Politique de la Mer.
- M. le Président Claude LISE Ah oui. D'accord.
- M. Raphaël MARTINE La commission a donné un avis favorable compte tenu de l'urgence et de l'importance de cette mise aux normes de ce kiosque à poissons qui sans nul doute permettra une amélioration des conditions de travail des socio-professionnels liés à cette activité de vente de poissons.
- M. le Président Claude LISE Merci. Nous avons une... Il n'y a pas de demande de prise de parole ? Nous passons au vote ? Contre ? Abstentions ? Donc adopté à l'unanimité.

VOTE

Contre ? (0) Abstentions ? (0)

Adopté à l'unanimité.

Nous passons au 44. Il s'agit d'une demande de réaffectation de subvention.

M. Louis BOUTRIN – Oui, il s'agit de quel dossier Président ? Parce que j'ai le dossier 38, moi. J'ai le 38 Président.

M. le Président Claude LISE – Comment ?

38/ DEMANDE D'AVENANT POUR L'OPERATION GLISSEMENT DE TERRAIN DE MORNE CA-LEBASSE PHASE 3 ET MODIFICATION DE LA DELIBERATION n°13-1111-1 – VILLE DE FORT- DE-FRANCE

M. Louis BOUTRIN – 38. Président a mis le turbo (Rires). C'est le dossier numéro 38 d'autant plus que c'est un dossier qui a défrayé la chronique puisqu'il s'agit du glissement de terrain de Morne-Calebasse qui a nécessité beaucoup d'études et beaucoup de travaux. La ville de Fort-de-France a reçu un financement pour ce glissement de terrain de Morne-Calebasse et par délibération en date du 18 juin 2013, l'ex Conseil Régional a accordé une subvention d'un montant d'1 024 827 € pour des opérations d'intérêt général et surtout pour réaliser les travaux nécessaires. Le Conseil Régional de l'époque a donné cette subvention à la Société d'Economie Mixte de Saint-Martin, SEMSAMAR qui défraie actuellement la chronique. Les travaux à réaliser s'inscrivent dans le cadre d'une convention de mandat de

maîtrise d'ouvrage qui avait déjà été passée avec la ville en décembre 2011. Compte tenu de l'état d'exécution de cette opération, il y a eu d'abord un premier acompte d'un montant de 512 413 € qui a été mandaté le 21 novembre 2013, il y a eu ensuite un versement de 49 892 € qui a été effectué, enfin le 1^{er} décembre 2015, il y a eu à nouveau un versement, ce qui représente au total 60,11 % de la subvention au prorata des travaux qui ont été réalisés. Il y a eu trois phases et la 3^{ème} phase de cette opération a dû être revue tant du point de vue du montage financier que du point de vue administratif et technique, ce qui a modifié l'économie du projet. La ville a été amenée à revoir le plan de financement de l'opération afin d'émarger au financement de l'état au fonds exceptionnel d'investissement et comme c'était un glissement de terrain dans le cadre du fonds de prévention des risques naturels majeurs. Donc, la phase 3 a été scindée en deux sous-phases, 3A et 3B avec une participation de l'ex-Région qui demeure constante en valeur absolue mais qui a dû être ventilée sur les deux sous-phases 3A et B. L'avenant 2 à la convention de mandat qui a été notifié le 16 janvier 2015 introduit une modification de la mission du mandataire qui est la SEMSAMAR. La SEMSAMAR ne peut plus assurer le règlement des comptes des titulaires au titre de sa mission de gestion suivie d'exécution de versements de rémunération, il vous est demandé aujourd'hui et c'est ce que souhaite la ville que la subvention de l'ex-Région lui soit versée non plus à la SEMSAMAR mais directement à la ville de Fort-de-France, s'agissant du solde qui reste à verser soit un montant de 462 521 €. Le Conseil Exécutif qui a examiné également ce dossier le 22 novembre dernier a émis un avis favorable pour que le dossier soit examiné avec le montant que je viens de citer. Il vous est donc demandé chers collègues de vous prononcer à la fois sur la modification de l'article 3 de la délibération puisqu'on change de destinataire de la subvention donc la nouvelle écriture de l'article 3 : La subvention sera versée directement à la ville de Fort-de-France et non plus à la SEMSAMAR comme précédemment énoncé. Deuxièmement, d'autoriser de conclure un avenant, là aussi il y aura une modification de l'article 4, engagement des parties avec une nouvelle écriture que je vais vous lire : La Collectivité Territoriale de Martinique s'engage pour la réalisation de l'opération présentée à l'article 1 de la présente convention à verser à la ville de Fort-de-France le solde de la subvention de 1 024 827 € sur la base des justificatifs transmis conformément aux modalités de règlement de l'article 5 que j'ai mentionné dans la convention. Voilà chers collègues, il vous est demandé donc de vous prononcer sur ces deux points.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission BTP.

M. George CLEON – Avis favorable pour les deux modifications.

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable aussi.

M. le Président Claude LISE – Bien, vous avez la parole, qui la demande ? Sinon nous passons au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Donc adopté à l'unanimité.

VOTE

Contre ? (0)
Abstentions ? (0)

Adopté à l'unanimité.

Nous passons au 39. Juste avant, je vous informe que je fais distribuer le texte de la motion que nous devons voir en fin de séance, c'est pour que vous ayez le temps de l'examiner. Il y a 3 coquilles, bon, c'est des petits points de détails et nous n'avons pas le temps de faire repasser tout ça en machine, donc on signalera les petites coquilles au moment de l'examen. Voilà, donc le temps que ce soit distribué et je te redonne la parole sur la question numéro 39.

39/ REAFFECTATION PART SUBVENTION TOITURE STADE GABRIEL SUVELOR A ETDUDE POUR AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) VILLE DE SAINT-PIERRE

M. Louis BOUTRIN — Merci M. le Président. Il s'agit d'une réaffectation d'une subvention allouée pour la toiture du stade Gabriel SUVELOR à Saint-Pierre à une étude, à la demande de la ville de Saint-Pierre, pour l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine, la VAP de la ville de Saint-Pierre. Comme vous le savez, par une délibération du 23 juillet 2013 et ensuite une 2ème délibération du 27 novembre 2014, l'ex-Région, l'ex Conseil Régional pardon, avait attribué à la ville de Saint-Pierre une subvention d'un montant de 198 836 € au titre de l'aide l'ACRC, l'aide du conseil régional au communes 2012-2013. L'opération initiale consistait à refaire la toiture du stade Gabriel SUVELOR, aujourd'hui la ville de Saint-Pierre sollicite la CTM pour réaffecter, non pas la totalité mais une partie de cette somme soit 40 500 € à une opération appelée « Etude de l'aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine » puisque l'Histoire de la ville de Saint-Pierre, ses aspects patrimoniaux, architecturaux sont non négligeables et ces études préalables doivent permettre de mettre en exergue les conditions d'une mise en valeur de ce patrimoine de la ville d'Art et d'Histoire. Voilà chers collègues, il vous est demandé de vous prononcer sur l'octroi de cette subvention, d'une partie de la subvention à hauteur de 40 500 €.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission BTP.

M. George CLEON – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Pas de prise de parole ? On passe au vote.

Contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité

VOTE

Contre ? (0) Abstentions ? (0)

Adopté à l'unanimité.

Nous pouvons passer à la question numéro 40. Il s'agit là aussi d'une réaffectation de subvention.

40 / REAFFECTATION D'UNE SUBVENTION ACQUISITION PARCELLE AC 573- VILLE DE DU-COS

M. Louis BOUTRIN – Tout à fait. Il s'agit de la ville de DUCOS qui avait reçu une subvention pour faire l'acquisition de parcelles et qui souhaite réaffecter cette subvention à des travaux d'infrastructures qui sont liés à des suites à des aléas naturels. Alors, en 2012, la ville de Ducos a bénéficié d'une subvention de 215 000 €, là c'est au titre de l'ACRC 2011 pour l'opération acquisition de la parcelle numéro 573 de 4 848 m². La demande de réaffectation est formulée dans un souci de rationalisation et de recherches d'efficiences pour les aides allouées à la commune, en plus le nouveau projet va permettre de pallier les dommages qu'ont subies ces parcelles lors des différentes intempéries, notamment celles de novembre 2015. Donc, c'est à l'issue de ces intempéries, les ouvrages hydrauliques et les chemins communaux doivent être réparés, ainsi la ville a fait une demande auprès de la CTM pour effectuer des travaux à hauteur de 762 743 € hors taxes avec une participation conséquente de la ville de 24 % soit 187 400 €, la CTM à hauteur de 215 000 € soit 27,82 €, le fonds de secours 2016 a été sollicité, 195 000 € et l'Etat également 175 000 €. Donc la déchéance qui affecte cette opération a été levée d'abord par un arrêté délibéré qui a été pris en juin 2018, il vous est demandé donc, aujourd'hui de vous prononcer sur l'octroi de la subvention à hauteur de 215 000 € de manière à permettre à la ville de Ducos de réaliser ces travaux. Voilà chers collègues, en résumé rapide, ce dossier numéro 40.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission BTP.

M. George CLEON – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Personne ? Bien, nous passons au vote.

Contre ? Abstentions ? Donc, adopté à l'unanimité.

VOTE

Contre ? (0) Abstentions ? (0)

Adopté à l'unanimité.

41 / ANSES D'ARLET

M. Louis BOUTRIN – Oui, il s'agit toujours d'un dossier de réaffectation qui concerne une opération d'aménagement urbain qui concerne des sites touristiques dans la commune des Anses d'Arlet. Alors, la ville avait bénéficié au titre de l'ACRC 2014 en septembre 2015 une subvention pour effectivement réaliser des travaux dans le cadre de l'aménagement urbain des sites touristiques de la commune, elle souhaite réaffecter une partie de cette somme à des travaux pour le cimetière et pour réaliser un columbarium. En effet, la commune des Anses d'Arlet avait déjà bénéficié d'une subvention de 80 340 €. Cette opération est aujourd'hui évaluée à 101 676 € donc il vous est demandé de vous prononcer chers collègues pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 60 294 €. En réaffectation à la ville pour réaliser ce columbarium.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Développement Economique.

M. Yan MONPLAISIR – Nous avons émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission BTP.

M. George CLEON – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Le même que la commission Economique.

M. le Président Claude LISE – Bien. Vous avez la parole. Personne ne la demande ? Nous passons au vote. Contre ? Abstentions ? Donc adopté à l'unanimité.

VOTE

Contre ? (0) Abstentions ? (0) **Adopté à l'unanimité.**

Nous allons passer à la question 42. Il s'agit là aussi d'une réaffectation.

42 / REAFFECTATION – VILLE DU MARIGOT

M. Louis BOUTRIN – Oui. Président, tu as bien compris qu'il y a une série de dossiers qui concernent des réaffectations de subventions qui ont été attribuées dans le cadre du dispositif « aide de l'ex-Région aux communes ». Certains datent depuis 2004-2005. Là, il s'agit de réaffectations de 2014 donc ça nous a quelque peu interpellé parce que la conséquence c'est qu'il y a des autorisations d'engagements pour ces opérations qui sont dans les budgets que l'on reporte donc le Président a demandé à ce que l'on puisse procéder

à un toilettage budgétaire et surtout qu'on puisse vous proposer à la prochaine plénière un nouveau dispositif d'aides de la Collectivité Territoriale aux communes que nous aurons l'occasion, et qu'il va vous présenter puisqu'il faut réformer ce système. Beaucoup de subventions ont été allouées aux communes pour réaliser des travaux ou des aménagements et force est de constater que les communes n'ont pas consommé ces sommes pour différentes raisons et que nous sommes obligés aujourd'hui de réaffecter ces sommes à d'autres opérations alors c'est toute une réflexion sur ce dispositif que nous n'allons pas ouvrir aujourd'hui mais je prends la balle au bond suite à l'observation du Président, c'est un nouveau dossier réaffectation de subvention. Il s'agit là, de la ville du Marigot qui avait reçu au titre du contrat de progrès, deux opérations c'est-à-dire la rénovation de l'église pour la 2^{ème} tranche et l'aménagement de la baie de Fond D'or donc dans ce cadre la ville avait reçu 553 253 € en 2015 dans le cadre du contrat de progrès et au titre de l'ACRC puisque, on était en 2014, une aide complémentaire de 62 746 €. Cette réaffectation porterait sur deux nouvelles opérations, c'est celles que je vous ai signalées, la rénovation de l'église pour un montant de 300 000 € et l'aménagement de la baie de Fond D'or pour un montant de 316 000 €. Au total c'est une réaffectation d'un montant de 616 000 € sur laquelle il vous est demandé de vous prononcer.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission BTP.

M. George CLEON – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des guestions ? Pas de guestions ? Je mets aux voix.

Contre ? Abstentions ? Donc adopté à l'unanimité.

VOTE

Contre ? (0) Abstentions ? (0)

Adopté à l'unanimité.

Nous pouvons passer au 43. Cette fois c'est une demande de réaffectation de subvention qui concerne la ville du Lorrain.

43 / DEMANDE DE REAFFECTATION DE SUBVENTIONS ACTC (EX ACRC) A LA REHABILITA-TION DU MARCHE COUVERT – VILLE DU LORRAIN

M. Louis BOUTRIN – Oui. C'est dommage que le maire du Lorrain ne soit pas présent, il aurait pu effectivement nous apporter quelques éclairages mais je tenterai de défendre les intérêts des Lorrinois et de la commune. Il s'agit là effectivement d'un dossier sur lequel vous avez à vous prononcer, c'est une aide qui a été attribuée en 2010 par l'ex Conseil

Régional et une 2ème en 2014, aujourd'hui le Conseil Municipal s'est réuni en décembre 2016, a validé le plan de financement de la réaffectation de ces crédits au profit du marché couvert du Lorrain. Alors, la réaffectation concerne différentes opérations : 1ère opération, acquisition du terrain Cabrimol, il y a une délibération de l'ex-Région avec une subvention à hauteur de 42 000 €, il y a un acompte de 50 % qui a été versé en 2012, en mars 2012 ; 2 e opération c'est une construction d'une structure de garde, il y a une délibération là encore de l'ex Conseil Régional avec une subvention de 147 000 €. Dans ce dossier, ce 2ème dossier, seule la somme de 27 600 € qui représente une partie infime c'est-à-dire 18 % de la subvention est à réaffecter. Par délibération de ce Conseil Municipal, la ville sollicite donc une réaffectation totale de 69 600 €. Il convient de souligner chers collègues que ce transfert financier de 69 600 € pour cette nouvelle opération aura une double conséquence : 1 versement à la ville du Lorrain de la somme de 48 600 € étant donné qu'il y a eu l'acompte de 21 000 € qui a d'ores et déjà été mandaté et deuxièmement une modification du montant pour l'aide complémentaire pour le projet de construction de la structure de garde. En effet, cette subvention s'élèverait désormais à 119 400 € au lieu de 147 000 €, la proposition qui vous est faite aujourd'hui c'est de donner un avis favorable pour : 1- la réaffectation de la somme de 69 600 €, 2- donner mandat au Président pour pouvoir effectivement appliquer la mise en œuvre de la décision que vous allez prendre.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission BTP.

M. George CLEON – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? pas de demandes ? Nous allons passer au vote. Contre ? Abstentions ? Donc adopté à l'unanimité.

VOTE

Contre ? (0) Abstentions ? (0) **Adopté à l'unanimité.**

Nous passons à la question numéro 44. Cette fois il s'agit à nouveau de la ville du Lorrain.

44/ DEMANDE DE RÉAFFECTATION DE SUBVENTIONS ACTC L'ETUDE D'AMENAGEMENT URBAIN SCHEMA DIRECTEUR – VILLE DU LORRAIN

M. Louis BOUTRIN – Il y a trois dossiers qui concernent la ville du Lorrain. Celui-là, il nécessite, je comprends qu'il soit un peu tard, il nécessite malgré tout quelques explications et ça permet de comprendre mon intervention de tout à l'heure concernant la réaffectation des subventions qui ont été allouées dans le cadre du dispositif d'aides aux communes. Là, il s'agit dans le cadre de l'ARC 2011-2012 de subventions qui ont été allouées pour trois

opérations et pas des moindres. Première opération, aménagement du 1er étage de la mairie, il y a une délibération du 7 décembre 2012 avec une subvention de 70 000 €. Donc apparemment, cette opération, on nous demande de la réaffecter. Deuxièmement, l'aménagement de la place de la mairie. Il y a eu dans le cadre de l'ACRC 2012, une subvention allouée à la commune du Lorrain pour un montant de 48 000 €. Enfin, il y avait des logements à Carabin et on nous demande aujourd'hui, c'était pour la réhabilitation de ces logements pour un montant dont les subventions allouées étaient par l'ex Conseil Régional de 50 000 €. La ville juge opportun de transférer les crédits de ces trois opérations en raison de difficultés d'exécution des travaux donc je ne peux pas vous en dire plus, je pensais que le maire serait présent pour pouvoir nous donner des explications. La délibération du Conseil Municipal sollicite donc une réaffectation de l'ensemble de ces trois opérations soit 168 000 € donc chers collègues, vous comprenez aujourd'hui que dans le budget prévisionnel du nouveau plan qu'on nous propose, 341 775 €, la CTM est sollicitée à hauteur de 168 000 €, il vous est demandé donc de vous prononcer sur l'attribution à la ville du Lorrain d'une subvention de 168 000 € pour une opération qui s'appelle « étude d'aménagement urbain ». Voilà chers collègues ce qu'on peut dire en synthèse de cet important dossier.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission BTP.

M. George CLEON – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Personne, on peut passer au vote ? Tout le monde soutient la ville du Lorrain ? Très bien. Contre ? Abstentions ? Donc adopté à l'unanimité.

VOTE

Contre ? (0) Abstentions ? (0) **Adopté à l'unanimité.**

Nous passons à la question 45. Rapport d'informations, c'est une levée de déchéance pour diverses opérations.

45/ RAPPORT D'INFORMATION – LEVEE DE DECHEANCE POUR DIVERSES OPERATIONS ACTC (EX ACRC)

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Ce sont les mêmes, Président. Les opérations de réaffectations de subventions qu'on vient de voir pour la ville du Lorrain ont nécessité au préalable une levée de déchéance et le Conseil Exécutif qui a reçu mandat pour cela a effectivement levé la déchéance sur ces différentes opérations donc l'Assemblée de Martinique devrait être

informée puisqu'on ne peut réaffecter qu'après la levée de déchéance de sommes qui avaient été allouées. Voilà chers collègues ce qu'on pourrait dire sur les trois dossiers de la ville du Lorrain.

M. le Président Claude LISE – Il n'y a pas d'opposition là-dessus ? Bien, donc nous passons au 46. C'est un rapport d'information qui également concerne cette fois la ville de Fort-de-France.

46/ RAPPORT D'INFORMATION – DEMANDE D'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE TRI SELECTIF – VILLE DE FORT-DE-FRANCE

M. Louis BOUTRIN - Nous allons vous demander de vous prononcer sur un projet qui concerne le tri sélectif de la ville de Fort-de-France. Il faut savoir que ce dossier a fait l'objet d'un avis du Comité de gestion du programme territorial de maîtrise des déchets. Il y a deux entités qui y siègent, c'est-à-dire l'ADEME et la CTM. Lors de sa séance du 26 juin 2018 ces deux entités ont donné un avis favorable. De quoi il s'agit? La ville de Fort-de-France souhaite mettre en place le tri à la source des papiers de bureau, l'optimisation de la gestion des déchets via le tri sélectif au sein des services municipaux et des bâtiments qui sont gérés par la ville de Fort-de-France. Les déchets produits par les services municipaux représentent 32 % des parts de carbone de la collectivité soit sa première source d'émissions de gaz à effets de serre, aussi la ville de Fort-de-France propose un projet de tri sélectif à la source et ça a un coût. Elle demande de l'accompagner dans le financement et la présente demande de financement sur l'acquisition d'équipements de tri interne pour l'ensemble des services municipaux et la bascule servant à suivre la progression des opérations. Vous avez le détail des différentes sommes, le calcul des aides, je vous rappelle en ce qui concerne le PTMD, Plan Territorial de Maîtrise des Déchets, c'est un taux d'aides des dépense éligibles à hauteur de 70 %, le montant maximal de l'aide de la CTM est estimé à 7 370 €, la ville apporte 3 153 € et le complément par l'ADEME. Voilà chers collègues, il vous est demandé dans ces nouvelles opérations de vous prononcer sur le projet d'acquisition d'équipements pour le tri sélectif concernant le papier et tout ce qui concerne le fonctionnement des déchets administratifs de la ville de Fort-de-France.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'interventions là-dessus.

(Intervention hors micro d'un élu.)

M. Louis BOUTRIN – Oui, oui, exactement. Compte tenu du montant de la somme effectivement, l'Assemblée de Martinique a pris une délibération et dans le cadre du programme territorial de maîtrise des déchets a donné mandat au Conseil Exécutif pour pouvoir se prononcer mais compte tenu de ce caractère innovant et d'autres municipalités peuvent s'inspirer de cela pour diminuer l'empreinte carbone et pour réduire la production de gaz à effets de serre, le Conseil Exécutif a souhaité porter l'information à vous mais à travers cette plénière à l'ensemble des autres communes et aux Martiniquais. Voilà

pourquoi ce dossier est passé puisqu'il y quelques maires qui siègent dans l'Assemblée, ça pourrait donner des idées également. Voilà chers collègues pour ce dossier 46.

M. le Président Claude LISE – Nous sommes tous d'accord ?

Mme Marie-Line LESDEMA – Président.

M. le Président Claude LISE – Oui, collègue LESDEMA.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Merci Président. Je cherche à comprendre. Normalement sur le territoire de Fort-de-France c'est la CACEM qui procède au tri sélectif, cela veut dire procède également au tri sélectif pour la ville, pour ses équipements comme pour chaque Foyalais.

M. Louis BOUTRIN – Tout à fait.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Donc je ne comprends pas trop bien la demande. Je ne comprends pas pourquoi justement la ville est demandeur ou demandeuse en direct puisque je pensais que cette compétence était celle de la CACEM. Merci de bien m'expliquer parce qu'il faut que je comprenne.

M. Louis BOUTRIN – La collègue a parfaitement raison. Depuis 2015, depuis le 17 août 2015, depuis la loi NOTRe, la compétence en matière de déchets a été répartie. Nous, nous intervenons uniquement dans la planification des déchets et dans l'économie circulaire. Les communes et les communautés d'agglo et ce sont les communautés d'agglo qui interviennent à la fois pour la collecte et pour l'élimination des déchets. Cette opération c'est une opération particulière, il s'agit de sensibiliser les personnels communaux aux gestes de tri et cette opération se passe dans différentes villes, la ville de Fort-de-France a rebondi sur l'opportunité, pour s'équiper, de manière à ce que l'on puisse et c'est écrit dans le texte, de mettre en place un plan de communication interne à l'intérieur de la municipalité. Donc, si on veut on peut effectivement penser globalement, c'est ce que la loi fait mais agir localement à travers des gestes au quotidien qui sont effectués par les agents communaux donc il faut sensibiliser ces agents aux gestes de tri sélectif et puis il y a une charte d'éco-engagement que la ville a signée dans un programme de communication interne entre la ville et les agents communaux. Les communes qui se sont engagées dans ce dispositif ailleurs qu'en Martinique, dans les autres territoires dits d'outre-mer, il n'y a pas eu encore ce type de démarche. Par contre dans l'hexagone ce type de démarche existe tant bien même que la compétence aurait transférée aux communautés de communes ou aux communautés d'agglo.

M. le Président Claude LISE – Oui, collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Je veux renforcer les informations que donne le rapporteur et puis dire au fait que nous ne sommes pas, on n'a pas ramené ça en plénière à la CTM mais effectivement dans le cadre du PADI donc le Plan de Développement d'Intelligence Durable,

nous avons effectivement fait une sensibilisation auprès des agents de la ville pour qu'au fait ils se sensibilisent d'abord pour que nous soyons exemplaires afin de pouvoir ensuite aller vers la population parce que nous voyons les différentes décharges sauvages qui sont créées et quand bien même les EPCI envoient ramasser les différents tas d'immondices qui s'installent, si on ne fait pas cette sensibilisation auprès des agents, des agents qui sont avant tout des citoyens, eh bien on ne va pas atteindre les résultats escomptés. Nous avons commencé cela en interne et nous ouvrons cela aussi auprès des écoles donc je crois que c'est une démarche qui est là et l'idée que ça me donne, il faut aussi venir, même si je sais que la CTM n'est pas un bénitier, de pouvoir donner et rendre ça public. C'est une démarche qui a été effectuée à la ville du Gros-Morne aussi

M. le Président Claude LISE – Collègue LESDEMA et ensuite le collègue ADENET.

Mme Marie-Line LESDEMA – Cela peut paraître titiller mais... Donc si je comprends bien cette opération c'est plus une opération d'information et de sensibilisation interne aux communes, c'est de la sensibilisation par rapport au tri mais quand on regarde... Oui, sensibilisation dit prise de conscience, parce qu'on demande... Demande d'acquisition d'équipements de tri sélectif, c'est ce qui m'avait interpellé. Est-ce qu'on donne de l'équipement ou c'est de la sensibilisation pure ? C'est-à-dire expliquer aux gens. Pourquoi je dis cela ? Moi je suis sur le territoire de Fort-de-France, pour avoir un container à tri sélectif, c'est la croix et la bannière. Est-ce que c'est parce que les agents ne sont pas assez informés ou est-ce que c'est parce que c'est la CACEM ? Est-ce qu'on pourra aller en direct des communes maintenant ? C'est ce qui m'interroge et qui m'interpelle.

M. Louis BOUTRIN – Alors, je vais prendre un exemple concret chers collègues. Durant cette plénière, on a pratiquement tous les dossiers qui sont dématérialisés et pourtant, je donne un mauvais exemple, certains élus continuent comme moi à utiliser du papier. A l'issue de cette plénière dans la pièce qui est à côté, tous ces papiers qui sont déjà imprimés, on va les éliminer. Donc pour sensibiliser le personnel, les agents communaux, ils ont besoin d'un équipement qui ne coûte pas si cher que cela de manière à broyer le papier et tout ce qui est administratif. Une fois que la ville, la commune a fait ce travail, l'intercommunalité va intervenir puisque c'est eux qui ont la compétence collecte donc la CACEM, ça se fait en lien avec la CACEM, la CACEM va intervenir pour récupérer dans des bacs spéciaux, l'ensemble des papiers qui ont été broyés. C'est une opération qui permet de sensibiliser le personnel et les agents communaux à des gestes de tri sélectif pour que, effectivement on puisse, et il y a un calcul qui est fait suivant un barème qui permet de voir la quantité de papier et d'actes administratifs entre autres qui ont été éliminés, il y a un calcul qui est fait et qui permet de savoir quelle est l'estimation au niveau de l'empreinte carbone et ensuite on voit pour chaque collectivité si oui ou non cette collectivité a contribué à diminuer son empreinte carbone et à diminuer la production de gaz à effets de serre. Voilà, c'est une démarche qui demande de la communication interne, de la pédagogie et je crois que de mon point de vue c'est une démarche qu'il faut encourager et que l'information que nous portons aujourd'hui permettra à d'autres collectivité de s'inscrire dans cette dynamique.

M. le Président Claude LISE – Bien. Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Pour ma part, je n'y vois pas d'inconvénient, je pense que c'est un dispositif innovant mais je voulais tout simplement dire que sur la dernière page du dossier concernant le grand B, description et analyse financière, poste des dépenses, il est écrit que la ville de Fort-de-France aura recours aux ressources humaines uniquement de la CACEM sur l'opération de sensibilisation du personnel. Donc, c'est sensibilisation seulement ou bien... parce que tu as parlé des personnels de la CACEM qui viendront récupérer les déchets? Donc ce n'est pas uniquement sensibilisation, c'est aussi la récupération des déchets.

M. Louis BOUTRIN – Il y a la récupération et il y a également la sensibilisation puisque, il y a un corps de métier créé par les communautés d'agglo qui s'appellent les ambassadeurs du tri qui interviennent et qui ont effectivement une mission de sensibilisation et d'informations donc ils vont intervenir également, ils seront mis à disposition dans le cadre de cette opération mais l'objet de l'arrêté délibéré c'est avant tout faire l'acquisition d'un équipement. Voilà.

Mme Marie-Line LESDEMA — Excusez-moi M. l'exécutif, vous avez parlé avant que je ne redemande parce que j'avais redemandé la parole au Président de l'Assemblée. On n'a pas l'Opposition, ne me répondez surtout pas comme l'Opposition. Je n'ai jamais dit que ce n'était pas une bonne démarche, simplement je pose la question en disant que c'est vrai pour les villes puisqu'on dit qu'effectivement que c'est vrai pour les villes mais quand on regarde le titre on ne comprend pas donc souffrez qu'on ait les explications mais en plus je me dis que c'est quelque chose de très intéressant qui peut être fait au niveau des entreprises puisqu'on sait que les entreprisses sont de gros consommateurs de papier ; Alors que chaque entreprise doit déplacer le broyeur pour faire disparaître ces déchets papier donc moi, je veux bien comprendre, je veux voter mais je veux voter en toute connaissance et en toute compréhension. Merci.

M. Louis BOUTRIN – Chers collègues, il n'y a pas à voter puisqu'il y a un arrêté délibéré qui a été pris, c'est de l'information que l'on porte de manière à ce que cette information au-delà de la plénière puisse arriver aux communes, aux autres maires mais également à la population et aux agents communaux. On est vraiment dans une démarche de développement soutenable et j'ai pris l'exemple du papier mais au-delà du papier c'est tout types, les cartons, quand on a des boîtes pour les rames de papier, c'est tout cela qu'il faut éliminer, c'est tous les emballages, tout cela ça nécessite une éducation au développement durable et à travers des gestes de tri qui sont des gestes de tri sélectif qui contribuent et pour la ville de Fort-de-France dans le dossier c'est écrit, c'est quand même important. L'estimation qui est faite, c'est 32 % de son empreinte carbone et il faut encourager toutes les communes qui s'inscrivent puisque les déchets qui sont produits par les services municipaux de Fort-de-France représente 32 % des parts de carbone de la collectivité, soit sa 1ère source d'émission de gaz à effet de serre. Ce n'est pas un dispositif qui est très courant chez nous, les collectivités dans l'hexagone se sont lancées dans cette opération sauf que ça

nécessite un minimum d'équipements in situ, c'est pour cela que les collectivités font l'acquisition de ce matériel donc si nous pouvons participer dans le cadre du programme territorial de maîtrise des déchets en partenariat avec l'ADEME, au financement de cela je rappelle le montant de cette participation de la CTM, c'est 7 370 €, l'autofinancement, la ville 3 153 €, ce ne sont pas des sommes énormes mais quand on regarde l'impact sur la santé et sur l'environnement, je pense que ce n'est pas cher payé, l'investissement. Voilà cher Président, ce que je souhaiterais apporter comme complément mais je comprends tout à fait les questions de Marie-Line LESDEMA.

M. le Président Claude LISE – Il n'y a pas de vote puisqu'il s'agit d'une information. Ça nous permet de passer à la question 47 qui concerne la recapitalisation de la SAFER.

47/ DEMANDE DE FINANCEMENT DU PLAN DE RECAPITALISATION DE LA SAFER

M. Louis BOUTRIN – C'est un dossier un peu sensible, qui est attendu depuis longtemps, qui nous permettra là encore de donner quelques informations, qu'on puisse arrêter de nous faire certains procès d'intentions puisque, à ce jour, la SAFER a sollicité la CTM depuis 2016 pour des subventions à hauteur d'1 100 000 €. Donc, je répète la SAFER a sollicité en 2016, 300 000 €; en 2017, 500 000 € et en 2018, 300 000 €. Le tout, 1 130 000 €. Chers collègues vous le savez puisque c'est vous qui avez voté, la CTM n'a pas donné 1 100 000 € à la SAFER. La CTM a donné 1 300 000 € soit 200 000 € en plus des sommes sollicitées donc je profite de cette tribune pour pouvoir corriger et faire passer l'information. Aujourd'hui, la SAFER est en grande difficulté. La SAFER sollicite la CTM pour financer sa recapitalisation. Il faut savoir que le capital social de la SAFER est actuellement fixé à la somme de 609 936 € avec pour cela 53 828 actions nominatives et chaque action a une valeur de 12 € chacune. Pour mémoire, dans ces actions la CTM dispose de 36 025 actions soit un montant de 432 300 €, ce qui correspond à 70,87 % du total des actions de la SAFER. Alors, les 29,2 % qui restent, c'est le crédit agricole, c'est également la chambre d'agriculture et c'est également BANAMART. Donc, si je résume les 4 actionnaires de la SAFER, CTM 70, et quelques, le crédit agricole 15 %, non, le crédit agricole 11%, c'est la chambre d'agriculture 15 %, BANAMART 8,8 %. Compte tenu de ces difficultés, on est obligé d'abonder le capital social, ce qui va modifier l'équilibre, nous ne sommes pas les seuls à participer à la recapitalisation mais c'est un signal fort que l'on donne aux autres actionnaires de la SAFER qui attendent justement cette délibération pour pouvoir s'engager. Ce qui vous est proposé aujourd'hui, je ne reviens pas sur les missions de la SAFER, notamment en ce qui concerne la restructuration foncière des exploitations agricoles et les travaux d'amélioration des exploitations agricoles et l'amélioration de l'environnement et de la qualité de vie en milieu rural sans compter le droit de préemption qui permet d'éviter la dilapidation des terres agricoles donc c'est important. Aujourd'hui la CTM a versé les 200 000 € de plus que ce qu'on demandait, la CTM a voté pour l'année 2018, 125 000 € en procédure d'urgence en février 2018, il y a le solde de 175 000 € à donner. Chers collègues, il vous est demandé donc aujourd'hui compte tenu du plan de recapitalisation qui s'élève à 400 000 €, il vous est demandé chers collègues de donner un avis favorable pour que la CTM contribue à cette recapitalisation à hauteur de 50 % c'est-à-dire à hauteur de 200 000 €. Voilà chers collègues, je reste à votre disposition s'il y a d'autres explications à donner. Il faut savoir que le fait de recapitaliser le capital social de la SAFER va entraîner une augmentation de nos actions mais une diminution des capitaux détenus par la CTM puisque, on va passer de 70,8 à 62,6 % des actions puisque chaque actionnaire va abonder également. Voilà chers collègues, il vous est demandé de vous prononcer sur l'attribution à la SAFER de 200 000 € pour pouvoir recapitaliser cette société.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Développement Agricole.

M. Lucien ADENET – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Collègue COUTURIER puis la collègue LIMIER.

M. Gilbert COUTURIER – Chers collègues, c'est vrai qu'il est déjà assez tard, surtout pour ceux qui sont là depuis ce matin mais je crois que, en qualité d'élu responsable, il y a certains points qui nous oblige à quand même motiver un certain nombre d'interventions. Le dossier de la SAFER est un dossier effectivement qui est particulier quand on sait le rôle que la SAFER doit jouer et devant les difficultés, en ce moment il y a des dossiers de ventes de terrains agricoles que la SAFER ne peut pas souvent intervenir parce qu'au fait, manque de moyens financiers. Et, j'ai eu le directeur il n'y a pas bien longtemps, il y a un dossier de vente de terrain qui est litigieux, eh bien, la SAFER devant ce manque de moyens n'a pas pu se positionner parce qu'il y a quand même d'autres dossiers avant ce dossier-là qui se passe sur le Gros-Morne et plus exactement aux environs de Bois Lézard et cette vente effectivement qui demain va nous poser un certain nombre de difficultés puisque nous savons que sur ces terres agricoles, hier propriétaire, la famille DIVRON, il y a un certain nombre de choses qui se passent sur ces terres agricoles et ceux qui sont là qui occupent et qui devaient bénéficier n'ont pas pu bénéficier parce qu'au fait il y a des conditions qu'ils n'ont pas pu remplir, quoi que je les ai eus au téléphone ce matin et leur avocat devait intervenir. En tous les cas, ce que je veux dire, en fonction de cette mission qui a été confiée à la SAFER de pouvoir enrichir notre banque de terre, eh bien le geste qui est fait, je considère que c'est un geste important et les autres administrateurs qui sont là, qui siègent aussi avec moi au sein du conseil d'administration, on fait bien effectivement de leur donner cette poussade afin de permettre de limiter la casse et puis de retrouver une sérénité financière pour qu'en fait on puisse continuer à défendre les terres agricoles parce que qu'on le veuille ou pas c'est la structure que nous avons mandatée, c'est la structure qui fait ces démarches et notamment l'accompagnement des agriculteurs qui ont des terrains, des exploitations enclavées ou encore ce n'est pas encore irrigué ou l'énergie électrique n'arrive pas sur leur exploitation, je crois que c'est tout un accompagnement et la SAFER, je pense que nous-mêmes nous pourrons à nouveau appuyer pour pouvoir défendre l'intérêt de ces personnes qui attendent sur la SAFER pour pouvoir leur apporter un plus, ou les jeunes agriculteurs même qui attendent des terres agricoles et qui n'arrivent pas à s'installer.

M. le Président Claude LISE – Collègue LIMIER.

Mme Nadia LIMIER – Je crois que les deux collègues qui m'ont précédé, le rapporteur a quand dressé un peu le tableau et le collègue COUTURIER m'a devancé dans mes propos puisque, étant membre également de la SAFER, nous connaissons les difficultés mais nous connaissons tous le rôle que joue la SAFER par rapport aux agriculteurs et je salue quand même l'effort de la CTM dans l'augmentation du capital de cette entité parce que c'est un signal fort pour nos agriculteurs qui attendent depuis longtemps et également la structure.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autres demandes ? Sinon je passe la parole au rapporteur.

M. Louis BOUTRIN – Une information, je vous ai annoncé que la Chambre d'Agriculture deviendrait le 2ème contributeur, il faut savoir que la SAFER travaille pour tout le monde et généralement à perte et c'était le cas pour la Chambre d'Agriculture qui avait une créance à hauteur de 101 552 € pour des prestations diverses qui avaient été réalisées, notamment des études foncières et que la SAFER n'avait pas été payée. Donc, la Chambre d'Agriculture a pris une délibération lors de la cession du 20 juin 2018 pour transformer cette créance en parts sociales puisque, ils avaient 123 622 € soit 1 927 € de parts au capital social. Ils vont abonder et avec 8 379 parts supplémentaires, la Chambre d'Agriculture devient donc le 2ème contributeur et le 2ème actionnaire de la SAFER donc nous avons la délibération qui n'était pas dans le dossier et que je porte à votre connaissance puisque ça m'a été remis en séance. Voilà chers collègues.

M. Louis BOUTRIN – Président, est-ce que ça te dérange qu'on termine avec le dossier 49 avant de passer au sport ? Il s'agit d'une modification de délibération...

M. le Président Claude LISE – Attends, 49?

M. Louis BOUTRIN – C'est fait déjà ? Ok d'accord. Autant pour moi.

M. le Président Claude LISE – Dernière question que tu as à présenter, le 48.

M. Louis BOUTRIN – Dernière ligne droite, c'est bien le cas de le dire puisqu'il s'agit...

M. le Président Claude LISE – Tu permets ? Je demande aux collègues de ne pas bouger pour que nous ayons notre quorum jusqu'au bout puisqu'il nous reste à voir une motion mais aussi écouter le collègue LAVENTURE sur un point concernant les fonds européens. C'est même un power point que tu vas présenter ? Comment ?

M. Miguel LAVENTURE – On va faire bref.

M. Le Président Claude LISE – Tu vas faire bref. Bon. Donc je vous demande de rester jusqu'au bout, on en a plus pour très longtemps.

M. Louis BOUTRIN - Donc, vous me faites confiances je vais chausser les pointes et non pas les baskets

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Adopté à l'unanimité.

M. Le Président Claude LISE – Voilà, question 48, octroi de subventions pour la saison sportives.

48/ OCTROI DE SUBVENTIONS DES AIDES INDIVIDUELLES POUR LA REALISATION DE LA SAI-SON SPORTIVE (SUPERIEUR A 3000 €)

M. Louis BOUTRIN – Il s'agit, chers collègues, de donner des subventions aux sportifs de haut niveau qui sont inscrits sur la liste ministérielle annuelle. La CTM encourage la pratique sportive de haut niveau et en dehors de l'accompagnement dans la pratique sportive, nous accompagnons également les jeunes dans leur parcours vers l'excellence tout en préparant leur carrière professionnelle. Vous avez un certain nombre de dossiers aujourd'hui qui concerne 112 demandes d'aides individuelles. Rassurez-vous on ne va pas toutes les voir, on les a regroupées pour un montant de 116 000 euros en matière de fonctionnement et de 1 200 euros en matière d'investissement. Les aides individuelles qui sont supérieures à 3 000 euros doivent passer devant l'Assemblée plénière. C'est ainsi que vous avez quatre dossiers pour quatre disciplines d'athlétisme : MARIE-NELLY Nathalie, Boxe savate : Sébastien CHERI-ZECOTE, et deux tennis : Maëly BETZI et Johan TATLOT pour lesquels effectivement les subventions allouées dépassent 3 000 €. Vous avez le total. Dans leur budget prévisionnel, il y a des demandes qui s'élèvent à 107 970 €. La CTM est sollicitée à hauteur de 54 585 €. Le Conseil Exécutif vous propose, au regard de nos disponibilités financières et des autorisations d'engagements, d'accorder une aide financière à hauteur de 22 000 € répartie de la manière suivante : MARIE-NELLY 4 000 €, CHERI-ZECOTE 5 000 €, BETZI 5 000 € et TATLOT 8 000 €. Il vous est donc demandé de vous prononcer sur l'attribution de ces quatre aides financières que vous retrouvez dans le rapport.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Politique des Sports.

M. Marius NARCISSOT – La commission a bien évidemment émis un avis favorable et a noté avec satisfaction que, cette année, un effort considérable a été fait. C'est vrai que ces quatre noms qui ont été cités, mais le collègue Exécutif l'a bien dit puisqu'il y a pratiquement 129 dossiers d'aides individuelles qui ont été traités cette année, en 2018. Et nous nous réjouissons justement de ce score parce qu'il était important que sur 2018 que nous

ramenions justement le niveau d'accompagnement à celui de 2016. En 2017 seulement très peu de dossiers, moins d'une vingtaine de dossiers, ont pu trouver satisfaction. Il était important que, cette année, 129 dossiers d'aides individuelles pour un global de 192 000 € et 31 dossiers de sportifs de haut niveau qui seront à traiter au niveau des subventions de 2018 d'où un global de 160 dossiers traités en aides individuelles pour un global de plus de 260 000 €. Nous avons dit une chose qui est importante, c'est que cette année, nous avons voté un budget que nous avons appelé un budget d'action et nous sommes allés même plus loin à dire que c'est un véritable pari pour notre Collectivité, ce budget ; c'était aussi un rendez-vous essentiel de la mandature parce que ce budget venait annoncer une nouvelle amorce, ce qui a dérangé certains qui ont pratiqué, on le voit, la politique de la chaise vide. Cela gêne. Nous nous réjouissons de cette amorce à travers le budget. Nous sommes heureux de voir sur certains sites et le collègue Daniel MARIE-SAINTE qui nous l'a confirmé encore que les travaux du Stade Louis Achille ont commencé. Au nom de mes collègues de la commission Sport, je veux dire deux choses : c'est que nous avons été non seulement entendus, mais nous avons été compris. Et merci pour les acteurs sportifs puisque, aujourd'hui, on voit dans le budget qu'il y a un signal très fort à l'endroit du sport et c'est tant mieux pour nos acteurs. Je voudrais aussi, au nom de mes collègues de la commission, me faire l'écho des acteurs sportifs, et plus singulièrement des golfeurs. On a parlé effectivement de Louis Achille, mais dans le budget nous avons vu certaines lignes qui sont flagrantes notamment en équipements sportifs pour 1 824 000 €, en établissements de sport 5 491 000 € et on sait que le golf est prévu. Là encore c'est une réponse que nous apportons. Sur ce point, nous voudrons insister auprès de l'Exécutif pour que l'attention soit portée sur cette partie du golf. Lorsque nous rencontrons les utilisateurs de ce sport, ils nous disent qu'ils ont parfaitement conscience que la Collectivité fait de gros efforts, est prête à réaliser des travaux, mais ils soulignent surtout que le redémarrage du golf doit s'articuler autour de trois points qui sont fondamentaux. Le premier c'est le parcours et c'est pour cela que nous souhaitons que dans les travaux qui sont prévus, y mettre l'accent parce qu'ils considèrent que le parcours est vraiment l'élément fondamental. C'est la priorité, sans parcours, le golf n'existe pas. Dans le parcours, ils insistent sur la nécessité de mettre à jour les grilles car sans elles, la vie sportive ne peut pas redémarrer. Ils insistent aussi sur le fait de désherber les bunkers en priorité autour des grilles, de favoriser la reprise de l'ensemble des drains existants autour du parcours et de déboucher les trous qui obèrent l'évacuation des eaux pluviales en mettant l'accent sur le confortement des berges les plus dégradées. Sur le parcours c'est un élément important qui est signalé et souligné par ces golfeurs de la Martinique, mais ils insistent aussi sur un élément qui nous semble fondamental, c'est sur la politique tarifaire qui est pratiquée, Aujourd'hui elle est un point qui est en retrait. Pourquoi, parce que dans le fonctionnement même de la structure l'abonnement mensuel est devenu ingérable. C'est source de conflit pour le personnel qui se fait agresser régulièrement et qui ne peut pas se concentrer et se consacrer à ces travaux d'entretien de l'équipement. Là, nous disons qu'il y a une autre politique à mettre en place avec un tarif à la fois annuel et semestriel pour les locaux et un tarif mensuel et quotidien pour les occasionnels et les touristes. Quand on fait une projection sur les 400 membres de cette communauté de golf, c'est près de 300 000 € de revenus qu'on peut déjà tirer. Quand on ajoute à cela ce qui est

attendu des visiteurs, des touristes c'est pratiquement 400 000 €. On voit bien que c'est entre 600 000 € et 700 000 € de revenus que nous pouvons aller chercher rapidement en mettant l'accent sur ces aspects. Et surtout, les utilisateurs du golf le disent très bien, le collègue LAVENTURE l'a dit dans sa présentation du budget, c'est une manière pour nous d'aller chercher les ressources. Nous disons qu'il faut, dans cette nouvelle approche du budget, optimiser les recettes, il faut rationnaliser les dépenses. Voilà là une occasion de donner satisfaction à ces pratiquants, mais en cherchant surtout à optimiser notre budget. Cette action permettrait aussi aux golfeurs d'être au rendez-vous du calendrier sportif. Il ne faut pas perdre de vue qu'ils ont un calendrier prévisionnel qui est très important, ils ont : la Coupe des Rois, le Championnat de Martinique du Golf, le trophée de la CTM, toutes les compétitions fédérales inscrites au calendrier de la Fédération Française du Golf, la Madikéra Golf Cup, le 30^{ème} anniversaire du Club de l'Albatros, la Coupe de l'Espoir, l'Open Corsair. Tout cela, ce sont des manifestations qui s'inscrivent dans le cadre du sport tourisme où avec Marie-Line LESDEMA et Karine MOUSSEAU, nous mettons en place une action commune avec la CMT. Aujourd'hui, au nom de la commission Sports, nous nous faisons vraiment l'écho de ces utilisateurs pour que les travaux soient pris en compte dans ce sens pour que ces priorités soient clairement identifiées. Nous avons comme objectif, au sein de cette commission, de remettre à l'Exécutif en début de l'année prochaine, un rapport qui prendra en compte ces trois axes c'est-à-dire le parcours, la politique tarifaire, mais la gestion du golf avec des postes clés qui font que nous serons en mesure de faire tourner cette structure même si nous ne pouvons pas encore aller à l'optimum des dépenses prévues. C'est un avis favorable qui a été donné à ce dossier. Il était important pour nous de faire passer ce message pour que aussi bien pour le stade Louis Achille que pour le golf... et on parlera aussi des sports mécaniques...

M. Louis BOUTRIN – Collègue, je vais en parler.

M. Marius NARCISSOT – effectivement ces équipements qui doivent venir pour montrer qu'il y a un signal fort, une réponse à l'endroit du monde sportif.

M. le Président Claude LISE – Il y a un complément d'informations que doit donner le Conseiller Exécutif rapporteur BOUTRIN.

M. Louis BOUTRIN – C'est très bien, pour ceux qui nous écoutent, qu'ils ne puissent pas croire que l'intervention de la CTM se résume à une subvention de 22 000 € pour quatre athlètes méritants dont on vient de citer les noms : un jeune prometteur au tennis qui est Johan TATLOT. On est là uniquement dans le financement à la fois de structures et de sportifs de haut niveau qui sont inscrits sur la liste ministérielle. Il y en a au total, je l'ai dit tout à l'heure, plus de 112. On fait une aide conséquente et cela s'inscrit dans le droit fil des préconisations des Assises du sport avec des orientations très fortes en matière d'amélioration des équipements. Après la piscine du Carbet, tu as parlé d'un axe de développement qui est à la fois à cheval sur le sport et le tourisme, c'est le golf. Le collègue MARIE-SAINTE va très certainement faire une communication sur l'état d'avancement des travaux pour le stade Louis Achille. En ce qui concerne le sport mécanique c'est vrai que c'est

une très forte demande. Je voudrais juste attirer votre attention sur une chose, j'ai été personnellement interpellé par deux sportifs qui pratiquent le foot et qui m'ont dit qu'ils ne comprenaient pas pourquoi la CTM donnait priorité au sport mécanique. Il faut que l'on soit solidaire et surtout bien percevoir la réalité actuelle. Quand il y a des compétitions de sport mécanique notamment moto, les runs c'est entre 3 000 et 5 000 participants. Quand il y a un match de foot en dehors des événements type finale de la Coupe de France ou même de Martinique, on n'atteint toujours pas ces chiffres. Il y a une fréquentation régulière qui démontre un engouement de notre jeunesse pour les sports mécaniques. Notre rôle en tant que politique c'est d'accompagner cette jeunesse parce que malheureusement, quand vous écoutez les statistiques de la sécurité routière, collègue LAVENTURE qui a longtemps professé dans ce domaine il peut en témoigner, la moitié des tués en 2018, actuellement ce sont malheureusement des deux roues. Ils ont besoin d'un espace pour s'exprimer. Ce d'autant que, à l'international, nous avons des champions du monde, nous avons des champions d'Europe, des champions de France et de très jeunes qui, dès l'âge de 12 ans, ont un palmarès éloquent. Je réponds à travers cette intervention et nous avons répondu à la CTM à la demande de la ligue de motocyclisme de Martinique, nous avons répondu également à la demande de mise en place et de construction d'une piste de 800 mètres qui permettra de faire des 400 mètres, départ arrêté moto et voiture sur un terrain qui se situe du côté de Carrère qui appartient en partie à la CTM. Il nous reste une dernière parcelle vers l'hippodrome à acquérir de manière à répondre et à faire en sorte que notre feuille de route écrite des Assises du sport nous sommes en train de la rédiger au fur et à mesure. Nous avons mis en place des commissions de suivi et d'évaluation qui nous permettent de voir à quel niveau d'engagement nous en sommes et à quel niveau d'avancement de notre feuille de route. Je profite pour taquiner le collègue BRANCHI pour lui dire que le parent pauvre qui a été identifié lors de ces Assises du sport demeure les arts martiaux. Il y a nécessité que l'on puisse mettre en place, aujourd'hui, cet équipement demandé c'est-à-dire un dojo territorial pour répondre à cette demande. Collègue BRANCHI, puisqu'on connait ton palmarès au niveau du karaté – c'est une petite boutade, mais je l'ai déjà sollicité à plusieurs reprises – il a un intérêt certain pour les arts martiaux et je pense que nous devons nous mettre au travail; c'est la seule commission qui ne s'est pas réunie cette année, les autres commissions se sont réunies, je souhaiterais que tu puisses mener cette commission de manière à ce que, avant la fin de la mandature, l'on puisse avancer sur ce projet qui a été identifié lors des Assises du sport martiniquais. Voilà, chers collègues, ce que je voulais dire au regard de ce dossier.

M. le Président Claude LISE – Précisément, je voulais demander l'avis de la commission des Finances.

M. Louis BOUTRIN – Il a perdu la parole, du coup.

M. le Président Claude LISE – Même si tu n'as pas encore les crédits pour le dojo territorial que j'avais déjà prévu à une certaine époque.

M. Michel BRANCHI – Je viens d'effectuer ce que l'on appelle un Tai Sabaki, c'est-à-dire une esquive girouettante qui permet de retourner dans la distance, dans le Ma. (*Rires*)

C'est un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Merci. Avant de donner la parole au Conseiller Exécutif qui l'a demandée, collègue Daniel MARIE-SAINTE, il y a le collègue NILOR qui l'avait demandée sur ce dossier.

M. Jean-Philippe NILOR – ...La première c'est qu'on est en train de parler d'aide individuelle pour des sportifs de haut niveau. C'est vrai que la question des infrastructures, des équipements est une problématique récurrente au niveau du sport en Martinique, mais le sujet ce sont des aides qui sont accordées pour un montant de 22 000 € à des sportifs désignés individuellement. La deuxième remarque que je voudrais faire c'est que j'aimerais bien comprendre les clés d'attribution de ces aides parce que j'observe que Nathalie MARIE-NELLY qui est une athlète, qui part de très loin, qui est une athlète qui est particulièrement performante, qui prépare activement les JO de Tokyo, son budget prévisionnel est de 17 500 € ; la dernière subvention qui lui a été accordée est de 8 000 euros et on ne lui « propose » que 4 000 €. Je ne remets pas en cause les aides qui sont accordées aux autres, à la limite j'aurais aimé qu'on aide davantage tout le monde. Je considère que l'athlétisme en Martinique particulièrement aujourd'hui a besoin d'un certain nombre de locomotives. C'est une discipline qui malheureusement, est en train de s'étioler, en train de s'éteindre tout doucement parce qu'il y a de sérieux problèmes d'infrastructure. Il n'y a pas une piste en état de fonctionner en toute sécurité pour les athlètes aujourd'hui en Martinique, pas une piste. C'est-à-dire que nos jeunes s'entraînent sur des infrastructures qui sont blessantes. Ce n'est pas digne d'une ambition sportive. Bref, le débat n'est pas sur les infrastructures. Aujourd'hui, nous produisons de moins en moins d'athlètes de très haut niveau. On peut comparer par rapport aux décennies qui nous ont précédées. Je crois que, lorsqu'un pratiquant d'athlétisme qui est champion de France 2018 du club d'Elite, qui est classé parmi les dix meilleures françaises au tournoi des meetings en 2018, et on sait toutes les difficultés que nos athlètes ont à figurer dans ces meetings nationaux et internationaux, lorsque l'on a des athlètes qui s'accrochent qui sont des exemples non seulement au niveau de leurs résultats, mais au niveau de leur humilité, de leur pratique, de leur abnégation, j'aimerais comprendre pourquoi le montant de la subvention précédente a été divisée par deux. Et je fais une proposition : au lieu de 4 000 € qu'on lui accorde 6 000 €.

M. le Président Claude LISE – Je passe la parole au collègue MARIE-SAINTE.

M. Daniel MARIE-SAINTE — C'est pour faire une communication. Je remercie d'ailleurs les collègues qui ont annoncé que les travaux avaient démarré au stade Louis Achille et c'est pour moi l'occasion de faire savoir aux collègues dans le détail ce qui sera fait puisque c'est un nouveau chantier qui vient de démarrer et qui doit durer environ six mois. Ce qui est prévu ce sont des travaux de réfection et de mise à niveau de l'éclairage du terrain d'honneur et de l'éclairage de la piste d'athlétisme...

M. Daniel MARIE-SAINTE – J'ai dit du terrain d'honneur de football.

M. Louis BOUTRIN – Après le deuxième, je n'ai pas entendu... De la... ? Piste d'athlétisme ? C'est ce que tu as dit ? Je n'entends pas très bien.

M. Daniel MARIE-SAINTE - Pourquoi le collègue m'interrompt ? Je ne comprends pas, moi... De la piste d'athlétisme du Stade Louis Achille. Je reprends. Ces travaux concernent premièrement la réhabilitation de l'éclairage du stade de football, avec des projecteurs équipés de lampe LED à basse consommation. Ce sera une première pour la Martinique; Nous avons recherché, cela s'est déjà fait ailleurs, mais ils ne sont pas très nombreux, mais ce sera fait à un tel niveau que les matchs internationaux de certaines divisions puissent se faire. L'éclairage de la piste d'athlétisme pour la réhabilitation, également la pose d'un tableau d'affichage vidéo dynamique à lampe LED et de la sonorisation. Actuellement le tableau est très défaillant et la pose d'un nouveau groupe électrogène. Voilà pour le stade Louis Achille qui fait partie de la propriété du patrimoine de la CTM. Ces travaux sont estimés à 1,4 millions. J'apporte des précisions. Le chantier a démarré, tous les lots, les trois, ont été attribués et les entreprises sont à pied d'œuvre. Cela se fait en concertation avec le gestionnaire qui est l'USMSA. Concernant le golf, la quasi-totalité des marchés pour les travaux ont été passés. On espère attribuer le dernier marché pour la retenue d'eau le vendredi 28. Nous avons travaillé à partir d'un projet que nous avons trouvé, qui avait été initié par l'ex Conseil Général qui avait pris un architecte spécialiste dans le golf. Je rappelle que la réhabilitation des 18 trous va se faire en deux tranches, va bloquer 9 trous qu'on va remettre à niveau, ensuite on va basculer vers les neuf autres trous de manière à ce qu'il n'y ait pas d'interruption de fréquentation des équipements sportifs durant la durée des travaux. La mission que j'ai est de remettre à niveau. Je rappelle, pour informer les collègues, que lorsque nous sommes arrivés en 2016, nous avons constaté qu'il y avait un état d'abandon. Je rappelle que depuis 2009, le golf est géré en direct, avant par les services du Conseil Général et actuellement par les services de la CTM. En 2016, il n'y avait pas de matériel, aucune entreprise en Martinique n'était capable d'entretenir les greens, les housses, etc. Nous avons fait l'acquisition et c'est seulement aux Etats-Unis que nous l'avons trouvé, le fournisseur que nous avons choisi provenait des Etats-Unis, des machines spéciales pour tondre le gazon et l'entretenir. Nous avons pu donner des outils pour travailler aux équipes qui étaient sur place. C'est ce que nous avons déjà fait et nous avons attribué les marchés, mais ces travaux, il faut que vous le sachiez et je l'ai dit hier et je le répète avec force, sont suspendus à l'autorisation que doit nous donner les services de l'Etat au titre de la loi sur l'eau. Nous ne l'avons pas encore et à chaque fois on nous demande des pièces complémentaires. C'est exactement le même phénomène que nous vivons au Vauclin, le collègue en a parlé hier, nous avons le même problème et en tout cas, nous répondons à toutes les demandes. J'espère que nous pourrons arriver au bout et que nous pourrons, en 2019 enfin commencer la remise à niveau de ce golf. Il y a une volonté politique derrière. Puisqu'on a parlé des sports mécaniques, je veux dire que nous avons trouvé un dossier qui a été initié par l'ex Région. Il s'agit, comme le collègue l'a dit, de faire une piste de 900

mètres sur un terrain à Carrère. Les négociations ont été entreprises avec les propriétaires pour une mise à disposition du foncier. Il faut savoir que ce projet a reçu une première décision défavorable. Le permis de construire avait été refusé par la Ville du Lamentin. Nous avons repris les études et là aussi on nous a demandé de faire une étude d'impacts. Nous aurons à faire un dossier d'impact pour le bruit et les nuisances que cela peut générer, mais également une étude sur la loi sur l'eau pour leur demander une autorisation. Je le dis parce que j'entends des collègues s'engager un peu vite. Nous ne sommes pas encore au bout de l'étude. Mais c'est urgent et important parce que je veux en même temps signaler que nous avons donné un avis défavorable, un avis négatif à une demande des sportifs qui font du sport mécanique qui souhaitaient pouvoir bloquer la RN1 entre le Rond-Point de l'Union (Brasserie Lorraine) et le rond-point de Sarrault pendant toute une matinée de dimanche pour pouvoir faire des courses, des départs arrêtés, la ligne droite qui est là. Nous avons étudié que le trafic automobile qui passe là et qui est considérable 20 000 véhicules par jour et nous ne pouvions pas fermer cette route et faire une déviation par le quartier Soudon et Pelletier dans une départementale qui a une caractéristique géométrique moins importante. Avec le Président du Conseil Exécutif, nous avons donné un avis négatif. Cela montre quand même que tous les pratiquants de ce sport ont besoin d'avoir une piste C'est pour cela que je pense qu'il faut soutenir la création de cette piste de 900 mètres puisque nous avons des sportifs qui s'adonnent à ce sport et il faut leur donner un endroit pour s'exprimer. Et enfin je voulais rappeler et je termine, c'est une information, que lorsque nous avons eu à construire les locaux qui sont actuellement occupés par l'IMS, il y avait une demande qui avait été faite par la ligue de judo – si j'ai bonne mémoire je ne veux pas donner de nom je crois que c'est le judo – un amateur d'arts martiaux, je ne sais pas si c'est le cas pour le judo, avait souhaité avoir un dojo et on disait à l'époque régional. Nous avons revu le programme des locaux de ce que nous appelions à l'époque l'Institut Régional de Formation aux Métiers des Sports, il y a eu un bâtiment dédié à cela, je ne sais pas, mais en tout dans le programme tel qu'il avait été élaboré au moment de la construction, il devrait y avoir un dojo réservé aux arts martiaux. Il avait été construit pour cela. Mais ils n'ont pas trouvé beaucoup de places pour le public, il y avait deux rangées de bancs, mais il avait été fait pour cela. Je porte l'information aux collègues. Faut-il, en plus de cela construire un autre dojo territorial en quelque part, mais cette demande avait déjà été prise en compte. Je voulais le rappeler qu'il était intégré dans les équipements de l'Institut Martiniquais du Sport. Voilà la communication que je voulais faire.

M. Marius NARCISSOT – Président ?

M. le Président Claude LISE – Sur ce point – je te donne la parole tout de suite – il y a quand même également eu un début d'études qui avait été réalisé au sein de nos services techniques à ma demande pour une Maison des Arts Martiaux pas seulement le karaté, mais l'aïkido et toutes les disciplines associées. Je ne sais pas si tu peux retrouver... Collègue NARCISSOT.

M. Marius NARCISSOT – Juste pour compléter l'intervention du collègue MARIE-SAINTE sur le golf par rapport aux travaux qui ont été réalisés sur la mandature, je veux rappeler que

c'est plus de 700 000 € de travaux qui ont été déjà réalisés sur le golf pendant ces trois années de mandature. En 2016 c'était 95 000 €, en 2017 c'était 430 000, en 2018 c'est 200 000 €. Il y a quand même un travail conséquent qui a été fait sur le golf. On voit bien que le budget 2019 intègre encore des travaux à venir. Le golf n'est pas du tout un équipement laissé à l'abandon, bien au contraire nous accordons une priorité à cette structure.

M. le Président Claude LISE – Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR - Président, je souhaite quand même sur le sujet du golf, qui est décidément un sujet important, d'abord souligner le fait qu'il y a une très légère amélioration de la situation malgré les investissements significatifs réalisés parce qu'on était dans une situation tellement catastrophique que cela ne pouvait pas être pire, je veux dire avant notre arrivée. C'est un fait. Je comprends qu'il y ait eu un peu de difficultés y compris difficultés techniques, difficultés administratives, réglementaires, environnementales, etc., et que le dossier d'investissement ait mis un temps long à aboutir, en tout cas je ne veux pas mettre en cause qui que ce soit et je suis certain que chacun a fait de son mieux, mais c'est un fait. Par contre, je veux insister et attirer l'attention des élus et de l'Exécutif sur le fait que l'investissement ne va pas régler en tout cas de manière durable le problème ou la situation du golf. Le Conseiller Exécutif Daniel MARIE-SAINTE a rappelé que, dans une situation d'urgence, il s'était avéré nécessaire que la gestion de ce golf soit reprise en régie directe à un moment donné de son histoire et il faut bien le dire par des personnes dont ce n'était pas nécessairement toujours à l'époque le métier. Ce qui explique d'ailleurs la situation en partie parce que l'autre raison est de l'ordre des investissements qui n'avaient pas été réalisés dans le temps, des investissements de maintenance. Il n'en demeure pas moins que si nous faisons tous ces investissements aussi lourds et par la connaissance que j'ai du dossier, je voudrais simplement que l'on comprenne que si je m'intéresse à ce dossier et s'il a été un des tous premiers dossiers sur lesquels je m'étais penché juste après au lendemain de notre arrivée aux responsabilités, c'est parce que j'en mesurais à la fois l'urgence, la nécessité et l'importance. L'urgence parce que la situation était catastrophique, au point que le secteur touristique ne peut pas faire du golf en atout mais doit cacher quasiment son existence parce que si quelqu'un venait en Martinique faire du golf et qu'il y allait, il en revenait tellement déçu que, tout en considérant que le site est extraordinaire et blablabla, mais qu'il nous donnait une mauvaise note. Nous avions imaginé de pouvoir faire un instrument de promotion au travers des hôtels, les hôtels ne voulaient pas indiquer et n'indiquent pas d'ailleurs qu'il y a un golf à la Martinique. On en est arrivé à ce point Oui, c'est très dommage; Gérer un golf c'est un métier. Personnellement et je ne suis pas le seul puisque nous avons fait des réunions, sur lesquelles nous avons d'ailleurs, avec un certain nombre d'élus, une commission, deux commissions, trois commissions, nous avons statué (ceux qui étaient là) sur le fait qu'il convenait de faire en sorte que ce soit des professionnels qui gèrent ce golf: parce que ils ont la connaissance, ils connaissent les ratios ils savent comment un golf doit fonctionner sur le plan économique et ils ont par les réseaux internationaux puisque les exploitants de golfs sont à l'échelon national très peu nombreux pour les raisons que j'ai indiquées. Parce qu'il faut disposer de réseaux, les golfeurs sont des gens qui se déplacent d'un golf à un autre, mais ils veulent avoir la qualité du produit quand ils se déplacent. Je ne vais pas m'étendre et je ne veux mettre personne en cause, moi j'ai visité ce golf y compris un dimanche. D'abord je dois dire que les gens que j'y ai rencontrés qui étaient des pratiquants du golf – moi je signale que je ne joue pas au golf – étaient très heureux de voir que nous nous intéressions à ce dossier. Il est indispensable que ce soit des professionnels qui gèrent cela. Il est donc urgent, puisque nous avons eu ces commissions, que l'on décide maintenant de ce que l'on va faire : est-ce que l'on va lancer un appel d'offres pour trouver un exploitant ensuite confier à cet exploitant dont nous aurons fait le choix au travers de procédure d'appels d'offres, etc., la gestion de ce golf. C'est indispensable. Autrement tout l'argent que nous aurons investi, cinq ou sept ans après au maximum, je ne voudrais pas que demain devoir constater que lang-mwen sé lang kabrit, ces investissements seront perdus, ils seront perdus, parce qu'on n'aura pas fait la maintenance et le maintien à niveau nécessaire. Il est très, très urgent que l'on engage cette procédure après avoir pris la décision qui devra, à mon avis, être la confirmation des consultations nombreuses qui ont eu lieu, je dis qu'il y a eu de nombreuses consultations et que le choix a été arrêté par la commission qui était chargée d'examiner ce sujet. Je souhaiterais qu'on prenne cette décision, qu'on lance cette consultation puisqu'on connait les délais de consultation de manière à ce que, le plus rapidement possible, on puisse également impliquer celui qui aura demain la charge d'exploiter ce golf dans le contrôle de ceux, y compris les entreprises, etc., qui vont nous réaliser les travaux. Parce que ce sont les mieux à même de nous dire en amont quelles seraient les difficultés qui pourraient résulter d'un choix ou de mise en œuvre qui ne serait pas conforme à leurs attentes. Je vous demande avec instance et je demande à l'autorité qui en a la charge de prendre une décision là-dessus parce que, aujourd'hui, ce serait une catastrophe que de continuer la gestion du golf telle qu'elle a été menée pendant des années. Et ce n'est pas un problème de personne encore une fois, je n'incrimine personne, ce n'est pas leur métier, les missions sont mal définies, quelquefois ils n'ont pas les moyens; un professionnel ne va pas accepter de fonctionner dans ces conditions, parce qu'il aura anticiper et il aura exigé en amont qu'on lui donne de gérer ce golf comme il convient de le faire. J'insiste là-dessus parce qu'on va faire une inauguration, le gazon sera beau, et deux ans après il ne sera pas au niveau. Quand je passais sur le golf au début, j'ai dit que ce n'est pas mal, tous les golfeurs me disaient que ce n'est pas bon. Mais oui c'est beau, c'est comme le gazon chez moi, l'herbe est tondue, mais ce n'est pas sur cela que l'on joue, ce n'est pas sur cela que joue un golfeur ; le golfeur qui est en général exigeant, il veut que le produit soit de qualité. Et nous avons là un atout pour le développement pour le tourisme de la Martinique. Le jour où s'est fait, le Bakoua, le Club Med, etc., vont mettre dans leur catalogue qu'il y a un golf à la Martinique, cela va les aider à vendre la destination. Mais aujourd'hui il ne faut surtout pas le faire, parce que le client se pointe après à la réception et dit, vous m'aviez dit qu'il y avait un golf c'est un scandale.

M. le Président Claude LISE – Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA – Je vois que de l'aide individuelle pour quatre individus, nous sommes arrivés à l'équipement en passant par les propositions de management du golf. On va revenir à la proposition pour l'aide aux sportifs de haut niveau. Je voudrais dire également toute l'attention qu'on doit porter aux Conseillers Territoriaux de l'Assemblée parce qu'ils votent chaque texte et chaque avis. Donc quand un Conseiller Territorial fait une observation, de grâce, il serait peut-être bien qu'il ne soit pas ridiculisé, qu'on ne fasse pas des mimiques. Nous nous tenons là depuis 17 heures pour faire avancer les dossiers... Je dis depuis 10 heures, mais nous la Majorité nous la tenons et nous sommes là depuis 17 heures, donc de grâce, merci. Par ailleurs nous avons un collègue qui a proposé une motion, Président, quand tu as donné la parole au rapporteur, je pense qu'il est important au moment où on parlera du vote, que l'on considère que ce n'est pas une motion, mais qu'il soit considéré comme un amendement pour la demande du collègue NILOR.

M. le Président Claude LISE – Collègue MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE— Ce sera très rapide, c'est juste pour porter la précision par rapport à l'information donnée par le collègue MARIE-SAINTE pour confirmer effectivement à l'IMS, il y a un dojo qui d'ailleurs reçoit de grandes compétitions; pas plus tard qu'il y a trois semaines, la ligue d'aïkido a organisé une grande compétition et un entraînement pour l'ensemble des licenciés d'aïkido où les plus grands maîtres SENSEI ont fait le déplacement en Martinique, ils étaient au nombre de quatre, ils font partie des plus grands pour former l'ensemble des licenciés d'aïkido. C'est pour confirmer qu'il y a bien un dojo et qu'il fonctionne, qu'il accueille de nombreuses compétitions ou de nombreuses formations. La maison a une autre vocation, puisque la maison du dojo a vocation à favoriser l'entraînement.

M. le Président Claude LISE – Voilà, tu as tout dit là-dessus. Je donne la parole au Rapporteur...Collègue BARTHELERY.

M. Richard BARTHELERY— Juste avant de donner la parole au rapporteur, c'est pour dire que pour avoir fréquenté le milieu du sport, et notamment l'athlétisme, je crois que, effectivement la proposition du collègue NILOR demandant 6 000 € au lieu de 4 000 € me semble tout à fait justifiée. Il a très, très bien expliqué la raison qui fait que, passer de 4 000 à 6 000, compte tenu du fait que l'athlétisme est vraiment un parent pauvre. Le collègue BOUTRIN qui a été un champion de Martinique en athlétisme d'ailleurs, il sait de quoi nous parlons, quand on regarde CHERI-ZECOTE qui a demandé 5 600 € et qui a pu obtenir un montant proposé à 5 000, MARIE-NELLY qui a demandé 8 000 on lui propose 4 000, je souscris et je soutiens la proposition du collègue NILOR pour passer de 4 000 € à 6 000 €.

M. le Président Claude LISE – Je passe la parole maintenant au Conseiller Exécutif, il va donner ses conclusions... Tu voulais intervenir collègue ? Vas-y.

<u>Mme Christiane BAURAS</u> – Oui je voulais dire deux mots Présidents. Je voudrais revenir sur la proposition du collègue NILOR; effectivement j'entends bien, en profane, puisque j'ai

regardé, j'ai bien entendu tout ce qu'il a dit, je souscris bien évidemment puisque nous savons un peu comment l'athlétisme est en train de battre de l'aile. Mais alors je vois qu'il y a quand même quatre propositions. Tout ce que j'aurais aimé savoir parce que vraisemblablement le collègue a fait une proposition, il va bien falloir que nous nous positionnions tous sur cette proposition à savoir si on accepte ou pas. Je pense que c'est ainsi que cela va se terminer. Mais avant cela, ce que je voudrais savoir, Président – et il l'a dit d'ailleurs dans son intervention – quelles sont les clés de répartition qui ont permis effectivement qu'on ait ce tableau et qu'on ait ces choix. Comme vient de dire le collègue BARTHELERY, je vois des demandes et des propositions qui ne sont pas forcément à me faire penser qu'on a pensé 80% ou 20% ou 30%, j'aurais aimé savoir pour me déterminer en conscience. Je partage un peu son avis.

M. le Président Claude LISE – Il n'y a pas d'autres interventions? Parce qu'on ne va pas parler après le rapporteur. Je ferais voter d'abord l'amendement bien entendu, ensuite on va voter le tout. Je te passe la parole, cher rapporteur.

M. Louis BOUTRIN - Président, je ne pense pas qu'il y aura un amendement. Le collègue BARTHELERY a rappelé mon passé qui me poursuit : champion de Martinique, mais trois fois vice-champion de France en sprint et c'est très difficile de rester insensible à un tel plaidoyer pour l'athlétisme. C'est vrai qu'elle est en déclin, on pourrait en discuter ; c'est une crise qui est une crise profonde, qui est une crise structurelle. Aujourd'hui nous ne produisons plus autant de champions à l'international comme à l'époque d'HERMANN, de Bruno MARIE-ROSE ou de MORINIERE qui ont été, eux, recordman du monde en athlétisme. J'ai pris ces exemples parce que ce sont ceux de ma génération. Mais on peut trouver énormément d'athlètes martiniquais qui ont brillé par le passé à l'international, aujourd'hui ce n'est pas le cas. Il y a des raisons à cela. Ceci étant, il faut effectivement aider l'athlétisme et là, dans le cadre du dispositif de champions que l'on a et surtout pour ceux qui sont inscrits sur la liste ministérielle – ce n'est pas nous qui la faisons – il faut apporter une aide complémentaire. Je rappelle aux collègues que c'est l'Assemblée qui se prononce. C'est une proposition qui est faite à partir d'une clé de répartition et ce qui me permet de répondre à la question de Jean-Philippe NILOR sur les critères. La première contrainte que l'on a c'est l'enveloppe budgétaire dont nous disposons pour justement cette tranche de 120 sportifs qu'on essaie de répartir avec une grille qui est plus ou moins objective. On ne l'établit pas seul, le collègue NARCISSOT s'il veut bien m'écouter, fait une proposition qui émane de la commission et nous travaillons en concertation en amont, puis est envoyée à la direction des sports, et nous faisons, à partir des propositions qui sont faites par le Président de la commission des Sports, des ajustements en fonction de la proposition qui a été faite. En l'espèce, nous n'avons pas à ajuster. Je répète, en l'espèce nous n'avons pas à ajuster nous avons suivi les propositions qui ont été faites. Par contre pour les clés de répartition, il y a des critères qui entrent en ligne de compte. Puisque tu as donné des noms et des noms ont été donnés, sur les quatre athlètes, tu as effectivement une athlète qui a un palmarès qui est éloquent puisqu'elle a été championne en 2018 élite de France : elle a participé à plusieurs meetings internationaux, elle fait partie des dix meilleures françaises, elle a 31 ans, le critère âge compte. Si je prends par exemple le jeune TATLOT qui pratique le tennis, il a 22 ans, c'est un futur Arthur H (de mon point de vue) je le dis exprès parce que c'est lui qui a gagné le plus de tournois à l'international. Lui, il a été vainqueur d'un tournoi professionnel en 2014 en Belgique, champion de France 2017, vainqueur tournoi international en Egypte et également en Tunisie en 2018. C'est une discipline qui effectivement à l'instar de l'athlétisme est très ingrate, cela demande énormément et de plus sur le plan financier. La part de la CTM c'est 49 % du budget en ce qui concerne TATLOT. Et si je reviens au dossier de MARIE-NELLY c'est pratiquement la même chose c'est 46% du budget prévisionnel. Donc il n'y a pas tellement de différence. J'ai pris les deux exemples qui ont été cités sur les quatre, mais ce sont ces mêmes critères que nous avons observés. Ceci étant, je pense que malgré les contraintes que nous avons, l'Assemblée, Président, fait une proposition pour aider un peu plus l'athlète MARIE-NELLY, je ne vois pas d'objection à ce que l'on puisse, dans les répartitions à venir, pouvoir trouver ces 2 000 euros. Je pense que c'est un avis favorable à la proposition de l'Assemblée.

M. le Président Claude LISE – La proposition du rapporteur simplifie le vote. Explication de vote ?

M. Jean-Philippe NILOR — Une autre explication. Je remercie vraiment le Conseiller Exécutif de ses éclairages, mais je demande de prendre en compte une dimension c'est-à-dire que l'âge dépend du sport. Il y a certains sports où il y a une maturation qui est beaucoup plus précoce et d'autres sports où on a une maturation qui est plus tardive. Et même dans certaines disciplines, il y a certaines épreuves qui voient fleurir des champions très tôt et d'autres qui voient fleurir des champions beaucoup plus tard. On ne peut pas considérer l'âge de quelqu'un comme ça pour dire que c'est peut-être un vieux au regard de celui qui a 22 ans, mais dans sa discipline et dans ses perspectives de progression, il ne l'est pas forcément. Je le dis parce que je veux que l'on sorte de cas particuliers. Il ne faut pas que l'on oppose les performances des uns aux performances des autres. Ce sont tous des sportifs de haut niveau qui portent quelque part sur leurs épaules le flambeau du sport martiniquais dans toutes les disciplines. Moi, je ne veux pas comparer parce que celui-là à cela et pourquoi pas l'autre. Non, je dis simplement que lorsqu'on prend en compte le critère de l'âge, il faut le manier avec beaucoup de précaution parce que la maturation n'est pas la même en fonction des sports.

M. le Président Claude LISE – Ceci étant pris en compte, je pense que c'est dans l'enveloppe telle qu'elle a été arrêtée qu'on va procéder à des ajustements. Ce n'est pas cela ?

M. Louis BOUTRIN –Non, ce n'est pas sur ces dossiers, Président, l'enveloppe globale était prévue à 22 000 euros...

M Jean-Philippe NILOR – Elle passe à 24 000.

M. Louis BOUTRIN – Elle passe à 24 000, on augmente de 2 000 €...

M. le Président Claude LISE – J'ai posé la question par exprès pour que les choses soient bien claires.

M. Louis BOUTRIN – Non, pas du tout. Dans les arbitrages à venir, on aura à trouver les 2 000 euros.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je pense que les choses sont claires. Je fais voter très simplement, il n'y a pas à voter un amendement d'abord.

Quels sont ceux qui sont contre la proposition du rapporteur qui prend en compte les propositions notamment du collègue NILOR ? (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? (0)

C'est adopté à l'unanimité.

Je propose, collègues, que nous passions à l'adoption de la motion concernant la réforme de la justice. On vous a fait passer une deuxième feuille parce que je vous avais dit qu'il y avait trois coquilles, finalement il y en avait cinq plus un petit amendement rédactionnel que j'ai introduit parce qu'il était question d'une plateforme en ligne inhumaine. Je considère qu'on ne peut pas qualifier un objet matériel d'inhumain, forcément il n'est pas inhumain. Par contre, on peut dire qu'il est déshumanisant. Je me suis permis de faire cette proposition rédactionnelle sinon vous avez vu les différentes coquilles c'était des accords... vraiment des coquilles. Tu demandes la parole là-dessus ? C'est un point d'ordre.

MOTION SUR LES REFORMES DE LA JUSTICE

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – C'est une suggestion. Je voudrais que l'on puisse parler de cette motion, mais faire la proposition au Conseiller Exécutif Miguel LAVENTURE de présenter son dossier à la prochaine plénière parce que les principaux demandeurs ne sont pas là. Que l'on ne nous reproche pas demain d'avoir profité de leur absence. Je pense qu'on va la présenter la prochaine fois.

(Interventions hors micro)

M. le Président Claude LISE – Collègue LAVENTURE, non, réponds. Laissez le collègue LAVENTURE nous donner sa position.

M. Miguel LAVENTURE— Président, j'entends qu'il y a des collègues qui souhaitent que — je vais dire cela à ma manière — nous ne nous attardions par la présentation de ces éléments. C'est ce que j'entends. Je n'entends surtout pas qu'il y aurait une catégorie de collègues qui méritent une information et une catégorie de collègues qui ne la mériteraient pas. Donc ceux qui ne sont pas là seraient ceux qui mériteraient et ceux qui sont là seraient ceux qui ne mériteraient pas. Donc, je vais proposer quelque chose de très simple : faire quelques phrases, parce que je pense que je vais dire là va être important et nous réserver la

possibilité de faire des développements plus complets ultérieurement. Si vous m'y autorisez, je vais y procéder maintenant pour refaire la motion et je ferais les phrases tout à l'heure.

M. le Président Claude LISE – ...Entamez le problème de la motion, mais je pense que la proposition du collègue LAVENTURE est une bonne proposition. Il va faire quelque chose d'assez bref. De toute façon, je suis à peu près persuadé puisque j'avais annoncé que j'arrêterai pour finir à 21h30, cela m'étonnerait que l'on ne s'arrange pas d'une manière ou d'une autre pour terminer à la limite de ces 21h30. Je sens que, moins il reste de matières plus on assiste à une sorte de réveil de l'Assemblée. Il y a eu un moment où je sollicitais des demandes de paroles il n'y en avait pas. Depuis que l'on est arrivé à 20h00, je remarque qu'il y a un réveil. Collègues, mais je vous avertis qu'à 21h30, je suspends même si quelqu'un est en train de parler. Ceci étant entendu j'espère qu'on ne va pas assister à une explication de texte, à un assaut de littérature à propos de cette motion. Vous avez la parole dessus. Collègue LESDEMA.

(Interventions hors micro) (rires)

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Je sais, j'ai dit avant de les voter, il y a des modifications. Président, est-ce que je lis ou je dis juste où il y a des modifications ?

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Effectivement il vaut mieux qu'on lise peut-être pour les téléspectateurs.

Mme Marie-Line LESDEMA — D'accord. C'est une motion des Conseillers de l'Assemblée de la Martinique relative au projet de loi sur la réforme de la justice. Je lis ce que vous avez et quand vous verrez que j'ajoute cela veut dire qu'il faut ajouter si vous ne pouvez pas le lire. Le projet de loi sur la réforme de la justice actuellement en discussion au Parlement mobilise aujourd'hui le barreau de la Martinique qui est en grève depuis mi-novembre 2018. Si jusqu'à présent la Collectivité Territoriale n'a pas été saisie pour avis sur ce projet, l'Assemblée de Martinique tient toutefois à marquer sa désapprobation. Je propose d'ajouter et le collègue NILOR dit qu'il faudrait peut-être mettre : « Les élus de l'Assemblée réunis en séance plénière du 20 décembre 2018 juste avant « considérant la précipitation avec laquelle ce projet est présenté au Parlement, persuadés [avec un « és » et non « ée »] que le projet de réforme vise davantage à rationaliser les coûts de justice qu'à défendre les droits des justiciables. Considérant que la dématérialisation de la procédure pénale porte une véritable atteinte aux droits de la défense, Considérant que la suppression des tribunaux d'instance juridiction de proximité par excellence est gratuite sera remplacé par une plateforme en ligne... »

M. le Président Claude LISE – Excuse-moi, il faut mettre deux virgules.

Mme Marie-Line LESDEMA – Deux virgules ?

M. le Président Claude LISE – Mais oui, il faut mettre *et gratuite*, sinon cela ne se comprend pas.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Non, c'est Considérant que la suppression des tribunaux d'instance, juridiction de proximité par excellence et gratuite,

<u>M. Jean-Philippe NILOR</u> – Marie Line écoute-moi, le *et gratuite* concerne quoi, qu'est-ce qui est gratuit ?

M. le Président Claude LISE – La juridiction de proximité, je parle sous le contrôle d'un membre du barreau. Est-ce que tu peux, s'il te plaît ?

Mme Sandrine SAINT-AIME- Je voulais avant même qu'on commente ce projet de motion, faire une petite présentation concernant la gravité du projet de réforme de la justice. En fait il y a deux textes qui sont en ce moment examinés au Parlement et le barreau de Martinique est, depuis le 15 novembre, mobilisé sur ce projet de réforme pour le contester. D'une part, nous contestons l'attitude du Gouvernement qui, à aucun moment, n'a respecté les engagements qu'il a pris envers le Conseil National des Barreaux qui est l'instance représentative nationale de tous les barreaux de France, qui a adopté, pour la discussion parlementaire, une procédure d'urgence au pas de charge. Nous suivons comment les différents amendements sont examinés et nous sommes vraiment surpris de la manière dont ils fonctionnent. Nous voyons que des amendements proposés par l'Opposition sont rejetés sans aucun débat, nous voyons qu'il y a des amendements qui par contre sont adoptés avec une minorité de parlementaires, parfois ils ne sont même pas 40 pour discuter et pour adopter ce texte. Nous avons également dénoncé le fait qu'alors que cette procédure est une procédure parlementaire très rapide, il y a des points essentiels qui ont été rajoutés comme l'organisation territoriale des juridictions, comme la procédure pénale, comme la justice des mineurs qui est un sujet vraiment fondamental et que le gouvernement veut légiférer par voie d'ordonnance, nous sommes extrêmement inquiets. Nous sommes également inquiets de voir qu'il y a une dématérialisation des procédures et des contentieux ; par exemple il y a l'injonction de payer que le Gouvernement envisage de mettre sur une plateforme qui sera nationale et nous n'avons pas la certitude d'ailleurs que l'accès à ces plateformes sera gratuit, nous pensons d'ailleurs que ce sera payant; également les plaintes en ligne, vraiment nous considérons que ce projet porte atteinte au fondement même, au socle de la justice et que véritablement que c'est une déshumanisation. Quand on voit que le Gouvernement envisage de faire que les victimes se retrouvent face à un ordinateur pour déposer une plainte alors qu'en plus dans certains endroits, il y a une fracture numérique. Nous avons une population avec des personnes qui parfois sont âgées, qui n'ont pas d'ordinateur, qui n'ont pas d'internet, nous avons une population avec des personnes qui parfois sont illettrées. Alors ces personnes qui parfois sont victimes de faits graves vont devoir se retrouver sans aucun accompagnement psychologique, sans voir personne, sans être dirigées vers une équipe de psychologues, ils devront se retrouver face à un ordinateur et déposer leur plainte. Vraiment c'est un projet qui est inhumain en quelque part. Je parle d'inhumanité et c'est quelque chose qui est essentiel pour nous les avocats, parce que dans notre serment il y a l'humanité, nous prêtons serment, d'exercer notre profession avec humanité. C'est dire que cela nous affecte de voir un tel texte. Il y a également un sujet qui est très important c'est la procédure

pénale. Nous assistons petit à petit en France à un affaissement des droits. Et nous sommes catastrophés de voir que, dans ce projet, le Gouvernement envisage de faire des procèsverbaux dématérialisés. Ce sera quoi ? On aura un fichier audio et un procès-verbal qui va faire un petit résumé de ce que la personne qui a été en garde à vue a pu dire avec tous les risques de ce résumé, de l'inexactitude de ce résumé. Les avocats devront demander pour avoir accès à ce fichier audio une autorisation à un juge. C'est quand même vraiment un affaissement des droits. Nous sommes inquiets également de voir qu'il y a une procédure de comparution à effet différé. C'est-à-dire qu'à l'heure actuelle, il existe un système pour des faits qui sont graves pour lesquels il faut donner une réponse pénale gratuite de comparution immédiate. Là le projet envisage, que ce n'est pas possible que ces personnes comparaissent de manière immédiate parce que l'enquête n'est pas finie, de les placer en attendant que l'enquête se poursuive en détention; quand elle sera finie, ils vont comparaître devant une juridiction. C'est inadmissible, c'est incroyable, c'est intolérable. Quand on voit également qu'il y a un pouvoir accru qui est donné aux officiers de police judiciaire et que tout cela va se passer sans le contrôle d'un juge, que les officiers de police judiciaire pourront faire ce qu'ils veulent sans qu'à aucun moment un juge ne contrôle leurs actes, c'est effectivement quelque chose qui est très grave. Quand on voit également qu'il y aura des procédures qui seront forfaitaire, sans débat contradictoire. Par exemple on a pris une personne avec de la drogue, amende sans discussion possible de tel montant, elle a une amende. C'est extrêmement inquiétant. C'est inquiétant également parce que les justiciables seront obligés d'avoir recours, avant de pouvoir saisir la justice, à la médiation et cette médiation sera payante. Ce sera aux frais des justiciables. Il faut dire également que l'une des mesures sur lesquelles nous nous opposons le plus c'est la suppression des tribunaux d'instance. Les tribunaux d'instance ce sont des tribunaux qui traitent les litiges de la vie quotidienne, ce sont les baux d'habitation, c'est la saisie des rémunérations, les injonctions de payer qui vont être mises en ligne, les conflits de voisinage. Ce sont vraiment les petits litiges de la vie quotidienne. Le Gouvernement envisage de supprimer ces tribunaux d'instance, de créer un tribunal de première instance qui va regrouper le tribunal d'instance, le tribunal de grande instance et finalement ce sera très compliqué pour un justiciable d'avoir accès à un juge et bien entendu à un avocat. Je veux dire également que quand on voit que, pour des raisons uniquement budgétaires, que le Gouvernement envisage de créer un tribunal criminel départemental c'est-à-dire qu'ils vont supprimer, pour certains crimes, la Cour d'Assises. Cela veut dire en clair qu'ils vont créer une hiérarchie entre les crimes c'est-à-dire que les crimes les moins graves seront poursuivis devant ce tribunal départemental criminel et les autres crimes les plus graves devant la Cour d'Assises. Mais les victimes, elles ont besoin d'un procès devant une Cour d'Assises avec cette solennité, avec ce décorum pour être reconnue dans leur qualité de victime. Et ça aussi cela nous inquiète, il faut le dire. Je ne vais pas être plus longue, mais quand on voit qu'on supprime la phase de conciliation de divorce alors que quand même c'était une phase qui était capitale et qui permettait, pendant la procédure de divorce, de régler pas mal de litiges qui pouvaient se poser entre les époux à l'occasion de la garde des enfants, etc., c'est également très inquiétant. Un dernier point que je veux préciser c'est que, de plus en plus on va assister à une déjudiciarisation. Par exemple le Gouvernement a décidé de transférer le contentieux de la révision de la pension alimentaire au directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Martinique. Ce qui nous rend très perplexe. On se demande bien comment un directeur de Caisse d'Allocations Familiales va pouvoir rendre une décision, comment il pourra il y avoir recours contre une décision qui ne sera pas une décision juridictionnelle et surtout nous soulignons le conflit d'intérêt qu'il y a ; c'est-à-dire que la Caisse d'Allocations Familiales pour avoir à verser le moins d'allocations possibles aura tendance à vouloir augmenter le niveau de la pension alimentaire, et de ce fait, elle va se retrouver en conflit d'intérêt. Elle sera juge et partie. Et ça aussi c'est inadmissible. Pour finir je voulais simplement dire que c'est un projet qui déshumanise la justice, que c'est un projet qui comporte un affaissement des droits et pas que pour la procédure pénale; que c'est un projet qui est extrêmement inquiétant et je crois qu'on assiste en France aujourd'hui à une dérive, quand on voit ce qui se passe avec les gilets jaunes, etc., avec les interpellations massives, avec les interpellations préventives qu'il y a, l'assistance d'un avocat est d'autant plus obligatoire. Et je voulais finir en disant simplement que la mobilisation continue pour les avocats, que nous avons eu face à nous un Gouvernement qui était très méprisant qui a dit que les avocats ne comprenaient pas la réforme, alors que nous avons un rapporteur qui ne sait même pas comment cela se passe la procédure d'un divorce à l'heure actuelle ; et nous avons appris que le calendrier parlementaire fait que du 15 au 21 janvier de nouveau ce projet de réforme sera examiné, le barreau de Martinique sera mobilisé comme tous les barreaux et comme toutes les professions finalement judiciaires parce que c'est une intersyndicale qui appelle à la grève qui sera nationale et qui regroupe y compris les magistrats qui eux aussi sont opposés à cette réforme. Je ne serai pas plus longue, parce que je l'ai déjà été suffisamment à cette heure, mais c'est vrai que c'est un projet de réforme de la justice qui est extrêmement inquiétant. Et c'est la raison pour laquelle je remercie Marie-France TOUL d'avoir pris l'attache du barreau de Martinique pour proposer cette motion pour que l'Assemblée puisse délibérer. Je remercie également le Député Jean-Philippe NILOR qui a été le premier à prendre l'attache également du barreau pour nous dire voilà il y a tel projet des réformes, des amendements peuvent être présentés. Je le remercie énormément parce qu'il a pris conscience à mon avis de la gravité de ce projet de réforme. Je vous demande à vous élus de l'Assemblée de soutenir, dans sa démarche, le barreau de Martinique et de soutenir finalement les justiciables, que nous pouvons chacun d'ailleurs être un jour ou l'autre. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Merci. Je tiens à vous dire puisque je ne l'ai pas dit que j'ai reçu en audience Madame le Bâtonnier avec une délégation du Barreau. Je l'ai reçue avec quelques collègues et bien entendu avec la collègue TOUL. Juste pour ajouter que pour accentuer encore ce que tu viens de nous dire, je suis tout à fait conscient que c'est une réforme, mais inique. Mais penser à l'augmentation du nombre des détenus que nous aurons en détention provisoire, dans une prison qui est déjà en sureffectif au point que normalement la France devrait être condamnée, elle l'a déjà été, encore pour cette situation inhumaine que l'on connait, avec le risque de récidivistes. Vous savez que plus il y a une

population en surnombre dans une prison, plus à la sortie vous avez des récidivistes. C'est démontré partout. Or là, le système tel que je l'ai compris va amener une masse de mise en détention provisoire. Dernière chose, je trouve que le Parquet va désormais avoir un pouvoir extraordinaire. Déjà on voit ce qui se passe dans les procédures actuelles, vous imaginez lorsque le Parquet aura des pouvoirs supplémentaires, dans quoi nous serons. Et c'est vrai que plus particulièrement chez nous, avec une population qui est plus dans l'oralité que dans le maniement de dossiers, de papiers, etc., avec une introduction d'une plateforme informatique, je pense que nous allons subir cela encore plus que les départements de l'hexagone, à mon avis. Tu voulais ajouter quelque chose ?

Mme Sandrine SAINT-AIME— Je voulais juste dire et ça c'est un point très important que ce projet de réforme n'est pas du tout pour les justiciables au contraire c'est un projet de réforme qui va rendre l'accès à la justice de plus en plus difficile parce que, il va complexifier les procédures. Et nous l'avons constaté d'ailleurs avec le Conseil de prud'hommes. Comme il y a eu une réforme qui a fait que les requêtes sont de plus en plus complexes, il y a une diminution du nombre effectivement de procédures. En réalité ce projet de réforme a un seul but, c'est de réduire les coûts budgétaires. C'est l'unique but de ce projet de réforme. Alors quand on entend que le Gouvernement français veut réduire les coûts budgétaires pour la justice au domaine aussi important, dans une société démocratique alors que déjà le budget de la justice en France est parmi les plus bas d'Europe et que s'il a augmenté d'un chouya ce n'est pas en moyen ni humain ni matériel, c'est parce qu'il y a des prisons qui seront construites, des prisons supplémentaires mais le Gouvernement n'accorde aucun moyen humain matériel à la justice. C'est que ces rationalisations des coûts budgétaires sont au détriment des droits des justiciables.

M. le Président Claude LISE – Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Président, je disais que la collègue Sandrine SAINT-AIME nous a apporté une masse d'informations concernant ce projet de réforme de la justice. J'aimerais demander à Sandrine, compte tenu de ce qu'elle a dit, est-ce qu'il faut étoffer la motion ? Et comment elle voit la nouvelle mouture qu'on pourrait faire voter ce soir ?

M. le Président Claude LISE — Collègue ADENET, il est 20h46, si nous entrons... mais non c'est mon rôle, après si vous voulez rester jusqu'à 02h00 du matin, j'ai dit que je céderai le tour de présidence puisque, il y a une limite, au premier vice-Président s'il le souhaite pour la séance de nuit, mais si nous nous lançons dans un travail qui est un travail de commission, on ne peut pas, en Assemblée, faire de la rédaction. On peut faire quelques amendements. Parce que tout cela a été fait... on tient à sortir quelque chose parce qu'on n'aura pas de plénière avant un certain temps. Le bâtonnier que nous avons reçu, a insisté sur le fait que cela pourrait aider y compris nos parlementaires donc il vaut mieux faire quelque chose qui ne soit pas l'idéal plutôt que de ne rien faire. Moi, ce que je propose parce qu'on s'est rendu compte qu'il fallait rajouter deux ou trois éléments. Je vais vous lire une dernière mouture et éventuellement on peut y rajouter quelques éléments, mais si on veut tout refaire, cela va

nous amener, il faudra mettre une commission en place, etc., on ne pourra pas le faire ainsi là en Assemblée.

M. Lucien ADENET – C'est ce que je t'ai demandé tout simplement.

M. le Président Claude LISE – Oui, nous sommes d'accord. Je veux vous rassurer aussi, j'ai proposé, collègue SAINT-AIME, c'est parce que cela t'intéresse, au bâtonnier une réunion avec la commission des textes, une réunion élargie, une réunion au cours de laquelle une délégation de professionnels pourra donner à tous les élus qui veulent – on peut faire ça dans notre amphithéâtre là-bas ou ici enfin peu importe – dans l'amphithéâtre qui sera libre et réunir un maximum d'élus puisque j'ai le sentiment que cette bataille va continuer en début d'année. Collègue NORCA.

Mme Stéphanie NORCA – Président, c'est vrai que comme il se fait tard l'essentiel est dit, on ne va pas rentrer dans plus de détails il y a des éléments qui ont été présentés, l'essentiel pour nous est de soutenir le principe. Après on ne va pas rentrer dans chaque point de détail du dispositif. On est d'accord, on est au clair sur cela à l'unanimité comme on dit sé nou menm c'est nous qui sommes présents, en tous les cas pour ma part c'est le plus important de soutenir le principe. Après pour l'information des collègues qu'ils soient de notre Majorité ou de l'Opposition, comme tu expliques qu'on fasse une explication, qu'on donne des précisions, etc. Pour ma part, je pense que, à cette heure, c'est un peu plus judicieux.

M. le Président Claude LISE – Très bien.

Mme Sandrine SAINT-AIME— Je réponds très rapidement, le texte tel qu'il est c'est un axe symbolique c'est ce qu'il nous faut, un soutien des élus de l'Assemblée. Nous sommes très contents de ce soutien. Simplement j'aurais retiré « juridiction de proximité par excellence" et « gratuite » parce qu'il y a des frais après que le justiciable peut avoir, mais ceci étant dit il peut ne pas en avoir aussi en fonction de ce qu'il gagne ou de ce qu'il perd son procès. Le projet me convient parce que c'est le principe. Président, je sais que tu as reçu Madame le Bâtonnier et une délégation, si tu peux, puisque ce sera le 15 janvier apparemment, je pense que Jean-Philippe va confirmer que le nouvel examen va se faire, recevoir pour étoffer plus ou proposer des amendements, parce que vous avez dit quelque chose de très important également et Marie-France TOUL l'a indiqué, c'est qu'à aucun moment la commission des Textes (la collectivité) n'a été saisi de ces projets-là. C'est une initiative spontanée de l'Assemblée – ceci est très bien – et ce soutien nous va tout à fait.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Bien, je vous lis la dernière mouture si la technique suit évidemment.

Le projet de loi sur la réforme de la justice actuellement en discussion au Parlement mobilise aujourd'hui le Barreau de la Martinique qui est en grève depuis mi-novembre 2018. Si jusqu'à présent la Collectivité Territoriale n'a pas été saisie pour avis sur ce projet, les élus de l'Assemblée de Martinique tiennent toutefois à marquer leur désapprobation sur l'actuel projet de loi. Considérant la précipitation avec laquelle ce projet est présenté au Parlement,

persuadés que le projet de réforme vise davantage à rationaliser les coûts de justice qu'à défendre les droits des justiciables ; considérant que la dématérialisation telle qu'envisagée de la procédure pénale porte une véritable atteinte aux droits de la défense ; considérant qu'une plateforme en ligne déshumanisante et inaccessible pour une partie de notre population remplacera les tribunaux d'instance juridiction de proximité par excellence.

Demande au Gouvernement et notamment à la Ministre de la Justice de retirer ce projet dans l'attente d'une véritable concertation avec la profession et les élus. Il me semble qu'il ne manque qu'une chose, c'est « les élus réunis telle date ». Si vous êtes d'accord sur ce contenu, on va rajouter cela.

M. Jean-Philippe NILOR – Simplement Président, il vaut mieux mettre « à la Ministre de la justice plutôt que, au Ministre de la Justice ».

M. le Président Claude LISE – Effectivement Madame BELLOUBET. On met la date, je pense que ce texte est clair, il est fort, il dit l'essentiel.

M. Marius NARCISSOT – Président, au lieu de mettre simplement une date, on pourrait dire que l'Assemblée de Martinique, dans le deuxième paragraphe, réunie en plénière de telle date tient toutefois à marquer sa désapprobation.

M. le Président Claude LISE – Oui, c'est bien cela, on a rajouté.

Quels sont ceux qui sont contre ? (0) Quels sont ceux qui s'abstiennent ? (0) Adopté à l'unanimité.

Je propose pour terminer – il est 20h54, il nous reste une demi-heure – au collègue LAVENTURE de nous présenter brièvement le point sur les fonds européens. Je sais qu'il fera bref, si personne n'intervient après, on lèvera la séance avant 21h30. Si certains ont envie de rester un peu plus longtemps, nous continuerons et je lèverai à 21h30. Collègue LAVENTURE.

M. Miguel LAVENTURE – Si les collègues veulent bien écouter, parce que je n'ai aucune pulsion à vouloir parler de manière qui puissent gêner. Je voudrais intervenir sur deux éléments que j'ai annoncés hier matin parce qu'il me paraît de la bonne pratique de notre Assemblée qu'un certain nombre d'éléments soit partagé. Je le fais en tant que Conseiller Exécutif au nom du Président du Conseil Exécutif. Le Conseil Exécutif sera informé de la manière la plus précise qu'il soit. Je ne souhaite pas que, sur ces deux sujets, qu'il y ait un hiatus d'information entre le Conseil Exécutif et l'Assemblée. J'insiste beaucoup sur ce point. Parce que je suis frappé de commentaires, d'appréciation, que ce soit en commission, que ce soit en assemblée, que ce soit dans d'autres espaces peut-être moins formels, des observations sont faites sur l'insuffisante fluidité de la circulation de l'information. Nous venons à l'instant d'adopter une motion, le sujet premier qui sur lequel je veux vous dire un mot rapide concerne l'octroi de mer qui est central et qui a fait l'objet d'une motion qui a

été adoptée ici le 09 février à un moment où une menace forte existait sur la mise en œuvre de l'octroi de mer tel qu'il existe aujourd'hui parce que le dispositif qui est en place en ce moment et qui vaut jusqu'à 2020 devait faire l'objet de ce que l'on appelle une évaluation à mi-parcours à la date du 31 décembre 2017. La Collectivité Territoriale de Martinique a pris l'initiative d'apporter une contribution à cette évaluation en délibérant, de missionner une assistance à maitrise d'ouvrage pour déterminer sa position et cela a conduit à l'élaboration d'un document comprenant l'évaluation proprement dite au sens soupesé des réalités mais également des propositions résultant de cette évaluation conduisant à modifier les taux qui sont autorisés par l'Union Européenne et comme ils sont autorisés par l'Union Européenne, il faut qu'elle les accepte. S'en est suivi un bras-de-fer avec l'Union Européenne qui a considéré que ce n'était pas aux Régions donc à la Collectivité Territoriale de Martinique de procéder à l'évaluation qui était à l'Etat Membre et qu'en toute hypothèse, l'évaluation ne saurait ouvrir la porte à des propositions de modification du dispositif. Le bras-de-fer a été sévère, il a conduit à l'expression de volonté, la motion en a été la traduction, à une mobilisation partagée avec les autres Régions qui étaient peut-être moins audacieuse que nous mais qui ont adhéré à cette manière de faire telle que nous l'avons proposée, et qui a conduit pour finir à faire en sorte que nous obtenions de l'Etat membre, du Ministère des Outre-mer qu'il intègre les contributions des régions pour qu'elle soit transmises comme telle aux autorités de Bruxelles. Cette présentation préalable est indispensable parce que le résultat c'est que la commission s'est prononcée et a donné une position qui date du 13 décembre, elle est relativement récente et qui montre que nous avons eu extrêmement raison de procéder ainsi parce que nous avons obtenu trois satisfactions. La première c'est que l'évaluation qui a été faite par la Martinique – et par d'autres régions – est celle qui est probablement la plus aboutie a conduit la commission à proclamer la nécessité du le maintien du dispositif d'octroi de mer en ce qu'il contribue à la dynamique économique. Le deuxième élément c'est que l'interdit qui avait été décrétée de notre point de vue sans fondement de faire des propositions pour améliorer le dispositif, a été abandonné, à tel point que la commission a non seulement reconnu qu'il était légitime de proposer des choses, mais qu'elle a souscrit à la totalité des propositions d'amélioration que nous avons fournies. Le troisième élément de succès c'est qu'à travers l'appréciation que la commission a conduit, éclairée par les rapports et notamment celui de la CTM, a souligné un certain nombre d'éléments de contribution concrète des méthodes et des manières dont la CTM a mis en œuvre l'octroi de mer et en particulier a souligné que, cette discipline dans laquelle nous nous sommes positionnés mais en même temps cette, un peu, audace que nous avons mise a conduit non seulement à maintenir une production locale qui à défaut aurait disparu, mais lui a donné l'opportunité d'avoir des parts de marché qui ont progressé. Ce qui n'a pas été le cas nécessairement des autres Régions d'Outre-mer. Je pense qu'il était important que vous entendiez cela. Je propose qu'à défaut de pouvoir le développer nous demandions à nos services mais nous improvisons là – je regarde le Directeur Général des Services en le disant – de faire de tout cela une synthèse digeste qui puisse être adressée à la totalité des membres des élus de l'Assemblée pour qu'ils en aient l'expression sinon détaillée en tout cas suffisamment explicite et qu'ils en fassent un élément à leur niveau d'information par le relais qu'ils constituent. Parce qu'on entend trop souvent y compris ceux qui en sont les

bénéficiaires directs critiquer, réclamer, rouspéter alors que nous allons au-delà de ce qui nous est autorisé spontanément, nous faisons les démarches avec fermeté. Je dois dire que nous avons, pour obtenir des points de vue homogénéisés des différentes Régions, multiplié un certain nombre de visioconférences, je dois dire que dans la plupart des cas seule la Martinique avait un élu qui avait participé à cette visioconférence et votre serviteur a ensuite été rejoint à la fin par d'autres élus des autres Régions. Et c'est ce combat-là qui a fait que nous avons pu être obtenir globalement satisfaction et que les qualités de la pratique martiniquaise ont pu être reconnues. L'ensemble du dispositif a donc donné lieu à une proposition de la commission. Il se trouve que nous sommes dans une matière pour laquelle la décision finale nécessite ce que l'on appelle un processus de co-décision. La commission a pris sa position, elle a adressé au Parlement et c'est finalement le Conseil qui va en délibérer. Nous avons toutes les raisons de penser que le Parlement va adhérer parce que la démonstration est assez évidente. La commission, je le répète, ne fait aucune restriction sur ce que nous avons proposé, au contraire ; par conséquent, on peut légitimement faire le pari que tout cela deviendra décision dans quelques semaines. On est là sur un élément qui est un élément de vraie satisfaction qui ne se dessinait pas comme telle dans la mesure où, je le redis, l'idée même de faire un certain nombre de propositions avaient été considérée comme hors sujet. Voilà le premier élément d'information et je ne veux pas être plus long, Président, parce que je pense que j'en ai suffisamment dit et j'ai essayé d'être assez clair et assez pédagogique.

(Applaudissements)

Je vous en remercie. Deuxième élément, alors, je n'ajoute pas, mais il y a eu quelques déplacements qui ont eu lieu, il y a eu quelques discussions qui se sont organisées à Paris. J'ai participé pour en porter témoignage avec le Président du Conseil Exécutif à un certain nombre de réunions au Ministère et nous avons fait quelques déplacements parfois un peu officieux à Bruxelles auprès des autorités. Il faut savoir que tout ceci est le résultat d'un vrai job et d'ailleurs dans la synthèse qui sera adressée, je vais proposer au DGS que nous puissions inclure quelques éléments de ce jalonnement du calendrier des initiatives multiples qui ont permis d'arriver à cela. Le deuxième sujet que je veux évoquer c'est que vous avez entendu, comme moi-même, hier, ici, encore, pas des interrogations, pas des craintes embarrassées, mais comme une satisfaction malsaine déjà savourée que sur la question des fonds européens, nous ne serions pas au rendez-vous, vous l'avez entendu comme moi-même et vous avez entendu ma réponse, pa chô, nou kay viré palé an lé sa dimen, c'est-à-dire aujourd'hui; nous ne pouvons pas le faire à l'endroit de ceux qui le mériteraient le plus. Mais je veux partager avec vous quelques données. Il y a quatre fonds européens comme vous le savez, le FEDER, le FSE, le FEAMP, le FEADER. Le plus important c'est le FEDER il fait à lui tout seul 455 millions d'euros avec un morceau de FSE et la totalité faisant 800 millions d'euros. Vous voyez qu'il fait plus de la moitié. Je n'ai pas de certitude définitive parce que je l'ai dit hier, c'est à la date du 31 décembre que nous aurons les chiffres qui font foi. Je confirme que nous n'avons aucune espèce de passe-droit de délai supplémentaire qui aurait été accordé. Cette espèce de légende, je ne sais pas d'où elle sort, n'existe pas. J'ai fait la mise au point immédiatement hier et je le confirme. Au moment où nous parlons, l'objectif qui doit être atteint en termes de dépenses effectives attestées par des preuves de paiement doivent être pour le FEDER de 178 millions et quelque chose, disons 179 millions. Au moment où nous parlons, la DFE (nos services) ont pour leur part recueilli, contrôlé y compris par des visites sur place et certifié sur la base de documents qui attestent le paiement pour plus 200 millions d'euros. Cette seule certification par nos services n'est pas suffisante, il existe une étape décisive qui est la certification financière qui est opérée par la DRFIP pour une raison toute simple, c'est que – je reviens à ce que je disais précédemment – l'Union Européenne connait les Etats Membres et l'Etat membre c'est donc lui qui en dernier lieu se porte fort des contrôles effectifs et c'est d'ailleurs lui qui du point de vue des procédures transmet le paquet à Bruxelles. Malgré la certitude dans laquelle nous sommes aujourd'hui des 200 millions et plus qui ont fait l'objet de certification de service fait par nos services il reste à franchir l'étape de la DRFIP, elle est en cours. Je ne veux donner aucun chiffre définitif maintenant, je veux dire simplement que si nous avons évidemment certifié pour 200 millions environ, un peu plus, nous les avons adressés plus ou moins à la DRFIP puisque nous avons jusqu'au 31 décembre qui elle-même a jusqu'au 31 décembre pour les pointer. Et que les échanges quotidiens qui existent actuellement entre nos services et la DRFIP nous permettent de penser légitimement que nous allons atteindre les 178 millions qui nous sont imposés. Sans crier cocorico, sans faire de bravade, parce que nous devons rester prudents et dans l'attente des preuves, ne laissons personne, dans cette espèce d'approche malsaine, positionner la Martinique dans une quelconque situation de difficulté qui ne s'annonce pas. J'imagine qu'au fond d'eux-mêmes, leurs prières – peut-on utiliser ce mot dans une circonstance aussi négative - seraient que cela ne se réalise pas mais on ne peut prier pour le mal, par conséquent cela les regarde. En ce qui concerne le FEADER, je crois que nous pouvons annoncer, Monsieur le Directeur Général des Services, que la question du dégagement d'office est réglée. Les montants qui nous sont imposés sont atteints depuis plusieurs jours et au-delà. Et, par conséquent, sur ce fonds-là, nous sommes en tranquillité. En ce qui concerne le FSE, je crois pouvoir dire comme pour le FEDER, que les montants qui ont été contrôlés et qui sont actuellement en certification à la DRFIP nous permettent d'attendre le rendez-vous du 31 décembre dans des conditions de sérénité. En ce qui concerne le FEAMP qui est le seul fonds de tous ceux que je viens de citer, qui ne fait pas l'objet d'une gestion locale et pour lequel il n'y a pas une autorité de gestion locale. Le calcul se fait au plan national puisque c'est le Ministère de la Mer (pour parler simple) qui a la responsabilité d'autorité de gestion pour ce fonds. La part de la Martinique est aujourd'hui assurée, mais ce n'est pas à nous de pouvoir en porter la responsabilité puisque cette responsabilité est nationale et est portée globalement. Puisque nous avons retenu l'idée d'une présentation synthétique, je vous l'ai faite ce que je vous propose, c'est que nous attendions – je le dis un peu sous le contrôle du DGS, parce que on est un peu tous les jours dans une alerte vigilante sur ce sujet – c'est que nous attendions le 31 décembre pour vous donner des informations qui seront dès lors certaines. Mais ne vous laissez perturber par personne, parce qu'aujourd'hui les situations sont en mains, elles sont tenues, elles sont suivies, elles sont surveillées. Je pense que le rendez-vous sera assuré. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE — Merci collègue. Je pense que le collègue LAVENTURE a contribué à nous permettre de passer de bonnes fêtes de fin d'année. Comme je sens que vous ne souhaitez pas aller jusqu'à 21h30, qui était l'heure fatidique du couperet, je lève la séance en vous souhaitant une bonne soirée et d'ores et déjà de bonnes fêtes de fin d'année. A bientôt. Merci.

(Fin de la séance à 21h15)

INDEX

1/	APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DES 5 ET 6 JUIN 2018, DES 20 JUIN 2018 ET DES 12 ET 13 JUILLET 2018) ET 21 9
2/	ADHESION A LA PLATEFORME FRANCE NUM PLATEFORME NUMERIQUE D'AC PAGNEMENT À LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DES TPE/PME 11	CCOM-
3/	RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES I HOMMES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM)	
4/	RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2 COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE	2018 - 22
5/	DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 DU BUDGET 2018 DE LA COLLECTIVITÉ TERRITO DE MARTINIQUE	ORIALE 40
6/	DÉCISION RELATIVE À LA FISCALITÉ DIRECTE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIA MARTINIQUE / MAINTIEN DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉT TIES POUR L'ANNÉE 2019	
7/	BUDGET PRIMITIF DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE L'EXERCICE 2019	POUR 45
8/	ACTUALISATION DES TARIFS D'OCTROI DE MER	120
9/	MODIFICATION DES ANNEXES PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES REGIM DETAXES DE LA DELIBERATION N°175341 DU 27 DECEMBRE 2017	1ES DE 120
10/	MISE EN PLACE D'UN CADRE D'EXONERATION POUR L'AVITAILLEMENT DES ACT ET AUTRES VEHICULES NAUTIQUES A MOTEURS UTILISES POUR UNE ACTIVI NAUTIQUE COMMERCIALE REGULIERE	
11/	EXTENSION DE LA LISTE DES BIENS IMPORTES EXONERES D'OCTROI DE MER DES AUX ORGANISMES RELEZVANT DES ACTIVITES DE SECOURS D'INCENDIE SAUVETAGE EN MER	
12/	PROGRAMMATION DE 8 DOSSIERS DE DEMANDES D'AIDES EUROPEENN COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL F 2014-2020	
13/	PROGRAMMATION DE 5 DOSSIERS DE DEMANDES D'AIDES EUROPEENN COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL	

14/	DEMANDE D'AIDE EUROPEENNE FEAMP – AMENAGEMENT DE SUPERSTRUCTU APIT DU FRANCOIS	JRES – 127
15/	PROGRAMMATION D'UN DOSSIER FSE : PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL 2020	2017- 128
16/	DEMANDE DE PARTENARIAT DU CHUM POUR LE FINANCEMENT DE LA UNIVERSITAIRE DE LA REMUNERATION DES CHEFS DE CLINIQUE DES UNIVERASSISTANTS DES HOPITAUX	
17/	PROJET D'ORDONNANCE RELATIF AU RELEVEMENT DU SEUIL DE REVENTE A PE A LENCADREMENT DES PROMOTIONS POUR LES DENREES ET CERTAINS PRO ALIMENTAIRES	
18/	PROJET DE DECRET PORTANT ADAPTATION DU REGIME D'ENTREE ET DE SOR FLOTTE DES NAVIRES PECHE PROFESSIONNELLE	TIE DE 138
19/	PROJET DE DECRET RELATIF A L'ADAPTATION DE LA COMPOSITION REGIONA GESTION DE LA FLOTTE DE PECHE AUX COLLECTIVITES DE GUADELOUP MARTINIQUE, DE GUYANE, DE REUNION ET DE MAYOTTE	
20/	PRESENTATION DU COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DONN PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE CONTENTIEUX	EE AU 142
21/	DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LA MAISON DE LA SOLIDARITE MARTINIQUE	DE LA 167
22 /	DEMANDE DE SUBVENTION ASSOS RELAIS SOCIAUX DE PROXIMITE	171
23 /	DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOS MADIN JEUNE AMBITION POU CAMPAGNE LA CARAVANE DE LA NON-VIOLENCE	JR LA 172
24/	MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DE LA DELIBERATION N°16-367-1 DU 24 NOVE 2016 PORTANT REVALORISATION TARIFAIRE DES ENQUETES DE PREVENTION EXPULSIONS LOCATIVES	
25 /	DEMANDE DE SUBVENTION DU GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIA MEDICO-SOCIALE - SERVICE INTEGRE DE L'ACCUEIL ET DE L'ORIENTATION	LE ET 174
26/	DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LOCATAIRES DE CANAL ALARIC LA REALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS 2018	POUR 175
27/	REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIAI MARTINIQUE (RIFSEEP)	E DE 176

28/	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA CTM A E ORGANISMES	OIVERS 178
29/	CREATION DE POSTES	179
30 /	TAUX DE PROMOTION (RATIOS POUR L'AVANCEMENT DE GRADE)	180
31/	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RENOUVELLEMENT DE PERMIS POIDS LOURDS DIVERS AGENTS	POUR 181
32/	AUTORISATION D'ADHESION A L'ASSOCIATION DES VILLES ET COLLECTIVITES LES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET L'AUDIOVISUEL (A.V.I.C.C.)	POUR 185
33 /	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION GEOMARTINIQUE LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTIONS 2018	POUR 187
34 /	PASSATION D'UNE CONVENTION TRANSACTIONNELLE DANS LE CADRE DU MAN N°11 EST 009, RELATIF A LA REHABILITATION DE L'EX-HOPITAL VICTOR FOUC VUE DE LA CREATION D'UN LYCEE DE TRANSIT	
35/	PRESENTATION DU COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DONN PRESIDENT DU CONSEIL EXCUTIF EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACC CADRE	
36/	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DU CHEMIN COMMUNAL DUFOUR	ANSE 192
37 /	DEMANDE DE SUVENTION POUR LA MISE AUX NORMES DUN KIOSQUE A POIS OIT VILLE DE CASE PILOTE	SSONS 192
38/	DEMANDE D'AVENANT POUR L'OPERATION GLISSEMENT DE TERRAIN DEM CALEBASSE PHASE 3 ET MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°13-1111-1 – VII FORT- DE-FRANCE	
39/	REAFFECTATION PART SUBVENTION TOITURE STADE GABRIEL SUVELOR A ETPOUR AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) DE SAINT-PIERRE	
40 /	RÉAFFECTATION D'UNE SUBVENTION "ACQUISITION PARCELLE AC N°573 DE 48 (CACHACOU) A "TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DIVERSES SUITE ALEAS NATUF VILLE DE DUCOS	
41/	RÉAFFECTATION PART SUBVENTION "AMÉNAGEMENT URBAIN DE SITES TO TIQUES : GESTION COMMUNALE DU STATIONNEMENT" À "TRAVAUX DU CIMI (AIDE COMPLEMENTAIRE)" ACTC 2014 VILLE DES ANSES D'ARLETS 197	

42 /	RÉAFFECTATION D'UNE SUBVENTION ALLOUÉE AU TITRE DU CONTRAT DE PRO À DEUX AUTRES OPÉRATIONS : RÉNOVATION DE L'ÉGLISE POUR LA 2ÈME TRA ET AMÉNAGEMENT DE LA BAIE DE FONDS D'OR -VILLE DU MARIGOT	
43 /	DEMANDE DE REAFFECTATION DE SUBVENTIONS ACTC (EX ACRC) REHABILITATION DU MARCHE COUVERT – VILLE DU LORRAIN	A LA 198
44/	DEMANDE DE REAFFECTATION DE SUBVENTIONS ACTC LETUDE DAMENAGE URBAIN SCHEMA DIRECTEUR — VILLE DU LORRAIN	MENT 199
45/	RAPPORT D'INFORMATION – LEVEE DE DECHEANCE POUR DIVERSES OPERA ACTC (EX ACRC)	TIONS 200
46/	RAPPORT D'INFORMATION – DEMANDE DACQUISITION DEQUIPEMENTS SELECTIF – VILLE DE FORT-DE-FRANCE	DETRI 201
47/	DEMANDE DE FINANCEMENT DU PLAN DE RECAPITALISATION DE LA SAFER	205
48/	OCTROI DE SUBVENTIONS DES AIDES INDIVIDUELLES POUR LA REALISATION SAISON SPORTIVE (SUPERIEUR A 3000 $\mathfrak e$)	DE LA 208
49 /	MODIFICATION DE LA DELIBERATION 16-244-1 DU 4 OCTOBRE 2016 POP ACQUISITION DES PARCELLES OBJET DES EMPRISES	RTANT 133
50/	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR « L'ASSOCIATION PLUS BELLE AMP2B » POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « LES BOUCANS DE L. 2018 »	
51/	AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS DE TRANSFERT DES CONTRA PRETS RELATIFS ATTACHES AUX ACTIFS NECESSAIRES AU TCSP TRANSFERES F SYNDICAT MIXTE A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE	
52/	CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LA REALISATION DU PROJET DE TRAN COLLECTIF EN SITE PROPRE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATU L'AVENANT A LA CONVENTION QUADRIPARTITE RELATIVE AU TCSP ET CONVENTION QUADRIPARTITE MODIFIEE	RE DE

220

MOTION SUR LES REFORMES DE LA JUSTICE